

229 juillet/août 2015

direction

6/10



Spécial congrès

Avignon 2015

snp
den
UNSA

syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale

Sommaire

Ce numéro, essentiellement consacré au congrès, vous permet de mieux comprendre les fondements de l'action syndicale: le vote par les congressistes des motions élaborées à partir des propositions des académies.



18 LA CAPN SUR POSTES D'ADJOINT, ANALYSE

La 2^e CAPN s'est tenue, pour le mouvement sur postes d'adjoint et les ajustements sur postes de chef.



46 LE CONGRÈS: LES INTERVENTIONS DES SA

Interventions dynamiques des secrétaires académiques en ouverture du congrès. Un panorama très riche de la diversité de nos académies, de Créteil à Mayotte.



79 LE CONGRÈS: LES MOTIONS

Le rapport des quatre commissions et les motions votées dans leur intégralité. Vous pouvez aussi retrouver ces motions par thème sur le site (espace adhérent, motions de A à Z), afin de découvrir, sur les thèmes qui vous intéressent, les positions de votre syndicat: laïcité, autonomie, carte scolaire ou classement des établissements... Des mandats clairs.

6	ACTUALITÉS
16	CARRIÈRE
21	DOSSIER CONGRÈS D'AVIGNON
23	PERSONNALITÉS INVITÉES
30	DISCOURS D'OUVERTURE
40	INTERVENTION FÉDÉRALE ET SYNDICATS INVITÉS
46	INTERVENTIONS DES SA
79	RAPPORT DES COMMISSIONS
106	MON PREMIER CONGRÈS
108	ESN
112	ADHÉSION
116	OUVRAGES PARUS

Actualités

EFFECTIVITÉ DU DON DE JOURS DE REPOS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1 Les actualités de *Direction* de mars 2015 pointaient la non-parution du décret d'application de la loi du 9 mai 2014, dite loi Mathys, introduisant dans la législation le principe du don de jours de repos à un parent d'enfant gravement malade. Le décret* est enfin paru au journal officiel du 29 mai et permet ainsi à un agent public civil de céder des jours de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade. Il stipule dans son article premier qu'« un agent civil peut, sur sa demande renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ». Le don de RTT peut être total ou partiel, alors que les congés annuels ne peuvent être donnés que pour la partie qui excède 20 jours ouvrés. Autrement dit, l'agent doit au minimum conserver 4 semaines de congés. Pour le bénéficiaire, la durée du congé issu du don est plafonnée à 90 jours par année civile et par enfant et le congé sera assimilé à une période de service effectif et donc rémunéré.



Pour en savoir plus : www.legifrance.gouv.fr

* Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015

PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

2 Le plan numérique pour l'école, dont on parlait depuis près d'un an, a été enfin présenté le 7 mai dernier par le président de la République lors de la séance de clôture de la conférence de restitution de la concertation nationale. Essentiellement ciblé sur les collèges, ce plan doté d'un budget de 1 milliard d'euros sur 3 ans prévoit une généralisation de l'équipement individuel pour les collégiens de la 5^e à la 3^e, une formation spécifique des enseignants aux usages pédagogiques du numérique et une plateforme nationale de service pour la diffusion des contenus.



Pour marquer la première étape de ce plan, dès 2015, 500 écoles et collèges expérimentaux seront connectés et plus de 70 000 élèves et 8 000 enseignants expérimentent, dès la rentrée prochaine, de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce aux équipements mobiles et ressources numériques.

Le choix des établissements – 209 collèges, dont 109 relevant de l'éducation prioritaire, et 337 écoles – a été arrêté par un comité de sélection, qui s'est réuni le 5 mai. La liste des collèges préfigurateurs est accessible sur le site ecolenumerique.education.gouv.fr

L'autre axe fort du plan réside dans la relance de la création de ressources et contenus pédagogiques, afin de concrétiser l'idée ancienne du « cartable allégé ». Pour ce faire, plusieurs appels d'offres seront lancés dès septembre 2015 pour que tout soit prêt à la rentrée 2016. Quant à la future plateforme de partage des ressources, elle aura pour objectif d'accueillir les contenus réalisés par les éditeurs scolaires, les entreprises innovantes et les enseignants. Concernant l'enseignement de l'informatique, la programmation sera inscrite dans le socle commun dès septembre 2016 ; les élèves de primaire seront éveillés au code informatique et le numérique sera pleinement intégré aux enseignements en collège et lycée. Est également prévue la généralisation à toutes les filières de la spécialité « informatique et sciences du numérique » actuellement réservée à certains élèves de terminale S, et son extension sous forme d'option à la classe de 1^{re}.

Cette première étape du plan numérique contribuera à la préparation de sa généralisation à partir de la rentrée 2016.

ENQUÊTE INÉDITE SUR LES MIXITÉS À L'ÉCOLE

3 Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) a rendu public début juin un état des lieux inédit* en France sur les mixités à l'école. L'étude, réalisée par deux chercheurs de l'École d'économie de Paris, dresse un panorama complet quantitatif de la ségrégation sociale et scolaire entre les établissements scolaires français. Elle fait ainsi « le constat d'une ségrégation sociale importante qui est en grande partie le reflet de la ségrégation résidentielle, au collège comme au lycée ».



Les auteurs indiquent en conclusion que « la ségrégation scolaire, deux fois plus forte au lycée qu'au collège, s'explique autant par la ségrégation résidentielle que par les inégalités générées par les compositions de classes ». Ainsi, sans ségrégation, chaque collégien compterait dans son collège 22 % d'élèves appartenant aux catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+ : chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles, enseignants...). Or, aujourd'hui, un élève issu d'une famille CSP+ en compte 34 % et les autres seulement 18 %, soit un taux quasi deux fois inférieur. Un élève d'origine très favorisée a donc presque deux fois plus de camarades aisés dans son établissement qu'un élève des classes moyenne ou populaire. Ces moyennes nationales cachent d'importantes disparités. L'étude indique qu'il n'existe ainsi qu'une « minorité d'établissements dont les classes aisées sont presque ab-

sentées (5 % des collèges comptent 3 % ou moins d'élèves CSP+) » et à l'inverse, 5 % de collèges ont une proportion d'élèves issus des classes aisées trois fois supérieure à la moyenne nationale. Un constat équivalent est fait en termes de ségrégation scolaire.

Par ailleurs, « la ségrégation entre établissements est un phénomène prédominant en zones urbaines. En effet, les établissements des zones rurales recrutent sur un rayon plus important, ce qui contribue à créer de la mixité sociale et scolaire ». En revanche, la ségrégation entre classes au sein des établissements, à l'origine de la moitié de la ségrégation scolaire, est un phénomène

plus universel. Les explications de cette ségrégation sont variées. Et si 75 % de la ségrégation sociale et 55 % de la ségrégation scolaire au collège sont le fait du hasard, à l'inverse, l'étude identifie 25 à 45 % d'établissements dont la politique de composition des classes ségrègue les élèves. Cette ségrégation dite « active » est « en partie le résultat de l'affectation des élèves à leurs classes en fonction de leurs options, comme le parcours bi-langue ou le latin », mais ce facteur ne suffit cependant pas à expliquer l'ensemble des disparités entre établissements. Et, dans une minorité de collèges, la constitution de classes de niveau n'est pas le simple résultat des affectations en fonction des options. Une version plus complète de cette étude sera diffusée dans le rapport du CNESCO sur les inégalités scolaires, à la rentrée 2015.

* Pour plus d'informations : www.cnESCO.fr/etat-des-lieux-mixite-ecole/

CADRE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE DES EPLE

4 Une instruction* sur la réglementation budgétaire, financière et comptable des EPLE, des EREA et des ERPD a été publiée au BO spécial n° 4 du 21 mai dernier. Articulée autour de 4 tomes et complétée par 14 annexes, cette instruction de plus de 500 pages présente, dans un document unique, l'organisation et le fonctionnement des établissements, les règles relatives à la structure budgétaire et à son exécution, les règles comptables et celles relatives à la production et à l'analyse des comptes financiers. Elle intègre l'ensemble des dispositions des instructions comptables les plus récentes, prévoit également l'application obligatoire de la méthode de contre-passation pour les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement et apporte des précisions sur la procédure d'apurement administratif.

Cette instruction, qui remplace la version de décembre 2013, est applicable dès l'exercice 2015, à l'exception des dispositions relatives aux biens historiques et culturels, aux modalités de première comptabilisation d'immobilisations corporelles antérieurement non comptabilisées en raison de situations



particulières, aux transferts d'actifs corporels entre entités du secteur public et aux changements de méthode comptable, changements d'estimation comptable et corrections d'erreurs, qui entreront en vigueur en 2018.

* Instruction n° 2015-074 du 27 avril 2015

ÉCHO DU RAPPORT ANNUEL DU MÉDIATEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

5 Le 18 mai dernier, Monique Sassier, médiatrice de l'Éducation nationale, a présenté son rapport pour l'année 2014. Il dresse un bilan des propositions restant à promouvoir, notamment concernant la gestion des personnels et le déroulement des examens et met l'accent sur la vie étudiante, sur les procédures d'affectation des enseignants et sur la santé des personnels.

Le bilan de cette année 2014 fait état de 11 442 réclamations reçues, avec une prééminence des réclamations émanant des usagers – près des trois quarts des dossiers traités –, et dont la moitié (46 %) émane des élèves ou des parents d'élèves des établissements publics du second degré. Une particularité est cependant soulignée, à savoir que le nombre des réclamations présentées par les personnels, qui n'avait jamais dépassé 2 800, atteint 3 470 (soit plus de 600 réclamations supplémentaires), une augmentation en partie due aux difficultés d'affectation des enseignants stagiaires. Ce sont les questions liées au cursus scolaire ou universitaire (inscription, orientation, affectation...)

qui constituent la majeure partie des réclamations des usagers (41 %). Chez les personnels, celles qui sont relatives aux affectations et mutations constituent la plus forte proportion (25 % du total), en augmentation d'ailleurs de 31 % pour cette année 2014.

Parmi les nombreux sujets abordés dans ce rapport, la médiatrice évoque, entre autres, le baccalauréat, son souhait d'« une profonde réforme » de l'examen, avec une réduction de son organisation à 3 ou 4 épreuves terminales,

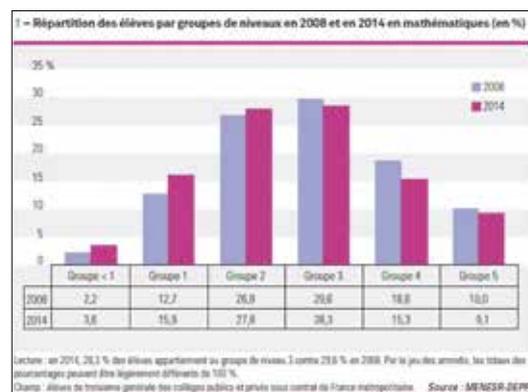
et la nécessité d'une révision du fonctionnement des commissions d'harmonisation après correction, voire d'une mission d'inspection sur le sujet. Elle aborde également la question de la mixité sociale dans les EPLE eu égard à la circulaire du 7 janvier 2015 relative au partage des secteurs de recrutement et relève qu'il existe actuellement 34 secteurs multi-collèges, 12 en voie de concrétisation et 47 intentions mais qu'à terme « 200 secteurs pourraient être créés » selon ce principe. Concernant précisément les demandes de dérogations, Monique Sassier souligne que la motivation des parents n'est pas toujours le fait que leurs enfants aillent « dans un établissement d'excellence mais ils veulent qu'ils réussissent leur scolarité et qu'ils soient en sécurité dans l'établissement scolaire et à ses abords ». Le médiateur a par ailleurs « pu constater que l'attractivité des établissements pouvait tenir aussi à la qualité de son responsable et de l'équipe pédagogique » et que par conséquent « la capacité à proposer un projet pédagogique fort et innovant constitue un facteur de fidélisation des familles ».

Le rapport du médiateur est en ligne sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/cid88947/rapport-annuel-2014-du-mediat-eur-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur.html



RÉSULTATS DÉCEVANTS EN MATHS ET EN FRANÇAIS

6 En pleine controverse sur la réforme du collège qui doit entrer en application à la rentrée 2016, voici des données qui ne manqueront pas d'alimenter les débats. D'un côté, l'enquête CEDRE 2014* qui marque un nouveau recul du niveau des collégiens en mathématiques. De l'autre, les résultats de la journée défense et citoyenneté 2014 (JCD)** qui indique qu'un jeune sur dix est handicapé par ses difficultés de lecture.



• L'enquête CEDRE, évaluation nationale des écoliers et collégiens par discipline réalisée tous les 6 ans par le ministère afin de mesurer l'évolution du niveau des élèves, fait ressortir que le niveau global en mathématiques a fortement baissé au collège entre 2008 et 2014. Les principaux enseignements tirés sont un score moyen en baisse, un pourcentage d'élèves de faible niveau en augmentation de près d'un tiers (19,5 % en 2014 contre 15 % en 2008) et un renforcement de la corrélation entre la réussite scolaire en mathématiques et l'origine sociale. L'affaiblissement constaté touche ainsi davantage les élèves de milieu défavorisé. Parallèlement à cette augmentation de la part des élèves plus faibles, les groupes des élèves (4 et 5) les meilleurs perdent, eux, plus de 4 points (24,4 % en 2014 contre 28,6 % en 2008).

Il est par ailleurs à noter que ce qui baisse vraiment c'est la maîtrise technique (calculs décimaux, début du calcul littéral) qui est pourtant ce dont on a besoin au quotidien.

1 – Les profils de lecteurs à la Journée Défense et Citoyenneté 2014 (en %)

Profil	Traitements complexes de la lecture	Automatisme de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	En %
5d	+	+	+	68,6	74,0	71,2	Lecteurs efficaces
5c	+	+	-	12,3	8,6	10,5	Lecteurs médians
5b	+	+	-	5,6	7,3	6,4	
5a	+	-	-	2,4	1,9	2,2	
4	-	+	+	3,6	3,1	3,4	Les faibles capacités de lecture
3	-	-	+	2,8	1,8	2,1	
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés variées
1	-	-	-	2,8	1,8	2,3	

• Concernant les résultats de la journée défense et citoyenneté, ils montrent qu'en 2014, 9,6 % des participants rencontrent des difficultés de lec-

ture et que pour partie d'entre eux – 4,1 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes. Ces derniers sont alors considérés comme étant en situation d'illettrisme. Hormis ces jeunes, 8,6 % ont une maîtrise fragile de la lecture. La DEPP indique de plus que les performances en lecture progressent avec le niveau d'études et sont plus élevées chez les filles que chez les garçons. Des résultats qui confirment, pour le ministère, l'urgence de réformer le collège.

* Note d'information DEPP n° 19 de mai 2015 « CEDRE 2014 » sur www.education.gouv.fr, puis espace Statistiques et notes d'information.

** Note d'information n° 16 de mai 2015 « Journées défense et citoyenneté 2014 », sur www.education.gouv.fr.

RÉMUNÉRATION RÉDUITE EN CAS D'ENVOIS TARDIFS DES ARRÊTS DE MALADIE

7 Une circulaire du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique du 20 avril dernier concernant le délai de transmission des arrêts de maladie vient préciser le décret paru en octobre dernier relatif au renforcement du contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires. Elle indique que tout agent public qui transmet à plusieurs reprises, sur une période de 24 mois, des arrêts de travail au-delà du délai de 48 heures verra sa rémunération réduite de moitié entre la

date de prescription de son arrêt de travail envoyé tardivement et sa date d'envoi effectif.

Le texte précise en outre les éléments suivants : l'autorité destinataire de l'avis d'interruption de travail,



le décompte du délai de 48 heures, les modalités d'envoi de l'avis, les conséquences d'un premier envoi tardif, les éléments de rémunération concernés par la mesure de réduction de moitié et les situations pouvant justifier d'une incapacité de transmettre son avis d'interruption de travail dans un délai de 48 heures.

La circulaire est consultable sur http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/04/cir_39518.pdf

« REVIENSTEFORMER.GOUV.FR »

8 Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le décrochage scolaire, qui vise à diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017, la ministre de l'Éducation nationale a lancé le 19 mai une campagne d'information à destination des jeunes qui ont quitté le système scolaire sans qualification pour les informer sur leur droit au retour en formation. Cette campagne met en avant le fait que tout jeune entre 16 et 25 ans peut dorénavant faire valoir son droit au retour à la formation s'il se trouve dans l'un des deux cas de figure suivants :

- posséder uniquement le brevet ou n'avoir aucun diplôme, qu'il soit général, technologique ou professionnel, ou titre à finalité professionnelle ou certificat inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- posséder un baccalauréat général mais pas de qualification professionnelle reconnue.

Elle repose sur un site internet « reviensteformer.gouv.fr » qui propose un service de rappel gratuit avec une prise en charge rapide et un suivi personnalisé pour tout jeune qui en fait la demande. Ce rappel doit permettre de fixer dans les 15 jours un rendez-vous avec un référent qui suivra le jeune avant, pendant et après son retour en formation. La prise de contact peut s'effectuer sur le site ou par le biais d'un numéro gratuit : 0 800 12 25 00.



D'autres moyens sont également mis à disposition par les régions elles-mêmes : plateforme téléphonique, accueil physique.

CALCUL DES OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS EN CPGE

9 Dans un arrêt en date du 27 avril dernier*, rendu suite à un recours en cassation intenté par un professeur de chaire supérieure en langues vivantes de l'académie de Lyon, enseignant en CPGE, à la suite d'un jugement défavorable du tribunal administratif portant sur le calcul de ses obligations hebdomadaires de service, le Conseil d'État considère que le calcul des obligations



de service des professeurs enseignant en CPGE, variable selon les effectifs des classes, doit se baser sur le groupe d'élèves auxquels le professeur dispense de manière habituelle son enseignement et non sur les divisions dont proviennent ces élèves. Ainsi le Conseil d'État indique clairement que le terme « classe » correspond au groupe d'élèves dont le professeur a habituellement la charge et doit être distinct de la division.

Actuellement, les professeurs des classes préparatoires continuent, par exception, à être régis par les décrets de 1950 (pourtant revus pour les autres enseignants du second degré) et l'interprétation, notamment de ses articles 6 et 7 sur la fixation des maximums de service hebdomadaire, est variable selon les académies. Et si le plus souvent, un professeur qui enseigne à un groupe de langues voit son obligation réglementaire de service calculée sur l'ensemble de la division dont est extrait le

groupe de langues (en application de la circulaire n° 2004-056 du 29 mars 2004) ce n'est pas toujours le cas.

Cet arrêté du Conseil d'État s'il est appliqué devrait contribuer à unifier la situation mais il pourrait donner lieu à une interprétation plus restrictive de la circulaire, en ne prenant en compte que l'effectif de chaque groupe devant le professeur, et non l'effectif de la division dont ce groupe est issu. À suivre...

* Jugement du Conseil d'État n° 374020, consultable sur www.legifrance.gouv.fr

POUR UNE MEILLEURE INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

10 « Rendre le système éducatif plus attentif aux besoins du marché du travail » et « faire en sorte que tous les jeunes le quittent » en ayant acquis des compétences qui contribuent à leur employabilité », telles sont les deux préconisations du rapport « Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015. Les jeunes, les compétences et l'employabilité ».

On apprend dans cette édition 2015 que plus de 35 millions de 16-29 ans dans la zone OCDE sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation (ces jeunes forment le groupe dit des NEET, pour *neither in employment nor in education or training*) et que près de la moitié d'entre eux ne sont même pas à la recherche d'un emploi et « pourraient bien avoir disparu des écrans radars nationaux, que ce soient ceux du système éducatif, du système social ou des institutions du marché du travail ».

Pour l'organisation internationale, il est donc urgent et nécessaire que les gouvernements fassent davantage pour les aider à débiter leur vie active dans de bonnes conditions et à trouver un emploi. Il importe notamment « de repérer les élèves qui ont les plus faibles compétences et qui sont le plus exposés au risque de connaître l'échec » afin qu'ils fassent « l'objet d'une prise en charge globale, avec un soutien spécifique au niveau des établissements d'enseignement et une aide des institutions sociales pour traiter les aspects sociaux et comportementaux, cet effort impliquant les élèves et les familles ». Il faudrait également « impliquer davantage les employeurs dans les systèmes éducatifs ».

L'OCDE émet ainsi dans son rapport 8 propositions pour une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail.

Le rapport est consultable sur le site de l'OCDE, via le lien suivant : www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-ocde-sur-les-competenances-2015-9789264235465-fr.htm



EN BREF

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- ❑ **Bourses** : arrêté du 11 mai portant sur la diminution de moitié du montant des aides au mérite pour l'année universitaire 2015-2016 pour les bacheliers ayant obtenu une mention TB (JO du 28 mai et BO du 4 juin).
- ❑ **Changement de résidence** : circulaire n° 2015-072 du 17 avril relative à la prise en charge des frais de voyage de congés administratifs et de changement de résidence des agents affectés à Mayotte (BO 18 du 30 avril) et circulaire n° 2015-075 du 27 avril relative aux modalités de prise en charge des frais de changements de résidence ayant pour destination ou origine un DOM ou une COM (BO 19 du 7 mai).
- ❑ **Réforme du collège** : parution du décret n° 2015-544 et de l'arrêté du 19 mai relatifs à l'organisation des enseignements au collège (JO du 20 mai et BO 22 du 28 mai).
- ❑ **Rentrée** : parution de la circulaire de rentrée 2015, n° 2015-085 du 3 juin (BO 23 du 4 juin).
- ❑ **Réserve citoyenne** : circulaire n° 2015-077 du 12 mai (BO 20 du 14 mai).
- ❑ **Sécurité routière** : circulaire n° 2015-082 du 22 mai concernant la demi-journée obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière pour les entrants en lycée et en CFA public (BO 22 du 28 mai).

DIVERS

- ❑ **Bourses** : l'IGEN Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire et auteur du rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » a annoncé le 21 mai qu'un « travail systématique, académie par académie, établissement par établissement » serait conduit « pour repérer le non-recours aux bourses scolaires, quand il existe une trop grande distorsion, dans un collège ou lycée, entre la proportion d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées et le taux de boursiers ». Dans son rapport, il préconise par ailleurs de « sanctuariser le budget des fonds sociaux et d'intégrer un volet social dans le contrat d'objectifs des EPLE » (Source : dépêche AEF n° 500918 du 22 mai).
- ❑ **Burn-out** : lors de l'examen en 1^{re} lecture du projet de loi relatif à l'emploi et au dialogue social, les députés ont adopté le 28 mai deux amendements ouvrant la voie à la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle. À suivre.
- ❑ **Orientation** : le Sénat a constitué le 27 mai une mission d'information sur l'orientation.
- ❑ **Maîtrise du français** : Loïc Depecker, professeur en sciences du langage à la Sorbonne a été nommé en Conseil des ministres délégué général à la langue française. Parmi ses missions, ce dernier devra « renforcer l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et proposer une politique linguistique » afin de redonner l'envie de pratiquer le français. Il rendra fin septembre ses propositions de préfiguration de l'Agence de la langue française (dépêche AEF n° 500734 du 20 mai).

Valérie FAURE
Documentation
valerie.faure@snpden.net



Le SNPDEN dans les

1

Réforme du collège

- Citation du SNPDEN dans une dépêche AEF du 13 mai suite au vote des textes en CSE.
- Tribune de Philippe Tournier, secrétaire général, « Réforme du collège : comment Dogmatique et Hypocrite lassent leurs spectateurs » dans *L'Express Yourself* du 15 mai.
- Passage de Philippe Tournier, de Lysiane Gervais et Julien Maraval, membres de l'exécutif syndical national, au journal télévisé de 20 heures sur TF1 le 19 mai.
- Interview de Rodolphe Raffin Marchetti, secrétaire départemental SNPDEN 67 (académie de Strasbourg) dans un article des *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 19 mai, en réaction aux annonces de grèves des syndicats enseignants : « Le fonctionnement actuel des collèges ne correspond plus à la réalité de nos élèves. Nous sommes loin du collège unique imaginé à l'origine. C'est une douce utopie. Il est grand temps que l'on s'occupe du collège ».
- Citation de Philippe Tournier dans une dépêche AFP du 20 mai suite à la parution des textes au JO, et reprise dans un article de *Libération* du 20 mai. « Publier le décret au lendemain du demi-échec » du SNES lors d'une mobilisation syndicale en demi-teinte est « une humiliation qu'on aurait pu lui éviter : ce n'est jamais bon » a tweeté Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-UNSA, premier syndicat des chefs d'établissement.
- Interview de Philippe Tournier et de Gilles Auteroche, secrétaire académique d'Aix-Marseille, sur *I-Télé* le 20 mai.
- Expression de deux chefs d'établissement du SNPDEN, des académies de Rennes et Rouen, interrogés par l'AEF le 26 mai, en marge du congrès du syndicat, sur la réforme du collège et la mise en place des IMP.
- Citation du SNPDEN dans une dépêche AEF du 28 mai relative au rôle des IA-IPR dans l'application de la réforme.
- Expression de Philippe Tournier dans *La Lettre de l'Éducation* n° 849 du 1^{er} juin. Philippe Tournier ne se déclare pas inquiet quant à l'application technique de la réforme sur le terrain car il ne la juge pas « plus compliquée que l'organisation actuelle » [...]. « En revanche », estime-t-il, « les personnels de direction ne sont que très modérément mobilisés, parce que les principaux de collège ont toujours en travers de la gorge la façon un peu sournoise dont on a supprimé l'accompagnement éducatif ». Dans ces conditions, souligne-t-il, « il règne un certain scepticisme », d'autant que « pendant toute cette crise, qui n'est pas forcément terminée, les principaux de collège ont été laissés absolument seuls »...

2

Congrès du SNPDEN

- Présentation du congrès et citation de Philippe Tournier dans un article de *Provence Education.com* du 18 mai.
- Annonce du congrès et citation de Philippe Tournier dans l'édition du 19 mai de *Vaucluse Matin*.
- Échos du congrès et reprise des éléments du discours du recteur d'Aix-Marseille dans un article de *Provence Education.com* du 20 mai.
- Reprise des motions adoptées dans une dépêche AEF du 22 mai.
- Interview de Philippe Tournier le 26 mai par *ToutEduc*.
- Écho du congrès dans une dépêche AEF du 26 mai et interview de Philippe Tournier sur l'actualité de l'Éducation et les thèmes et débats du congrès dans une autre dépêche AEF du 26 mai. Philippe Tournier interrogé sur le choix du thème du congrès « de l'école du socle à l'enseignement supérieur, inventons notre métier de demain ». « Il est sûr que le bac-3/bac+ 3 change la nature du lycée. Et ce congrès ne parachèvera pas complètement la réflexion sur ce sujet. Les lycées accueillent beaucoup d'élèves - 1/3 - des premières années de l'enseignement supérieur. D'évidence, APB est également en train de modifier la nature du lycée et notamment l'année de terminale. D'ici un an, à l'horizon du baccalauréat 2016, le SNPDEN fera des propositions sur l'évolution de l'articulation lycée/enseignement supérieur. »
Sur les changements des statuts du syndicat : « Le changement des statuts permet au syndicat d'intégrer la dimension territoriale du fonctionnement de l'Éducation nationale aujourd'hui. Le bureau national disparaît au profit d'une conférence nationale qui regroupe pour une moitié un exécutif élu par le congrès et pour

médias

l'autre moitié l'ensemble des secrétaires académiques. On s'aperçoit que les collègues ne vivent pas les mêmes choses d'une académie à l'autre. Aujourd'hui, beaucoup de décisions se prennent au niveau des académies, et le ministère a parfois beaucoup de peine à peser sur les décisions prises à ce niveau. Ainsi, il ne suffit plus dans l'Éducation nationale actuelle d'obtenir un texte à Paris pour qu'il soit appliqué partout de la même manière dans les académies. Les façons de procéder sont très différentes.

Sur la volonté de la DGESCO de donner aux recteurs des instruments plus fins pour avoir une meilleure allocation des moyens : « On ne sait pas de quoi on nous parle dans la mesure où on nous a déjà dit que les moyens étaient alloués en prenant compte du profil des académies dans le cadre d'un dialogue de gestion. Pour l'instant, dans les établissements, c'est invisible. C'est pourquoi le SNPDEN défendait une autre approche : le système de l'allocation tripartite, des moyens liés aux horaires obligatoires, d'autres laissés à disposition des établissements - ce qui existe déjà en lycée et qui le sera bientôt en collège - et une enveloppe des politiques publiques... ». Mais « dès l'instant où les horaires sont figés on s'interdit - hormis de manière marginale - une allocation différente de moyens ».

3

Mixités à l'école

- Interview de Michel Richard, secrétaire général adjoint, le 28 mai par *BFM TV* et le 29 mai par *M6* sur les classes de niveaux, suite à la parution du rapport du CNESCO sur la mixité sociale et scolaire.
- Interview de Philippe Tournier le 29 mai sur *RTL* au sujet de la mixité sociale

au collège. Philippe Tournier estime que le collège unique comme il a été pensé n'a jamais été mis en place. Très peu d'études ont été réalisées sur les mécanismes de constitution des classes. « La mixité sociale est en fait une question en débat depuis peu de temps. Dans les établissements, on privilégiait plutôt les questions d'organisation comme le fait de mettre les latinistes ou les germanistes ensemble pour simplifier ».

Et aussi...

APB	Expression de Philippe Tournier dans <i>le Parisien</i> du 26 mai sur les conseils pour réussir son inscription.
ÉDUCATION PRIORITAIRE	Témoignage de Dominique Duperray, principal d'un collège REP+ à Marseille et membre du SNPDEN, dans une dépêche <i>AEF</i> du 20 mai sur l'impact de la réforme dans les établissements.
ENSEIGNANTS	Interview de Bruno Bobkiewicz, secrétaire académique de Créteil, le 30 mai par <i>l'Express</i> au sujet des absences des enseignants.
EPLÉ ET COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	Article consacré au séminaire sur l'impact de la nouvelle collectivité territoriale sur l'Éducation organisé au lycée de Marie-Clotilde Hardy-Dessources, secrétaire académique de Martinique, le 31 mars dans le quotidien <i>France-Antilles</i> , et interview par <i>Radio Martinique première</i> sur le même sujet le 13 avril.
LAÏCITÉ	Expression de Philippe Tournier sur <i>France Inter</i> le 8 mai suite à la communication ministérielle sur les chiffres des élèves en proie à la radicalisation islamiste.
RELATIONS ÉCOLE/PARENTS	Citation de Gérard Heinz, secrétaire académique de Lyon, sur <i>Rue89Lyon</i> , à propos des actions à organiser dans les établissements sur la parentalité.

Valérie FAURE
Documentation
valerie.faure@snpden.net

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MEL : siege@snpden.net

Directeur de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédactrice en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédactrice en chef adjointe
MARIANNE VIEL
Commission pédagogie:
LYSIANE GERVAIS
GWÉNAËL SUREL
Commission vie syndicale:
PASCAL CHARPENTIER
Commission métier:
JOËL LAMOISE
Commission carrière:
CHRISTEL BOURY
Sous-commission retraités:
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER

Crédit photographique :
SNPDEN

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE VOLUPRINT
ZA DES BRÉANDES
89000 PERRIGNY
TEL. : 0386180600

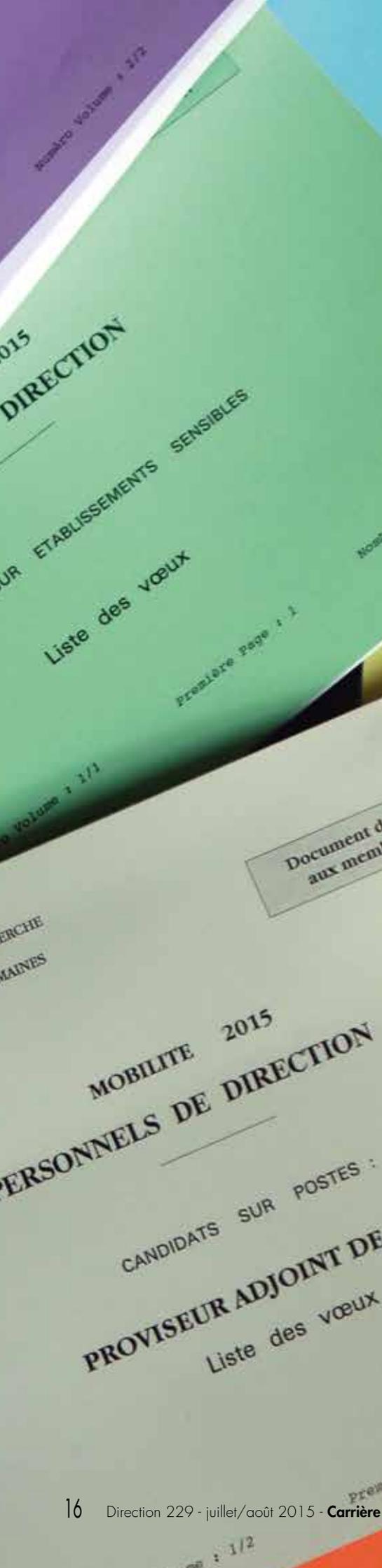
DIRECTION - ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE DE
PUBLICATIONS ET AGENCE
DE PRESSE 0314 S 08103
N° DE SIRET : 30448780400045
DIRECTION 229
MIS SOUS PRESSE
LE 15 JUIN 2015

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

INDEX DES ANNONCEURS

INCB	2
INDEX ÉDUCATION	4-5
UNCME	9
MAIF	11
CASDEN	13
ALISE	120

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.



Discours liminaire C

Monsieur le directeur, monsieur le sous-directeur, mesdames et monsieur les recteurs, mesdames les directrices académiques, mesdames et messieurs les chefs de service, chers collègues,

Les représentants du SNPDEN-UNSA souhaiteraient remercier les services pour l'envoi des documents deux week-ends avant la CAPN, malgré les nombreux jours fériés et vacances du mois de mai qui ont dû perturber la préparation de cette deuxième phase du mouvement. Cela se remarque au nombre d'ajustements reçus tardivement le 29 mai, et encore hier soir, mais nous tenons toutefois à vous remercier pour ce travail qui nous a permis de préparer dans de bonnes conditions.

Nous nous félicitons du nombre de mutations sur postes de chefs qui sont proposées lors de cette CAPN, et sommes particulièrement soulagés du nombre important d'adjoints qui se voient proposer un poste de chef d'établissement. Cela est sans doute dû aux départs un peu tardifs à la retraite, par ailleurs nous sommes tristement surpris par le taux de décès relativement important chez les collègues.

Des départs à la retraite sont-ils déjà prévus après le 1^{er} octobre et serait-il possible de savoir dans quelles proportions? Nous n'aimerions pas que les mutations 2016 soient déjà impactées et verrouillées par ceux-ci...

Nous aimerions vous remercier de ne pas avoir bloqué de postes pour les stagiaires à La Réunion, le nombre de postes vacants étant déjà tellement restreint qu'il ne permet pas de faire



Laurence COLIN
Coordinatrice des commissaires
paritaires nationaux
laurence.colin@ac-bordeaux.fr

revenir dans cette académie tous les collègues qui le souhaitent. Nous en profiterons pour rappeler que notre priorité est de faire rentrer tous les collègues qui le demandent le plus rapidement possible, mais à condition que ces situations soient traitées de façon équitable.

Les collègues des COM nous ont demandé de remercier plus particulièrement Nora Faïd pour son travail et son accompagnement, notamment lors du retour. Et ils sont nombreux encore en poste dans ces territoires à appréhender son départ du service et la perte d'une certaine mémoire. Ils ont tout particulièrement apprécié sa disponibilité et son écoute. À nous tous de nous assurer que les engagements pris, en particulier envers les collègues en poste à Mayotte, mais pas seulement, perdurent. Un grand merci pour l'invitation reçue pour le séminaire des partants dans les COM, nous pensons que notre présence y a été appréciée.

APN des 2 et 3 juin 2015

Nous regretterons, cette année encore, et malgré l'écriture précise de la note de service mobilité à propos des mutations à deux ans et l'utilisation de la case 1-1 en cas de dérogation, que la lecture et l'application qui en ont été faites n'aient pas été identiques dans toutes les académies. Cette note de service ne précise nullement qu'un changement de situation eût lieu dans les deux ans pour que cette case puisse être cochée. Une interprétation différente conduit à des traitements qui diffèrent et qui pénalisent malheureusement des collègues dans des situations parfois difficiles.

Nous avons aussi remarqué le nombre de postes d'adjoints en REP et REP+ encore vacants dans ces propositions. Nous pensons qu'il serait préférable de les pourvoir lors de la 3^e CAPN après publications et entretiens plutôt que d'y affecter des collègues stagiaires, souvent sans expérience de direction.

Nous vous rappellerons aussi notre demande: que les détachés et listes d'aptitude soient affectés uniquement sur des académies déficitaires, à l'exception des postes en EREA ou ERPD pour les titulaires du DDEASS. Et nous nous demandons si les collègues pour lesquels il est demandé une fin de détachement ont bien été informés de cette proposition. Nous regretterons que sur l'académie de Caen, des collègues aient été appelés pour une extension de vœux et se voient proposer un poste dans cette liste, passant devant d'autres collègues dont c'était le vœu initial. Cela ne nous semble pas très correct. Tout comme le fait d'appeler un collègue à qui l'académie propose une prolongation de stage, en lui demandant de choisir un nouveau lieu de stage, donc un déplacement sur un poste, qui ne sera pas libre avant la fin... de cette CAPN. Imaginez l'étonnement du collègue actuellement sur le poste et contacté par téléphone par le

stagiaire. Il eût été judicieux d'attendre quinze jours...

Nous nous permettrons d'insister à nouveau sur la confidentialité des informations contenues dans les documents préparatoires. Il est regrettable que certains cadres académiques puissent laisser échapper des commentaires lors de la préparation ou suite au mouvement, ou incitent encore des collègues à faire des extensions hors délais. Que dire de certaines promesses...

Comment envisagez-vous de régler la question de l'IF2R en Polynésie? Quel est son avenir?

Nous aimerions vous faire part en conclusion d'une inquiétude grandissante. Les opérations de mutations ainsi que les groupes de travail « classement » se télescopent cette année, et génèrent une certaine angoisse chez nos collègues mutés à la rentrée 2015 ou en passe d'être mutés. Nous craignons un nombre important de demandes de révisions de mouvement suite à des déclassements, ou des demandes de participation anticipée aux opérations 2016. Cette tendance semble déjà malheureusement se profiler, en dépit de la clause de sauvegarde, cette dernière n'intégrant pas la NBI.

Au nom des représentants du SNPDEN-UNSA, nous vous remercions de votre écoute. □



Quelques indicateurs à l'issu

À l'issue de la 2^e CAPN qui s'est déroulée les 2 et 3 juin, la très grande majorité du

mouvement a été effectuée. 90 % du mouvement des chefs a été réalisé fin mars et il

ne reste plus que 6 postes de chef vacants pour la prochaine CAPN, le 10 juillet.

AFFECTATION	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANÇON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FD	COM	CORSE	CRÉTEIL	DIJON	ÉTRANGER	GRENOBLE	GUADELOUPE	GUYANE	LA RÉUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MARTINIQUE	
ACADÉMIE D'ORIGINE																				
AIX-MARSEILLE	69%						14%				7%	3%								
AMIENS	6%	45%		3%								3%	3%			10%		3%	3%	
BESANÇON	6%		53%							12%		12%				6%		12%		
BORDEAUX				72%		3%	3%													
CAEN					79%															
CLERMONT-FD						100%														
COM							67%							8%	25%					
CORSE	50%							50%												
CRÉTEIL	2%			4%			4%		46%			2%	4%	2%				4%	7%	
DIJON	3%		3%			3%	15%			46%		8%						8%		
ÉTRANGER																				
GRENOBLE	5%										9%	73%							9%	
GUADELOUPE													86%		14%					
GUYANE													33%	50%						
LA RÉUNION															100%					
LILLE		2%		2%						4%		2%		2%		78%		2%		
LIMOGES				14%			43%					7%					29%			
LYON	12%						6%			9%	12%	3%						45%		
MARTINIQUE																14%			86%	
MONTPELLIER				8%			15%				8%							4%		
NANCY-METZ			6%	3%							6%			3%						
NANTES		3%		6%			3%					3%			3%	3%				
NICE	4%						22%				7%					4%				
ORLÉANS-TOURS				12%	4%										4%					
PARIS																				
POITIERS							31%										4%		4%	
REIMS					3%					7%	7%							7%	3%	
RENNES				3%			20%				7%									
ROUEN				6%																
STRASBOURG	5%		5%	5%														5%		
TOULOUSE				7%			22%		4%		7%								4%	
VERSAILLES				5%			12%		5%	2%	3%	2%	5%					2%	3%	
TOTAL GÉNÉRAL	33	16	13	45	17	15	68	1	31	26	24	29	15	7	12	41	5	31	16	

AFFECTATION	FONCTION ACTUELLE	CATÉGORIE ACTUELLE	ADCG			TOTAL ADCG	ADLP			TOTAL ADLP	ADLY			TOTAL ADLY	TOTAL EREA
			1-2	3	4-5		1-2	3	4-5		1-2	3	4-5		
ADCG	1-2	16%	17%	7%	40%	2%	3%	4%	9%	1%	6%	16%	23%	0%	
	3	8%	16%	11%	35%	2%	4%	4%	10%	1%	7%	14%	22%	0%	
	4 ou 5	5%	9%	8%	22%	0%	5%	2%	7%	2%	3%	19%	24%	0%	
TOTAL ADCG			11%	15%	9%	34%	2%	4%	4%	9%	1%	6%	16%	23%	0%
ADLP	1-2	3%	8%	8%	18%	0%	0%	5%	5%	8%	8%	18%	33%	3%	
	3	7%	9%	4%	20%	0%	2%	9%	11%	0%	2%	16%	18%	0%	
	4 ou 5	2%	9%	4%	16%	0%	2%	7%	9%	0%	4%	20%	24%	0%	
TOTAL ADLP			4%	8%	5%	18%	0%	2%	7%	8%	2%	5%	18%	25%	1%
ADLY	1-2	6%	16%	10%	32%	0%	0%	0%	0%	3%	6%	32%	42%	0%	
	3	5%	9%	3%	17%	0%	1%	4%	5%	0%	4%	25%	29%	0%	
	4 ou 5	5%	2%	3%	11%	1%	1%	2%	4%	0%	3%	22%	25%	0%	
TOTAL ADLY			5%	5%	4%	14%	1%	1%	2%	4%	1%	3%	23%	27%	0%
TOTAL GÉNÉRAL			103	142	88	333	15	34	43	92	14	63	225	302	1

e de la 2^e CAPN

2200 mutations ont été réalisées (+8 % par rapport à 2014). 1 425 mutations ont

été opérées sur poste de chef (+3,5 %) et 775 sur des postes d'adjoint (+ 17 %).

514 adjoints sont devenus chefs, soit 20 % des adjoints candidats à mutation. 226 collègues (+68 %) ont obtenu une mutation avec moins de 3 ans d'ancienneté de poste, bénéficiant pour la plupart de l'examen particulièrement attentif, au bout de 2 ans, des demandes de rapprochement de conjoints éloignés par un trajet supérieur à 1 h 30.

MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLÉANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL GÉNÉRAL
3%			3%										29
3%		3%	6%			6%		3%					31
					3%	3%					9%	3%	17
		11%						5%			5%		32
													19
													13
													12
													2
2%	2%	2%		2%	9%			2%	2%		5%	2%	56
8%				3%							5%		39
50%	25%			25%									4
			5%										22
													7
							17%						6
													4
2%			2%	2%									45
						7%							14
			6%						3%		3%		33
													7
65%													26
	72%	6%								3%			36
		65%	3%	3%	3%						6%		34
			63%										27
		4%	4%	52%	4%	8%					4%	4%	25
			11%		89%								18
		4%		4%	4%	46%					4%		26
		3%	7%	3%		3%	38%			14%		3%	29
3%		3%				3%		57%					30
						6%			59%			29%	17
			5%							70%			20
7%			4%								44%		27
2%		2%	5%		6%	2%		2%	2%		2%	44%	66
30	29	33	35	20	29	22	12	21	13	19	28	38	774

Analyse de la mobilité géographique des adjoints

42 % du mouvement des adjoints se réalise en dehors de l'académie d'origine contre moins de 20 % du mouvement des chefs.

Lecture du tableau : 43 % des 14 collègues de l'académie de Limoges nommés sur des postes d'adjoint ont été nommés dans l'académie de Bordeaux.

PACG			TOTAL PACG	PRLP		TOTAL PRLP	PRLY		TOTAL PRLY	TOTAL GÉNÉRAL
1-2	3	4-5		1-2	3		1-2	3		
24%	3%	0%	27%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	298
27%	4%	1%	32%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	316
39%	6%	1%	47%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	143
28%	4%	1%	33%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	757
33%	5%	0%	38%	5%	0%	5%	0%	0%	0%	40
29%	16%	0%	44%	7%	0%	7%	0%	0%	0%	45
33%	9%	0%	42%	7%	0%	7%	2%	0%	2%	45
32%	10%	0%	42%	6%	0%	6%	1%	0%	1%	130
19%	3%	0%	23%	3%	0%	3%	0%	0%	0%	31
34%	8%	1%	43%	3%	0%	3%	1%	1%	3%	76
36%	11%	1%	48%	4%	1%	4%	7%	2%	9%	246
34%	9%	1%	44%	3%	1%	4%	5%	2%	7%	353
375	75	10	460	24	2	26	19	7	26	1240

Analyse du mouvement des adjoints par fonction d'origine et d'affectation

Lecture du tableau : 14% des 316 adjoints de collège catégorie 3 sont devenus adjoints de lycée catégorie 4-5.

Éléments d'analyse du mouvement complet

ACADÉMIE D'ORIGINE	NOMBRE DE PERSONNELS DE DIRECTION	NOMBRE DE DEMANDES DE MUTATION	TAUX DE SATISFACTION GLOBAL	TAUX DE SATISFACTION SUR POSTE D'ADJOINT		TAUX DE SATISFACTION SUR POSTE DE CHEF		TAUX D'ADJOINTS NOMMÉS SUR POSTE DE CHEF DANS L'ACADÉMIE D'ORIGINE	TAUX D'ADJOINTS NOMMÉS SUR POSTE DE CHEF HORS ACADÉMIE D'ORIGINE
				FEMME	HOMME	FEMME	HOMME		
AIX-MARSEILLE	590	192	44%	16%	14%	33%	25%	17%	1%
AMIENS	447	139	52%	24%	21%	22%	36%	18%	0%
BESANÇON	283	100	50%	22%	14%	34%	32%	27%	0%
BORDEAUX	667	233	42%	18%	9%	21%	35%	14%	2%
CAEN	343	100	53%	14%	22%	39%	31%	39%	0%
CLERMONT-FD	291	113	42%	10%	13%	24%	37%	20%	4%
COM	206	66	85%	25%	13%	68%	66%	13%	47%
CORSE	60	17	35%	11%	13%	11%	38%	0%	0%
CRÉTEIL	1044	335	44%	21%	12%	28%	27%	18%	1%
DIJON	390	145	49%	37%	19%	22%	23%	15%	3%
ÉTRANGER	308	49	94%	9%	8%	91%	84%	15%	77%
GRENOBLE	631	177	46%	18%	8%	29%	37%	23%	0%
GUADELOUPE	146	47	40%	15%	14%	23%	29%	21%	0%
GUYANE	83	27	52%	20%	24%	30%	29%	13%	7%
LA RÉUNION	256	88	27%	10%	2%	19%	25%	10%	2%
LILLE	943	325	38%	14%	14%	17%	28%	15%	2%
LIMOGES	179	64	53%	23%	21%	23%	39%	18%	4%
LYON	614	206	45%	18%	14%	25%	32%	16%	4%
MARTINIQUE	131	38	66%	25%	11%	40%	56%	25%	0%
MONTPELLIER	516	194	45%	22%	6%	21%	40%	13%	3%
NANCY-METZ	582	211	49%	19%	16%	30%	34%	20%	7%
NANTES	610	209	54%	27%	10%	33%	40%	27%	3%
NICE	388	131	44%	26%	14%	26%	21%	13%	4%
ORLÉANS-TOURS	579	196	39%	11%	14%	26%	26%	19%	0%
PARIS	400	124	37%	17%	12%	23%	22%	10%	1%
POITIERS	393	142	46%	25%	14%	18%	35%	20%	2%
REIMS	339	123	51%	26%	22%	32%	25%	23%	0%
RENNES	517	189	41%	20%	13%	22%	28%	15%	2%
ROUEN	465	146	37%	14%	10%	16%	33%	13%	1%
STRASBOURG	414	121	45%	22%	11%	23%	34%	18%	1%
TOULOUSE	614	201	44%	17%	10%	31%	30%	15%	0%
VERSAILLES	1252	386	44%	19%	14%	26%	27%	14%	1%
TOTAL GÉNÉRAL	13773	4834	45%	19%	13%	26%	32%	17%	3%



Jérôme Naime,
Commissaire paritaire national
jerome.naime@snpden.net

Le taux de satisfaction global atteint 45 % (+1 %), équivalent entre hommes et femmes, mais seules 26 % des femmes obtiennent un poste de chef contre 32 % des hommes. Ce différentiel de -6 % diffère selon les académies. La Corse, Montpellier et Rouen accusant le différentiel le plus important. On notera qu'Aix-Marseille et Caen ont satisfait davantage de femmes que d'hommes sur des postes de chef. Sur la parité et l'accompagnement des adjoints, les indicateurs de ce mouvement 2015 apparaissent perfectibles et nous veillerons à la progression de ces indicateurs lors du mouvement de l'an prochain.

À nouveau, je remercie Joëlle Torres qui a recensé et compacté toutes ces données. □



Congrès d'Avignon 2015

Discours de Gilles Auteroche, secrétaire académique



Madame le maire
Monsieur le président,
Monsieur l'inspecteur
d'académie, directeur
académique des services
de l'Éducation nationale
en Vaucluse
Mesdames et messieurs,
Chers collègues,
Chers camarades,

Bienvenue à Avignon.

La section académique du
SNPDEN d'Aix-Marseille est
heureuse de vous accueillir pour
ce 11^e congrès du SNPDEN
dans cette belle cité des papes.

Benvenuto en Avignoun
comme l'on dit en « lengo
nostro » c'est-à-dire dans
notre langue en provençal.

Nous sommes heureux de
vous accueillir dans cette
belle ville d'Avignon et dans
ce beau palais des papes à
la disposition si particulière
pour un congrès syndical
puisqu'une moitié du congrès
fait face à l'autre.

Ce palais des papes est la
plus grande des constructions
gothiques du Moyen Âge. À

la fois forteresse et palais,
cette résidence pontificale fut,
pendant le XIV^e siècle, le siège
de la chrétienté d'Occident.
Six conclaves et 2 congrès du
SNPDEN se sont tenus dans
le palais d'Avignon qui aboutirent à l'élection de Benoît XII,
en 1335; de Clément VI, en
1342; d'Innocent VI, en
1352; d'Urbain V, en 1362;
de Grégoire XI, en 1370,
et de Benoît XIII, en 1394...
Ainsi que de deux secrétaires
généraux de notre syndicat!
Mais nous sommes d'abord
en Provence et notre Provence
est, comme ce département
de Vaucluse, une terre de
contrastes. Et, comme nous
sommes des personnels de
direction, commençons donc
par nos 320 établissements
scolaires, collèges, lycées et
lycées professionnels dirigés
par 540 adjoints et chefs pour
plusieurs milliers d'élèves.

Image et son svp! Merci à Clémentine Dahl pour ce montage.

320 établissements disions-nous
situés dans 4 départements.
Deux départements alpins
essentiellement ruraux mais aussi
touristiques; un département
singulier celui de Vaucluse,
certes agricole et touristique,
mais pas très riche et où le
chômage sévit fortement; et
enfin, les Bouches-du-Rhône qui
comptent plus de 200 établisse-
ments scolaires, où la diversité
le dispute aux contrastes.

Je pourrais vous parler aussi
d'Aix-en-Provence et de Mar-
seille, de leurs beautés res-
pectives mais aussi de leurs
rivalités.

À Marseille, je pourrais évo-
quer la « Bonne Mère », les
plages et la bouillabaisse.

À Avignon, il faudrait évoquer
l'architecture, le fabuleux fes-
tival de théâtre, le fleuve ou
bien les productions viticoles
que vous aurez très certain-
nement l'occasion de dégus-
ter. Et bien entendu le pont!
Non, je m'arrêterai quelques
instants sur ce qui fait, hélas,
notre difficulté essentielle. Ce
sont ces quartiers nord de
Marseille et leurs établisse-
ments scolaires où se joue une
partie de la réussite de notre
pacte républicain. Et mes
propos s'appliqueront aussi
à quelques établissements du
sud d'Avignon.

Diriger un lycée ou un collège
dans ces lieux, c'est faire
profession de missionnaire,
missionnaires de la laïcité,
entendons-nous! Avec la lai-
cité, les personnels de direc-
tion avec les enseignants sont
au quotidien les acteurs de la
devise de notre République.
En REP ou en REP+, quelle
est la liberté pour les jeunes
filles contraintes par la pres-
sion du quartier de porter la
jupe ou le voile qu'elles po-
seront dès l'entrée du lycée
ou du collège? Il nous faut
avec les enseignants et les
CPE faire œuvre permanente
de persuasion. Quelle égalité
quand le chômage frappe
les cités? Il nous faut avec
tous les acteurs concernés lut-
ter contre l'absentéisme et le
décrochage. Si nous parlons
de la fraternité, elle se règle
parfois à coups de kalach-
nikov dans les cités. Non,
je n'exagère pas! Je ne fais
pas le Marseillais!

Je témoigne de ce que vivent
nos collègues et amis, Cyril et
Dominique, ici présents, mais
aussi beaucoup d'autres.

Enfin, la laïcité est bien au
centre de toutes les préoccu-
pations précédentes puisque
cette liberté absolue de
conscience est constamment
remise en cause.

Contraste disais-je?
La culture et les langues.

La Provence est depuis tou-
jours une terre d'accueil. Si
la langue provençale, chère
à Frédéric Mistral, n'est plus
celle de tous les jours, une
véritable culture méditer-
ranéenne a émergé. Cette
culture est faite de tous les ap-
ports multiséculaires: Grèce,
Arménie, Italie, Espagne, Al-
gérie, Maroc, Tunisie, Afrique
subsaharienne. La liste est
longue et non-exhaustive. Et
c'est bien cette diversité que
nous retrouvons dans nos col-
lèges et lycées.

Quelques mots sur nos col-
lectivités territoriales dont
la présence dans les éta-
blissements est forte, mais
dont l'impact est variable en
fonction des richesses dont
elles disposent. Difficile de
comparer ce que peut faire
un petit département alpin et
l'énorme département du 13
qui dote une grande majori-
té de collégiens d'ordina-
teurs portables. Soulignons
avec plaisir que quasi toutes
ont le souci de la concerta-
tion et que notre syndicat, le
SNPDEN est toujours présent
et écouté grâce à l'action
efficace de nos secrétaires
départementaux. Pour illus-
trer ce propos, citons un bel
exemple. C'est dans le dia-
logue avec notre organisa-
tion syndicale que le conseil
régional Provence-Alpes-Côte
d'Azur, a mis en place il y a

presque 10 ans les premiers techniciens informatiques dans nos lycées et LP nous libérant ainsi de tâches et soucis bien pesants. Oui, le SNPDEN d'Aix-Marseille, et de Nice, bien entendu, ne sont pas pour peu dans cette belle mesure. N'est-ce pas Alain Dani ?

Contraste disais-je ?
Contraste et inquiétude !

La Provence est également une terre d'extrémisme. Ce département a élu la petite-fille à l'Assemblée nationale ! Mais certains villages provençaux qui ne connaissent, ni délinquance, ni immigration, votent à plus de 40 % pour ceux qui prônent l'exclusion et qui détournent cette belle notion de laïcité.

Oui, nous sommes inquiets. Demandez donc à nos collègues de Bollène ce qu'est diriger un établissement scolaire quand la commune est dirigée par un des avatars des négationnistes. Demandez à nos collègues du XIII^e arrondissement de Marseille quel est le comportement de certains élus municipaux issus des mêmes rangs !

La Provence a su accueillir pendant plus de vingt siècles Grecs, Romains et, plus tard, Arméniens, Italiens, Espagnols, Africains du Nord et d'ailleurs. Elle a su accueillir juifs, chrétiens orthodoxes, musulmans et tant d'autres ! Rien n'a jamais été facile mais le *melting-pot* a toujours fini par réussir.

Et il réussira en Provence et dans notre société comme

il réussit dans nos établissements, grâce à l'action des enseignants et de leurs personnels de direction. Soyons donc réalistes et optimistes à la fois !

Mesdames et messieurs les élus,
Chers collègues et chers camarades,

Le 11^e congrès national du SNPDEN va s'ouvrir.

C'est maintenant pour nous l'occasion de remercier tous les collègues en activité et retraités qui ont aidé activement à sa préparation. Et je vous prie de croire – ceci est à destination de la prochaine académie organisatrice – que ce n'est pas une mince affaire !

Et pour conclure dans l'allégresse, voici un petit passage de l'hymne provençal :

*Provençau, veici la Coupo
Que nous vèn di Catalan
A-de-rèng beguen en troupo
Lou vin pur de noste plan
Vuejo-nous la Pouèsio
Pèr canta tout ço que viéu,
Car es elo l'ambrosio,
Que tremudo l'ome en diéu!*⁽¹⁾

Nous souhaitons à chacun un excellent congrès et un bon séjour à Avignon.

Je vous remercie ☐

1 Provençaux, voici la coupe Qui nous vient des Catalans Tour à tour buvons ensemble Le vin pur de notre cru, Verse-nous la poésie
Pour chanter tout ce qui vit
Car c'est elle l'ambrosie
Qui transforme l'homme en dieu.

Discours de Dominique Beck, inspecteur d'académie, directeur des services de l'Éducation nationale de Vaucluse



Monsieur le secrétaire général,
Monsieur le vice-président,
Mesdames, messieurs,
Chers collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion et beaucoup de bonheur que je suis parmi vous aujourd'hui, à la demande du recteur, que je représente aujourd'hui, mais qui sera parmi vous demain. C'est avec beaucoup d'honneur que je m'adresse à vous. J'ai reconnu au passage quelques visages de collègues avec lesquels j'ai eu l'occasion d'œuvrer dans les différents départements où j'ai servi l'Éducation nationale avec beaucoup de bonheur.

Au nom cette fois-ci de l'IA-DASEN de Vaucluse, je vous souhaite la bienvenue dans ce département. Quand j'y suis arrivé pour la première fois, j'ai commis les deux erreurs que commettent les non-initiés,

à savoir que j'ai parlé du département « du » Vaucluse, alors que les autorités locales insistent beaucoup pour parler du département « de » Vaucluse, puisque comme vous avez pu l'apprendre, par le biais de Gilles Auteroche, dans l'histoire ce département était un État. Ici, on tient à son histoire. La deuxième erreur était de dire « en » Avignon, chose à ne surtout pas dire si l'on ne veut pas passer pour un « bobo » prétentieux ! Ici, on dit tout simplement... à Avignon, même si cela n'est pas toujours très euphonique.

Bienvenue donc dans ce département de Vaucluse, et dans cette belle ville d'Avignon.

Lorsque j'ai su que vous alliez tenir votre congrès au sein même du palais des papes, et dans la salle du conclave, je me suis dit qu'il fallait vraiment avoir des valeurs de laïcité fortement chevillées au corps, mais j'en ai ensuite eu la certitude au travers du discours de Gilles Auteroche. Le risque vous l'assumez, mais je sais que vous l'assumez car derrière, vous assumez haut et fort les valeurs que vous défendez. J'essaie, et nous essayons au niveau de l'administration, d'être toujours à vos côtés. Ceci étant, en termes de « pape », un peu plus au nord du département on l'associe à quelque chose d'un peu plus convivial et je vous invite à poursuivre votre visite jusqu'au château de Châteauneuf-du-Pape, où le terme de pape prendra alors pour vous certainement une autre connotation.

Avignon ! Je préférerais que de la cité des papes d'Avignon, l'on retienne ensemble



et pour l'instant ses remparts ; car dans les missions qui sont les vôtres aujourd'hui en dirigeant un établissement public local d'enseignement, vous êtes vraiment des remparts, et ce, encore plus dans ce pays, et encore plus aujourd'hui. Vous êtes des remparts contre tous les obscurantismes, et je rajouterai avec un brin de malice pour l'actualité, contre tous les immobilismes. Nous avons besoin qu'autour de nos élèves, avec nous, s'érige un ensemble de remparts qui vont venir les protéger, et je vous remercie de cette action.

Le département de Vaucluse, quand on y arrive, les représentations et les images sont faciles: le palais des papes, le Festival d'Avignon, le Luberon, Châteauneuf-du-Pape, etc., mais tout cela cache une réalité sociale et économique extrêmement difficile. Nous sommes dans un département qui, selon les indicateurs, est soit le 6^e ou le 7^e département de France au niveau de la pauvreté, et au niveau des bas revenus des familles. Ce département est économiquement difficile, et Gilles Auteroche a fait allusion tout à l'heure à la vie politique locale qui ne facilite pas du tout la vie, et il faut vraiment beaucoup de persévérance et de volonté de la part des collègues chefs d'établissement, pour participer à un certain nombre d'instances dans certains territoires de ce département. Nous sommes actuellement en train de travailler, et je salue madame Vandrepotte, inspectrice d'académie adjointe, qui n'a pas pu être avec nous aujourd'hui,

et avec qui je travaille sur la rédaction des nouveaux contrats de ville. Là aussi, la présence de l'Éducation nationale est essentielle car, dans certains secteurs, la politique de la ville se faisait malheureusement sans la ville. La mission qui est la nôtre est essentielle, nous, qui représentons l'État dans une de ses plus nobles missions. Autour de cette situation économique difficile, et autour de cette situation politique qui n'est pas toujours simple, les chefs d'établissement construisent, et je leur en sais gré, un environnement propice à développer l'ambition de nos élèves. S'il est des départements où notre mission de développer l'ambition, où notre mission de proposer à nos élèves des parcours clairs et lisibles, et de se faire un peu parfois violence auprès des familles, (mais ça nous le faisons déjà et vous le faites aussi); s'il est des départements où tout cela est nécessaire et où le rôle des chefs d'établissement est essentiel, celui-ci en fait partie! Autour de ces quelques valeurs: l'ambition, la défense des valeurs de la République, la défense de nos valeurs laïques, et la protection de nos élèves pour une meilleure construction, je ne puis que remercier les chefs d'établissement pour leur action.

Ce congrès très ambitieux et au programme riche, je vous le souhaite prolifique et extrêmement porteur. Je sais que dans la situation actuelle, avoir des interlocuteurs constructifs comme vous savez l'être, est quelque chose d'extrêmement pré-

cieux. Lorsque des observateurs ou des gens qui ne connaissent pas l'Éducation nationale me questionnent sur le point le plus difficile de mon métier, je dis souvent que le danger pour les gens dans ma mission, est de ne percevoir le fonctionnement des enseignants, et de ne percevoir l'image de nos collègues qu'à travers le prisme des organisations syndicales, et ceci quelquefois me perturbe beaucoup. Nous allons, avec les collègues inspecteurs d'académie, le plus souvent possible dans les établissements afin de rencontrer des enseignants, pour voir des enseignants heureux, pour voir des enseignants travailler et pour essayer de se dire que l'image que l'on peut renvoyer n'est qu'une image, mais en ce moment, nous savons tous ici combien elle peut être difficile. Nous avons dans nos établissements, sous votre autorité et sous votre responsabilité, des équipes enseignantes motivées, qui savent innover et avancer, mais ces évolutions-là ne se feront que sous votre autorité, avec toutes vos compétences. Je vous souhaite un congrès constructif, mais avant tout un congrès positif.

Merci à tous. □

Discours de Bernard Beignier, recteur de l'académie d'Aix-Marseille



Monsieur le président, merci pour votre accueil.

Mesdames et messieurs les principaux, mesdames et messieurs les proviseurs, mes chers collègues, je n'ai pas pu vous souhaiter la bienvenue dans l'académie hier car vous savez que trois recteurs et trois procureurs généraux font partie d'un groupe de travail pour préparer la très prochaine loi qui va améliorer les relations entre la Justice et l'Éducation nationale à la suite des pitoyables et dramatiques incidents de ces derniers mois, mais monsieur Beck, l'inspecteur d'académie de ce département l'a fait en mon nom ; je tenais à vous saluer ce matin.

Permettez-moi tout d'abord d'acquitter une dette d'honneur envers mon académie précédente, celle d'Amiens, et en particulier pour les responsables de votre syndicat. Il y a exactement un an, lors de votre CSN, le principal Gilles Bayard avait exprimé son soutien au recteur qui s'était



trouvé un peu égratigné dans une épître un peu rapidement écrite par quelqu'un qui avait sans doute trempé sa plume trop rapidement. Et il l'avait fait ici même. Je lui en sais gré infiniment et je voudrais le remercier ici publiquement, comme il m'avait accordé son soutien publiquement ainsi qu'à tous les Picards qui sont rassemblés ici et ils savent combien je leur suis encore très profondément attaché.

Cette académie, vous l'avez décrite, vous l'avez vue quand vous êtes arrivés. Permettez-moi deux remarques.

La première, pour un recteur, conclure un discours s'adressant à des enseignants en disant chers collègues, cela a un sens. Vous êtes professeurs, je suis professeur et je le disais au proviseur Aute Roche, c'est un petit peu avec émotion que je retrouve ce lieu où il y a exactement 20 ans je participais à un colloque animé par ma promotion d'agrégation. Faire un cours, j'ai connu ce que c'est; un amphithéâtre de 1^{re} année avec 400 étudiants je sais, et donc je comprends ce qu'est un professeur de seconde ou de 6^e, parce que la problématique est exactement la même. Si j'insiste un tout petit peu là-dessus, c'est que notre organisation, vous venez d'y faire allusion il y a un instant, qui va changer, de l'Éducation nationale, a un trait particulier dans notre pays, c'est qu'elle est essentiellement dirigée par des enseignants. Il suffit de franchir quelques frontières, et par exemple, si on se rend en Allemagne, l'équivalent du recteur est un élu d'un *Land* comme on le trouve d'ailleurs aux

États-Unis, et dans beaucoup d'autres pays, ou bien un administrateur issu des cadres de l'administration générale.

Cette tradition napoléonienne de 1808, qui a un historique d'ailleurs, vous le savez, avec l'Université de Turin, est pratiquement unique. Et les autres pays qui ont le même système n'ont fait que copier le système français. Et cette organisation est finalement très moderne car au fond on voit très bien comment s'oriente le système éducatif français contemporain. Dans 10 ans, on voit parfaitement qu'il y aura deux rives: le brevet, la licence.

Le brevet, le socle, et vous avez évoqué la réforme du collège, qui est consécutive à la réforme du primaire, avec d'ailleurs ce collège qui dans le système français a toujours été à la fois un élément de force ou de faiblesse, et puis, Bac -3/Bac +3. Et bien, lorsqu'on entrera en classe de seconde, cela ne sera pas « passe ton bac », le bac est un passeport, un passeport ça ne sert qu'à aller plus loin, c'est « qu'est-ce que tu feras avec ton baccalauréat, avec 2 années, 3 années d'enseignement supérieur? ». Je l'ai souvent rappelé en Picardie mais il faut le rappeler ici. La moitié des diplômes supérieurs sont délivrés par les lycées, la moitié, et cette part ne fera que s'accroître. Cela signifie qu'on voit très bien quelles sont les perspectives d'avenir, qui seront très tôt de montrer à un jeune élève comment il doit acquérir ce fameux socle qui est encore en discussion. Et puis très très vite, comment on va le conduire à un niveau

de formation qui fait que nous espérons que d'ici une dizaine d'années la moitié d'une classe d'âge aura un niveau de baccalauréat +2 ou +3. Les plus jeunes parmi vous, vous verrez cette révolution s'accomplir au fur et à mesure, mais de façon absolument certaine. Souvenez-vous les plus anciens, en 1989, quand on nous a parlé de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, les doux sourires qu'il y avait aux coins des lèvres. Et bien, cet objectif est particulièrement atteint, le suivant sera nécessairement atteint. Cela signifie, et cela a été évoqué, que notre institution est en pleine réforme de ses structures. Cela concerne notamment la carte des académies. Vous avez cité très justement le rapport des inspecteurs généraux qui contient 3 cartes très instructives à la fin, et si vous ne deviez regarder qu'une chose dans ce rapport, c'est ces 3 cartes de l'historique des académies. Et en particulier, celle qui est très intéressante, la carte des académies avant 1960. Mais il y aura une réforme du fonctionnement même des académies et les services déconcentrés de l'État seront réellement beaucoup plus déconcentrés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Et c'est la raison pour laquelle on voit parfaitement que dans l'avenir l'institution qu'est la nôtre, va encore plus fonctionner comme elle était prévue de fonctionner dès le début. Et d'une manière d'ailleurs beaucoup plus simple qu'on ne le dit.

Ce matin encore à la radio, on posait la question sur le caractère très compliqué de

l'Éducation nationale. Alors effectivement, il y a une possibilité d'entrer par un organigramme très détaillé de notre ministère, et qui peut donner l'impression d'une hiérarchie sans fin, mais en réalité les choses sont vraiment beaucoup plus simples que cela et elles se simplifient en 3 éléments: ministre, recteurs, chefs d'établissement. Chefs d'établissement, recteurs, ministre. C'est comme cela que les choses fonctionnent et vous voyez d'ailleurs que le recteur a une mission qui est une mission délicate parce que le recteur, dans son académie, présentement j'assume cette fonction, est le représentant de son ministre. Mais auprès de son ministre, il est le représentant de son académie. Et le recteur a cette double fonction d'être localement celui qui est l'un des artisans de l'unité nationale, et au niveau national de l'enrichissement de cette unité par la réalité provinciale. Et croyez-moi, quand on passe d'Amiens à Marseille, la diversité nationale on sait ce que c'est. Même si je suis sensible au fait que le climat se soit mis légèrement picard aujourd'hui pour tempérer tout cela. Et ce travail de proximité va renforcer considérablement dans l'avenir l'autonomie des établissements. La réforme du collège vous la connaissez, avec double renforcement. La part des 20 %, soit dit en passant, certains parmi nous ont connu l'époque au collège des 10 %, et personnellement j'en garde un excellent souvenir, car nous avons utilisé ce temps pour venir visiter Avignon donc il y avait quelque chose de



prémonitoire. Renforcement du conseil pédagogique, renforcement du fait que chaque établissement aura un défi local à relever, ce qui fait que l'évolution du fonctionnement d'une académie, prenons celle d'Aix, ici il y a quelque chose qui est tout à fait dépassé et je m'exprime à titre purement personnel, mais je suis persuadé que les départements dans 15 ans, 20 ans, on verra bien ce qu'il en restera. Ils ont été conçus en 1790 pour une mission bien particulière qu'ils ont remplie. On peut s'interroger aujourd'hui sur la pertinence de ce découpage, en tout cas pour l'académie d'Aix-Marseille, il suffit de donner deux chiffres: 70 % des élèves de l'académie sont dans les Bouches-du-Rhône, 50 % des élèves de l'académie sont à Marseille. Si on prend une académie chère à mon cœur, celle de mon origine, Toulouse, 70 % des élèves sont dans la grande métropole de Toulouse et 90 % des étudiants. On voit bien qu'à partir de là le découpage géographique doit évoluer. Et je dois vous dire qu'ici même dans notre académie, nous avons commencé avec les inspecteurs d'académie à réfléchir à une logique de réseaux autour du collège, c'est-à-dire réseau des écoles avec leur collège tête de pont et l'éducation prioritaire dont on nous dit, et à raison, qu'elle est un laboratoire d'expériences, va nous servir à constituer ces premiers réseaux, mais ensuite réseaux partant du collège pour aller vers l'enseignement supérieur.

Les DASEN, vous avez évoqué le décret du 5 janvier 2012, auront de plus en plus des missions transversales plutôt que des missions purement territoriales. Il y aura ici un DASEN éducation prioritaire et très certainement d'ailleurs nous verrons petit à petit comment les choses évolueront, mais des DASEN dont la fonction principale sera du premier degré. Et, à partir de là, ces réseaux, ces têtes de réseaux, évidemment magnifieront les chefs d'établissement. J'évoquais tout à l'heure la Picardie, je salue l'exemple de Beauvais, où pour la première fois dans l'académie d'Amiens, une convention de réseaux a été conclue et a été adaptée et adoptée pour l'ensemble de l'académie. Cela a été le dernier acte que j'ai pu réaliser avant mon départ.

Il y a une chose qui ne va pas changer dans l'Éducation nationale, ce sont les missions, les professions. Il y aura toujours des professeurs, des directeurs d'école, des principaux, des proviseurs, des inspecteurs des différents corps, des recteurs. Mais toutes ces missions vont s'exercer d'une manière très différente, en particulier pour le corps des inspecteurs. Ici même aussi, il a été décidé qu'il y aurait pour chaque établissement, ou si ce n'est guère possible pour chaque réseau, un inspecteur IA-IPR référent chargé d'être le conseiller pédagogique du chef d'établissement. Et ce point est très important car on voit bien que l'évolution,

avec les inspections individuelles, doit terriblement changer. Et c'est cela qui est le point le plus important parce que le vocabulaire ne va pas changer. On parlera toujours d'académies, de lycées, de collèges; les mots ne vont pas changer mais les fonctions vont changer. Et si vous êtes bien attentifs, dans notre pays, c'est un juriste qui parle, quand on veut faire de fausses réformes, on laisse les choses en l'état et on trouve d'autres noms. Quand on veut faire de vraies réformes on ne touche pas aux mots mais on change le contenu. Et c'est ce qui est en train de se produire, et vous en serez les artisans.

Vous avez évoqué tout à l'heure ces grands débats sur les valeurs de la République, il faut terminer en disant une chose et je vous demande de répéter cela, dans la reconstruction complète de l'État, il y a 36 000 communes en France; 34 000 ont une école ou un service de l'Éducation nationale. Nous sommes la seule administration, la seule institution de l'État qui a une telle répartition sur le territoire, et c'est bien pour cela que nous sommes intimement liés à la solidité de l'État, à l'unité de la Nation et donc aux valeurs de la République.

Très bon congrès à vous tous. Bon séjour dans notre académie. □

Discours de Dominique Santoni, vice-présidente du conseil départemental de Vaucluse



Madame le maire, Monsieur le président du conseil régional, Monsieur le recteur d'académie, Monsieur le secrétaire académique, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et messieurs les proviseurs, Mesdames et messieurs les principaux, Mesdames et messieurs les adjoints, Mesdames et messieurs les élus, Mesdames, messieurs,

C'est avec plaisir que je suis avec vous ce jour pour l'ouverture de ce XI^e congrès national du SNPDEN et je suis très heureuse qu'il se tienne cette année en Avignon.

Nouvellement élue, je suis vice-présidente du conseil départemental (CD) de Vaucluse en charge de l'éducation, de la vie associative, du sport et des transports. C'est une commission importante certes mais particulièrement motivante et intéressante car les domaines d'intervention sont complémentaires, liés, transversaux et permettent une vision plus globale.



L'éducation est notre avenir

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde », disait Nelson Mandela. Parce qu'elle transmet les valeurs et les connaissances, l'Éducation peut concourir par son action sur la formation de la jeunesse, donc de la société de demain, à faire d'une société humaine, une démocratie où s'épanouissent des citoyens dynamiques, à l'esprit critique mais au sens civique développé. Aujourd'hui nous savons que les collèges resteront dans le giron des départements. C'est une grande satisfaction et c'est d'autant plus nécessaire avec les grandes régions. Nous devons rester proches, nous adapter au terrain...

Le collège doit rester « un lieu d'enseignement de proximité », un lieu dans lequel nous pourrions multiplier les initiatives et accompagner les projets en concertation et chacun dans nos domaines de compétences. Nous, le conseil départemental, devons aujourd'hui travailler transversalement au-delà même du seul volet éducatif.

Tout naturellement, par exemple, le CD, de par sa compétence sociale forte, est lié au scolaire dans son champ d'intervention : politique de la ville, prévention de la délinquance, décrocheurs, mineurs isolés, aide sociale à l'enfance...

Nous dépensons 24 millions d'euros par an et ceci sans compter la valorisation de nos agents techniques ATTE, pour offrir des conditions de travail optimales aux collégiens. Favoriser la mixité sociale, contribuer à la gratuité de l'enseignement, attribuer des aides à la scolarité, accélérer le développement du numérique, développer des projets pédagogiques font partie des ambitions de notre département. Sur la construction et la réhabilitation des collèges et suite aux décisions de programmation de l'assemblée départementale de

2011, les services départementaux travaillent sur la programmation des opérations concernant les collèges Giono et Vallis Aeria, et ce, dans un contexte budgétaire bien difficile et un département appauvri.

Concernant le fonctionnement et l'équipement des collèges, nous maintiendrons la dotation globale de fonctionnement à un niveau stable :

- nous soutiendrons les initiatives des établissements dans leurs actions relatives aux économies d'énergie mais aussi dans leurs initiatives éco-responsables ;
- nous développerons et continuerons à améliorer l'extranet, plateforme d'échange pour informer mieux encore les collèges et optimiser la gestion et le traitement des données et bien évidemment poursuivrons la mise en œuvre du plan très haut débit ;
- dans le cadre d'une politique de développement durable, nous continuerons à soutenir la plateforme « Agrilocal ».

Sur les missions et gestion des ATTE :

- nous développerons des plans de formations sur les compétences métiers tant au niveau de la sécurité des agents que des compétences techniques ;
- nous nous inscrirons dans le respect des obligations réglementaires en matière de restauration collective (formations à l'équilibre alimentaire, amélioration des contrôles sanitaires) ;
- nous poursuivrons le dialogue social avec les organisations syndicales quant aux dotations de personnel et aux conditions de travail.

Sachez que le département restera un de vos partenaires attentifs et privilégiés dans la gestion quotidienne des établissements dont vous avez la charge et ce dans le cadre d'un dialogue constructif et équilibré.

Merci et très bon congrès. □

Discours de Jean-Marc Coppola, vice-président du conseil régional, délégué aux lycées, patrimoine, investissements régionaux



Madame le maire,
Madame la vice-présidente du conseil départemental,
Monsieur le directeur académique,
Monsieur le secrétaire général du syndicat, cher Philippe Tournier, que j'ai eu le plaisir de rencontrer à Aix-en-Provence lors d'un colloque sur la décentralisation, Mesdames et Messieurs, un salut particulier à Gilles Auteroche, secrétaire académique d'Aix-Marseille, et Jean-Marc Philippe, responsable régional, qui ont dû être particulièrement sollicités pour accueillir dans les meilleures conditions votre congrès national, ici même à Avignon.

Permettez-moi, tout d'abord, d'excuser Michel Vauzelle, le président de la région PACA de n'avoir pu se rendre disponible et ainsi s'adresser à vous directement. Il m'a demandé de le faire en ma qualité de vice-président délégué aux lycées, entre autres, et c'est avec un immense plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre région.

Bienvenue dans un des plus beaux sites qui symbolise à lui seul cette région de festivals, c'est-à-dire de la culture, du tourisme, de l'hospitalité, de la convivialité, de l'authenticité et tout ce qui s'y rattache pour vous faire apprécier cette région singulière et attachante.

Singulière, parce que bien que son périmètre reste inchangé, nous trouvons deux académies, ce qui peut être une source d'enseignements à tirer pour les régions qui fusionnent.



À ce propos, j'imagine que demain le recteur d'Aix-Marseille vous fera partager un certain nombre de réflexions sur la fusion des rectorats, y compris en PACA.

Cette singularité ne nous empêche pas de travailler en harmonie et intelligence en veillant à l'égalité de traitement des établissements et surtout des jeunes sur l'ensemble du territoire. Singulière aussi par les politiques régionales que nous avons mises en œuvre depuis près de 18 ans allant au-delà des compétences obligatoires, particulièrement en direction des jeunes, un exercice qui n'aurait pas été possible sans l'engagement de la communauté éducative et particulièrement des équipes de direction, que je veux ici remercier très sincèrement.

Enfin, c'est une région attachante par l'authenticité des territoires, leurs cultures, leur histoire et l'authenticité des femmes et des hommes qui y vivent.

C'est toute cette richesse, ce patrimoine que nous voulons transmettre aux jeunes générations pour qu'elles les cultivent et les enrichissent. Tel est le sens de la dernière délibération que les élus régionaux de PACA ont adoptée en avril intitulée : « République, laïcité et citoyenneté, « un devoir d'avenir » ».

Une délibération qui n'est pas qu'un simple rappel des valeurs de la République et du principe de laïcité, mais qui est accompagnée de moyens et d'actions pour des projets concrets pour aider les jeunes à construire leur citoyenneté :

- vous accompagner dans la lutte contre le décrochage scolaire, dans le financement de projets éducatifs des lycées ;
- promouvoir l'éducation artistique et culturelle ;
- généraliser la médiation sociale aux abords des établissements ;
- ouvrir un espace numérique éducatif pour toute la région, en fonctionnement à la rentrée prochaine ;
- défendre et promouvoir la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations.

Au-delà de la réhabilitation et de l'équipement des lycées qui sont au cœur des missions décentralisées aux régions, voilà une petite part de notre utilité, de notre action publique au service de l'intérêt général et du service public.

Je sais votre attachement au service public de l'éducation et je souhaite vous témoigner notre reconnaissance, alors que vos responsabilités sont de plus en plus importantes, avec des réformes multiples, des sollicitations nombreuses. Reconnaissance particulière au SNPDEN, syndicat reconnu et efficace et véritable interlocuteur responsable pour les collectivités. Tout n'a pas été simple ces dernières années, comme, par exemple, pour trouver le bon équilibre dans la double autorité pour la gestion des agents régionaux des lycées.

Il faut dire que cette décentralisation a « institutionnalisé » une complexité à laquelle nous avons collectivement dû nous adapter.

En région PACA, l'intégration des 3 500 agents techniques a d'abord nécessité une nouvelle gestion interne et l'appréhension du fonctionnement singulier de l'EPL.

Aujourd'hui, nous avons, je crois, franchi un cap avec la volonté de la région de :

- professionnaliser les agents techniques des lycées ;
- améliorer la nécessaire relation de travail et de confiance entre les personnels de direction et les services de la région en charge des lycées.

En PACA, cela prend la forme d'une « démarche de progrès dans les lycées » qui, en présence des proviseurs, a vocation entre autres à réunir les chefs d'équipe et les chefs de cuisine pour améliorer la qualité du service public régional, travailler sur le partage de ses valeurs et construire de nouveaux outils de communication.

Et je sais les efforts que vous avez faits et votre contribution parce que nous avons un but commun : l'intérêt des jeunes, car ce sont bien eux qui sont au centre de nos choix, avec la double ambition de la réussite de tous et d'en faire des citoyennes et des citoyens libres, instruits, épanouis...

Je connais la professionnalisation de plus en plus grande de vos métiers qui méritent reconnaissance et amélioration des conditions de travail dans des situations, j'imagine, de solitude. Mais je sais aussi la force de votre syndicat qui agit dans l'intérêt individuel de chacune et chacun et dans l'intérêt collectif.

Il n'est pas simple d'être cadre et syndicaliste, c'est la problématique centrale qui se pose à vous : encadrer en cohérence avec ses valeurs syndicales.

Je ne serai pas plus long sur ce sujet au risque d'engager des débats qui sont au cœur de votre congrès.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire, dans un contexte de forte incertitude, voire d'inquiétude quant à l'avenir.

D'abord l'avenir des régions, au-delà de la loi NOTRe, un avenir politique qui sera scellé par des élections en décembre.

Ensuite l'avenir de notre pays.

Je connais votre attachement à l'indépendance syndicale et je le partage. Mais je sais aussi que vous ne restez pas neutres et que vous œuvrez pour une véritable démocratie sociale, indispensable à une démocratie revivifiée, mais dans une situation de profonde recomposition idéologique qui n'épargne pas l'école. Gageons qu'il y ait un véritable débat démocratique, pour que jaillisse la lumière et pour redonner du sens aux valeurs de la République. Pour conclure mon propos, au nom du président Michel Vauzelle et en mon nom propre, je vous souhaite un bon congrès, des travaux fructueux et de belles visites qui vous donnent envie de revenir pour le plaisir.

Je vous remercie pour votre attention. □



Discours de Cécile Helle, maire d'Avignon



Bonjour et merci à tous et toutes, je voulais saluer tous les membres du SNPDEN et vous souhaiter la bienvenue à Avignon et saluer également le directeur des services académiques, ainsi que le vice-président du conseil régional, qui représente le président, Michel Vauzelle, avec qui j'ai eu plaisir à siéger pendant 10 ans au sein du conseil régional et à bien connaître tous les enjeux liés au lycée. Je voudrais également saluer tous les représentants de la direction de votre syndicat, et vous dire qu'en ma qualité de maire d'Avignon, il est important pour moi de vous accueillir. Même si les maires sont plus spécifiquement tournés vers l'enseignement du premier degré, sachez qu'ils se préoccupent aussi de la présence, au sein de leurs territoires, à la fois des collèges et des lycées, qu'ils soient d'enseignement général ou d'enseignement professionnel. En tant que maire d'Avignon, je suis très attachée et attentive aux enjeux qui se posent au sein de ces établissements.

Je sais que les personnels de direction que vous représentez aujourd'hui jouent un rôle essentiel, à la fois dans

l'animation de ces établissements, mais aussi dans la coordination des équipes pédagogiques et dans l'accueil des collégiens et des lycéens avec, je pense, un public de collégiens et de lycéens qui a beaucoup évolué au cours des dernières années. Je pense que les missions que vous assumez ne sont pas forcément simples, mais je sais que votre syndicat s'est beaucoup mobilisé au cours des dernières années pour que les missions que vous assumez soient mieux connues et reconnues, y compris par les instances de l'Éducation nationale, et je pense que cela est important. D'ailleurs, on voit bien la différence qui existe dans l'enseignement, en France entre le premier et le second degrés, y compris sur la reconnaissance des missions spécifiques qui sont assumées par ceux et celles qui conduisent les établissements scolaires. Je pense que cela peut parfois expliquer la « crise de vocations » qui touche les écoles maternelles et primaires, point que j'évoque, même si j'ai plutôt face à moi, des principaux de collège ou des proviseurs de lycée, mais c'était aussi pour souligner le combat qu'a mené votre syndicat, il y a quelques années pour cette pleine reconnaissance. Voici donc ce que je souhaitais vous dire...

Je sais que vous allez avoir des débats au cours de la journée de demain, des débats d'actualité concernant la réforme des collèges, et évidemment les acteurs que vous êtes du monde de l'éducation, s'inscrivent parfaitement dans ce débat. L'éducation est un moment essentiel dans la vie

des enfants et des adolescents car je pense que c'est le moment où l'on se forme en tant que citoyen, et je sais que vous partagez sûrement cette opinion. Mais je pense aussi qu'il ne faut pas trop demander et tout attendre de l'École au sens large, et l'on sait aussi que les problèmes qui touchent notre société rejaillissent évidemment au sein des établissements scolaires alors que pendant un temps, on aurait pu, et on a pu imaginer que ces établissements étaient préservés justement de ce monde extérieur. On voit au cours des dernières années que les pressions sociale et sociétale qui s'exercent dans un pays comme la France ont tendance à rejaillir au sein de vos établissements et vous êtes confrontés, avec les équipes pédagogiques que vous animez, à des nouveaux enjeux, à de nouvelles problématiques, y compris celles liées à des faits d'insécurité et de violence.

Il y a aussi des questions fondamentales pour notre République, telle que la question de la laïcité qui vient de rejaillir en début d'année, y compris dans l'enceinte des établissements scolaires. Je pense que vous avez un métier qui n'est pas simple, mais qui est ô combien précieux pour les enfants et les adolescents qui passent dans vos établissements, mais je le dirais plus globalement, qui est précieux pour l'ensemble de la communauté nationale. C'était aussi cela que je voulais vous dire, bien au-delà du message de bienvenue que j'étais venue vous transmettre ici, en ce début d'après-midi à Avignon.

J'espère que ce cadre que vous proposez cette « cité des papes », qui est bien évidemment un cadre historique et patrimonial, permettra aussi à vos débats d'être riches et empreints des enjeux d'actualité que je viens d'évoquer. J'ajouterai juste un dernier mot, car je présume que parmi vous il doit y avoir quelques collègues principaux de collège et proviseurs de lycée d'Avignon, je dois vous dire qu'Avignon est une ville de contrastes. Elle renvoie souvent à l'image de son patrimoine historique et à l'événement culturel majeur qu'elle accueille pendant l'été et qui est le Festival d'Avignon, mais c'est aussi une ville de 90 000 habitants, dont 70 000 sont dans les quartiers périphériques, notamment dans les quartiers populaires, avec des familles qui rencontrent des difficultés socio-économiques importantes, car à Avignon le chômage frappe plus durement qu'ailleurs, en PACA mais aussi en France. Je reste persuadée que l'École, les collèges et les lycées, sont une chance pour ces enfants issus des quartiers populaires car c'est dans les établissements scolaires que vous transmettez une ouverture d'esprit, un esprit critique sur le monde qui les entoure et c'est ce qui aide à construire des citoyens avertis, éveillés et exigeants. Je pense que c'est ainsi que nous arriverons tous ensemble à relever les nombreux défis qui se posent, non seulement dans une ville comme Avignon, mais également à l'échelle de la France. Je vous souhaite de bons débats. □





Discours d'ouverture

Mes chers amis, mes chers camarades,

Il y a 3 ans, le congrès de Lille s'ouvrait au lendemain de la victoire de François Hollande aux élections présidentielles. La jeunesse et l'éducation étaient les priorités mises en avant et une refondation de l'école était, non seulement annoncée, mais avait été préparée comme rarement.

Dans un contexte budgétaire difficile, très menaçant, l'annonce de la création ou plutôt de la recréation de 60 000 postes était un effort considérable, d'ailleurs en voie d'être réalisé, et que seuls des personnels de l'Éducation nationale aujourd'hui semblent dédaigner.

Ces postes ont permis la remise en place d'une formation des enseignants même si les ESPE consacrent encore une partie de leurs efforts à de byzantins problèmes internes de pouvoir.

Ces créations ont aussi mis en avant les difficultés de recrutement liées à des méthodes archaïques de gestion des ressources humaines et à l'absence de perspectives de carrière pour les enseignants, ce qui, peut-être plus que les rémunérations, fait fuir aujourd'hui les diplômés.

Pour le reste, jusqu'il y a peu, c'était une refondation un peu indolente principalement animée par le psychodrame des rythmes. Il ne nous a pas concernés au premier chef mais il témoignait des difficultés face au

changement: quand l'arrogance des uns percute l'immobilisme des autres.

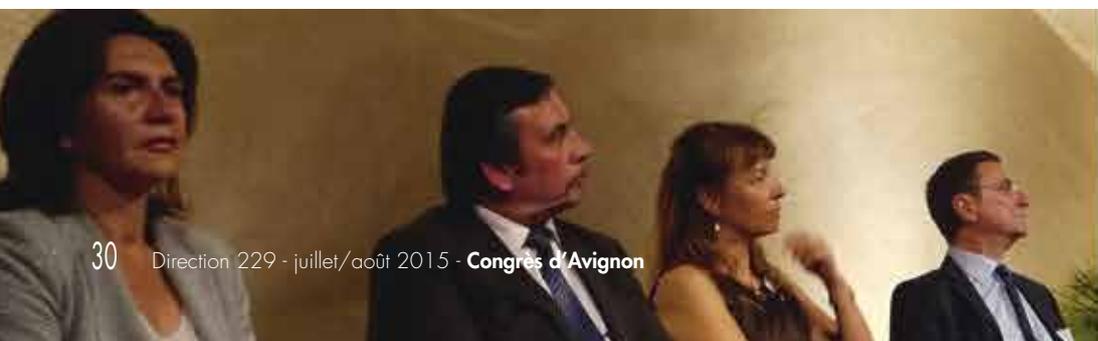
Hors de l'enseignement prioritaire, il ne se passait à peu près rien dans nos collèges et nos lycées. Mais voici qu'est annoncée une bien timide réforme du collège et voilà l'école tout à coup emportée dans une tourmente qui pose au moins deux questions :

- la première n'est pas tellement le classique « peut-on réformer l'école ? » mais plutôt « est-ce que le pouvoir politique est en capacité de conduire un quelconque changement dans l'éducation ? »
- la seconde est à écouter les débats d'aujourd'hui, et hormis pour l'enrôler comme argument suprême aux affirmations les plus invérifiables, les éducateurs sont-ils vraiment intéressés par la question du traitement des inégalités à l'école ou l'ont-ils déjà au fond admise comme un mal contre lequel ils ne peuvent rien ?

Au moment où s'ouvre ce congrès, c'est non seulement une France mais aussi un système éducatif ravagés par leurs propres démons qui seront l'arrière-plan de nos débats.

Mon propos va être ce qu'on appelle dans la tradition syndicale un complément au rapport d'activité, je ne reprendrai donc pas l'ensemble du rapport d'activité déjà soumis au vote des militants et il abordera seulement deux points. Le premier portera sur que nous enseignons le tohu-bohu autour

Quand l'arrogance
des uns percute
l'immobilisme
des autres



de Philippe Tournier

de la réforme du collège. Que nous dit-il de l'état du monde scolaire et de ses rapports avec la société? Le deuxième s'attardera sur le sens de l'action syndicale dans un monde marqué par de très brutales évolutions idéologiques qui, qu'on le veuille ou non, vont modifier la donne.

QU'EST-CE QUE CE TOHU-BOHU DE LA RÉFORME DU COLLÈGE NOUS DIT DE L'ÉTAT DE L'ÉCOLE AUJOURD'HUI?

Tout le monde est à peu près d'accord sur le constat, à savoir que l'on assiste à une médiocrité déclinante des résultats français dans les enquêtes internationales (tout récemment encore pour les mathématiques) mais la raison de ce déclin n'est pas liée au fait que le niveau de tous les élèves déclinerait mais que, depuis le début du XXI^e siècle, l'école en France transforme 3 élèves moyens en 1 bon élève et 2 élèves en difficulté. On assiste à une espèce de radicalisation générale de l'organisation scolaire: d'un côté, une population effectivement grandissante de très bons élèves, de l'autre, une population d'élèves marginalisés qui augmente deux fois plus vite. Un collégien sur quatre ne maîtrise pas les fondamentaux de l'expression en français. De plus cette radicalisation des performances scolaires se fait sur fond d'inégalités sociales mais cela ne semble pas beaucoup émouvoir. Nous sommes le pays de l'OCDE où les origines sociales

marquent le plus le destin scolaire, plus quand même que les Anglais et les Américains qui, eux, n'inscrivent pas « Égalité » aux frontons de leurs écoles.

À cela s'ajoute un autre phénomène qu'ont mis en avant notamment des incidents qui ont pu avoir lieu lors de la minute de silence après les attentats contre *Charlie Hebdo*, mais aussi les journées de retrait de l'école, à savoir une forme de sécession intérieure d'une partie de la population scolaire par rapport aux valeurs de l'école.

Donc, tout le monde était à peu près d'accord sur l'idée qu'il fallait faire une réforme, qu'elle était urgente. Une réforme est donc annoncée, un peu brutalement, qui est pour l'essentiel l'achèvement de la précédente plus qu'une réponse aux questions d'aujourd'hui.

Les EPI ressemblent un peu beaucoup aux IDD et ce qui frappe d'ailleurs de façon générale (mais pas simplement pour la réforme du collège: je pense aussi sur l'enseignement prioritaire), c'est l'absence totale d'idées nouvelles depuis les années 1980. Cependant, étaient reprises quelques idées que nous avons soutenues lors de la réforme du lycée, notamment sur 3 heures laissées à la disposition des collèges, ce n'est pas négligeable: désormais, les marges de manœuvre, ce n'est pas ce qui reste mais ce par quoi on commence. Ce qui change tout de même un tout petit peu les choses, d'autant plus que

Depuis le début du XXI^e siècle, l'école en France transforme 3 élèves moyens en 1 bon élève et 2 élèves en difficulté

Une forme de sécession intérieure d'une partie de la population scolaire par rapport aux valeurs de l'école



On vient
de réaliser
que 2012 + 5
faisaient 2017

Le fait
d'avoir eu tel
ou tel professeur
serait, d'après
certains sociologues
de l'éducation,
équivalent
aux inégalités liées
aux origines sociales

les collèges étaient beaucoup plus que les lycées soumis à de terribles effets de seuil. C'est d'ailleurs essentiellement cette proposition qui explique pourquoi le SNPDEN a finalement voté pour la réforme du collège au conseil supérieur de l'Éducation car, pour le reste du projet, l'abstention aurait mieux représenté notre appréciation. On ne peut pas dire que cette réforme soulève, ni grand enthousiasme, ni grande aversion de la part de nos collègues mais plutôt une indifférence désabusée et, surtout, et ce qui domine aujourd'hui, déçue. D'ailleurs quand on va sur le forum sur le site du syndicat, personne n'échange sur cette réforme du collège...

Cette réforme s'est faite dans le cadre de discussions un peu précipitées. En effet, c'est là que l'on voit combien les fondamentaux sont en recul: figurez-vous que l'on vient de réaliser que 2012 + 5 faisaient 2017! Effectivement si la réforme n'était pas lancée maintenant elle ne pourrait pas être prête pour la rentrée 2016. D'où sans doute d'ailleurs, des précautions élémentaires qui n'ont pas été prises.

Un grand syndicat de l'enseignement secondaire qui n'appartient pas à notre fédération, ni à la CFDT, avait d'ailleurs dans un premier temps une attitude beaucoup plus nuancée que celle d'aujourd'hui. Je rappelle d'ailleurs que cette organisation s'est abstenue lors de la présentation du projet du socle commun au CSE; et dans sa langue, « abstention » veut dire « oui ». Donc, il y avait effectivement plutôt l'idée de se dire que mieux valait peut-être une réforme aujourd'hui qu'une réforme, par exemple, en 2018. Changement d'avis de cette organisation, peut-être lié à des problèmes internes, peut-être lié à l'idée de se « refaire » après ce qui a été un échec lors des élections professionnelles. Le clash, au début, portait sur l'autonomie des établissements, qui est plutôt passée aujourd'hui au second plan. Cela a été l'occasion, je le dis au passage, d'attaques insupportables contre notre profession. Il n'est pas acceptable qu'une grande organisation nous traite de « petits chefs ». Nous, nous ne parlons ni ne parlerons jamais des « petits profs ». Nous n'oublions pas que nos collègues professeurs, même si

eux l'oublient, sont des cadres du système éducatif comme nous. Nous pensons au contraire, et nous le réaffirmons à cette occasion, que non pas l'autonomie (mot biaisé) mais la responsabilité confiée aux établissements est effectivement une idée progressiste et elle est le chemin apparemment paradoxal vers plus d'égalité.

Le pilotage par l'État du système éducatif, si on veut vraiment lutter contre les inégalités, doit être un pilotage par les contenus et par les règles de certification mais le détail de l'organisation pédagogique relève d'abord des initiatives locales. Or, trop souvent, et encore dans cette réforme, on commence par discuter de l'organisation, on commence par discuter du nombre d'heures, on commence par discuter des EPI, avant de savoir ce qu'on veut enseigner aux élèves, et avant même de connaître les programmes.

J'en prends un exemple. Il y a eu d'exaltantes discussions sur les horaires de LV1 en 6^e, passés de 3 heures, à 3 heures et demi, à 4 heures. Pourquoi 3 heures, pourquoi 3 heures et demi, pourquoi 4 heures? Personne ne le sait trop. Parce que en réalité, ce qui compte ce n'est pas le nombre d'heures que vont avoir les élèves mais plutôt ce que la petite Sophie, le petit Mourad, la petite Xu ou le petit Kévin maîtriseront de l'anglais à la fin de leur année de 6^e. Savoir comment on va s'organiser pour qu'ils acquièrent ce qui est demandé dans le socle commun de connaissances que décline le programme du collège, c'est l'affaire de leurs professeurs et des établissements qui les accueillent. Une chose est certaine, en faisant semblant de faire la même chose partout dans des conditions inégales, on organise les inégalités. Je ne parle pas simplement des conditions sociales inégales, je parle aussi de la 6^e 1 qui a Monsieur X. et de la 6^e 2 qui a Madame Y.: inégalités dont on ne parle jamais dans le système éducatif. Or, le fait d'avoir eu tel ou tel professeur serait, d'après certains sociologues de l'éducation, équivalent aux inégalités liées aux origines sociales. Donc, on est certain qu'en faisant la même chose partout, sans tenir compte d'aucune manière des conditions dans lesquelles les choses se passent, on arrivera à un résultat iné-



galitaire. C'est d'ailleurs, si j'ose dire, un objectif atteint.

L'égalité est effectivement sans doute aujourd'hui la vraie question du collège et du système éducatif en France. La réforme qu'on nous propose, et je suis désolé de le dire, n'est ni plus inégalitaire, ni plus égalitaire que la situation actuelle. Et le collège 2016, dans 10 ans, s'il est développé tel qu'il est prévu, ressemblera beaucoup à celui d'aujourd'hui et, tous les 3 ans, à chaque PISA, on se lamentera mais de moins en moins trop longtemps...

Cette réforme prend peu en compte la question de l'inégalité, y compris par son approche très formaliste de l'organisation de la scolarité. Je dirais même pire : une expédition punitive contre les langues anciennes ou les classes bi-langues ne réglera pas la question des inégalités. Bien sûr, nous savons tous que, pour des raisons culturelles et sociologiques, les langues anciennes, les classes bi-langues, les sections européennes regroupent un certain type d'élèves qui correspond à un certain type de catégories sociales mais il ne suffit pas que tout cela disparaisse pour que, par enchantement, l'égalité règne. Au fond, il n'a pas suffi que le 4 août on supprime les titres de noblesse pour que la société française soit une société égalitaire ! Pourquoi ? Parce que l'inégalité n'est pas une dynamique de l'organisation scolaire mais de la société qui peut se trouver n'importe quel point de fixation. Pourquoi pas les EPI par exemple ? Les EPI peuvent être demain ou après-demain une source d'inégalités entre les élèves, ne fût-ce parce qu'ils font effectivement appel à des compétences qui ne sont jamais enseignées à l'école et dont on ne dit jamais où les élèves pourront les acquérir.

Je pense donc que la vraie question, la vraie réforme du collège, c'est la réforme du programme (je dis bien du programme et pas des programmes) et celle de l'évaluation.

Bien sûr, il y a eu le travail du CSP que je tiens ici à saluer publiquement pour la qualité et le sérieux de son travail, en particulier sur le socle commun ou le programme de la scolarité obligatoire qui montre une méthode exemplaire. Malheureusement,

comme nous l'avons signalé, en faisant tout en même temps, on allait tout brouiller. Notre préférence aurait été que l'on discute d'abord du socle commun, puis que l'on trouve un consensus sur le programme et, qu'enfin, on aborde la mise en œuvre. Or, on fait tout en même temps, on commence par discuter de l'organisation avant de savoir quel est le contenu du programme ; on lance la consultation sur les programmes sans tenir compte aucunement de ce qui se passe, du tohu-bohu sur la réforme du collège et le tout se résume dans l'inévitable polémique sur l'histoire et les intarissables débats autour du roman national. J'avoue que tous ces débats sophistiqués, quand on pense qu'un élève sur 4 a de la peine à écrire une phrase correctement, laissent particulièrement rêveur. D'ailleurs, parmi les regrets les plus vifs que nous avons concernant cette réforme du collège, c'est l'étrange façon dont sont traitées les 6^e. Elles ont été rattachées au cycle 3 mais on se demande pourquoi. Il y a toujours autant d'intervenants, tant en 6^e, qu'en 5^e, qu'en 4^e ou en 3^e. On n'a même pas eu le courage minimal de grouper l'heure d'éducation musicale et l'heure d'arts plastiques qui sont bien toujours distinctes ; alors que l'on aurait pu espérer que cette année de 6^e soit centrée sur la question, par exemple, de l'acquis des fondamentaux et de la maîtrise correcte écrite et orale de notre langue. Il est, d'ailleurs, quand même très étonnant que le seul horaire réduit en 6^e soit un peu bizarrement celui de français.

Mais cette pénible impression d'improvisation, teintée de temps en temps d'arrogance, en ce qui concerne la décision politique semble hélas devenue le style de l'époque. Je pense notamment à la mise en place de la loi ESR sur les conventions entre les « post-bac » des lycées et les universités avec l'affaire du traitement de la date butoir du 15 janvier où les élèves de classes préparatoires doivent impérativement être inscrits à l'université : « c'est à vous mesdames et messieurs les proviseurs de vous débrouiller car rien n'est prévu ». Il y a aussi la mise en œuvre un peu ahurissante des IMP : on a réussi à rendre embrouillées et compliquées à gérer, des choses qui à l'origine étaient simples : c'est bien une production de chez nous !

L'égalité est effectivement sans doute aujourd'hui la vraie question du collège et du système éducatif en France

On aurait pu espérer que cette année de 6^e soit centrée sur la question, par exemple, de l'acquis des fondamentaux et de la maîtrise correcte écrite et orale de notre langue



Les élus
du peuple sont ses
seuls représentants
légitimes auxquels
appartiennent
les décisions
politiques

Le centre
de gravité de ces
nouveaux statuts
est la construction
d'un nouveau
rapport entre
le national et
l'académique

Voici donc l'École, priorité de la Nation, livrée à ses pires démons, divisée, affaiblie durablement aujourd'hui par ces divisions, par l'incapacité à conduire le changement, à avoir des nouveaux débats ou des idées nouvelles. De temps en temps, comment ne pas avoir honte du spectacle donné ces dernières semaines? Ces épisodes chaotiques nous en annoncent probablement d'autres, d'où l'importance que revêt la vigueur de l'outil syndical au service du métier que nous avons voulu, et voulons construire.

LE SENS DE L'ACTION SYNDICALE

Le deuxième point que je souhaite aborder porte sur le sens de l'action syndicale, dans un monde marqué par de brutales évolutions idéologiques qui modifient déjà et vont modifier encore la donne. Quand je parle d'épisode chaotique, je pense à celui des conséquences des prochaines élections, notamment celles de 2017.

Je rappelle un principe qui est une tradition du syndicalisme français: la neutralité politique du syndicalisme. Les élus du peuple sont ses seuls représentants légitimes auxquels appartiennent les décisions politiques. Les décisions n'appartiennent pas à d'autres: il n'y a pas d'actionnaire majoritaire de la République française. Ceci dit, la légitimité électorale qui domine normalement dans la démocratie politique, ne résume pas la démocratie. Effectivement, au-delà de la démocratie politique, il y a une démocratie sociale, un dialogue dans lequel les syndicats sont, tout comme l'ensemble des corps, des intermédiaires jouant un rôle central, et nous le sommes à deux titres: professionnellement et en qualité de syndicalistes.

De toutes les façons quoiqu'il arrive il y aura une nécessité certaine d'être forts et prêts, c'est d'ailleurs un de nos objectifs de congrès.

Forts, nous le sommes déjà au vu des résultats des élections professionnelles (67 % des voix de 84 % de votants). On peut chercher partout dans l'Éducation nationale quelque chose d'équivalent sur un corps de notre taille. Le nombre de voix du SNPDEN par-

mi les inscrits ne cesse d'augmenter (52 %, 54 % et 56 % cette fois-ci). C'était d'ailleurs un peu l'objectif fixé au CSN: 70 % de 80 % de votants revient bien à 56 % des inscrits (ce que nous avons obtenu).

Parmi les mesures pour être forts et prêts, se trouvent effectivement des mesures internes et notamment un événement relativement important dans la vie de notre organisation qui va être le renouvellement de nos statuts. Nos statuts ont été remaniés à quasiment tous les congrès mais c'est la première fois depuis 1992 qu'ils sont entièrement revus. Ce travail a été fait par une commission indépendante qui a reflété la diversité de notre organisation. L'objectif était la rationalisation des textes: ce qui relève des statuts est dans les statuts, ce qui relève du règlement intérieur est dans le règlement intérieur. C'est aussi l'occasion de réaffirmer un principe qui a été largement voté par le CSN, celui entre la proportionnalité entre les femmes et les hommes, et d'une proportionnalité désormais contraignante. Mais le centre de gravité de ces nouveaux statuts est la construction d'un nouveau rapport entre le national et l'académique qui est le reflet des évolutions de notre fonctionnement, et du fonctionnement de l'institution au sein de laquelle nous travaillons.

Ce sera la disparition du mythique « BN »: vous ne pourrez donc plus dire « mais que fait le BN? » car il n'existera plus! Il est remplacé par le terme « conférence nationale » qui hérite de la majorité des anciens pouvoirs du BN, et regroupe les secrétaires académiques et l'exécutif national. Cette nouvelle organisation tient compte d'une nouvelle réalité: ce que l'on peut obtenir au niveau national est au préalable une condition nécessaire, mais qui aujourd'hui n'est clairement plus suffisante! Nos collègues vivent dans une réalité devenue d'abord académique, mais avec derrière effectivement un arrière-plan national. Ainsi, il nous faut marcher sur 2 jambes comme disait le Grand Timonier et même sur 3 car je vais ajouter la « jambe financière ». Il est, d'ailleurs, assez singulier de voir comment, dans une assemblée composée d'ordonnateurs assez scrupuleux, la question des finances syndicales n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat. Il faut juste rappeler clairement que des finances saines pour un syndicat,



c'est la première condition pour l'indépendance de l'action. Vous savez que nous sommes soumis, comme toutes les organisations syndicales de la fonction publique, à ce qu'on pourrait appeler une espèce de « crise des ciseaux » qui découle, d'une part, du blocage du point d'indice sur lequel sont calculées les cotisations et du fait que les prix, eux, ne sont pas calculés sur le point d'indice. Des mesures ont donc déjà été prises, l'objectif étant de revenir à un équilibre structurel de nos finances syndicales sans se livrer à une espèce de RGPP décousue. L'un des objectifs est un objectif syndical: il nous faut reconstituer des réserves, pourquoi? Parce que une organisation syndicale qui peut-être un jour aurait besoin de mener une action particulière a bien sûr besoin de la mobilisation des militants (c'est la première des conditions) mais nous savons tous, en gestionnaires réalistes, que ce n'est pas la seule condition de la réussite.

Le syndicat que nous voulons fort est fondamentalement au service de ses adhérents, de la profession, de nos carrières et de nos rémunérations. C'est vrai que le contexte budgétaire et financier n'est pas des plus propices. Notre pays a un niveau d'endettement qui est devenu extrêmement important, des déficits structurels. Bien sûr, les États ne sont pas des ménages, mais emprunter pour acheter une maison ou une voiture d'accord, emprunter pour faire un voyage ou une fête, pourquoi pas, mais pas trop souvent, mais emprunter tous les jours pour acheter son pain, il y a un problème. Or, c'est un peu la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre État. Une des conséquences est que ces déficits chroniques nous amènent à prélever quotidiennement des milliards sur les marchés financiers qui finissent ainsi par décider. D'ailleurs les Grecs, les Portugais et les Espagnols en ont fait la cuisante expérience (je vous rappelle quand même que les fonctionnaires grecs ont perdu plus du tiers de leur niveau de rémunération). Certes la France, qui fait semblant d'être un bon élève, obtient aujourd'hui des prêts dans des conditions extrêmement avantageuses quasiment à 0 %, ce qui fait que cette question est moins vive qu'elle a pu l'être il y a quelques années mais c'est aussi une question syndicale puisqu'à la fois, il est normal

d'avoir des revendications, il est normal aussi de penser que si la satisfaction de ces revendications ne se traduit que par une dépendance plus grande envers les marchés financiers, ce n'est pas à long terme un véritable succès. Heureusement, la banque centrale européenne a changé de politique ce qui dessert les contraintes financières et budgétaires sur notre pays. D'une certaine manière on peut dire que le pire est passé. Évidemment, dans ce contexte, il faut avoir des revendications réalistes, mais le réalisme n'interdit pas d'avoir des revendications, y compris sur la rémunération et sur les carrières. Mais, il faut souligner que, ces dernières années, on ne portait pas un grand intérêt à l'encadrement pour des raisons idéologiques et politiques, on ne distingue pas très bien entre l'encadrement et la ligne hiérarchique: l'encadrement comme corps social au sein de l'Éducation nationale a un peu de peine à être appréhendé ces dernières années. Alors il y a eu pourtant des discussions sur un grand corps de l'encadrement, discussions un peu perdues dans les sables aujourd'hui notamment parce que, moins le rapprochement de nous avec les deux corps d'inspecteurs que celui entre les deux corps d'inspecteurs entre eux, pose problème. Un certain nombre de pistes sont lancées qui sont plutôt intéressantes comme la création d'un ensemble d'emplois fonctionnels, principalement de conseillers de recteur, dont l'accès serait clarifié et standardisé accessible. Des idées continuent de circuler mais on ne peut pas dire que nous ayons aujourd'hui, dans l'Éducation nationale, une GRH très créative et très imaginative: on a parfois l'impression d'assister surtout à la restauration de la DPE de la rue de Châteaudun. Pourtant, durant cette période, il est frappant de voir combien nous continuons toujours à tirer avantage de ce que nous avons obtenu: ainsi, les promotions à la hors classe augmentaient de pratiquement 40 % sans texte nouveau et par effet mécanique des acquis antérieurs d'autant que nous avons conservé les ratios promos/promouvables que nous avons obtenus et qui sont globalement avantageux. D'autre part, l'IF2R est en passe, de fait, à devenir ce que nous demandions à savoir 2 000 € pour tous. Ceci dit quelles que soient les conditions qui, malgré un relatif desserrement, restent globalement difficiles en ma-

Si la satisfaction de ces revendications ne se traduit que par une dépendance plus grande envers les marchés financiers, ce n'est pas à long terme un véritable succès

Moins le rapprochement de nous avec les deux corps d'inspecteurs que celui entre les deux corps d'inspecteurs entre eux, pose problème



Les chefs
d'établissement
adjoints qui
attendaient quelques
années avant d'être
chef d'établissement
ont souvent comme
perspective d'être
chef d'établissement
adjoint dans un autre
établissement

Cette question
de bombardement
permanent de
non-hiérarchisation
créé une pression
sur le travail de type
relativement nouveau
qui n'est pas propre
aux personnels de
direction

tière budgétaire, cela n'interdit pas la réflexion sur les rémunérations et la carrière, car nous assistons à une évolution qui a de lourdes incidences : le sévère ralentissement du mouvement.

Toutes ces dernières années, un des éléments dynamiques des carrières de nos collègues était le mouvement. Nous sommes l'un des corps de la fonction publique qui demande le plus de mutations (40 % tous les ans) et un peu plus de la moitié obtenait cette mutation, notamment nos collègues chefs d'établissement adjoints qui, dans beaucoup d'académies, devenaient chefs d'établissement après quelques années. Or, on assiste à un ralentissement de ce mouvement puisque le nombre de chefs d'établissement partis à la retraite a été divisé par plus de 2. Or, *in fine*, le mouvement ce sont les chefs d'établissement qui partent à la retraite avec des chaînes plus ou moins grandes (il faut saluer le travail fait puisque cette diminution par 2 n'a pas entraîné la diminution par deux du nombre de satisfaits). Cela veut dire que les chefs d'établissement adjoints qui attendaient quelques années avant d'être chef d'établissement ont souvent comme perspective d'être chef d'établissement adjoint dans un autre établissement. Ce changement est un changement qui repose à nouveau en notre sein la réflexion de l'équipe de direction qui laisse effectivement une place de personnel de direction au chef d'établissement adjoint, puisque c'est son titre et nous l'avons voulu ainsi, ce qui peut poser la question quasi théologique de l'articulation avec l'adjoint gestionnaire, dont je rappelle qu'il est le chef du service administratif dans l'EPL et que l'administration dans l'EPL ce n'est pas la direction.

Enfin, il y a la question du métier. Vous savez qu'il y a un travail qui est fait tous les 10 ans par le SNPDEN qu'est le *livre blanc* sur les conditions de l'exercice du métier de personnel de direction. Que voit-on dans ce livre blanc ? De vrais changements dont certains sont des changements culturels. Aujourd'hui l'écrasante majorité de nos collègues se vivent bien et revendiquent bien d'être ce que Anne Barrère appelle des « managers de la République », c'est-à-dire des responsables effectifs des unités d'enseignement. Ils réclament aussi un

rôle sur ce qui occupe aujourd'hui le plus de temps, outre l'informatique, qui est la gestion des ressources humaines, mais on s'aperçoit aussi de transformations du rapport au travail. Un thème ancien de l'action syndicale et qui nous a permis d'obtenir un texte sur un arrêté, est le temps de travail, et depuis que les personnels de direction existent. Pour la première fois, nos collègues déclarent un temps de travail moindres que l'enquête précédente. En fait, il s'agit d'un temps de travail contraint moins grand, mais comme tous les cadres aujourd'hui, la réalité du travail c'est qu'aujourd'hui on ne sait plus ce que c'est de ne pas travailler. D'ailleurs vous avez tous un smartphone, l'accès au wifi et vous allez continuer de « télé diriger » vos établissements alors que vous êtes au congrès du SNPDEN. Il y a 20 ans vous auriez cherché quelque part une cabine téléphonique pour passer un appel quotidien ; c'est un changement de rapport au travail dont je pense qu'on ne mesure pas les effets sur la nature du travail. Ce n'est pas la même chose d'attendre le BO hebdomadaire et le gros tas de courriers hebdomadaire du rectorat et d'être bombardés quotidiennement de courriels non hiérarchisés (lesquels d'ailleurs n'empêchent pas les courriers hebdomadaires du rectorat).

Ça pose une question et notamment cette question de bombardement permanent de non-hiérarchisation crée une pression sur le travail de type relativement nouveau qui n'est pas propre aux personnels de direction (que sait-on aussi des conséquences des mails et des ENT sur le travail enseignant ?) : c'est une transformation générale qui, dans l'Éducation nationale, fait peu l'objet d'une réflexion avec, derrière, des questions de *burn-out*, des questions de santé au travail, des questions de qualité du rapport au travail qui sont peu étudiées mais sur lesquelles nous avons amorcé une réflexion.

Et puis le syndicalisme, c'est d'abord défendre les intérêts professionnels des personnels de direction, les rémunérations, les carrières, c'est s'organiser, mais chacun sait que le syndicalisme tel que nous le concevons, ce n'est pas que la défense des intérêts de notre profession, c'est aussi notre attachement aux valeurs qui sont d'ailleurs celles de la République, la liberté, l'égalité,



la fraternité et la laïcité qui permettent leur mise en œuvre. Or on ne peut pas dissimuler les ombres menaçantes qui planent sur le contexte idéologique de notre pays. Le 11 janvier aura été un moment magnifique, mais cela n'aura été finalement qu'un moment. Depuis se révèlent toutes les fractures, toutes les sécessions, toutes les tensions qui rôdent dans la société française.

En effet, sous le quinquennat précédent, des calculs qui se croyaient habiles ont transformé l'extrême droite en simple extrémité de la droite. Cette révolution néoconservatrice à la française est aujourd'hui bien avancée; elle a rompu toutes les digues et du coup la boue peut se répandre partout. De Zemmour à Finkelkraut, d'Houellebecq à Todd (et pour les deux derniers je dis hélas), c'est à qui transgressera le plus le patrimoine républicain dans un buzz permanent et particulièrement malsain. Il faut dire que les idées progressistes sont clairement sur la défensive. L'héritage des Lumières semble par moment bien mériter ce nom d'héritage quand on le voit devenir confit en une idéologie officielle du politiquement correct qui sonne si terriblement faux à tant de nos concitoyens et qui est si loin de ce que voulaient nos philosophes des Lumières. Et le constat aujourd'hui est que tout ce qui rebondit, tout ce qui fait écho dans la société vient de son côté le plus régressif. L'initiative des idées nouvelles dans notre pays aujourd'hui n'est plus progressiste comme on en a eu l'exemple tout récent des statistiques ethniques. Cela me permet d'évoquer la question de la laïcité car elle est particulièrement emportée dans cette tourmente. Certains finissent par la réduire en marqueur identitaire du « Français de souche ». Mais il faut dire que les forces les plus réactionnaires peuvent faire main basse à loisir sur l'idée de laïcité tant des progressistes naïfs semblent décidés à la leur abandonner.

Nous sommes en effet confrontés à une nouvelle offensive, qui est liée au contexte international, qu'on le veuille ou non. Un certain nombre de forces organisées cherchent à nouveau à imposer à nos élèves, mais aussi à la société française, leurs normes religieuses, avec derrière un projet non pas religieux mais politique, à prétexte religieux

qui à nouveau nous ramène dans certains de nos établissements à l'avant 2004. C'est aujourd'hui évidemment sur des points de plus en plus éloignés de la religion elle-même, preuve qu'on est bien dans la revendication. Dans un certain nombre d'endroits dans une situation de l'avant 2004. Et comme avant 2004, l'État est particulièrement faible et flou. Je rappelle que sur le port de signes religieux pour les accompagnateurs de sorties scolaires, on a eu 4 ministres en 4 ans qui changent 4 fois d'avis. Quatre fois donc cette question a été un objet de polémiques dans la société française. Il y a une circulaire officielle de Luc Chatel, confortée par Vincent Peillon, dont la ministre explique elle, à titre personnel, qu'en gros il ne faut pas l'appliquer. Tout récemment la direction juridique du ministère de l'Éducation nationale n'a rien trouvé de mieux que d'écrire que la loi de 2004 ne s'appliquait pas quand les élèves étaient en stage. Un désarmement unilatéral sur les questions de laïcité qui tranche bizarrement avec les propos à l'opposé exagérément martiaux du Premier ministre sur ces questions.

Mes chers amis, mes chers camarades, j'ai commencé par les fantasmes que soulevait une pourtant bien terne réforme du collège pour terminer par la captation et la déformation de l'héritage républicain.

Nous vivons et nous allons vivre encore une période de profondes transformations, non seulement de la société et de l'économie, la société et l'économie se transforment toujours, mais pour la première fois depuis les années soixante, mais aussi sur certains aspects pour la première fois depuis la Libération de l'univers des idées dominantes et des représentations de la société. L'historien vous dira une période passionnante, le syndicaliste vous dira une période dangereuse.

Quel rôle voulons-nous y jouer comme éducateurs, comme responsables d'établissement, comme acteurs du système éducatif, comme syndicalistes porteurs de valeurs? C'est tout l'objet de notre congrès.

Vive le XI^e congrès du SNPDEN et vive le SNPDEN!
Je vous remercie. □

Le 11 janvier aura été un moment magnifique, mais [...] finalement qu'un moment. Depuis se révèlent toutes les fractures, toutes les sécessions, toutes les tensions qui rôdent dans la société française

Sur le port de signes religieux pour les accompagnateurs de sorties scolaires, on a eu 4 ministres en 4 ans qui changent 4 fois d'avis



Rapport financier

Le rapport financier que vous avez pu découvrir dans le numéro 227 de la revue Direction correspond à la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Depuis 2006, nos congrès ont lieu tous les trois ans et les comptes financiers s'inscrivent sur la même période. Ils représentent l'ensemble des éléments consolidés nationaux et académiques. Depuis mai 2009, de nouvelles dispositions réglementaires sont imposées aux syndicats. Nous avons l'obligation, d'une part, d'avoir un commissaire aux comptes qui vérifie l'ensemble de notre comptabilité et qui nous fait parvenir son rapport qui sera lu tout à l'heure par le secrétaire de la CVC et, d'autre part, d'assurer la publicité de nos comptes au *Journal officiel*. Pour ces raisons notre expert-comptable a souhaité vérifier les comptes de 4 académies qui ont donc adressé l'ensemble de leurs documents comptables de l'année. Cette disposition sera appliquée tous les ans car il est important que l'expert-comptable puisse vérifier la bonne gestion et la véracité des comptes des académies auxquelles nous reversons annuellement 340 000 €.

Dans mon rapport, j'ai rappelé, à l'intention des nouveaux responsables académiques élus en septembre 2014, les dispositions financières qui régissent le fonctionnement de notre syndicat. Toutes ces dispositions sont notées dans le ré-

glement intérieur au travers des différents articles du titre « affaires financières ».

Sans revenir en détail sur le compte financier, je voudrais faire quelques remarques.

LES RECETTES

Elles proviennent principalement des cotisations auxquelles s'ajoutent la publicité et les produits financiers éventuels.

Pour le paiement des cotisations, les adhérents disposent de plusieurs possibilités qui permettent à chacun de choisir la meilleure solution : par chèque, par carte bancaire en ligne sur le site, par prélèvement en plusieurs fois. D'ailleurs pour la prochaine campagne d'adhésion et, à la demande de nombreux collègues, nous proposerons un prélèvement en 6 fois.

LES DÉPENSES

1 Les reversements UNSA, FGR : ils représentent une part très importante des charges de fonctionnement. Pour l'exercice 2012/2014, ce sont environ 1 mil-



Alain GUICHON
Trésorier national

lion d'euros reversés à nos fédérations. D'ailleurs afin d'informer nos adhérents, nous avons souhaité faire apparaître dans le prochain tableau des cotisations la part reversée à l'UNSA et à la FGR.

2 Les charges externes : elles représentent le fonctionnement du syndicat. Les grands postes de dépenses sont :

- les frais de réunion des instances nationales et académiques : bureau national (BN), BN élargi, conseil syndical national (CSN), commission administrative paritaire nationale (CAPN), stages. Cela représente environ 27 % des charges. Ces frais sont de plus en



plus importants car les coûts de transport et d'hébergement ne cessent d'augmenter ;

- les frais de bulletin: la revue *Direction* est un outil de communication et d'information de grande qualité qui mérite une attention particulière. Une réflexion est menée pour faire baisser le coût sans baisser la qualité de la revue. Les frais représentent 22 % des charges ;
- le secours décès: le syndicat collecte les cotisations et les reverse à la caisse nationale de prévoyance (CNP) qui gère ces fonds depuis de nombreuses années. Les adhérents versent chaque année 12,96 € et les ayants droit recevront au décès de l'adhérent la somme de 1 068 €.

Les finances du syndicat sont saines et gérées avec prudence et réalisme ; elles permettent le bon fonctionnement de nos instances. Mais il faut rester très vigilant car, alors que les recettes restent stables, le coût de la vie a augmenté de manière très importante ces dernières années. Il faut, je crois, rester attentif aux dépenses académiques ou nationales que nous engageons, et veiller de plus en plus à l'impact financier que suscitent de nouveaux projets de fonctionnement.

Je voudrais vous remercier d'avoir compris l'enjeu et voté, au CSN de novembre 2014, l'augmentation des cotisations. En effet, celles-ci n'avaient pas augmenté depuis 2010 car leur calcul est lié au point d'indice qui est gelé depuis cette date, mais il était urgent de réagir et de prendre des décisions.

En conclusion, depuis de nombreux mois, la commission vie syndicale et le groupe de travail ont mené une réflexion approfondie sur la refonte et l'évolution de nos statuts et règlement intérieur et en particulier sur le fonctionnement et l'organisation financière. Le congrès d'Avignon aura donc à se prononcer sur ces textes qui doivent permettre d'assurer un avenir serein et réaliste à notre syndicat.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite un excellent congrès. □

Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre CSN du 8 avril 2014 et qui a pris effet à partir des comptes clos le 31 décembre 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- *le contrôle des comptes annuels du SNPDEN tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous vous précisons que nous intervenons pour votre syndicat pour la première fois, et que les comptes précédents n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences

permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.



Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes suivants de l'annexe :

• **ÉVÉNEMENTS PLURIANNUELS**

Le SNPDEN présente au pied de son bilan le montant dédié aux financements des événements récurrents pluriannuels pour lesquels il s'est engagé et dont la fréquence est supérieure à un an. Il s'agit du congrès ayant lieu tous les 3 ans. Ces coûts sont couverts par les réserves.

• **AVOIRS À RECEVOIR ET AVOIRS CONSTATÉS D'AVANCE**

Le SNPDEN a comptabilisé, d'une part, pour 218 261 € d'avoirs à recevoir de la société Print-Platinum au titre de coopération commerciale sur les contrats de crédit bail de matériel de bureau et, d'autre part, des avoirs comptabilisés d'avance pour 407 518 € qui correspondent à des loyers à échoir de contrats de crédit bail pris en charge par Print-Platinum.

• **CONTRIBUTIONS EN NATURE**

Le SNPDEN a bénéficié au cours de la période de la mise à disposition à titre gratuit par

le ministère de l'Éducation nationale de 3 personnes à temps complet (personnel de direction 1^{re} classe, 4^e catégorie; personnel de direction 2^e classe, 3^e catégorie; SAENES classe supérieure).

2 JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. □

*Fait à Boulogne, le 15 avril 2015
Pour la SAS Rexco conseils,
Pierre-Olivier Jaussaud,
Commissaire aux Comptes*

Intervention de Christian Chevalier, secrétaire général du SE-UNSA



Chers amis, cher Philippe,

Quoi! Les chefs d'établissement en congrès le jour où une grève historique serait à l'œuvre dans les collèges de France. Une vague de fond censée emporter sur son passage une réforme injuste et dangereuse... et avec elle bien sûr l'autonomie, ce vice absolu rejeté, nous dit-on, par l'immense majorité des enseignants et CPE.

Un tsunami de grévistes. À voir! Au-delà de la bataille habituelle des chiffres, le SNES ayant déjà annoncé 60 % de participation, ce qui nous importe ici c'est la réalité de la mobilisation. Il y a fort à parier qu'elle sera inférieure aux prédictions des mages de ce singulier attelage syndical que forment le SNES encadré du couple SNALC/FO encensés par le collectif Racine, appendice éducatif du Front national.

Ce débat public sur la réforme du collège est pour le moins hallucinant. Tout le monde se croit autorisé à y aller de son couplet, s'arrogeant une parole qui relève plus d'élucubrations de café de commerce ou de nombrilisme existentiel que d'une réelle expertise sur le sujet. Cela aura au moins permis de ressortir de leur naphthaline quelques anciens ministres assoupi, qui se croient autorisés à porter des sentences définitives alors que leur mandat n'aura guère brillé par leur courage réformateur... Quant à l'instrumentalisation politique de ceux qui, à droite, ont sacagé notre École durant leur quinquennat, elle relève de l'indécence et de la provocation, quand ce n'est pas d'une xénophobie rampante lorsque l'on écoute les propos de l'ancien président de la République à l'égard des ministres issues de la diversité. Et pour ceux qui n'auraient pas encore compris, ils peuvent maintenant comparer projet contre projet puisque Bruno Le Maire vient de faire connaître



dans *Libération* sa conception... Cela risque de refroidir les ardeurs de ceux qui pouvaient encore espérer un retour au *statu quo ante* dès 2017!

Cette réforme du collège, nous la négocions au SE-UNSA depuis des mois avec le cabinet et la DGESCO et disons le, contrairement à ce que voudrait nous faire croire le « concert des immobiles » elle n'a rien de révolutionnaire. C'est une modeste évolution. Imaginez un peu le charivari auquel nous aurions assisté si la ministre avait mis le système cul par-dessus tête!!!

Si l'on en croit le concert des « antis », nous serions en présence d'une réforme inacceptable donc :

- qui maintient les horaires disciplinaires et va même au-delà de l'existant pour la LV2 ;
- qui offre des horaires d'accompagnement pour tous les élèves ;
- qui crée des heures profs comme jamais, pour permettre la mise en place de groupes à effectifs réduits ;
- qui pose 4000 ETP sur la table ;
- et oh drame! oh désespoir! qui introduit de l'interdisciplinarité et offre une part d'autonomie pédagogique, bien encadrée du reste, aux équipes et donc aussi aux chefs d'établissement... Pas de quoi fouetter un chat!

Cette réforme qui, je l'espère, ira jusqu'à son terme, est une bonne réforme. Elle va dans le sens de la justice sociale et scolaire et s'inscrit dans la cohérence de la refondation et du socle commun de la scolarité obligatoire. Elle s'articule avec les nouveaux programmes en chantier et, espérons le, avec le DNB rénové et une nouvelle vision de l'évaluation. Enfin une approche qui se veut systémique et cohérente!

Cela fait trop d'années que nous pestons, à juste titre, contre les réformes à la petite semaine pour ne pas saluer celle-ci. Je l'ai dit, elle n'est certes pas parfaite, elle aurait pu aller plus loin. Mais elle a le mérite de tracer un cap lisible, d'enclencher des processus qui seront autant de points d'appui pour continuer

à avancer. Au fond on progresse avec prudence. On le sait tous, quand les basculements pédagogiques deviennent des bousculements corporatistes, la machine s'emballle et capote trop souvent. C'est ce que nous avons voulu éviter... en bon réformistes que nous sommes.

Au-delà des excès, des postures, des caricatures ou de la surenchère, le débat actuel sur le collège est intéressant dans ce qu'il dit des évolutions des rapports de force idéologiques :

- d'une part, la perte d'influence du SNES qui, sans doute pour la première fois de son histoire, n'est plus l'arbitre incontournable de toute réforme dans le second degré. Si le projet va à son terme, cela constituerait alors un basculement historique ;
- d'autre part, le rassemblement et l'organisation du camp des progressistes (je le rappelle désormais majoritaire au CSE) qui ont décidé d'occuper le terrain, de défendre la réforme et de ne pas laisser les seuls « antis » saturer l'espace médiatique. Bref, de se battre pied à pied pour défendre leurs convictions. On a ainsi vu la semaine dernière, suite à cette offensive, un nombre grandissant de médias s'interroger et enfin trouver quelques vertus à la réforme. La tribune parue hier dans *Le Monde* en est aussi la preuve.

Nous verrons bien comment les choses vont évoluer dans les prochains jours. L'exécutif et le gouvernement resteront-ils sur le registre de la fermeté, face au cartel des syndicats hostiles et à la coalition politique improbable rassemblant dans un même élan le PCF, le front de gauche, l'UMP, le FN, l'UDI et le MODEM... ? Il faut bien sûr le souhaiter. C'est tout le sens de notre action mais aussi celle de notre fédération. Car, dans les circonstances de tension que nous connaissons, dans ces moments pas toujours faciles où nous sommes vilipendés, insultés, injuriés, notamment sur les réseaux sociaux où, sous couverts d'anonymat, on déverse sa bile, l'appui de notre fédération et de ses syndicats, notre cohérence

collective sont un atout, un vrai plus pour que le projet ne soit pas dénaturé sous la pression.

Notre rassemblement, dans notre fédération c'est notre force. On le perçoit très bien dans ce type de situation. Nous avons tout à gagner à travailler ensemble, car si pour l'essentiel c'est le SE-UNSA qui a négocié cette réforme du collège, comme celle des IMP du reste, c'est vous les chefs d'établissement qui serez largement à la manœuvre pour mettre en œuvre ces mutations et faire que l'ensemble de la communauté éducative se les approprie pour les faire vivre dans la durée. C'est vrai, la période récente a vu apparaître entre nous quelques divergences, désaccords ou anicroches. Que sur certains sujets nous puissions avoir, comme avec d'autres syndicats de notre fédération, des nuances, voire quelques mandats contradictoires, quoi de plus normal puisque nos approches métiers ne sont pas de même nature.

Il est alors de notre responsabilité politique d'essayer chaque fois de les traiter au mieux en amont afin d'éviter, d'un côté comme de l'autre, de nous retrouver dans des situations inconfortables vis-à-vis de nos interlocuteurs ministériels et politiques. Cela nécessite des échanges plus fréquents entre nos organisations, des préparations en amont de façon à préserver cette large cohérence qui fait notre force dans la fédération, la seule qui représente véritablement tous les métiers de l'éducation.

Pour conclure sur ce registre, je voudrais ici saluer notre amie Catherine Petitot, avec qui nous avons mené ce travail de cohérence fédérale tout au long de ses mandats au CT ministériel. Nous avons toujours su trouver la voie pour rendre compatible la diversité de nos approches sans pour autant avoir une expression fragmentée, donc affaiblie. Merci Catherine pour ton engagement, ta disponibilité, ton écoute, ton esprit de synthèse, et ta détermination aussi et ta bonne humeur!

Je te souhaite une bonne retraite... et à tous un excellent congrès. □



Intervention de Patrick Roumagnac, secrétaire général du SIEN-UNSA



Chers amis,
chers camarades,

Je suis vraiment heureux de retrouver, une fois encore, le congrès du SNPDEN et de vous saluer tous car, comme vous le savez, le SIEN et le SNPDEN sont maintenant engagés depuis longtemps dans un même projet lointain, qui semble toujours s'éloigner mais derrière lequel nous continuons à courir joyeusement: l'idée enfin que nous pourrions peut-être un jour réussir à mettre en place un grand corps de l'encadrement pédagogique, et plus si affinités!

Il faudra du temps et de la ténacité pour le faire! Si vous êtes ici, c'est justement que vous avez de la ténacité, en revanche pour le temps c'est un peu plus délicat car nous savons tous ici à quel point nous courons après...

Je ne reprendrai pas tous les arguments qui viennent d'être présentés par Christian Chevalier au sujet de la réforme; arguments que je partage très largement, comme vous pouvez vous en douter, et certainement comme vous tous ici. Je voudrais plutôt revenir sur des problématiques concernant nos métiers et notre quotidien pour dire que ce que j'ai entendu par le biais de deux académies qui sont intervenues, avant que Christian ne prenne la parole, recoupe totalement ce que vivent

les inspecteurs de l'Éducation nationale, dans le premier comme dans le second degré. Cette impression d'être toujours dans la réponse, dans l'ajustement, la proposition de dernière minute, l'urgence qui nous fait perdre complètement le sens et la profondeur de notre métier. Cette impression répond à un mot: le « tâchisme »! Ces fameuses tâches qui se superposent les unes aux autres, dont la seule véritablement importante était la dernière qui vient d'arriver. Rassurez-vous, cette importance est extrêmement relative, car la suivante est là tout juste derrière et elle nous permettra d'oublier à quel point la précédente était importante. C'est ainsi au quotidien, et c'est ainsi dans tout notre système, mais ce qui est un peu désespérant c'est que l'on a l'impression de retrouver cette problématique dans tout l'encadrement, que ce soit à nos niveaux de corps intermédiaire, au niveau des recteurs, ou au niveau de la Centrale. On a l'impression d'être toujours dans une urgence qui en chasse une autre sans jamais prendre le temps d'analyser, ni de voir l'effet des mesures mises en place, ni de se dire aussi qu'à un moment donné pour avoir « La » grande réforme, celle qui ira pour tous et chacun, il faudrait peut-être revisiter ce concept et se dire qu'il faudra probablement analyser beaucoup plus près du terrain, au niveau de l'établissement (aussi bien du second, comme du premier degré) ce qui se passe réellement. Ce qui met, à mon sens, en évidence la nécessité de concevoir un pilotage du système qui intègre nécessairement deux composantes travaillant de manière étroitement articulée: la chaîne de direction, et la chaîne d'inspection. De la maternelle à la fin du lycée, on ne peut plus imaginer aujourd'hui que l'on puisse avoir des rapports qui ne soient que hiérarchiques, voire même inexistantes. Il est évident qu'un inspecteur doit travailler avec un chef d'établissement, et qu'un chef d'établissement a à traiter de questions pédagogiques comme un inspecteur; c'est incontournable! C'est quelque chose de totalement incontournable, qui va dans le sens de l'histoire et dans le sens de l'efficacité. C'est égale-

ment quelque chose de tellement évident que l'on peut se demander pourquoi cela n'est pas encore réellement mis en place.

Nous avons parlé de réforme tout à l'heure, certes, mais n'oublions pas que si nous parlons aujourd'hui de réforme, il y a trois ans nous parlions alors de la refondation de l'École. Cette refondation en profondeur nécessite aussi que nous nous penchions sur la question de la refondation des corps d'encadrement. Elle nécessite de travailler avec beaucoup plus d'allant et d'audace que nous avons pu le faire jusqu'à présent. Bien évidemment, nos organisations sont en pointe de ce combat; le SNPDEN et le SIEN ont souhaité que le groupe « *les mardis de l'encadrement* » se mette en place. Ce groupe réunissait nos camarades du SNIA-IPR, et nos camarades d'Administration et Intendance, pour essayer de construire ensemble un certain nombre de propositions. Reconnaissons-le et disons que ce groupe n'a pas réussi à aller aussi loin qu'il le souhaitait. Ce que j'espère, mais je pense qu'il y a bien évidemment de fortes chances que nous puissions le faire, c'est qu'à l'issue de ce congrès, nous puissions relancer cette dynamique et rouvrir ce chantier jusqu'à ce qu'enfin nous avancions.

Nous avons eu une possibilité de faire entendre notre parole dans le cadre de deux groupes de travail: le GT9 et le GT10. Nous avons insisté, les uns et les autres, sur la nécessité de travailler ensemble GT9 et GT10, et nous avons eu une réunion conjointe aux deux groupes; réunion au cours de laquelle le SIEN et le SNPDEN ont parlé d'une même voix. Faut-il penser que cette voix a dérangé, puisqu'il n'y a eu qu'une seule réunion commune du GT9 et du GT10. Qui dérangeons-nous réellement? Rien d'autre que des gens imbibés d'un certain conservatisme qui voient le rapprochement des corps d'encadrement (inspecteurs et chefs d'établissement) comme une menace. C'est tout sauf une menace! C'est un espoir fondamental pour le système éducatif et pour notre École. Il n'y a que dans le rapprochement que nous pour-



rons refonder l'école en refondant son encadrement. La refondation de l'encadrement est incontournable si nous voulons réellement refonder l'école. Comment pourrions-nous penser refonder l'école, si nous ne sommes pas capables nous-mêmes, au niveau de l'encadrement, de refonder totalement nos pratiques? Comment pourrions-nous conserver deux modèles séparés de l'encadrement, si nous pensons travailler ensemble pour construire une école de la réussite pour tous les jeunes? Comment pourrions-nous réussir la réforme du collège si nous ne trouvons pas les moyens de travailler en liaison entre le premier et le second degrés? Comment pourrions-nous refonder l'école et le premier degré si nous n'acceptons pas aujourd'hui de prendre en compte la place des directeurs? Ces directeurs sont encore présentés aujourd'hui comme des *primus inter pares*; j'espère que votre assiduité aux cours de latin, vous aura permis de saisir aujourd'hui le caractère totalement insane de cette formule et sa dérision absolue.

Finissons sur un dernier mot de latin, *cum clave*: le conclave! Cela serait peut-être effectivement la bonne solution que d'enfermer les responsables des organisations syndicales et ceux du ministère, jusqu'à ce qu'enfin ils fassent sortir le corps unique d'encadrement que nous souhaitons.

Je vous remercie de votre attention, et vous souhaite un excellent congrès. □

Intervention de Jean-Marc Boeuf, A&I



Chers amis

Je dois excuser notre secrétaire général Jean-Yves Rocca qui ne pouvait être parmi vous ce jour et tient à vous faire part de tous ses vœux de réussite pour votre congrès, qui ne sera pas, je l'espère en ce bel Avignon libéré depuis bien longtemps de ses papes, un conclave.

Mais je constate sans déplaisir que les issues sont libres...

« Libres ensemble » au sein de l'UNSA, le SNPDEN et A&I ont chacun leur singularité mais également bien des choses en commun.

Je parlerai d'abord de ce qui me semble faire notre singularité. Premier syndicat de l'encadrement administratif, A&I n'est pas un syndicat spécifique aux cadres.

Notre campagne « priorité à la catégorie C », notre souci d'une catégorie B oubliée et souvent exploitée sur des postes de catégorie A en témoignent.

Dans un univers Éducation nationale très marqué par la distinction du diplôme, nous défendons l'aspiration légitime des personnels à progresser dans leur carrière et à accéder aux fonctions d'encadrement quel que soit leur diplôme.

Syndicat ouvert aux cadres et non pas syndicat de cadres. Voilà ce qui fait peut-être une première singularité.

Ensuite, l'inter-ministériarité. Elle est encore très imparfaite mais elle progresse dans les têtes et dans les textes.

C'est un de nos grands combats conduit au sein de l'UNSA Fonction publique. Pour ce qui est des attachés, elle est d'ores et déjà statutairement acquise.

Les attachés de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont vécu.

Bienvenue aux attachés d'administration de l'État, bienvenue au corps unique de l'encadrement administratif.

Maintenant, ce qui nous est commun n'est pas de moindre importance, loin s'en faut. Comme vous, A&I-UNSA a été conforté dans sa place de « premier de la classe » aux dernières élections de 2014.

Au niveau des CAP nationales, nous occupons 7 sièges sur 15 en catégorie C (le second FSU en a 4), 6 sièges sur 10 en catégorie B, 7 sièges sur 9 en catégorie A.

Ces résultats ont été confirmés voire amplifiés en académies.

Dans les EPLE, les personnels administratifs sont à vos côtés au quotidien, qu'ils soient des collaborateurs directs en qualité d'adjoints gestionnaires et secrétaires ou bien qu'ils portent seuls, comme agents comptables, la responsabilité personnelle et pécuniaire de la bonne gestion des deniers de l'établissement.

Comme syndicat de la fonction support, lors de l'ouverture du débat sur la refondation de l'école au conseil supérieur de l'éducation, devant le ministre Vincent Peillon, nous avons pris soin, au nom de l'UNSA, d'affirmer qu'il convenait de se garder de bureaucratiser l'école mais qu'en revanche son administration, si elle ne devait occuper rien que sa place, devait l'occuper toute entière.

La marginaliser ne ferait que renforcer les tendances bureaucratiques au détriment de l'efficacité.



Cette administration couvre un large champ, qui va du grade d'adjoint administratif à l'emploi de secrétaire général d'académie puisque les attachés d'administration hors classe ont vocation à occuper les emplois de cadres supérieurs et cadres dirigeants.

Dans ce champ, le répertoire des métiers de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le REME, nous aura permis, pour ne parler que des métiers qui vous concernent en EPLE, de positionner nos collègues à leur juste place.

Ainsi, il n'y a plus de « secrétaire de l'intendant » ou de « secrétaire du chef d'établissement » mais des « secrétaires » de catégorie B ou C pouvant exercer comme « secrétaires d'établissement », tous regroupés dans la famille « administration générale ».

Ainsi, le gestionnaire d'EPL est-il positionné dans la famille « management pilotage et contrôle » et classé en catégorie A+ ou A.

Conjugué à la réflexion sur les métiers, ouverte par le ministère à l'occasion de la refondation de l'école, le REME nous a permis d'exiger les requalifications nécessaires pour l'ensemble des établissements et services où exercent nos collègues.

En EPLE, elles concernent :

- les adjoints gestionnaires de catégorie B qui exercent des fonctions relevant de la catégorie A ;
- les secrétaires d'établissement de catégorie C, exerçant aussi bien en gestion administrative que financière, qui peuvent, suivant l'importance du poste occupé, être requalifiés en B.

Cette juste place de l'administration a été consacrée par la réécriture de l'article R.421-13 du Code de l'éducation, réécriture que SNPDEN et A&I ont portée en commun.

C'est enfin la reconnaissance réglementaire de l'équipe de direction, composée du chef d'établissement et de ses adjoints, adjoint(s) personnel de direction et adjoint personnel administratif.

C'est important, et nous souhaitons, sur ce point, qu'ils ne demeurent entre nous aucune ambiguïté ou inutiles débats.

Qu'il soit clair que cette réécriture rend pour nous caduque la question du « secrétaire général d'EPL » de catégorie A en ce qu'il serait un « général des secrétaires » placé sous l'autorité du chef d'établissement ou du chef d'établissement adjoint.

Nos collègues secrétaires d'établissement n'ont pas besoin de « général », mais d'une juste reconnaissance de leur mission.

Leur syndicat, A&I, s'y emploie et s'y emploiera au travers des requalifications.

En revanche, il est temps que l'ensemble des collègues adjoints gestionnaires trouvent leur juste place comme adjoint du chef d'établissement responsable de l'équipe d'administration de l'EPL.

Il est vrai que certains collègues demeurent rétifs à assumer l'ensemble de ces tâches. Faut-il encore qu'on leur offre les conditions nécessaires à l'exercice effectif de ces responsabilités.

Je n'aurai pas l'imbécillité de rendre les chefs d'établissement seuls responsables de cet état de fait, hors les cas d'autoritarisme ou de caporalisme avérés.

Chacun ici a sa part de responsabilité. Il me semble que nous revient en propre, SNPDEN et A&I, comme premiers syndicats représentatifs des personnels concernés, de travailler avec intelligence et lucidité à la mise en œuvre de ce texte.

Charge à nous d'interpeller les recteurs chaque fois que dans les académies les

conditions de la réussite des équipes de direction des EPLE ne sont pas réunies.

C'est à cette condition que nous ferons progresser les choses et lutterons ensemble contre les habitudes et les routines qui sont autant d'obstacles à une administration efficace au service de l'école.

Je voudrais maintenant conclure sur une anecdote qui je l'espère est symbole d'avenir. Lors du défilé parisien du 1^{er} mai 2015, votre secrétaire général, Philippe Tournier, m'a proposé un *selfie* sur fond de bannière UNSA.

Je m'y suis prêté bien volontiers, tout d'abord parce que je suis, le plus souvent je pense, un garçon bien élevé qui ne souhaitait pas être inutilement désagréable mais également parce que nous sommes dans le même bateau, au sein de la même fédération et de la même union ; que nous partageons, je le pense, les mêmes valeurs et que je ne souhaite pas, par défaut de dialogue et de compréhension mutuelle, qu'un jour fatal nous nous tournions le dos.

Je vous souhaite un excellent congrès. □



Déclaration de Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA-Éducation



Chers amis,

Quelle déception pour moi d'avoir été contraint, pour des raisons privées, d'annuler ma présence parmi vous. Je vous prie, une nouvelle fois, de m'excuser de vous avoir fait faux bond et de n'avoir pu (à cause de la soudaineté de cet empêchement) déléguer, mardi, un membre de mon équipe pour me représenter, outre Hélène qui est membre de ce congrès. Évidemment, j'ai un peu suivi vos travaux à distance. Je sais déjà qu'ils ont été riches et qu'ils seront utiles pour les personnels de direction comme pour toute la fédération.

La fédération et ses 22 syndicats comptent beaucoup sur le SNPDEN car votre rôle dans notre collectif fédéral est précieux. Sachez, qu'après Avignon, votre contribution à notre réflexion et à nos mandats est attendue. Je pense à celle que vous nous apporterez ensemble au plan national comme à celles de chacune et chacun d'entre vous dans les territoires. C'est pourquoi, je vous invite déjà à vous engager dans les débats que nous organiserons dans le cadre de la préparation du congrès de l'UNSA-Éducation qui aura lieu au printemps 2016.

Notre fédération, et vous y prenez une part essentielle, est en plein développement. Notre crédibilité est accrue, notre cohérence renforcée, nos résul-

tats électoraux comme notre syndicalisation sont en hausse. Cette dynamique collective repose sur des choix stratégiques que nous avons faits ensemble mais aussi sur l'énergie des militantes et des militants de la fédération et de tous ses syndicats. Notre réformisme assumé, nos valeurs (que nous affichons clairement), notre volonté de faire bouger le réel, notre fiabilité, sont appréciés par nos collègues comme par nos interlocuteurs. À nous, dans les années qui viennent, de pousser encore plus loin notre avantage.

J'avais devant vous, lors de votre dernier congrès, parlé de la nécessité de réunir un bloc majoritaire et progressiste. Cet objectif est atteint. Les majorités (parfois même larges) en conseil supérieur de l'éducation sont désormais monnaie courante. C'est un puissant levier pour le changement dans notre système éducatif. Grâce à ce « bloc » dont nous avons et la responsabilité, et le *leadership*, nous arrivons progressivement à faire avancer notre école pour qu'elle devienne enfin celle de la réussite de chacun. L'épisode actuel du collègue entre dans ce cycle. Au-delà du tumulte et de l'emballement médiatique, au-delà d'un débat qui parfois s'est abaissé jusqu'au pugilat (ce qui est toujours regrettable), cette « bataille » du collègue est historique. Elle marque un tournant. C'est, je le crois, le chant du cygne d'un syndicalisme figé (qui est à la fois dogmatique et hypocrite) et qui a tant de mal à entrer dans ce siècle. Le décret sur le collègue n'est ni parfait, ni révolutionnaire. Cependant, le fait que nous soyons en train de réussir à poursuivre la mise en place de la Refondation engagée, est, dans ce contexte, un petit exploit mais c'est d'abord une chance. Cette réforme est en effet une chance pour les jeunes, pour leurs familles et pour nos collègues. Car n'oublions pas que nos collègues souffrent aussi de la souffrance des « condamnés » à l'échec scolaire. Oui, il y a bel et bien une majorité d'enseignants qui ne sont pas dans la caricature, qui, même s'ils sont

inquiets – comme c'est bien naturel quand s'avance un changement – ne considèrent pas l'autonomie comme un épouvantail et les personnels de direction comme des apprentis-tyrans. Vous pouvez d'ailleurs compter sur moi et sur toute la fédération pour que nous ne cessions de dire qu'il est insupportable de dénoncer et de stigmatiser ainsi des collègues en les traitant de « petits chefs ». Heureusement, ceux qui s'engagent dans ce triste jeu ne font désormais plus, ni la pluie, ni le beau temps, dans nos établissements. Certains entretiennent le fantasme du « prof-ouvrier » en lutte contre le « patron » et même contre leurs collègues, considérés dès qu'ils ont une responsabilité comme des « contres-mâtres »... Cette vision, même si elle a encore quelques adeptes têtus, fait aujourd'hui de moins en moins recette. C'est tant mieux. Au contraire, une partie de plus en plus importante de la profession est prête à saisir l'opportunité de travailler autrement. Dans ce cadre, c'est la confiance qui doit devenir notre maître-mot. La confiance envers tous les collègues des EPLE, confiance dans leur capacité à se saisir des nouveaux dispositifs, confiance dans leur capacité à faire équipe, à travailler en équipe. Cette confiance sera essentielle pour la conduite des changements de notre École. Et comme je parle de la conduite du changement, j'en profite, avant de terminer, pour vous dire que la fédération portera avec vous l'exigence, sur ce sujet, d'une réelle mise à contribution de votre rôle et de votre expertise. Voilà, j'avais évidemment bien plus de choses à vous dire, et j'aurais aimé le faire en étant présent avec vous dans cette magnifique salle. Mais je ne veux ni vous lasser, ni abuser de la gentillesse de celui (ou de celle) qui me prête sa voix pour lire ce texte. Je veux donc simplement vous adresser un grand merci pour votre engagement dans l'UNSA-Éducation. Je termine en vous souhaitant, à toutes et à tous, une excellente fin de congrès et je vous dis à très bientôt. □



Interventions des secrétaires

Christine Barbe,
Caen



La délégation de la section académique de Caen, adresse ses remerciements aux collègues d'Aix-Marseille pour l'organisation et l'accueil qui nous sont réservés.

À Caen, le SNPDEN a, lors des élections professionnelles de décembre dernier, conforté sa place de première organisation syndicale en emportant 5 sièges sur 6. Un point doit cependant attirer notre attention, à savoir la légère érosion du taux de syndicalisation, qui, si elle ne nous a pas porté préjudice lors du scrutin, nous amène à une réflexion collective pour contrecarrer cette tendance, d'autant que nous sommes face à un paradoxe, les collègues étant de plus en plus nombreux à nous solliciter pour conseil professionnel et accompagnement personnel.

Certes, il n'y a pas de raison que les personnels de direction ne soient pas touchés par la désyndicalisation ambiante, mais les conditions de plus

en plus difficiles dans lesquelles nous exerçons notre métier (les demandes le prouvent) donnent au SNPDEN la force du « collectif ».

Le SNPDEN Caen amorce aussi sa réflexion, dans le contexte de la fusion des deux Normandie, après le recteur coordonnateur, à quand, le (la) secrétaire académique coordonnateur? Nous profiterons de ce congrès pour échanger avec nos collègues de Rouen. Enfin, je tiens à remercier les adhérents de l'académie qui ont travaillé pour que nous puissions contribuer à la réflexion qui va être la nôtre pendant 5 jours et plus particulièrement à Robert Drieux, notre trésorier dont l'activité de conseil et les talents d'organisateur nous sont si précieux.

Hervé Hamonic,
Clermont-Ferrand



Chèr(e)s camarades, chèr(e)s ami(e)s,

Tout d'abord un grand merci à l'académie d'Aix-Marseille pour son accueil et

son organisation mais aussi pour le son des cigales et le parfum d'anis!

Ainsi qu'un clin d'œil: défendre la laïcité au sein du palais des papes ne manque pas de saveur!

Je souhaite également adresser toute notre reconnaissance à Philippe et son équipe sortante: que de dossiers ouverts, de réponses apportées qui permettent de voir le chemin parcouru en trois ans. Mais également et surtout, souhaiter bon courage à la future équipe tant le défi paraît immense pour ce mandat qui sera celui de tous les dangers et de tous les enjeux. Cette période entre décentralisations et élections va incontestablement modifier les équilibres dans le monde de l'Éducation nationale, plus que jamais notre syndicat devra être vigilant, réactif et efficace.

La naissance des « super régions » pose la question du pilotage de territoires plus grands. La réforme territoriale devra arbitrer entre la primauté aux échelons intermédiaires et la consécration de l'autonomie de l'EPL. Dans les deux cas, c'est la nature du système qui va être affectée.

Que pèsera dans un tel contexte l'académie de Clermont? Peu de choses si on s'attache aux nombres d'élèves et d'établissements. Avec 1,3 million d'habitants, la région est moitié moins peuplée que la seule agglomération lyonnaise! Et pour-



académiques

tant, nous attendons beaucoup de la réforme qui fera de la nouvelle région Rhône-Alpes Auvergne la seconde collectivité de France et la septième européenne.

C'est effectivement avec beaucoup d'espoirs et quelques craintes que nous voyons ce nouveau découpage administratif se dessiner. La réforme territoriale ne sera un véritable succès qu'à la condition de respecter le principe de l'égalité de dignité des partenaires géographiques, où histoire, culture et aménagement du territoire doivent peser autant que poids démographique et force économique. L'oublier serait officialiser et accentuer la diagonale du vide en France.

Notre syndicat, tant au national qu'au local, a déjà su s'adapter et répondre à nos craintes; en réformant nos statuts, nous donnons la parole à tous les territoires grâce à la conférence nationale. À l'initiative de Gérard Heinz, contacts et réunions sont programmés afin d'anticiper le changement et de s'organiser syndicalement au mieux pour le plus grand bénéfice du SNPDEN dans notre future grande région.

Articulée autour de quatre départements, notre académie a des richesses à faire valoir et à sauvegarder. La présence de notre syndicat y est forte et reconnue et cela malgré sept années d'anti-syndicalisme primaire du précédent recteur. Il représente aujourd'hui

80 % des personnels de direction aux dernières élections professionnelles. Nous avons en conséquence la totalité des sièges en CAPA.

Les deux grandes évolutions en Auvergne depuis le congrès de Lille sont incontestablement la coconstruction souhaitée par le rectorat mais aussi notre reconnaissance en tant que partenaire incontournable par le conseil régional. Ainsi repositionné, notre syndicat a pu utilement intervenir sur de nombreux dossiers spécifiques: ENT, contractualisation, collèges multisites, gratuité des manuels scolaires pour ne citer que les derniers en date mais aussi relayer les actions du national (associations sportives, PFMP, DHG...). Il faut voir dans cette évolution le renouvellement et l'engagement d'une nouvelle équipe d'élus, renforcée, plurielle et investie; cela est un signe d'espoir et l'assurance d'une cohésion nécessaire et d'un avenir favorable.

Mais comment ne pas souligner l'importance qu'a eu durant cette période notre ami Maurice Cunin, aujourd'hui proviseur et secrétaire académique honoraire, dont les rondeurs, le calme et la sérénité ont permis toutes ces évolutions.

Chers amis, je suis certain que vendredi après que quelques collègues tabagistes auront vapté une fumée blanche moins orthodoxe, nous saurons dire « *habemus papam* » pour le plus grand bien

du SNPDEN, de notre profession et du monde de l'éducation.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès en terre d'Avignon.

*Noël Mariot,
ancien SD Corse du sud...
doyen de la délégation Corse*



Chers collègues, chers camarades, je remplace à cette tribune Marc Leccia, notre secrétaire académique, qui n'a pu se joindre à nous pour des raisons de santé.

Pour ce congrès d'Avignon, notre délégation corse est composée de jeunes personnels de direction qui vivront ici leur premier regroupement national du SNPDEN, contrairement au tableau qui vous a été présenté hier signalant une composition unique de chefs d'établissements. Je tiens à vous signaler la présence d'un ou plutôt une adjointe au sein de cette jeune délégation.

Notre conseil syndical académique rassemble maintenant des jeunes person-



nels de direction motivés ce qui est rassurant pour l'avenir de notre syndicat en Corse à l'heure où certains, dont je fais partie, sont très proches de la retraite. Ils sont même prêts à relever le défi d'organiser, si vous le souhaitez, un congrès national sur l'île de beauté.

Notre académie est la plus petite académie de France: 44 établissements, 70 personnels de direction. En dehors des 2 pôles urbains que sont Ajaccio et Bastia, notre île est très marquée par la ruralité. Pour tous nos collègues, les carrières, les possibilités de mutation et les promotions y sont évidemment plus difficiles qu'ailleurs.

Aux dernières élections, notre syndicat a été en net progrès, rassemblant plus des 3/4 des voix, même si un syndicat concurrent est apparu ces deux dernières années.

La collectivité territoriale de Corse (CTC) possède, depuis 1991, un statut particulier qui lui donne des prérogatives en matière d'éducation et de formation supérieure aux autres régions; elle arrête notamment la carte des formations, elle gère à la fois les lycées et les collèges.

Pour autant, la proximité et l'efficacité que l'on pourrait attendre d'une telle situation ne sont pas au rendez vous. Les rapports avec des services de la CTC qui sont structurellement morcelés sont difficiles. Notre syndicat réclame depuis plusieurs années un dialogue de gestion au moins tous les deux ans qui n'a toujours pas été mis en place. Enfin, l'absence quasi systématique des représentants de la CTC lors des conseils d'administration des EPLE est le signe d'un manque de prise en considération de nos établissements par ces élus qui est assez inquiétant, face notamment aux perspectives de mise en place des conventions tripartites.

Côté État, notre recteur, un atypique agrégé de philosophie, fait preuve d'une longévité étonnante pour la Corse; il entame sa 8^e année d'exercice, et bien qu'ayant dépassé l'âge

légal de la retraite, le ministère semble vouloir le prolonger dans ses fonctions l'an prochain.

Sans doute la proximité des prochaines élections territoriales est elle à l'origine de cette volonté face à un recteur qui a su maintenir, il faut bien le reconnaître, une forme de tranquillité dans notre académie.

Nos collègues connaissent, dans notre île, les mêmes difficultés quotidiennes que sur le continent; leurs conditions de travail se dégradent régulièrement; les différentes consultations ont fait naître des espoirs qui seront, semble-t-il, évidemment déçus. La Corse, qui apparaît trop souvent dans le prisme déformant des médias, fait face comme toutes les régions à des difficultés économiques et sociales, un taux de chômage important et une pauvreté trop souvent masquée par la saisonnalité touristique.

Dans nos deux départements, les taux de petite délinquance sont les plus bas de France. Pourtant, comme ailleurs, et parfois plus qu'ailleurs, nos EPLE sont des lieux où doivent être promues et affirmées les valeurs de tolérance, de fraternité et de laïcité de notre République. Je voudrais terminer en parlant de bilinguisme. Notre hôte hier dans son discours d'accueil a cité quelques phrases en provençal pour illustrer la richesse du patrimoine culturel et humain de cette belle région. La collectivité territoriale de Corse a voté l'an passé la co-officialité de la langue corse. Cette décision politique, qui devra être confirmée par le Conseil constitutionnel, a été parfois perçue comme une volonté d'exclusion et de repli. Cela pourrait être le cas dans l'esprit de certains extrémistes. Pourtant, faire cohabiter les richesses patrimoniales et identitaires d'un territoire avec les valeurs fondamentales de notre République fera partie de ces défis qu'il nous faudra tous relever demain.

Vi ringraziu, je vous remercie.

Bruno Bobkiewicz,
Créteil



2012-2015. Trois ans. Trois ans depuis le congrès de Lille.

À Créteil, 3 ans, c'est aussi 3 recteurs, 2 secrétaires généraux, 6 secrétaires généraux adjoints, 5 DSDEN pour 3 départements, 128 DSDEN adjoints (non, là, j'exagère un peu) et je ne sais combien de chefs de service...

3 ans, 3 recteurs, 3 priorités pour une académie dont la taille, la diversité et l'intensité des questions posées exigeraient un peu de continuité. Car enfin, chez nous, où est la mémoire? Qui connaît qui? Ce qui n'empêche pas notre hiérarchie de parler de confiance, d'exiger notre loyauté. Sauf qu'il s'agit, en fait, bien plus d'obéissance et d'autorité que d'écoute, d'analyse et de réflexion.

En revanche, il y a presque 10 ans, un ministre de l'Éducation signait une charte de pilotage qui semble avoir disparu des radars départementaux, rectoraux et même nationaux. Remettons-la sur le tapis! Il y a tant à dire sur tout ce que l'on nous demande, et souvent du jour au lendemain!

Il serait bon que l'État dise ce qu'il veut: des exécutants ou des cadres responsables? Les premiers obéissent, les seconds analysent, construisent un plan, agissent et sont évalués *a posteriori* selon des procédures contractuelles et paritaires. Les cadres responsables entraînent les personnels dans un projet qui respecte les objectifs fixés par la nation. Nous savons bien, nous, où se situe l'intérêt des établissements, des élèves et des familles. Nous savons aussi que ce pilotage raisonné et partagé est plus



difficile, plus exigeant et peut-être plus frustrant mais c'est le seul efficace.

Trois ans, c'est aussi le temps du renouvellement de nos instances syndicales et celui des élections professionnelles. Il est heureux que nous en terminions enfin avec la juxtaposition malheureuse de ces deux élections. Quant à nos instances départementales et académiques, nous avons fait le choix, à Créteil, de mettre en place une parité homme/femme en anticipant les décisions de ce congrès. Nos bureaux départementaux, le CSA et notre délégation au CSN et au congrès sont donc d'ores et déjà paritaires.

Le nombre d'adhérents au SNPDEN Créteil a régulièrement progressé pendant ces 5 dernières années, avec un léger tassement récemment. Le SNPDEN Créteil syndique maintenant plus de 60 % des personnels de direction de l'académie. Les votes aux élections professionnelles ont progressé de 20 voix encore. Nous avons obtenu 71 % des voix dans une académie où 4 listes étaient présentes. C'est donc un progrès, même si, par le jeu des déséquilibres au sein des autres listes, nous ne pouvons revendiquer que 5 sièges sur 6. Nous pensons par ailleurs que la stratégie d'une campagne centrée exclusivement sur nos adhérents est caduque et nous nous attacherons dans 4 ans à tenter de convaincre aussi les non syndiqués.

Mais nous n'y sommes pas et, pour l'heure, qu'attendons-nous de ce congrès? Nous voulons qu'au-delà de l'impressionnant corpus de textes dont nous sommes maintenant dotés (corpus dont nous pensons bien qu'il sera encore meilleur d'ici vendredi), nous voulons qu'il se dégage de ce temps majeur dans la vie de notre syndicat une ligne politique nationale claire, que nous allons construire ensemble, posant plusieurs objectifs prioritaires et envisageant les moyens et la stratégie nécessaires à leur mise en œuvre. Nous pouvons dire « non ! » ; nous pouvons nous mobiliser ; nous pouvons même sacrifier un dimanche pour défiler s'il le faut !

Nous ne voulons pas apprendre la ligne du SNPDEN au détour d'une interview ou d'un article dans *Direction*. Par le passé, le SNPDEN a pesé de tout son poids pour obtenir des avancées majeures. Plus encore, notre syndicat est probablement un des inventeurs de notre métier actuel et de l'organisation des établissements. S'il est des secteurs plus ou moins verrouillés, il en est d'autres dans lesquels nous devons progresser, sauf à mettre en cause notre utilité, notre raison d'être.

Nous avons déjà parlé du pilotage. Je n'y reviendrai pas. Mais le métier, l'informatique, la réforme du collège, la vie syndicale et cette lutte sans fin pour écarteler les tensions religieuses des collègues et des lycées... sont tant de sujets sensibles !

Alors, une fois encore, la 2^e académie de France compte bien peser sur ces débats. Créteil est là !

Je vous remercie, bon congrès à tous.

*Emmanuel Masson,
Dijon*



Chers camarades, chers collègues,

Comme nous le savons tous, depuis Lille, ces trois années étaient annoncées comme celles de la refondation de l'école.

Comme nous le savons tous également, plus l'espoir porté par les annonces politiques est important plus le risque est grand pour les forces syndicales réformatrices qui appellent de leurs vœux des changements.

Le SNPDEN-UNSA à Dijon

Les élections professionnelles ont conforté nos positions et alors-même que nous

partions de haut, 213 électeurs nous ont fait confiance sur les 303 qui ont voté ; nous avons obtenu près de 75 % des suffrages, en progression de deux points. Nous y voyons le témoignage de la confiance dans notre travail de terrain, dans notre proximité et notre ancrage dans les quatre départements de l'académie grâce aux secrétaires départementaux et dans la reconnaissance de l'action de nos commissaires paritaires dont la liste témoignait de la mixité homme/femme, de la mixité des fonctions et de la géographie de notre académie.

Au quotidien, nos commissaires paritaires défendent les dossiers des syndiqués et notre recteur a reconsidéré sa position qui limitait le nombre d'excellents à un par collègue.

Pourtant, et malgré notre parole forte pour faire de notre syndicat un acteur incontournable, les adhésions s'érodent légèrement à Dijon comme dans la plupart des académies. Ce point de vigilance doit être toujours dans nos esprits pour les travaux de ce congrès. Le contexte joue bien sûr (ainsi que le nombre de collègues déçus par les mutations et les promotions, rançon du succès) mais lors des travaux de la commission syndicale nous devons nous interroger sur les modes d'action (dont la question des mots d'ordre qui doivent permettre de faire bouger les choses sans nous mettre en difficulté ; je pense là à la question des associations sportives) et sur les modes de communication (je pense là à Internet, aux réseaux sociaux et aux listes de diffusion) mais aussi à la manière d'écrire nos textes qui doit coller à notre époque (formes plus ramassées ?) pour attirer les entrants dans la profession qui ne posent pas, pour beaucoup d'entre eux, de culture syndicale enseignante.

Enfin, notre section syndicale a devancé les textes et la parité homme-femme est aujourd'hui un acquis dans nos conseils et délégations.

Nos rapports avec le rectorat



Nous avons, depuis Lille, assisté, à un rythme soutenu, au renouvellement de nos recteurs et DASEN. Le recteur Rolland a d'ailleurs indiqué que la centrale en était consciente. Les rapports sont courts, nombreux, sont-ils pour autant toujours constructifs ?

Oui, lors des difficultés rencontrées par certains d'entre nous et pour les très nombreux échanges et la qualité d'écoute.

En revanche, tout notre travail est de lutter contre une vision trop descendante du management et des dossiers sensibles, comme l'apprentissage ou l'orientation des élèves en seconde générale en ont été cette année de regrettables illustrations. Nous multiplions les groupes de travail mais nous restons la proie de circulaires descendantes aux calendriers fantaisistes (comme encore en ce moment même pour la consultation des programmes où il fallait en dix jours organiser un conseil école-collège, un conseil pédagogique pour écrire des retours collectifs dont la compilation de près de 300 documents en quelques jours à l'échelle de l'académie en dit long sur l'importance...).

Il y a, me semble-t-il, un vrai sujet pour le congrès : comment dans un système qui affiche de plus en plus la notion d'autonomie des établissements faire passer cette notion auprès des autorités académiques ? J'ai employé une formule devant le secrétaire général : donnez-nous moins de circulaires et mettez en œuvre un contrôle intelligent, réaliste, à l'heure où dialogue de gestion, suivi des contrats d'objectifs restent des formules vides de sens. Le temps me manque pour détailler les aventures du « GOS » au « GAAP » (les collègues de Dijon comprendront) qui pourraient se résumer par des tentatives d'audit externe qui ne veulent pas dire leur nom et qui mettent un certain nombre de professeurs en difficulté.

Notre recteur s'est aussi exprimé sur le rapprochement avec la Franche-Comté. C'est finalement ce dernier qui est coordonnateur. Là encore, ne faut-il pas que

ce sujet commence à infuser dans nos débats même si nous sommes loin d'en connaître l'épilogue ?

Les personnels de direction dans notre académie

Notre académie est rurale, diverse et pour aller vite, en terme de carrière, l'entonnoir fonctionne à plein. Trop de postes sont vus comme peu intéressants, excentrés et les collègues dans des mouvements réduits désespèrent de passer du 1 de campagne au 3 de ville !

Le mouvement des chefs est depuis plusieurs années devenu un mouvement en deux temps et, cette année encore, Dijon (au sens de ville) en sera l'illustration et cette pratique (souvent inévitable) interroge. Notons que malheureusement notre académie s'est aussi signalée cette année par une violation regrettable du secret de la CAPN.

Nous portons pour la commission carrière un certain nombre de textes sur la rémunération, les fins de carrière ou de manière un peu provocatrice sur la dénomination de nos fonctions.

Si les avancées, grâce à l'action du national ont été réelles et doivent être saluées, les attentes sont nombreuses.

Les grands dossiers du moment

Nous portons également une motion sous forme de question sur l'application du principe de mixité dans les allocations de moyens envers les EPLE.

L'inquiétude, la colère sont grandes alors que la majorité des collègues peinent à descendre en dessous du 30 élèves par classe, que les moyens en accompagnement éducatif, école ouverte sont censés disparaître hors éducation prioritaire puis revenir sous une forme encore inconnue mais encore amoindrie.

Nous avons salué avec raison un temps nouveau avec la réforme du collège et des programmes et le passage des programmes au *curriculum* (et cette

référence au latin est dénuée de toute volonté polémique !). Nous sommes fiers d'appartenir à la fédération UNSA et de soutenir ces réformes. Le débat actuel est tout sauf sincère et pédagogique. De part et d'autre, ce ne sont que postures idéologiques. Aujourd'hui même, nous avons été nombreux à correspondre avec nos établissements pour connaître le pourcentage de grévistes. Il y a avec cette réforme un vrai marqueur pour ce que nous voulons pour nos établissements. Formons le souhait que ces dernières réformes probables du quinquennat pour l'éducation aillent à leur terme avec notre appui.

Deux choses pour terminer :

- des remerciements appuyés à Gilles Auteroche et à toute son équipe pour nous avoir ouvert les portes de ce si beau palais ;
- et puisqu'il s'agit de mon premier discours de secrétaire académique dans un congrès, un petit clin d'œil à Marc Aubert, mon prédécesseur. Quand je lui ai demandé conseil pour ce discours, il m'a dit tu es censé faire drôle et il y a une blague que je n'ai pas osée : à Dijon, la moutarde nous monte au nez !

Alors pour faire mentir Marc, soyons audacieux et inventifs !

Bon congrès à toutes et à tous.

Serge Faure,
Étranger



Laissez-moi avant toute chose vous faire part du plaisir que j'éprouve de me retrouver parmi vous après trois années d'interruption de mon mandat de responsable du secteur Étranger suite à mon retour en France.



Je serai bref mais je souhaiterais cependant vous donner quelques informations et vous faire part de quelques réflexions concernant l'étranger.

Je vais dans un premier temps vous parler du réseau des établissements français de l'étranger. L'AEFE, opérateur principal, avec ses 495 établissements dans 135 pays et ses 260 personnels de direction détachés, vient de fêter ses 25 ans d'existence, 25 ans de progression constante du nombre d'élèves scolarisés et 25 ans de réussites éducatives et pédagogiques qui ont été salvés par tous, sans oublier également, la reconnaissance unanime de la qualité de notre système éducatif français, ce qui fait du bien. Cependant, l'AEFE après avoir été épargnée durant de nombreuses années doit contribuer à la réduction des déficits publics qui concerne tous les opérateurs publics de l'État. Ainsi sa subvention a été diminuée pour la seconde année consécutive de 3 % pour atteindre environ 519 millions d'euros dont 110 millions au programme 151 (bourses sur critères sociaux et bourses d'excellence major).

Pendant ce temps, les effectifs d'élèves ne cessent de croître à raison de 3 à 4 % par an. Dans le même temps, le tableau d'emplois, tant des détachés que des contrats locaux dans les établissements en gestion directe, est totalement encadré et stabilisé.

L'AEFE se trouve donc dans une situation complexe et paradoxale et face à un défi compliqué qui est d'accompagner le développement du réseau notamment dans les zones de forte influence diplomatique (Asie du sud-est, continent indien) tout en réduisant ses dépenses de fonctionnement et en gérant un plafond d'emplois de détachés sanctuarisé. Inévitablement une nouvelle cartographie mondiale du réseau des établissements français de l'étranger va devoir se dessiner entraînant des redéploiements de moyens, et on sait ce qui se cache derrière cette notion, et inévitablement des réactions des parents d'élèves déjà lourdement sollicités et des personnels.

Je souhaiterais dans un second temps vous parler des personnels de direction du réseau étranger. Avant tout, permettez-moi de saluer les collègues de Katmandou et de Port Vila récemment lourdement touchés par les catastrophes naturelles que vous connaissez. En dehors de ces événements tragiques, les sollicitations qui pèsent sur nous, personnels de direction, sont de plus en plus nombreuses et lourdes. Les attentats de janvier en France, en Tunisie et au Danemark ont contraint inévitablement nos établissements à renforcer leurs mesures de sécurité et les collègues personnels de direction ont eu et ont à gérer des situations compliquées dans des établissements qui, rassemblant des communautés de diverses nationalités, constituent des cibles potentielles tout en étant très largement ouverts sur l'extérieur. La pression qui pèse sur nos collègues est parfois lourde.

Dans ce contexte, il convient de revendiquer avec force auprès de l'AEFE notre place de cadre autonome et responsable au risque, que l'on connaît également sur le territoire national, d'être réduit à un simple maillon de la chaîne hiérarchique. La déclinaison de la politique de l'Agence dans les établissements ne doit pas être entre nos mains mais bien entre nos cerveaux et à l'écoute de nos propositions.

De plus, que dire du mode de recrutement des personnels de direction à l'étranger et du fait qu'à peine 28 % de collègues femmes sont recrutées et bien souvent sur des postes d'adjointe, de l'évaluation des personnels de direction confiée aux postes diplomatiques et déconnectée des pratiques françaises, de leurs lettres de mission rédigées par leur prédécesseur, de l'absence de contrat d'objectifs et d'objectifs tout simplement, de l'absence de versement de l'IF2R pourtant prime fonctionnelle. Sans parler des menaces sur les logements de fonction ou de l'absence de classement des établissements depuis 2009. Ce manque de professionnalisme dans la gestion des carrières des personnels de direction doit nous inter-

pellier et faire l'objet d'une priorité pour notre syndicat.

Enfin, je voudrais vous parler de valeurs en m'adressant notamment à mes collègues de l'étranger et plus spécialement vous parler de laïcité, d'une laïcité qui ne cesse de nous diviser alors qu'elle a pour vocation à rassembler. Certes, c'est une évidence que l'on n'aborde pas le concept de laïcité de la même manière à Jérusalem, Beyrouth, Amman, Djibouti, Madrid ou New York et qu'il est nécessaire, dans certains contextes, de faire preuve de beaucoup de doigté, de réflexion, au risque de se heurter à une incompréhension qui serait totalement inefficace. Certes, dans bien des langues le concept de laïcité n'est pas traduisible ou si imparfaitement qu'il est présenté comme liberticide et antireligieux.

Mais la mission qui nous est assignée de faire partager les valeurs de la République prend une résonance particulière dans nos établissements de l'étranger où nous scolarisons et accueillons des élèves et des personnels de toutes nationalités et de toutes confessions sans oublier des agnostiques et des athées. De plus, nos familles et élèves adhèrent à notre système d'enseignement, se destinent à des postes à responsabilité et sont disposés à s'informer.

Aussi convient-il de ne pas renoncer face aux difficultés et contraintes et, au contraire, de faire entendre le lien indéfectible, la solidarité ontologique qui existe entre notre enseignement français basé sur l'éducation au jugement critique et la confrontation des opinions, la laïcité et les valeurs fondatrices de notre République. La laïcité est bien un bénéfice et une garantie de notre vivre-ensemble. Elle est, et c'est l'esprit de la loi de 1905, volonté de concilier ce qui paraît apparemment inconciliable à savoir une volonté légitime jusqu'à un certain point d'exprimer sa liberté de conscience individuelle (liberté non égoïste), car avec l'égalité et même liberté maximale pour tous (égalité altruiste) et dans un but de réaffirmer notre



contrat social fondateur et notre possibilité de vivre-ensemble, de faire société (fraternité). C'est-à-dire qu'elle est conciliation du JE et du NOUS. Cette fraternité si souvent oubliée, qui est partage de notre même communauté humaine qui est la condition de cette liberté non égoïste et de cette égalité altruiste.

L'école est bien cet espace mais aussi cette temporalité où, et c'est un symbole fort de la République, j'abandonne ce qui me lie à ma communauté pour faire l'expérience de mon individualité, je m'impose des limites à ma propre priorité pour intégrer cet espace et cette temporalité de partage.

Elle ne s'oppose donc pas au fait religieux et au contraire elle sacralise d'une certaine manière le croyant et le non croyant en tant qu'êtres humains et non pas la croyance.

Aussi, chers collègues, ne renonçons pas à la liberté, ne renonçons pas à l'égalité, ne renonçons pas à la fraternité, ne renonçons pas à notre sens critique et ne renonçons pas à la mission qui nous est confiée.

Je vous remercie et plus particulièrement les collègues d'Aix-Marseille pour la qualité de leur accueil. Excellent congrès à tous.

Jean-Marie Lasserre,
Grenoble



Tout d'abord nous saluons et remercions nos collègues d'Aix-Marseille pour la préparation de ce congrès ainsi que l'ensemble des membres du bureau national.

Nous étions, trois ans en arrière à Lille, le soir de l'élection du nouveau

président de la République. Force est de constater que cet événement a suscité des espoirs et que nos attentes demeurent aujourd'hui encore fortes.

Notre organisation syndicale a apporté son soutien :

- aux créations de postes ;
- à la refonte du statut des personnels ;
- à la réforme du collège ;
- à la mise en œuvre des contrats d'objectifs tripartites.

Notre soutien est clair, toutefois, ne faisons pas l'économie de critiques constructives et d'une réelle vigilance sur notre métier, notre propre statut.

Notre soutien ne doit pas ignorer les réalités du terrain, le quotidien des élèves, les partenaires et bien évidemment, les personnels de direction que nous représentons.

La réforme des collèges doit aller à son terme sans être dénaturée. Nous suggérons d'y intégrer la question de l'évaluation des élèves et de l'assouplissement structurel des parcours scolaires.

Apprenons à travailler pour tous, dans un collège adapté à chacun.

Nous souhaitons pouvoir mettre en œuvre un véritable pilotage fondé sur un management participatif et bienveillant, dans l'objectif de créer les conditions d'une autonomie au service de nos élèves.

La réforme des statuts des enseignants a manqué d'audace, oubliant même certains d'entre eux. Que dire de leur évaluation qui doit être réellement repensée et nous permettre d'assumer pleinement nos responsabilités de cadres.

Par ailleurs, les contrats d'objectifs tripartites ont été largement édulcorés et trop peu investis par les conseils régionaux. À Grenoble, notre déception est grande.

Nos conditions de travail au quotidien ne cessent de se dégrader. Nous sommes

victimes d'injonctions de plus en plus paradoxales et pesantes. Notre charge de travail ne cesse de s'alourdir. Loin d'être considérés comme des cadres autonomes et responsables, notre hiérarchie au plus haut niveau nous a même ramenés au rang de « simples opérateurs ».

Nous déplorons toujours le manque cruel de personnels administratifs et de maintenance informatique.

Nous réaffirmons notre souhait d'une revalorisation significative de la rémunération des personnels de direction particulièrement en début de carrière. Nous ne pouvons nous satisfaire de l'IF2R.

En conclusion, le SNPDEN doit tout mettre en œuvre pour que les personnels de direction soient effectivement reconnus comme cadres responsables, forts de l'expertise qu'ils peuvent apporter sur l'ensemble du second degré dans toute sa diversité.

Jean Dartron,
Guadeloupe



La section académique du SNPDEN-UNSA Guadeloupe vous salue et adresse un message de remerciement particulier à la section syndicale d'Aix-Marseille. Elle a su très bien nous accueillir et préparer un congrès qui s'annonce prometteur.

Ce congrès arrive au terme d'une année de vie syndicale intense.

Notre section a connu à la rentrée 2014 un renouvellement de son bureau. L'arrivée en responsabilités de jeunes cadres, dans une dynamique de progrès, de confiance, contribuera fortement à réaliser notre objectif. En effet, nous avons l'ambition d'être le syndicat de référence



pour la représentation et la défense des intérêts des personnels de direction de notre académie. Le fonctionnement des groupes de travail en interne et la professionnalisation de nos mandants dans les instances académiques illustrent la force de progrès qu'est le SNPDEN-UNSA Guadeloupe.

Lors du congrès de Lille, je vous annonçais l'arrivée du recteur Stephan Martens. Depuis 4 mois, Camille Galap lui a succédé. Je me pose aujourd'hui la question de savoir si les congrès du SNPDEN-UNSA ne rythment pas les mouvements des recteurs de notre académie. Les personnels de direction ont accueilli très favorablement l'arrivée du nouveau recteur qui a suscité beaucoup d'espoir lors de son discours de prise de fonction. En effet, ces derniers étaient en perte de confiance et d'estime de leur hiérarchie. Même si dans le cadre du dialogue social, nous avons avancé sur plusieurs points, certains de nos collègues se trouvaient en situation de tension avec l'ancienne gouvernance. Cette situation nous a obligés à intensifier nos échanges en direction du ministère, avec l'aide de nos représentants nationaux, pour que le respect du droit et le bon sens puissent triompher et ainsi permettre à nos collègues d'œuvrer en toute sérénité dans leurs établissements. L'occasion nous est donnée aujourd'hui de saluer le bureau national. Grâce à leur disponibilité et leur accompagnement, nous avons réussi à mettre en exergue les qualités et les valeurs véhiculées par notre organisation.

Notre nouveau recteur, a certainement su percevoir notre message, comme étant celui de professionnels prêts à contribuer à une meilleure réussite des enfants de la Guadeloupe.

Les résultats des élections professionnelles sont une réussite. Le SNPDEN-UNSA Guadeloupe à travers ces élections a confirmé la tendance, et le nombre de nos adhérents continue à augmenter. La mobilisation pour les élections de 2018 est donc en marche.

Ces résultats prometteurs, un nouveau recteur, un nouveau bureau sont trois des éléments qui définissent le cadre dans lequel nous allons évoluer et confirmer les progrès de notre syndicat.

Un de nos vecteurs de progrès s'appuie sur les relations que nous comptons développer avec nos homologues des autres académies. Les lauréats concours devant systématiquement quitter notre région, il est essentiel pour nous qu'ils aient un accompagnement par nos collègues des sections syndicales de leur académie d'accueil. Il faut que le SNPDEN demeure leur syndicat, car nombreux sont ceux qui profitent de notre force nationale mais qui choisissent d'autres syndicats à leur retour en Guadeloupe. Avec nos collègues de Créteil et Versailles nous avons déjà entamé une réflexion que nous aurons à prolonger avec les autres académies qu'ils intègrent.

Aimé Césaire disait, « L'avenir n'est rien si on ne se souvient pas ». Le 10 mai dernier, journée nationale de la lutte contre la traite et l'esclavage, le président de la République a inauguré le mémorial ACTe en Guadeloupe. Après les lois interdisant la traite en 1815, abolissant l'esclavage en 1848 et la loi Taubira reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité en 2001, ce mémorial est dédié à l'histoire de la traite et de l'esclavage. Nous devons nous emparer pleinement de cet outil éducatif. L'enseignement moral et civique (EMC), ce nouvel enseignement nous donnera un espace nous permettant d'en faire un élément assurant l'enracinement dans l'esprit collectif de cette partie de notre histoire et ainsi préparer l'avenir sur ce qui doit être un lieu de mémoire universelle, mais aussi de réconciliation et de liberté.

Depuis les élections départementales de mars dernier, département et région sont dirigés par une même majorité, en phase avec la majorité nationale. Peut-on penser que les décisions prises par le gouvernement trouveront une application exemplaire sur notre territoire et notamment par la mise en place des conventions tripartites? Les différentes

rencontres avec les collectivités, les multiples débats que nous avons initiés ne nous ont pas encore permis d'aboutir à une déclinaison de la volonté gouvernementale, de faire évoluer les relations entre les établissements, les collectivités et l'État afin de garantir la réussite de tous nos élèves. Le SNPDEN-UNSA Guadeloupe, certainement à l'instar du national, en fait une priorité. Il y va de l'avenir de notre académie où nous, personnels de direction, devons bénéficier d'un cadre opérationnel nous permettant de mener à bien nos missions.

Plus que jamais, l'espérance est à nos portes. Nos résultats peuvent tout permettre. Si nous savons garder le cap, il n'est pas illusoire de penser que le SNPDEN-UNSA Guadeloupe sera un partenaire incontournable pour accompagner l'académie sur la voie d'un plus grand professionnalisme.

Merci pour votre bienveillante attention.

Jacqueline Gresse,
Guyane



Bonjour à tous.

Permettez-moi de vous adresser un bonjour chaleureux de nos collègues de Guyane, « *mo ka di zòt tout' bel bonjou* ». Je suis accompagnée d'une délégation de deux collègues dont un « actif retraité » de notre section. J'ai plaisir à être parmi vous à l'occasion de ce XI^e congrès dans cette belle ville d'Avignon. Nous adressons tous nos remerciements à nos collègues organisateurs pour la qualité de leur accueil.

L'académie mono-départementale de la Guyane est une académie très spécifique. Vaste comme le Portugal, située



en Amérique du sud, c'est une terre française située dans un environnement géographique non européen, entre l'Atlantique et l'Équateur, c'est la plus grande forêt française.

En Guyane, on parle français, du moins à l'école mais aussi portugais, anglais, hollandais, espagnol, créole, mandarin, hmong, plus une dizaine de langues amérindiennes ou bushi-nengué (langue des descendants des marrons qui ont fui l'esclavage).

Aujourd'hui en Guyane, se côtoient pas moins de 60 nationalités différentes ayant pour seul dénominateur commun, l'école de la République

Deux routes fluviales, le Maroni à l'Ouest et l'Oyapock à l'Est, délimitent les frontières avec le Surinam et le Brésil. Elles constituent les voies d'accès principales pour relier les communes de l'intérieur. La Guyane, seule terre française en Amérique du sud, est un pays qui attire les populations avoisinantes, pour preuve tous ceux qui s'y précipitent : les orpailleurs brésiliens clandestins, les migrants d'Haïti, du Brésil, du Pérou, de Saint Domingue, du Moyen Orient surtout Syro-Libanais, d'Asie en particulier de Chine et de toute l'Amérique du sud. À ces non-francophones s'ajoutent, non seulement les métropolitains, les Antillais et tous ceux qui vont et viennent de Mayotte, Polynésie et Nouvelle-Calédonie, au gré des durées des contrats et des montants des primes, mais aussi, et pour satisfaire l'Agence spatiale européenne, des Russes pour le programme « Soyouz ».

Terre d'histoire, la Guyane est riche de ses hommes qui ont connu l'esclavage, la colonisation, le bagne, la départementalisation, les déplacements de population lors de la construction du centre spatial, l'accueil de réfugiés des guerres du Laos et du Surinam. Elle s'est positionnée pour l'article 73 de la Constitution et aujourd'hui se prépare au passage à la collectivité territoriale de Guyane (CTG) qui sera effective le 4 janvier 2016.

Terre de transit, la Guyane compte officiellement 241 922 âmes au 1^{er} janvier 2015, plus probablement, car tous ne sont pas recensés (clandestins...). La grande majorité de cette population réside essentiellement sur le littoral.

L'académie compte 43 EPLE publics (30 collèges et 13 LGT-LPO-LP) et 6 établissements privés (4 collèges, 1 LPO et 1 LGT) pour 36754 élèves (34239 dans le public soit 2,1 % d'augmentation. À la rentrée 2016, un quatrième collège sera ouvert à Kourou.

Le SNPDEN Guyane est la première force syndicale du pays avec 3 commissaires paritaires sur 5 avec 1 représentant dans chaque classe. Au CTA nous avons un siège de titulaire, ce qui permet la seule représentation des chefs d'établissement au sein de cette instance, il en est de même au CEN. La section Guyane compte 48 syndiqués (43 actifs et 5 retraités) sur un effectif total de 84 personnels de direction en poste dont 74 titulaires et 10 faisant fonction).

Terre d'étonnement, un collège avait deux annexes, l'une à 80 km, l'autre à 3 heures de pirogue. Celle située à 3 heures de pirogue et implantée en terre amérindienne est, depuis la rentrée, devenue un EPLE de plein exercice (collège de Camopi). Des collèges sont seulement accessibles par avion ou pirogue.

Des EPLE avec, pour certains, 98 % de CSP défavorisées, ce qui, entre autres, a conduit notre nouveau recteur, Philippe Lacombe, homme de conviction et d'ouverture, nommé en février 2014 à demander le classement en REP+ pour la totalité de l'académie. À la rentrée 2013-2014, il y a eu 4 établissements préfigurateurs REP+. À la rentrée 2015-2016, tous les établissements, excepté un, passeront en REP et REP+.

Notre rectorat créé en 1996 compte aujourd'hui 11 IA-IPR résidents, 3 IEN-ET,

3 IEN-EG, 1 IEN-IO, 11 IEN, 6 CT contrairement à 2006 où il n'y avait aucun IEN-ET et 8 IA-IPR. L'évolution est notable mais des progrès restent à faire.

Parmi les difficultés à gérer l'académie et ses EPLE, je citerai :

- la mobilité conditionnée par le jeu des primes, les mutations des collègues personnels de direction quittant leur activité en Guyane et pas toujours remplacés à la fin du mouvement, en particulier sur les sites isolés ;
- le fort pourcentage d'enseignants contractuels jusqu'à parfois près de 100 % dans les sites isolés ;
- le manque d'enseignants dans certaines disciplines (latin, philosophie...);
- la rupture numérique sur certains sites alors que des fusées partent de ce même territoire et que certaines communes n'ont pas encore d'eau, ni d'électricité ;
- le fort pourcentage de jeunes à scolariser (au 1^{er} janvier 2014, il y avait 106360 jeunes de moins de 20 ans dont 29097 de 5 à 9 ans, 27225 de 10 à 14 ans, 21785 de 15 à 19 ans) contrairement à certaines autres académies dont nos académies sœurs de la Guadeloupe et de la Martinique. Nous devons encore créer des écoles, des collèges et des lycées alors que les municipalités et les collectivités sont de plus en plus exsangues.

Notre académie reste pourtant dynamique compte tenu de sa démographie et son passage en Éducation prioritaire, devrait, nous l'espérons tous, laisser augurer une meilleure réussite scolaire pour tous les élèves de ce département, au demeurant très attachant.

Je voudrais en guise de conclusion adresser au nom de la section Guyane, tous nos remerciements :

- au secrétaire général Philippe Tournier et au bureau national pour le travail effectué, tout au long de ces trois années ;
- au secrétariat et aux permanents du siège ;
- et une mention spéciale à Laurence Colin pour sa grande disponibilité et



ses conseils avisés, chaque fois que nous l'avons sollicitée.

À tous et à toutes, très bon congrès.

*Claude Carpentier,
La Réunion*



Chers collègues,
Chers amis et camarades,

Puisque nous voici réunis à Avignon, sous le signe, de l'unité, de la combativité et de la convivialité, je ne saurais résister au plaisir de citer un enfant – plutôt un géant – du pays de la Sorgue : « C'est l'enthousiasme qui soulève le poids des années. C'est la supercherie qui relate la fatigue du siècle ».

Faut-il que le siècle, encore si jeune, soit déjà fatigué pour que la supercherie s'en donne à cœur joie, à propos par exemple d'un projet de réforme des collèges, limité certes, néanmoins nécessaire.

À la Réunion aussi, la supercherie bat parfois son plein : tentatives, parfois insidieuses, parfois frontales, souvent empreintes de malveillance à l'encontre des personnels de direction, pour fédérer les peurs de nos collègues enseignants.

Notre rôle, dans cette séquence de dramatisation à outrance, peut s'affirmer à travers un pilotage pédagogique pragmatique, rassurant certes, mais cependant novateur : il doit être possible de s'emparer, à l'échelle des EPLE – en l'occurrence des collèges – des quelques marges de manœuvre que nous permet cette réforme.

Nous saurons le faire si les responsables politiques des collectivités ne piétinent

pas à nouveau nos prérogatives d'autorité fonctionnelle, comme ce fut le cas le 10 novembre 2014.

Nous saurons le faire si, comme nous l'avons suggéré au recteur de l'académie, la mise en place des contrats d'objectifs pour la période 2015/2019 se négocie, non comme un exercice de style plutôt formel, mais comme la mise en œuvre de cette réforme, accompagnée d'engagements pluriannuels de notre tutelle sur les ressources humaines (= les dotations horaires).

Nous saurons le faire, si cessent les petites supercheries consistant à déduire, deux fois de nos dotations, le volume horaire de l'IMP, ou encore, à transférer une partie de celles-ci des collègues HEP* vers les collègues REP+ (rien à dire) de façon à... amortir (et encore!) la pondération attribuée sans contrepartie aux collègues enseignants : perdant/perdant...

Nous saurons le faire si, au moment où de nouvelles exigences d'intégration et de promotion par l'école se font jour, on ne nous rogne pas nos faibles ressources, par exemple en excluant les collègues hébergeant des sections de 3^e préparatoires aux formations professionnelles de l'éligibilité à la taxe d'apprentissage.

Nous saurons le faire si le service public d'enseignement assume pleinement sa mission : si, en d'autres termes, les enseignements sont pleinement assurés, les remplacements de professeurs absents en particulier. Ce n'est guère le cas dans notre académie pour cette année scolaire.

Nous saurons le faire si le nombre de postes de personnels de direction rejoint – même par étapes – le taux d'encadrement national : pour cela, il faudrait en créer 47 dans une académie où l'on trouve, entre autres, un lycée de 800 élèves, avec internat et post-bac et... un seul personnel de direction !

Nous saurons le faire si le devoir de loyauté hiérarchique, des responsables

d'EPLE envers les responsables académiques et réciproquement, est fondé sur des valeurs partagées, qui ne sauraient se résumer au simple maintien à n'importe quel prix de la paix sociale et à l'écoute attentive du concert des immobiles.

Avec ces conditions enfin réunies, oui, nous saurons nous emparer de cette réforme, tant il est vrai que nous avons déjà, à La Réunion, une assez solide expérience d'intégration scolaire et de mixité sociale – incontournables l'une et l'autre – dans une académie qui compte, par exemple, 59 % d'élèves boursiers... Je me tourne à nouveau vers René Char pour conclure, avec fierté et lucidité : « Les vraies victoires ne se remportent qu'à long terme et le front contre la nuit ».

* hors éducation prioritaire, sigle bien connu à La Réunion, où il concerne une minorité de collègues.

*Hubert Féararé,
Lille*



En ce printemps 2015, l'académie de Lille est marquée par les changements et les mouvements. Les changements et tout d'abord : celui de taille avec la création de la grande région nous associant à nos voisins picards. Dans l'académie de Lille depuis de nombreuses années, l'exécutif régional est soucieux d'améliorer les conditions d'accueil, d'équipement et le cadre de vie des lycées. Nous espérons que le futur exécutif régional reprendra à son compte cette priorité donnée à la jeunesse et donc de fait à l'avenir du territoire.

Au-delà du travail préparatoire mené avec les recteurs coordonnateurs en lien avec les préfets préfigurateurs, il faut se préparer à construire une nouvelle



relation avec le futur exécutif sorti des urnes. Nous formons le vœu que cette nouvelle France préfigurée ne soit défigurée en aucun point du territoire après le scrutin de décembre! Les récentes élections départementales dans notre future grande région ne peuvent être sans nous inquiéter.

Autre changement, avec le départ imminent de notre recteur Jean-Jacques Pollet, rattrapé par la retraite et quittant ses fonctions dans quelques jours. Durant deux ans et demi il se sera attaché à renouer les fils du dialogue, tant avec les personnels, qu'avec les collectivités territoriales. Nous avons beaucoup apprécié de pouvoir travailler avec lui en bonne intelligence, non dénuée parfois d'une certaine complicité. Nous espérons pouvoir continuer de la sorte avec son successeur.

Les mouvements ensuite, ils sont de deux ordres que tout ou presque oppose: l'un, celui de notre hiérarchie est quasi incessant, presque vibrionnant. À l'inverse, l'autre mouvement, celui des personnels de direction est quasi confidentiel, presque subliminal. Pour nombre de collègues et plus particulièrement les adjoints, il se résume d'année en année en un voyage immobile partant des espérances personnelles et des promesses hiérarchiques automatiques, pour s'arrêter au terminus printanier de la déception, de l'incompréhension et de l'amertume. Aujourd'hui pour espérer une mutation, le fait de s'investir dans des missions académiques et d'être visible par la hiérarchie devient à Lille un bonus indéniable, mais inaccessible pour les adjoints de grands établissements notamment des lycées qui n'en n'ont pas le temps. Il devient indispensable que la charge et la complexité des établissements importants soit plus justement prise en compte dans l'évaluation des personnels de direction adjoints.

Malheureusement nombre d'entre nous peuvent constater que l'évaluation dépend pour beaucoup... de l'évaluateur, et certaines évaluations mal posées peuvent être gravement préjudiciables si

les collègues n'y prennent garde. Là encore, la vigilance et les conseils des élus du SNPDEN sont indispensables.

Il faut néanmoins souligner que le mécontentement monte. Il s'assortit d'un sentiment d'injustice et d'absence de reconnaissance du travail accompli ainsi que souvent d'une certaine démotivation.

Faut-il rappeler que la mutation est l'une des dernières possibilités de connaître une évolution de la rémunération, sans toutefois oublier que dans des cas de moins en moins marginaux, cette évolution est négative, se traduisant par une perte de revenus, lors du passage de collègue en lycée, par exemple, avec baisse de catégorie ou perte des primes liées aux réseaux.

La promotion s'éloigne alors du champ sémantique de la carrière pour aller vers celui du commerce, où elle signifie rabais. Le slogan « muter plus pour gagner moins » ne saurait être fédérateur. Il est nécessaire de penser à des parcours qui restent source de motivation pour espérer que le vivier puisse se renouveler.

Au niveau des enjeux de notre ministère, les remontées de terrain montrent que la réforme du collège est mal ressentie par les collègues principaux. Parce que faite à moyens constants, le sentiment est que l'on va détruire ce qui fonctionnait bien et renforçait souvent l'attractivité de certains établissements. Les personnels de direction sont lassés de devoir mobiliser leur équipes sur les idées nouvelles et, par essence fécondes, pour devoir ensuite expliquer aux mêmes équipes que l'on pourra se passer sans dommage du dispositif jusqu'alors indispensable puisqu'un trait de plume du ministre, par nature légitime, voue soudain aux gémonies l'idée que lui-même ou son prédécesseur avait porté au pinacle, quelques temps plus tôt, tout aussi légitimement.

Edgar Faure qui fut ministre de l'Éducation nationale après 1968, disait « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le

vent »! En 2015, c'est un avis de tempête, de signaux et de messages divers qui souffle sur nos établissements, fruit de l'incessant besoin d'une communication ministérielle aujourd'hui charmeuse et souriante, mais qui a pour constante de vouloir braquer les projecteurs médiatiques sur des urgences successives, souvent disjointes et parfois contradictoires.

La mise en place des actions liées à la promotion des valeurs de la République en est un exemple. Si la cause et le sujet ne sont pas contestables, et le sont moins encore après les événements de janvier, que dire de la manière! Les ordres et les contre-ordres ministériels ont émaillé, dans l'académie de Lille, une organisation faite dans l'urgence, s'appuyant sur les bonnes volontés et sans que l'échelon académique n'arrive toujours à suivre, tant les injonctions nombreuses et contradictoires semblaient pleuvoir. Il faut rendre hommage dans ces conditions aux corps d'inspection lillois pour avoir su mettre en place des formations de qualités tournées vers les personnels. À l'inverse l'association des partenaires associatifs du monde politique et économique et des représentants de parents et d'élèves a été un « coup de com » qui, dans bien des endroits du pays, s'est avéré un semi-échec, voire un fiasco complet. Il faudra s'en doute s'estimer heureux si cette éléphantinesque organisation accouche d'une idée neuve aussi grande qu'une souris!

En conclusion, le SNPDEN Lille qui présente un bilan de santé très satisfaisant tant du point de vue des adhésions que de la représentativité, souhaite que l'avenir permette à la réflexion politique, sur le long terme, de prendre le pas sur les impérieuses et inconsistantes nécessités de la communication ministérielle. Nous formons également le vœu que des directives de cadrage claires, stables et connues suffisamment en amont permettent de piloter nos établissements et d'utiliser au mieux les marges d'autonomie que nous pouvons avoir.

Le SNPDEN Lille connaissant la charge de travail préparatoire à un congrès



souhaite une pleine réussite au congrès d'Avignon.

*Catherine Saule,
Limoges*



Limoges remercie chaleureusement les collègues d'Aix Marseille pour la qualité de leur accueil à ce congrès.

L'actualité porte sur le regroupement simultané des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin et celle du futur redécoupage des académies.

Nous nous préparons à vivre le déplacement des deux centres de décision concernant une grande partie de la vie des établissements dans deux directions différentes se situant à deux heures chacune de la métropole Limousine aux antipodes l'une de l'autre.

Cela se traduit du côté de la région par la raréfaction des relations et actions à destination des établissements. Le *staff* de la collectivité a glissé vers la communauté d'agglomération. La fusion avec les deux autres régions est gérée par une nouvelle direction générale des services (DGS) et le directeur de cabinet du président de région, président par ailleurs à la tête de la communauté d'agglomération.

Du côté de l'académie, il est un peu tôt pour en parler, même si le rapport de l'inspection générale donne le calendrier. Il semble néanmoins que l'académie ne restera pas à Limoges (sauf antenne ou autre sous-groupe). Il est vrai que nous ne représentons que 12 à 15 % du futur grand ensemble selon les indicateurs retenus (nombre d'EPL, d'élèves, population...).

À ce jour nous n'avons pas d'informations de la part de notre hiérarchie qui

n'a pas connaissance « semble-t-il » des derniers arbitrages.

L'actualité, c'est aussi le nombre de réunions institutionnelles qui augmente nettement. C'est la contrepartie à notre demande d'être associés le plus possible aux réformes et actions en place. De ce point de vue, notre recteur a suivi cette demande à une exception près: lors de la venue de la DGESCO, il y a un mois, les responsables de services du rectorat et les conseillers et inspecteurs ont été invités à la rencontrer à propos de la réforme du collège; pas les chefs d'établissement!

Par ailleurs, nous avons un nouveau secrétaire général à la tête du rectorat qui semble avoir une expérience de travail conséquente avec la DGESCO et le ministère. Il a demandé à nous rencontrer et a prévu de rencontrer la directrice du pôle éducation de la région une fois par mois. Les échanges que nous avons pu avoir ont été cordiaux et montrent son excellente connaissance des réformes en cours et des enjeux pédagogiques et éducatifs.

Autre dossier important pour les personnels de direction: les mutations. Elles ont été optimisées en Corrèze avec quasiment 50 % de satisfaction alors qu'en Creuse l'insatisfaction est grande ainsi qu'en Haute-Vienne. Le deuxième mouvement y est attendu avec impatience. Les adjoints ont de plus en plus de difficulté à devenir chefs et les chefs à changer d'établissement mieux classé.

La venue de Laurence Colin et Laurent Bouillin a permis de mettre ces résultats en perspective avec la réalité nationale. Un bon point au niveau de l'ESPE qui nous associe sur les contenus des masters MEEF et les conditions d'accueil des futurs étudiants.

Née en 1965, notre académie était auparavant rattachée à Poitiers pour la Haute-Vienne et à Clermont-Ferrand pour la Creuse et la Corrèze. Nous découvrirons bientôt avec qui nous serons mariés. Nous n'avons qu'un regret, ne

pas être du tout informés sur les étapes, les arbitrages, les chiffres.

Une chose est sûre: les personnels de direction de Limoges vous tiendront au courant du maintien ou non de l'égalité des chances sur leurs territoires ruraux et semi-urbains dans les mois à venir.

Merci pour votre écoute.

*Gérard Heinz,
Lyon*



Cher(e)s camarades,

En premier lieu, tous nos remerciements à l'équipe académique d'Aix-Marseille pour l'organisation de ce congrès. Historien de formation, je dois avouer que je suis subjugué d'être dans un tel lieu majestueux et si original sur le plan de la disposition.

Et non, pour la première fois depuis fort longtemps, non seulement ce n'est pas Isabelle Gouleret qui s'exprime au nom de l'académie de Lyon, mais en plus c'est un homme... Quelle barbe!

Isabelle a piloté avec pugnacité et détermination la section académique lyonnaise de 2004 à 2014. Je tiens à la remercier publiquement pour le travail accompli et pour son engagement au sein de notre syndicat. D'ailleurs, il est tellement difficile de lui succéder, que nous avons mis en place une direction collégiale pour assumer le travail, qui ne manque pas, avec Isabelle Rhéty et Nathalie Kerbeci, secrétaires académiques adjointes, ainsi que les trois secrétaires départementaux, Max Feugier pour le département de l'Ain, Éric Bellot pour la Loire et Murielle Favre pour le Rhône et la métropole lyonnaise.



Nous avons pris à bras le corps la question du dialogue social avec nos autorités académiques, et nous sommes parvenus aujourd'hui à une qualité de dialogue qu'il convient de souligner. La rectrice est soucieuse de la parole que nous portons, et nous avons obtenu la mise en place d'un véritable protocole concernant la constitution des groupes de travail académiques, où le SNPDEN-UNSA dispose systématiquement de sièges à qualité.

Ce dialogue social connaît cependant quelques difficultés avec la région Rhône-Alpes. Nous avons conduit avec nos camarades de Grenoble une action forte sur le plan médiatique. C'est un trio de SA (Jean-Marie Lasserre, Hervé Hamonic et moi-même) qui va reprendre l'initiative cette semaine (ce jeudi soir!), car la fusion entre l'Auvergne et Rhône-Alpes impose cette concertation avec Clermont-Ferrand, qui nous donnera d'ailleurs encore plus de force.

Le travail syndical a aussi porté ses fruits à l'issue d'une belle campagne électorale, permettant au SNPDEN-UNSA Lyon de décrocher un 5^e siège en CAPA sur 6. Notre expertise est reconnue, et autour d'Isabelle Rhéty, notre nouvelle coordonnatrice des commissaires paritaires, nous poursuivons le travail de fond mené par les équipes précédemment élues, où les expertises ont pu être forgées au bénéfice de tous nos camarades.

Il nous reste cependant à développer le taux de syndicalisation, qui est sans aucun doute perfectible, notamment chez les proviseurs de lycée. Nous nous attachons à accueillir chaque année les lauréats du concours, et le taux de syndicalisation est assez satisfaisant chez nos nouveaux collègues, ce qui est un gage de bon investissement pour le moyen et long termes.

En cette journée de gloire à l'immobilisme et au conservatisme le plus malhonnête, j'ai d'abord une pensée émue pour tous nos collègues chefs et adjoints, qui ne doivent pas vivre aujourd'hui un long fleuve tranquille. Mais

les grèves étant toujours très ponctuelles dans l'Éducation nationale, tout rentrera dans l'ordre demain.

Cette réforme du collège n'est ni révolutionnaire (nous n'y aurions d'ailleurs pas souscrit), ni parfaite. Mais elle porte en elle quelque chose qui répond enfin, depuis plus de 20 ans, au constat presque macabre que nous faisons tous: comment sortir de ce système scolaire qui aggrave les inégalités sociales et qui porte en lui la marque du tri social, quasiment depuis le primaire? Comment offrir à tous les élèves une offre pédagogique qui fait sens? Car les processus d'apprentissage ne sont pas mécaniques, il ne suffit pas de déverser des montagnes de connaissances, qui ne sont d'ailleurs pas assimilées. Il est nécessaire de créer davantage de liens entre les disciplines et de lier étroitement acquisition de compétences et de connaissances. L'enfermement dans le champ disciplinaire est devenu mortifère, malgré les cris d'orfraie des syndicats conservateurs et réactionnaires.

De ce point de vue, le thème de notre congrès est en cohérence complète et tombe à pic dans le débat actuel. Nous avons de nombreuses propositions à faire, et nous savons ce qu'il convient de mettre en place pour construire un collège bienveillant et plus équitable.

Enfin, un dernier mot sur nos conditions de travail. La multiplication des injonctions diverses et croisées, la complexification des tâches professionnelles et l'accroissement des charges de travail sont des réalités, qui induisent aussi directement une augmentation des risques psychosociaux. Prenons garde à cette évolution, inhérente chez les cadres. Il n'est pas anodin de souligner que le combat actuel pour faire reconnaître le *burn-out* comme maladie professionnelle est indispensable. Nous devons à ce titre être attentifs et accompagner au mieux nos collègues en difficulté.

Enfin, au sujet de notre délégation, si la représentation respective des femmes et des hommes est parfaitement respectée,

et ce depuis fort longtemps, nous avons des efforts à faire pour mieux prendre en compte nos camarades retraités, mais aussi les chefs d'établissement adjoints. Je vous remercie pour votre attention, et bon congrès à toutes et tous de la part de toute la délégation lyonnaise!

Marie-Clotilde Hardy-Dessources,
Martinique



L'académie de la Martinique possède 128 personnels de direction se répartissant comme suit: 56 % de femmes, 44 % d'hommes. En outre, nous ne sommes pas dans la « parité ». Nous avons perdu en 12 ans plus de 50 % de notre effectif d'élèves: 56 % de jeunes quittent le département pour l'hexagone (poursuite d'études); 15 % reviennent au pays. Dans 10 ans, nous serons le département le plus vieux de France.

Bientôt une année d'existence du nouveau conseil syndical

Quelle est notre positionnement actuel?

En 2010: perte de la majorité de la représentation syndicale en CAPA (3 ID; 2 SNPDEN-UNSA) mais aussi perte d'adhérents de manière significative, le syndicat concurrent menant une politique de collusion avec les services les plus importants: 5 directeurs de cabinet sur 6 ont été des adhérents ID.

Dès la rentrée 2013, la cellule communication a proposé d'organiser un diagnostic de notre section syndicale, afin de la redynamiser, et surtout de préparer les élections de 2014 pour éviter le pire.

En 2014, nous restons minoritaires mais nous n'avons pas disparu du paysage syndical martiniquais comme l'avait envisagé



le syndicat concurrent. Nous restons présents en CAPA, majoritaires (UNSA) en CT.

Quels sont les grands objectifs ?

Comme l'a si bien dit Martin Luther-King « il faut transformer les obstacles en points de départ ». Comment ?

- Par le respect des valeurs : loyauté, transparence et solidarité, applicables même au sein de notre section.
- En anticipant et en étant réactifs sur le terrain du fonctionnement de l'académie et sur celui qui touche à l'accompagnement des collègues sur les plans suivants : GRH ; DGH ; évaluation ; IMP ; classement des EPLE.
- Être force de propositions en toutes circonstances auprès des autorités rectorale et fonctionnelle.
- Informer et former, tant pour ce qui concerne la connaissance du fonctionnement syndical, que sur les plans du métier et de la pédagogie. C'est à ce titre que nous avons organisé une conférence-débat portant sur la collectivité territoriale martiniquaise et le système éducatif. À cette occasion une délégation de la Guadeloupe a partagé nos travaux.
- Construire le vivre-ensemble demandé par les collègues en créant des événementiels : résidences d'artistes, randonnées...

Pour conclure

Passionnés et déterminés, on se bat sur tous les plans, la bataille des mutations a été gagnée grâce à l'excellent travail réalisé par nos commissaires paritaires et plus particulièrement Laurence Colin que je vous demande d'ovationner : 8 postes de chefs sur 13 ont été gagnés par le SNPDEN-UNSA.

2 bassins sur 3 et 2 GRETA sur 3 sont pilotés par des membres de notre syndicat.

Il faut que notre métier et nos valeurs soient respectés, nous ne devons plus être l'objet d'articles signés par ID-FO tels que celui que nous avons lu très récemment : « Le mercato des chefs d'établissement ».

Le SNPDEN national doit intensifier son action auprès des lauréats concours qui arrivent dans l'hexagone afin que l'égalité syndicale soit respectée.

La reconquête de nos effectifs est notre combat mais aussi le vôtre pour un bel exemple de fraternité syndicale.

Catherine Montfort,
Mayotte



Nous tenons tout d'abord à remercier l'équipe de Philippe Tournier et plus particulièrement Laurence Colin et Michel Richard pour la reconnaissance de Mayotte dans l'engagement national depuis 3 ans.

Le ministère reconnaît la difficulté scolaire à Mayotte par la classification de l'ensemble du département en REP à la rentrée 2015. 8 collèges sur 19 seront plus particulièrement classés en REP+, mais l'ensemble des établissements pourraient y prétendre.

Nous pouvons malheureusement déplorer que les moyens alloués soient insuffisants et ne permettent pas de mettre en œuvre une politique de prise en charge concrète de la difficulté scolaire.

En effet, l'essentiel des moyens est absorbé pour la mise en œuvre de la pondération des horaires et par conséquent les moyens alloués aux collèges hors REP+ sont malheureusement en diminution.

De même, les efforts en matière de personnels administratifs, AED, infirmiers, assistants sociaux sont nettement insuffisants au regard de la problématique scolaire au bord de l'implosion.

Nous sommes conscients qu'à 8 000 km les problèmes peuvent être perçus par la métropole comme insignifiants, ou ne

permettant pas d'attirer l'attention de Paris.

Que dire, lorsque le gouvernement s'indigne du fait de découvrir 3 enfants seuls dans un bateau en pleine Méditerranée, en provenance d'un pays voisin, alors même qu'à Mayotte, département français, deux fragiles embarcations débarquent, chaque jour, jusqu'à 40 personnes dont la moitié mineure, pendant que d'autres n'arrivent jamais à destination pour cause de naufrage ou d'interception par la police de l'air et des frontières (PAF) pour reconduite à la frontière. Mayotte est aujourd'hui l'île des enfants perdus : presque 5 000 mineurs isolés.

La problématique des mineurs isolés a un impact conséquent sur le système éducatif et plus globalement sur le développement de Mayotte.

La moyenne d'âge de la population à Mayotte est de 20 ans. Les fonctions régaliennes peuvent difficilement être mises en œuvre. Les dernières données sur la sécurité à Mayotte sont alarmantes : on observe une hausse de 7 % de la délinquance. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) grimpent de 24 % et les atteintes aux biens (AAB) augmentent de 2,16 %.

La part des mineurs mis en cause est en baisse pour les atteintes aux biens (-8,88 %) tandis qu'elle est en hausse pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (+45,78%). Ces atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent 25 % de la délinquance générale. Par ailleurs, les agressions intrafamiliales progressent fortement (+38,24 %), tout comme les violences envers les dépositaires de l'autorité publique (+70,83 %).

Nous assistons d'ailleurs de plus en plus à des agressions au sein des établissements scolaires des personnels logés ou pas : cambriolage, agression physique, menaces envers des personnels de direction et des personnels administratifs, enseignants ou éducatifs.



L'Éducation nationale ne pourra pas à elle seule faire face à une situation mahoraise inquiétante qui impacte directement les missions éducatives.

L'aide sociale à l'enfance mise en œuvre par le conseil départemental est quasi inexistante à Mayotte. Une nécessaire vision globale de l'ensemble des fonctions publiques s'impose avant que l'on assiste à une implosion, voire explosion de l'ensemble.

Il est prématuré de dire que tout est facile à Mayotte et que la départementalisation a permis de réduire les inégalités sociales et scolaires.

Nous lançons un cri d'alarme afin que l'État français qui a participé à la mise en œuvre depuis 2011 de la départementalisation de Mayotte réfléchisse pour que celle-ci ne se solde pas par un échec dramatique.

Le système éducatif a atteint sa taille critique et peut à tout moment chavirer : les travaux des constructions scolaires ne vont pas assez vite au regard de la croissance exponentielle du nombre d'élèves. La taille de tous les établissements est démesurée : des collèges qui dépassent les 1 700 élèves, des lycées qui vont jusqu'à 2 600 élèves. La violence grandissante dans et aux abords des établissements peut conduire au pire.

Que dire d'un département ou le manque d'attractivité croissant entraîne pour la rentrée 2015 un nombre total de contractuels proche des 900 enseignants, soit plus de 30 % des effectifs.

Dans le domaine des ressources humaines, la pénurie est généralisée au point que malgré le recrutement d'enseignants contractuels sans licence (parfois seulement avec le baccalauréat), l'autorité académique ne sera probablement pas en mesure de couvrir tous les besoins.

Ces carences mettent davantage en lumière l'impérieuse nécessité de la mise en œuvre d'un « plan Marshall » de la formation initiale et continuée.

Jeune département, Mayotte ne peut réussir sans que tous les partenaires travaillent ensemble avec une prise en compte du positionnement géographique de Mayotte au sein de l'océan indien.

Sans cette prise de conscience, il est à craindre que la départementalisation de Mayotte soit conduite à l'échec avec des conséquences graves.

Nous avons souhaité que Mayotte soit un département, les Mahorais comptent sur nous, n'abandonnons pas Mayotte ! En shimahoré, « *marahaba* », merci !

Vincent Lepoint,
Montpellier



Chers collègues, chers camarades,

De l'école du socle à l'enseignement supérieur, inventons notre métier de demain. Voilà un magnifique but et un challenge immense pour les personnels de direction que nous sommes, c'est presque une utopie sur laquelle nous réfléchissons. Pour réfléchir sur cette utopie, j'ai une supplique à vous adresser : je ne prends la parole que 5 minutes, mais pendant 5 minutes, ce seront peut-être les seules du congrès, je voudrais que vous acceptiez de ne pas regarder vos portables, de ne pas envoyer de mails, de ne pas téléphoner. Je ne perdrai pas mes 5 minutes à décrire ce que nous vivons tous au quotidien à Montpellier comme ailleurs : injonctions paradoxales, ordres et contre-ordres, réformes et contre-réformes, fleuve de mails tous les jours dans nos boîtes, enquêtes, nouvelles applications redondantes et inutiles conçues pour nous simplifier la vie, nous dit-on. Mais si l'organisation est indispensable, car la liberté

ne peut naître et avoir un sens que dans une communauté d'individus coopérant sans contrainte à la réglementation de l'ensemble, l'organisation peut aussi être fatale par son excès qui transforme hommes et femmes personnels de direction en automates, paralyse l'élan créateur et abolit la possibilité même de l'autonomie qui est mise sous férule ; on voit ici le lien avec l'autonomie de l'établissement que nous sommes contraints de revendiquer dans notre académie en ce moment.

Imaginons et projetons-nous dans 20 ans en 2035, dans notre métier de demain. De nombreux lauréats du concours 2015 y parviendront sans nul doute s'ils n'ont passé que peu de temps devant une classe studieuse avant de l'obtenir. Si nous continuons dans la même logique que celle que nous connaissons depuis que la France est passée d'une école émancipatrice et permettant aux enfants issus de milieux défavorisés de réussir comme les autres à une école presque la plus inégalitaire du monde avec la propriété qu'elle a développée de reproduire toujours plus les inégalités sociales, alors comment travaillerons-nous et quel sera notre métier dans tout ça ?

Notre métier et ses conditions d'exercice sont totalement dépendants des moyens de communication, de contrôle et de persuasion des autorités académiques et nationales, alliés à notre capacité de réflexion : nous sommes passés en quelques années à Montpellier des inspecteurs d'académie aux DASEN, eux-mêmes bientôt ou déjà dépossédés d'une activité de création, de gestion locale ou départementale et tenus à une gestion académique stricte. On passe des départements aux régions et même maintenant aux super régions ! Nous dialoguons déjà avec nos collègues toulousains pour nous organiser dans la grande région Toulouse-Montpellier. On peut postuler sans peine que les outils informatiques, les indicateurs, les modèles mathématiques appliqués à l'école auront encore infiniment progressés dans les années à venir, renvoyant cette



gestion académique aux oubliettes et permettant la gestion en direct par le national des moyens dévolus aux établissements (si ça continue, c'est bientôt la rue de Grenelle qui nous enverra la DGH!).

Les stagiaires de 2035, si nous ne faisons rien, recevront, sans doute, en même temps que leur résultat au concours un casque avec visière écran relié à Internet et téléphone dans les oreilles pour mieux comprendre, grâce aux schémas et aux courbes projetés devant leurs yeux, le discours qui les entretiendra sur les particularités de l'établissement qu'ils auront à piloter. Il sera interdit de retirer le casque et le conditionnement ainsi réalisé, produira de lui-même une telle intégration, que la seule peur sera celle d'être exclus du système et donc de ne plus pouvoir accéder aux conditions nécessaires de compréhension « moderne » du pilotage de 2035.

Le privé en 2035, si nous n'y mettons pas le holà, scolarisera en moyenne 40 % de la population, la plus favorisée évidemment et continuera de s'enrichir aux dépens de l'État qui continuera à payer les enseignants du privé sous contrat comme ceux du public qui eux accueilleront tous les élèves de milieu défavorisé. Le privé gagne chaque année des pourcentages d'élèves ; comment les obliger à participer au contrat social et à accueillir tous types d'élèves ? Comment réclamer une mixité en 2015 et espérer l'obtenir alors qu'il manque déjà entre 20 et 30 % des élèves dans la corbeille ? Ne faudrait-il pas remettre en cause ce système lui-même, ontologiquement inégalitaire ?

Je suis très heureux, comme toute l'académie de Montpellier, que nous réfléchissions à notre métier de demain et le cadre dans lequel nous l'exercerons. Il y a un an, lors d'un CSN, nous avons défendu un texte pédagogique qui traitait d'utopie, d'enseignements psychosociaux pour faire émerger des valeurs autres que celles de l'élitisme (même républicain) et de la compétition, des valeurs humanistes de coopération, d'entraide, de bienveillance et d'épanouissement

de l'individu au sein du collectif. J'ai une pensée pour Georges Orwell (1984), Aldous Huxley (*Le Meilleur des mondes*), Ira Levin (*Un bonheur insoutenable*) qui décrivent, tous les trois, un monde d'hommes et de femmes asservis contre lequel nous devons lutter. Lors du congrès d'Avignon du SNPDEN en 1990, les personnels de direction n'avaient pas de téléphone portable, pas d'ordinateur dans leur bureau, pas de mail, pas de logiciel de type Excel, pas d'Internet. Aujourd'hui, quand Internet est en panne, nous déclarons que nous ne pouvons pas travailler. La technique a révolutionné notre métier et, au lieu de nous libérer, nous cloître devant nos écrans et a permis de multiplier nos tâches. Qui en 1990, c'était hier, pensait qu'une telle évolution serait advenue aujourd'hui et que le personnel de direction de 2015 est d'abord un « *homo piloticus numericus* » ? L'outil risque, si nous n'y prenons garde, de nous empêcher de penser.

Nous formons le vœu, dans l'académie de Montpellier, que lors de ce congrès, nous soyons tous des femmes et des hommes issus de l'esprit des Lumières, curieux de toute nouveauté fut-elle technique, mais dominant leur utilisation, persuadés que l'émancipation et la maîtrise du destin de chaque élève passent par la connaissance du monde et l'accompagnement vers le savoir que cela implique, persuadés aussi que le système éducatif doit être généreux, avec des hommes et des femmes investis et éclairants dans les conseils pédagogiques et dans la marche en avant de l'école du socle à celle de l'enseignement supérieur.

Je vous remercie et je remarque que la privation momentanée de vos ordinateurs, téléphone, iPhone et autres pendant 5 minutes n'a pas développé de phénomène de manque parmi nous, personne ne tremble ou n'a de bave aux lèvres, au moins dans les premiers rangs de l'assistance. Nous pouvons donc être optimistes pour l'avenir !

Merci de votre écoute. Bonne réflexion à tous.

Olivier Pallez,
Nancy-Metz



Bonjour à tous,

C'est avec plaisir que je retrouve après 3 ans d'absence le congrès du SNPDEN. Je succède à Damien Petitjean qui vous salue et que je remercie pour son investissement au service de notre syndicat. Je veux remercier aussi toute l'équipe qui a organisé ce congrès dans cette charmante ville d'Avignon et leur présenter toutes mes excuses pour les retards des réponses de l'académie de Nancy-Metz. Ma faible disponibilité, mon élection fin janvier, celle des « instances » syndicales fin février et l'assemblée générale consacrée aux réflexions du congrès en mars n'ont pas permis de faire honneur à la rigueur dont notre région fait habituellement preuve. Je veux profiter de cette tribune pour remercier toutes celles et ceux qui, dans notre académie, s'investissent pour le SNPDEN et que j'ai souvent sollicités durant les 8 années de mes premiers mandats et sur lesquels je sais pouvoir compter. Leur amicale pression m'a conduit à nouveau « aux affaires » et nous formons une équipe soudée, cohérente qui porte une grande ambition pour la Lorraine et pour ses personnels de direction. Je ne suis pas sûr d'être à la hauteur de leurs attentes, mais j'essaie dès à présent de faire pour le mieux.

D'autant plus que les enjeux pour notre syndicat ne manquent pas et que la fusion des régions s'annonce épique. Le vocabulaire semble emprunté aux films de science-fiction cf. la série Star Trek. Le recteur de l'académie de Nancy-Metz a été choisi coordonnateur du vaisseau « enterprise »⁽¹⁾, le préfet d'Alsace est notre préfigurateur pour terraformer⁽²⁾ la planète Alca. Je ne sais pas si notre col-



lègue SA de Reims est pressenti comme pacificateur du « Nouveau monde »...

Cette aventure se heurte à quelques difficultés locales! Le dialecte des autochtones ne semble pas bien compris des conquérants qui évoquent la nouvelle capitale, ses annexes harmonieusement réparties, les centres de décision et les liens avec la planète mère... Les locaux s'intéressent davantage à l'organisation des examens, à l'offre de formation, à la sectorisation et à la gestion des EPLE (i.e. lieux d'apprentissage des jeunes natifs).

Plus sérieusement, au milieu de ces changements, la place de notre syndicat est remise en cause. De 10 représentants sur 13 à la commission Blanchet, le SNPDEN passe à 4 sur 12! Le recteur prétend que notre discours n'en sera que plus audible! (c'est pour mieux l'entendre mon enfant...). Celle des personnels de direction semble, elle aussi, questionnée. Le recteur emprunte la voie tracée par son prédécesseur, qui s'inscrit dans une conception étriquée du rôle des chefs d'établissement, nous considérant comme de simples exécutants. Il faut déployer des trésors d'ingéniosité, inventer des formulations politiques pour démontrer que les acteurs de terrain que nous sommes ont la capacité à aborder les problèmes de notre système éducatif. Il semblerait que le SNPDEN Nancy-Metz n'ait pas trouvé le bon *Gaffiot*, celui qui nous ferait choisir les bons mots et s'inquiète des choix futurs de « configuration ». Reims et Strasbourg qui n'ont sûrement pas perdu leur latin, sauront trouver, j'en suis sûr, le bon dictionnaire. J'invite nos collègues Jacky et Patrick à me retrouver pour travailler à l'architecture future de notre organisation syndicale.

La réforme du collège nous place à nouveau en bonne position. Vers qui se tourneront la ministre et les recteurs quand ils chercheront leurs soutiens, les acteurs du changement? Qui restera autour de la table pour mettre en place les EPI, pour « vendre » les programmes et le socle commun?

Dès à présent, le ton change. Les chefs d'établissement seront interpellés par la presse et il est urgent de leur donner les éléments de langage. Il faut les faire monter au charbon (en Lorraine, ça nous connaît).

Un mot d'humeur si vous le permettez. Que ceux qui s'expriment pour défendre l'allemand, le latin, les classes bi-langues aient la décence d'analyser la réalité des apprentissages sur le terrain! Que ceux qui critiquent les programmes mesurent la réalité des savoirs! Que ceux qui critiquent l'école et ses réformes mesurent la réalité des iniquités sociales!

- 1 Entrepris « vaisseau USS entreprise dans Star Trek ».
- 2 Terraformer : transformer l'environnement naturel d'un corps céleste afin de le rendre habitable. Dans le même genre, terraformer signifie pratiquer la terraformation, cf. l'article de wikipedia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Terraformation> et dans ce cas il faut faire de même pour EPLE : « Espace Pour Les Élevés, lieux d'apprentissage des jeunes natifs ».

*Catherine Gay-Boisson,
Nantes*



Même si cela prend quelques secondes, je tiens à remercier sincèrement et chaleureusement les collègues, actifs et retraités, qui ont permis l'organisation de ce congrès. Nous savons tous à quel point notre temps est contraint et ce que suppose de travail en plus une telle organisation, alors merci chers collègues, de votre engagement et de votre accueil.

Au regard de ce que nous venons d'entendre des autres académies, l'académie de Nantes ne fait pas exception : lors des AGD et AGA les personnels de direction y ont exprimé fortement leur découragement et leurs interrogations.

Découragement et interrogations liés au fait que notre métier et notre quotidien deviennent, de plus en plus, même si ce

n'est pas nouveau, une accumulation de « choses à faire » qui ressemble plus à une « liste des courses » qu'à la mise en œuvre d'une politique.

Nous aurions besoin, bien au contraire, que soient définies et de définir clairement des priorités, en fonction des réalités des établissements que nous dirigeons, à l'aune des besoins des élèves, à partir de ce qui se passe en classe et dans les établissements.

Le fonctionnement de notre institution comme système à décliner la ligne hiérarchique, avec en bout de course les établissements comme réceptacle, n'est plus – et ce depuis déjà un certain temps – adapté aux enjeux de l'école, n'est plus adapté à la complexité et aux manières de travailler que doivent développer les adultes et les élèves dans les collèges et les lycées, avec nos partenaires et au sein de notre institution. Une organisation où, à chaque échelon de cette ligne hiérarchique, chacun considère que le travail est fait lorsqu'il a lui-même, dans l'urgence, réalisé sa part sans vraiment considérer ce qui se passe dans les établissements, sans considérer ne serait-ce que le temps matériellement nécessaire pour faire effectivement le travail, une telle organisation n'est pas efficace, même pas efficace.

Les établissements et les personnels de direction ont exprimé à Nantes leur souhait de davantage de cohérence, de réel travail collectif, de coopérations, de confiance et d'accompagnement des besoins des établissements afin de permettre, grâce à la créativité, la responsabilité et l'engagement dont sont riches les EPLE de répondre aux enjeux considérables de l'École de la République.

À la suite de ce congrès, le SNPDEN de Nantes continuera à prendre ses responsabilités pour que se développe un dialogue social exigeant et constructif et pour que le découragement, qui parfois guette les collègues, devienne, plus qu'un pessimisme désabusé, un optimisme lucide et résolu.



C'est pour travailler ici à cela que nous participons et contribuons à ce congrès.

Jacques Bacquet,
Nice



Cher(e)s collègues, cher(e)s ami(e)s,

L'académie de Nice vous salue bien et se réjouit de partager ces moments privilégiés à vos côtés en ce 19 mai, jour de la Saint Yves. Saint Yves, saint patron des avocats à qui l'on a prêté de nombreux miracles, et qui fut canonisé à Avignon un 19 mai, le 19 mai 1347 lors du pontificat du pape Clément V. C'est pourquoi, en ce jour béni..., l'académie de Nice espère beaucoup de ce congrès, et pourquoi pas... des miracles!

Nous tenons à remercier l'ensemble des organisateurs et plus particulièrement notre académie voisine et amie d'Aix-Marseille pour leur investissement et le prestigieux décor dans lequel nous sommes ici réunis pour « inventer notre métier de demain ».

Toujours est-il qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre cet objectif ambitieux. En effet, l'académie de Nice fait également l'amer constat sur son territoire:

- que le système éducatif français est devenu l'un des plus inégalitaires d'Europe;
- qu'il ne répond plus aux attentes de la Nation de réduction des inégalités sociales et géographiques;
- qu'il évalue à longueur d'années des centaines de milliers d'élèves alors qu'il est dans l'incapacité d'évaluer de façon satisfaisante ses personnels, ses dispositifs éducatifs et qu'il ne sait pas ou ne veut pas évaluer les multiples réformes mises en œuvre;

- que l'autonomie des EPLE, censée répondre aux besoins du terrain et aux attentes des équipes éducatives, est réduite à peau de chagrin face aux injonctions répétées d'une administration jacobine et aux revendications des collectivités territoriales;
- que les modestes modifications du statut des enseignants risquent de n'être d'aucun effet sur les conditions d'exercice du métier, notamment dans le cadre de la réforme du collège censée « modifier les pratiques d'enseignement et l'organisation pédagogique »;
- que l'organisation des examens est devenue trop lourde et trop coûteuse et se trouve confrontée à un important problème de fraudes favorisées par les nouvelles technologies;
- que le système éducatif est incapable de se doter d'un dispositif de formation des personnels pertinent et cohérent;
- que la gestion des ressources humaines reste un maillon faible particulièrement préoccupant.

Sur les relations avec les autorités académiques, empreintes de courtoisie, elles sont réduites à leur plus simple expression, un seul groupe consultatif sur l'année, deux « audiences » et quelques commissions administratives paritaires.

Les personnels de direction de l'académie de Nice ont la désagréable impression d'être écoutés mais rarement entendus... et que rien ne change.

Nous sommes devenus des courroies de transmission que l'on cherche à culpabiliser en permanence (« trop de conseils de disciplines », « une gestion hasardeuse des ressources humaines », « des résultats en deçà des espérances », « un climat scolaire défaillant »... « vous ne savez pas vous y prendre ! »).

De trop nombreux collègues sont en souffrance mais n'osent l'exprimer car il y a souvent la perspective d'une promotion, d'une demande de mutation... Il y a un manque de considération évident à l'égard des personnels de direction alors

que nous sommes en première ligne pour soutenir un système éducatif défaillant et faire face aux attermoissements et au manque de pilotage national et académique. Nous sommes confrontés à une académie qui gère la pénurie, les restrictions budgétaires, l'absence de perspectives, qui fait comme elle peut en essayant de prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages.

Sur la réforme du collège, nous nous posons quelques questions:

- quelle est la capacité de notre administration à faire vivre cette réforme?
- les personnels de direction ne seront-ils pas, une fois de plus, laissés seuls en première ligne pour vendre un projet inachevé qui est loin de faire l'unanimité?
- *quid* de la place des corps d'inspection et du pilotage pédagogique partagé: arlésienne de circonstance...

Quant aux relations avec les collectivités territoriales, nous regrettons:

- les absences répétées des représentants lors des conseils d'administration;
- une proximité compliquée, des tensions inutiles notamment dans la gestion des agents (absentéisme élevé, relations hiérarchiques parfois tendues...);
- les collectivités territoriales ne semblent pas ou ne veulent pas prendre la mesure de la situation particulière des EPLE.

Il y a nécessité d'une gestion plus adaptée à la réalité de nos établissements.

Sans oublier les fameuses conventions tripartites, qui n'en ont que le nom et qui ne sont, en vérité, que des actes unilatéraux à faire valider par les chambres d'enregistrement que sont devenus nos conseils d'administration. Ce sont, en réalité, les services qui gèrent mais qui sollicitent poliment notre avis lors de réunions convenues.

Nous nous interrogeons également sur le futur découpage administratif et nous ne savons pas si nous devons nous réjouir d'une éventuelle fusion avec l'académie d'Aix-Marseille; nous verrons bien à l'issue du congrès...



Pour autant, Il n'y a pas de lassitude ou de résignation de notre part, nous avons beaucoup de raisons d'être optimistes : des hommes et des femmes mobilisés, des compétences disponibles et remarquables, des familles et des élèves qui espèrent une école juste, « qui émancipe et qui transforme »... tout cela fera certainement l'objet de discussions passionnantes entre les membres de cette noble assemblée.

Nous devons sortir de ce congrès avec des positions fortes, sinon d'autres s'en chargeront... à l'aube de 2017...

Mais ça, c'est une autre histoire !

À part cela tout va bien dans l'académie de Nice !

Je nous souhaite un bon congrès.

*André Gable,
Nouvelle-Calédonie*



Chers collègues, chers amis,
Depuis le 1^{er} janvier 2012, depuis le transfert des compétences de l'enseignement du second degré de l'État à la Nouvelle-Calédonie une question se pose, de façon cruciale : comment faire de l'école de la République une école du pays Nouvelle-Calédonie ? Cette question pourrait appeler un corollaire ; est-il bien nécessaire et urgent de construire une école de la Nouvelle-Calédonie ? Mais cette question n'a pas lieu d'être ; tant il apparaît légitime d'offrir aux jeunes Calédoniens, à 20 000 km de la France, un environnement scolaire adapté et qui réponde à leurs attentes.

Aujourd'hui 33 % de la population a moins de vingt ans, 52 % des Néocalé-

doniens sont d'origine kanake ou océanienne. Si depuis six ans, les effectifs scolarisés sont stabilisés aux alentours de 68 900 élèves, ils diminuent en province nord et îles pour s'accroître en province sud. Les résultats aux baccalauréats sont selon les séries de 10 à 20 points inférieurs à ceux enregistrés en France métropolitaine. Kanaks et Océaniens ne constituent que 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Ces données ne sont pas à la hauteur de la réalité sociologique et économique de la Nouvelle-Calédonie, pays de plein emploi, pays affichant un niveau de vie et de consommation élevé, mais pays aux forts contrastes entre populations favorisées et défavorisées. Le taux d'accroissement annuel de la population est passé en l'espace de 30 ans de 4,1 à 2,1 actuellement. Son développement minier et industriel s'effectue sans que soient négligées les questions environnementales.

Dans le domaine de l'éducation, que s'est-il passé depuis la date du transfert au 1^{er} janvier 2012 ? Certes la transition institutionnelle s'est effectuée dans la continuité ; les conventions passées entre la Nouvelle-Calédonie et l'État ont permis ce transfert dans de bonnes conditions. Que ce soit en termes de ressources humaines ou en termes d'investissements matériels et financiers, les besoins budgétaires ont été grandement satisfaits. Les « directeurs », que nous sommes, nommés par le président du gouvernement, dirigeant des établissements qui ne sont pas des EPLE mais qui sont, à ce jour, toujours dans l'attente d'un statut. Si le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie est à l'aube de sa naissance, il est bon de rappeler que le Code de l'éducation ne s'applique que partiellement à la Nouvelle-Calédonie. Dans le cadre du rééquilibrage en termes social et économique voulu par l'accord de Nouméa, la volonté de pourvoir les postes d'encadrement par le recrutement de Néocalédoniens peine à s'affirmer. Une seule réussite tous les deux ans au concours de personnels de direction laisse espérer, si tout va bien, que l'encadrement des lycées et collèges par les personnels natifs ou durablement installés en Nouvelle-Calédonie prendra corps en 2 139 !

Dans ce contexte particulier, notre action de chef d'établissement ne peut se prévaloir uniquement d'un volontarisme fugace de mesures sans cesse répétées ne permettant pas d'atteindre les objectifs d'émancipation par l'école. Cette dimension renvoie aux questions autour de la gouvernance de l'école en Nouvelle-Calédonie et, ce, dans un contexte où il est toujours politiquement urgent d'attendre ; mais la jeunesse, la demande sociale peuvent-elles attendre ?

Depuis avril 2015, après 9 mois de carence gouvernementale, l'actuel président du gouvernement exprime trois objectifs ayant pour ambition de donner du sens aux changements pour que l'école de la République soit aussi l'école du pays. Premièrement, la réussite éducative et scolaire pour tous : l'école doit permettre à chaque élève de trouver un chemin de réussite. Deuxièmement, l'école doit être le lieu du rétablissement de l'égalité des chances. Pour ce faire, une place plus large à accorder aux cultures et aux langues dont sont porteurs nos élèves est incontournable ; l'espace scolaire doit permettre la rencontre de toutes les cultures dont la Nouvelle-Calédonie est faite et ce sans que s'affirment les communautarismes. Enfin, la troisième ambition est le renforcement du sens civique et moral.

Le SNPDEN-UNSA ne peut qu'adhérer à ces ambitions tout en demeurant conscient que notre système scolaire est confronté à deux orientations, en apparence contradictoires : d'une part, une fonction de différenciation, où il s'agit d'orienter et d'évaluer les élèves ; d'autre part, une fonction d'intégration sociale à travers la transmission d'un socle commun de valeurs et de savoirs.

Ces questions du sens à donner à l'école de la Nouvelle-Calédonie renvoient aux moyens employés pour différencier ou intégrer qui peuvent varier selon les projets impulsés au cœur même de nos établissements. Par exemple, la gestion de l'hétérogénéité des élèves et le recours plus ou moins développé à l'enseignement individualisé, l'ouverture de dispositifs multiples dont la Nouvelle-Calédonie a le secret, l'exclusion ou non du système scolaire de ceux qui sont en échec, sont des variables



dont nous devons mesurer la pertinence. Les choix de politiques éducatives et les résultats attendus des élèves dépendront des choix qui auront été réalisés sur ces différentes dimensions. Pour ce faire, nous devons affirmer la complémentarité des compétences apportées par l'ensemble des corps d'encadrement: inspecteurs et personnels de direction. Il n'est, à n'en pas douter, que la réforme attendue du collège sera pour nos collègues principaux un défi majeur à relever pour affirmer plus encore la réussite scolaire et personnelle de chaque élève néocalédonien.

Dans un pays en construction aux dimensions fondamentalement multiculturelles, ce ne sont pas uniquement les identités personnelles qu'il nous faut reconnaître en tant que telles mais aussi les liens qui les unissent les unes aux autres. L'Océanie est un monde séparé par les océans mais toujours relié par la mer. Par-delà l'identité culturelle, si nous voulons atteindre un idéal de société ouverte, il est incontournable de faire vivre l'altérité dans une dimension incontournable de laïcité.

Pour conclure, je citerai Jean-Marie Tjibaou: « Le propre de la culture c'est d'être partagé... Si je peux aujourd'hui partager avec un non-Kanak de ce pays ce que je possède de la culture française, il lui est possible de partager avec moi la part d'universel contenue dans ma culture. En deçà des affinités qui forgent le partage des cultures se situe le préalable d'une reconnaissance explicite de la personnalité de chacun ».

*Chantal Garraud,
Orléans-Tours*



La délégation des 15 congressistes d'Orléans-Tours remercie infiniment l'académie de Marseille pour son accueil et toute l'organisation du congrès.

Nous sommes ravis d'être accueillis dans la belle ville d'Avignon, que nous avons commencé à découvrir ou à re-découvrir...

J'en profite, au nom de mes collègues, pour remercier vivement le BN de son activité qui rayonne jusqu'à nos académies avec la participation des membres du BN en académie, ou de ses référents, et remercier les membres des commissions pour leur énorme travail de synthèse.

Du congrès de Lille à celui d'Avignon, du changement de ministre suite aux élections de 2012, de la refondation portée par Vincent Peillon, dont nous attendions tant... à la réforme du collège, défendue par Najat Vallaud-Belkacem, tant décriée...

Nos espoirs: la refondation, issue de discussions et de concertation avec nombre de partenaires de la communauté éducative, pour faire évoluer notre institution et sortir de la vision individualiste qu'en ont certains syndicats enseignants; la refondation, basée sur l'analyse, et comptant sur la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative... nos espoirs un peu déçus... les ministres ne restant jamais assez longtemps pour permettre la mise en œuvre des réformes, et leur évaluation à moyen terme...

Les réformes: l'actualité met sous les feux de la rampe celle du collège, tant attendue et espérée. Elle cristallise le rejet d'une partie de la société; certains, comme l'ancien président de la République, n'hésitant pas à la diaboliser et à accuser notre ministre de mettre fin au service public d'éducation... lui qui a « cassé » notre école, la privant d'enseignants et de moyens, pour mieux les donner au privé... Où sont nos journalistes? Où sont nos « penseurs »? pour commenter toutes ces accusations, et analyser sans passion stérile ce débat pourtant fort nécessaire.

Alors, pour nous, au quotidien, qu'est-ce qui a changé? Les rentrées 2012, 2013 et 2014 ont été compliquées: les postes recréés ne trouvaient pas preneurs, les nominations de dernière minute et le partage avec d'autres EPLE ont mis souvent à bas la construction de nos emplois du

temps, les contractuels enfin trouvés n'ont toujours pas de formation, les HSA sont toujours en grand nombre par rapport aux HP... Cette année, les IMP sont arrivés... avec leur lot d'« urgence » et pourtant, le décret d'application est paru seulement récemment... et nous devons les mettre en œuvre pour la rentrée prochaine...

En janvier dernier, les attentats sanglants qui ont eu lieu sur notre territoire nous ont tous atteints profondément et ont rendu plus que jamais indispensable l'éducation au vivre-ensemble, l'explication et l'acceptation de nos différences, dans le RESPECT des personnes, des convictions, du droit à l'expression et à l'esprit critique. Le combat de la pensée unique, qui mène au totalitarisme et aux massacres intellectuels et humains, ne pourra se faire qu'avec l'école de la République. L'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans une nécessité absolue pour vivre dans une société paisible. La laïcité doit être respectée, réexpliquée, et mise en œuvre. Nous avons besoin du soutien de notre hiérarchie pour la faire respecter lorsque ses valeurs sont transgressées.

La vie en académie. Entourée de collègues militants, présents en SA, en CAPA, ou en CSA pour continuer la réflexion, pour poursuivre notre engagement, et être présents lors des audiences, des groupes Blanchet, nos actions dans l'académie ont porté, lors de plusieurs audiences auprès du recteur sur:

- les difficultés des rentrées, année après année;
- la circulaire interministérielle sur les dérogations machines dangereuses, et son application;
- les personnels de direction mis en cause et en difficulté par l'attitude de quelques personnels; le soutien nécessaire, l'accompagnement indispensable, autant en formation professionnelle que psychologique parfois.

La vie syndicale au quotidien, avec son lot de difficultés. L'évolution sociétale nous a rattrapés: nos collègues sont de plus en plus en attente de services, mutations, promotions... et pas seulement; en attente d'aide, lorsqu'ils sont la cible de parents ou d'enseignants vindicatifs. Représenter les collègues



dans toute leur diversité est parfois bien difficile. Cependant, c'est la richesse de nos différences qui fait aussi notre force.

15 congressistes représentant l'académie d'Orléans-Tours apporteront leur contribution aux nouveaux mandats portés par le SNPDEN. Dans son travail préparatoire au congrès :

- le CSA d'Orléans-Tours a été très attentif au respect de la laïcité et du vivre-ensemble, et de son enseignement;
- le CSA exige le respect des personnes et des fonctions des personnels de direction, et demande que soient traitées avec sérieux les menaces proférées à leur encontre;
- il souhaite que l'école évolue pour qu'elle soit réellement, pour les élèves, un lieu de formation et d'épanouissement;
- le CSA propose, en termes de carrière et de métier, que soit réévaluée la grille indiciaire des personnels de direction, en lien avec leur lettre de mission et leurs responsabilités.
- il demande aussi que la formation initiale et continue soit une vraie formation, et réaffirme son attachement inconditionnel au service public d'Éducation nationale.

Nous porterons tous ensemble les valeurs républicaines, qui guideront nos futurs mandats.

Je vous souhaite à tous un excellent congrès !

*Myriam Honorat,
Paris*



La délégation parisienne remercie chaleureusement les collègues d'Aix-Marseille pour leur accueil.

C'est la première fois que je m'exprime devant vous en tant que secrétaire académique : c'est une joie et une fierté. Je ne suis que la 7^e femme, sur 21 académies s'étant déjà exprimées, à prendre la parole. Élu depuis octobre dernier, succédant à Jean-Claude Devaux que je remercie, je vous apporte le salut de nos camarades parisiens et leurs souhaits de travaux fructueux. Je souhaite également témoigner de la situation de notre académie, atypique, vraiment, et pourtant pleinement inscrite dans les problématiques nationales et les enjeux actuels.

Au niveau syndical, le CSA élu en octobre a connu un important renouvellement, avec un tiers de nouveaux membres, souvent dans la fonction depuis moins de 5 ans : c'est le gage d'un passage de relais entre générations, suite au départ en retraite de quelques glorieux aînés (Philippe Guittet, Jean-Claude Lafay, Donatelle Pointereau). Pour ce qui est de la parité, et outre la secrétaire académique, qui est la 4^e femme, à Paris, à exercer ces fonctions depuis la création de notre syndicat, 3 des 4 SA adjoints sont également des femmes, et pour le moment, tout le monde s'en porte bien !

Notre dialogue avec le rectorat de Paris reste globalement de qualité, même si nous avons l'impression, parfois amère, de ne pas être entendus en tant que syndicat majoritaire mais parfois un peu trop à égalité avec nos deux concurrents.

Pourtant, notre position majoritaire a été confirmée lors des dernières élections, et la reconfiguration entre les deux organisations concurrentes n'a impacté le SNPDEN Paris que de façon marginale. Nous restons néanmoins mobilisés pour maintenir, voire renforcer notre attractivité auprès des collègues indécis et des nouveaux venus.

Ce dialogue s'exerce dans les nombreux groupes de travail organisés par le rectorat, parfois à notre demande, même si nos autorités se perdent dans un calendrier qu'elles rendent mouvant et dans le suivi de ces groupes. Leur enjeu n'est pourtant pas mince puisqu'il porte no-

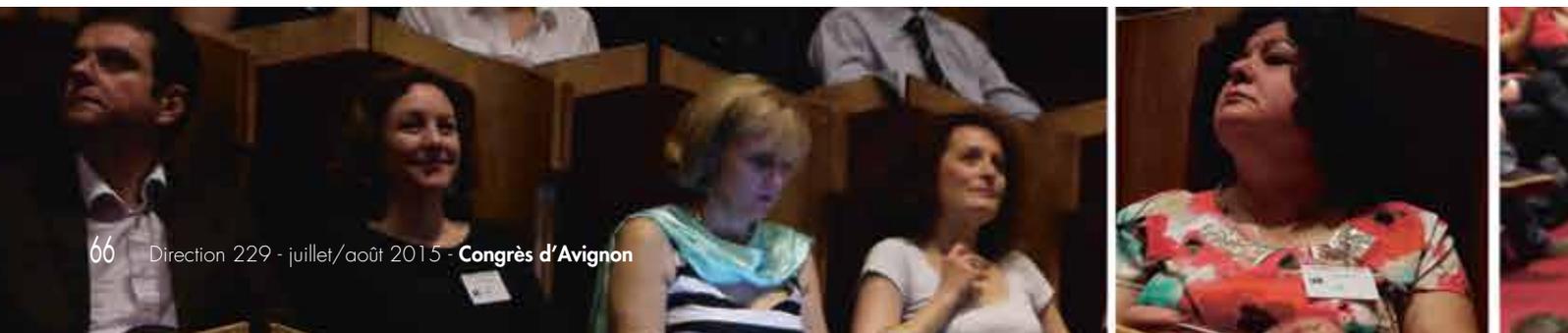
tamment sur l'affectation des élèves, sur la mixité sociale et scolaire, sur l'accompagnement des personnels de direction entre autres.

Cette question de la mixité est particulièrement forte à Paris, académie des extrêmes, où le très favorisé côtoie le très défavorisé, parfois au détriment des situations intermédiaires dont les difficultés ne sont pas à oublier.

La refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre par le ministère s'est accompagnée à Paris d'une rénovation de la carte, restée quasi inchangée depuis trente ans ! Les ZEP des arrondissements centraux vont logiquement cesser de l'être, au bénéfice de collèges et d'écoles de la périphérie, en concordance avec le maillage de la politique de la ville : il y aura dorénavant 29 collèges REP dont 4 REP+ sur 115. Cette rénovation ne s'est pas faite sans mal mais globalement, nous ne pouvons que saluer l'engagement fort des autorités académiques en faveur de l'éducation prioritaire, avec des moyens conséquents qui lui sont alloués.

L'engagement de la direction est, en revanche, moins net sur les LP avec une ponction de 3 % de principe sur leur DHG. Certes nous avons une situation parisienne particulière puisque toutes les spécialités sont sans doute présentes, passant des plumassiers aux chaudronniers, des agents de sécurité aux cordonniers. Pour autant, le public accueilli mérite tout autant que les collégiens et lycéens généraux et technologiques d'avoir toutes leurs heures et dédoublements surtout ceux situés dans des secteurs parisiens fragiles.

C'est, d'ailleurs, par un de ces quartiers de la périphérie qu'étaient passés les frères Kouachi, et je veux évoquer l'impact des attentats de janvier, choc évidemment national, mais à retentissement particulier sur l'académie parisienne. D'abord, parce qu'une vingtaine de collèges et de lycées de l'Est parisien et des communes voisines ont été confinés pendant la prise d'otages de l'« Hyper Cacher », Porte de Vincennes, et que nos



collègues, leurs équipes et leurs élèves ont connu des heures difficiles. Ensuite, parce que la proximité géographique avec les lieux des attentats ou avec les lieux de la marche du 11 janvier ont rendu encore plus fort leur écho.

L'organisation des assises pour la mobilisation de l'École autour des valeurs de la République, lancée avec précipitation par le ministère en février, n'a en revanche pas permis de prolonger la nécessaire réflexion de façon satisfaisante, mais nous sommes naturellement conscients d'être en première ligne dans cette mobilisation.

Nos relations avec la région Île-de-France sont stables, et j'en remercie le coordinateur régional, François Torres, car elles permettent des réunions de travail régulières, d'une part, avec les collègues de Créteil et Versailles (que je salue) et, d'autre part, de montrer un front uni face à une collectivité qui écoute avec attention les personnels de direction du SNPDEN et beaucoup moins les autres syndicats de personnels de direction. Les décisions sont malheureusement pour le moment un peu au point mort car les prochaines élections du mois de décembre et le départ annoncé de son actuel président ont immobilisé cette grosse machine qu'est la région Île de France.

Voilà où nous en sommes. Pour ce qui est de là où nous allons, il est un peu tôt pour le dire : la mise en place de la réforme du collège commence à prendre forme, même si nous restons circonspects sur les contours de cette réforme, et sommes persuadés qu'à Paris, la clef d'une réforme du collège passe par une refonte de la sectorisation. Elle supposerait, d'une part, un travail conjoint entre rectorat et département de Paris qui reste encore très insuffisant et, d'autre part, une capacité de l'un et de l'autre à résister à tous les lobbys, notamment ceux des fédérations de parents d'élèves. Il reste encore du chemin à parcourir !

Je vous remercie et vous souhaite un excellent congrès.

Ketty Moine,
Poitiers



Chers collègues,

Dans un premier temps permettez-moi de remercier les collègues de l'académie d'Aix-Marseille pour la qualité et la convivialité de l'accueil qu'ils nous ont réservé et plus particulièrement l'équipe qui a œuvré tous ces derniers mois pour en assurer l'organisation.

Ce congrès intervient dans une actualité très chargée, qui mobilise fortement les équipes de direction en académie et dans la nôtre en particulier.

Le projet de réforme du collège induit déjà des débats polémiques qui mobilisent les équipes autour de problématiques de chapelle avant même de prendre en compte l'esprit de la réforme. L'académie de Poitiers a souhaité que le recteur puisse s'engager sur la méthodologie de mise en œuvre et prenne des décisions qui ne positionnent pas les personnels de direction en rupture avec les équipes pédagogiques. Pour autant, aucune réponse n'a été apportée, ni en audience syndicale, ni en GPL, ce qui laisse augurer de l'isolement dans lequel les personnels de direction de collège risquent de se retrouver à la rentrée 2016.

Cet isolement récurrent dans lequel nous laisse régulièrement notre hiérarchie : les IMP (nous attendons toujours une note de cadrage), le nouvel enseignement de l'EMC que nous devons mettre en place sans moyens supplémentaires grâce à une hypothétique marge d'autonomie, etc.

Dans un autre domaine, nous nous sommes réjouis dans notre académie de

rejoindre nos camarades d'Aquitaine et du Limousin dans la grande région « APOIL » (Aquitaine, POitiers, Limousin) selon le plaisant acronyme du *Carnard Enchaîné*, en espérant que ce n'est pas un mauvais présage !!!

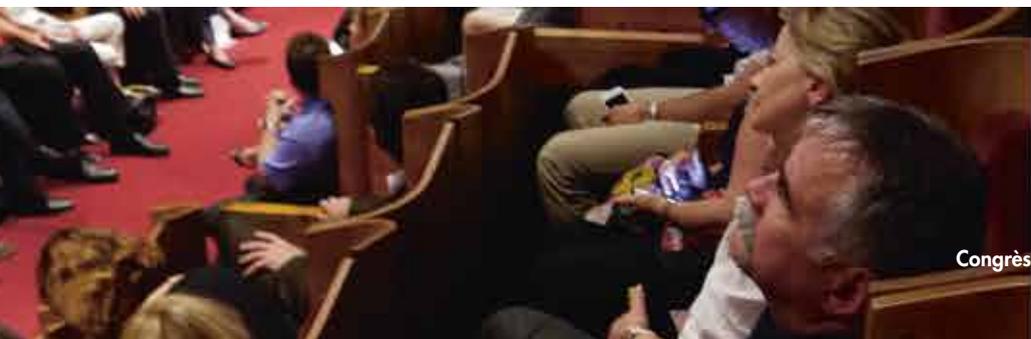
Cependant, comme on pouvait s'y attendre, cette naissance se conjugue entre intérêt général et luttes de pouvoir. L'identité forte de la région Poitou-Charentes et de sa présidente emblématique inscrivent les premières discussions autour des trois régions dans des problématiques d'équilibre qui ne répondent pas à nos préoccupations premières (un rectorat ou plus, un découpage ou pas, une répartition des directions : en particulier celle de l'éducation, entre les capitales régionales).

Nous notons déjà de forts déséquilibres de population scolaire entre les académies et encore plus entre les départements (la littoralisation est à l'œuvre depuis déjà plusieurs années). Nous le vivons au quotidien dans l'académie de Poitiers où ce déséquilibre induit des postures de replis avec la sensation, pour certains départements, d'une stigmatisation par rapport aux autres.

Nous sommes en tant qu'organisation syndicale active, majoritaire, reconnue et, disons-le, incontournable, très attentifs aux discussions qui se déroulent, tant dans le cadre régional, que dans le cadre académique.

L'avenir s'inscrit dans un travail collégial inter académique au sein de notre organisation syndicale, en partenariat avec les autres composantes de l'UNSA, nous comptons bien y travailler avec nos amis du Limousin et de l'Aquitaine (c'est un appel !!! Chers collègues SA).

Les résultats aux élections professionnelles ont conforté notre position du SNPDEN dans l'académie (21 voix supplémentaires sur une mobilisation de 95 % des électeurs). C'est le résultat d'une mobilisation des collègues dans les départements qui a montré ses limites si nous continuons à ne nous concentrer que sur les adhérents.



Comme nos collègues des autres académies, force nous est de constater que les conditions de travail des personnels de direction, depuis le congrès de Biarritz, n'ont fait que s'aggraver, la pression, la fatigue, l'usure des personnels et les problèmes de santé qui s'accumulent chez nombre de collègues en témoignent (nous avons dans ce domaine obtenu la mise en place d'un groupe de soutien professionnel pour venir en aide à nos collègues en difficulté réclamé en GPL par le SNPDEN).

Suite à la conférence du 19 novembre 2014 sur les métiers de l'encadrement, lors du dernier CSN, les collègues de l'académie, en particulier les plus jeunes, se sont montrés déçus du peu de perspectives de carrière qui leur sont offertes. Ils attendent, à partir des travaux de ce congrès sur la thématique « Inven-tons notre métier de demain » (qui arrive à point nommé) qu'il soit force de proposition aussi dans ce domaine.

En l'absence de réponse aux inquiétudes qu'expriment nos jeunes collègues, les frustrations engendrées ne manqueraient pas d'être exploitées par des organisations plus préoccupées de l'intérêt particulier que de l'intérêt général.

C'est en ce sens que l'académie a souhaité apporter sa contribution à ce colloque autour de la politique de formation initiale et continue des personnels de direction, du compte épargne-temps, sur la réforme territoriale et bien sûr sur les valeurs de la République.

Nous sommes sensibles aux combats menés par le feu « bureau national » et remercions Philippe Tournier pour la qualité de ses analyses, tant sur notre système éducatif, que sur les évolutions à apporter par et dans notre syndicat.

Je tiens également à remercier chaleureusement les membres du bureau national qui sont venus soutenir l'action syndicale dans notre académie lors des AGA, en particulier, Dominique Faure, Jérôme Gagnaire, Laurence Colin, Éric Krop, et nous attendons notre camarade

Philippe Girady dont la pertinence a permis de fidéliser nos adhérents, lors de notre prochaine réunion annuelle des retraités.

Chers collègues d'Aix Marseille « *Gramassi vouesto acuiênço* », « merci de votre accueil », et bon congrès à tous.

*Pépin Mou Kam Tsé,
Polynésie française*



Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les membres
du bureau national,
Chers invités,
Chers collègues, chers camarades,
la orana,

Que dire de la Polynésie française, sinon, que derrière les belles images de cartes postales des cocotiers, des belles plages, du soleil et des jolies « *vahine* », se dessine l'envers du décor, que l'on pourrait qualifier de l'envers du paradis, pour ne pas dire dans certains cas l'enfer du paradis. À ce titre, je vous renvoie aux excellents articles de Philippe Vincent et Philippe Girardy en mission en octobre dernier en Polynésie française. En effet, la Polynésie n'est pas simplement aux antipodes de la France métropolitaine par sa situation géographique, elle l'est également sur certains aspects dans l'organisation de son système éducatif et dans l'application ou plutôt la non-application d'une grande partie des articles du Code de l'éducation et de certains décrets. Car comme vous le savez, la Polynésie française est une collectivité d'outre-mer dotée d'une large autonomie dans la gestion de son système éducatif. Le vice-recteur, représentant de la ministre de l'Éducation nationale, gère les carrières des personnels et contrôle la validité des examens et des diplômes nationaux qui y sont délivrés.

Cette situation complexe et atypique de la Polynésie fragilise le personnel de direction dans l'exercice de son travail. Sans parler des relations tendues, pour ne pas dire difficiles, les années précédentes entre le ministère territorial et le vice rectorat, de l'instabilité politique qui a vu passer 7 ministres depuis 2004 et qui perdure jusqu'à ce jour, ce qui retarde la concrétisation des grands projets d'investissement et de construction indispensables afin d'offrir aux élèves polynésiens des conditions d'accueil, en particulier en internat, et de travail propices à leur réussite.

La crise économique de 2008 a mis à genoux l'économie déjà fragile de la Polynésie qui peine à se redresser jusqu'à ce jour. Les conséquences de cette crise sont multiples et fragilisent profondément de nombreuses familles polynésiennes. Les indicateurs de la vie scolaire sont au rouge avec un taux d'absentéisme en hausse, des signalements à la Direction des affaires sociales en constante progression. Le taux de chômage a plus que doublé depuis 2008 pour atteindre 23 % en 2012.

Dans ce contexte difficile et complexe, la section locale du SNPDEN poursuit son combat, avec le soutien du bureau national, dans l'intérêt supérieur de nos élèves et pour la reconnaissance du statut des personnels de direction en Polynésie.

Ainsi, la Polynésie reste le seul territoire où l'IF2R n'est pas versée alors qu'elle est instituée depuis 3 ans en métropole. Cette situation ne pouvait que faire réagir vigoureusement notre responsable de la commission carrière et notre secrétaire général. Aussi, je profite de cette occasion pour adresser nos très sincères remerciements au BN pour leurs différentes interventions auprès du ministère central pour dénoncer cette situation et pour apporter leur précieux soutien aux syndiqués de la Polynésie.

Alors quelles sont les évolutions du système éducatif polynésien ?

L'arrivée au pouvoir du nouveau président du pays en septembre 2014 a permis



d'apaiser les relations entre la Polynésie et l'État. La nouvelle ministre territoriale et le nouveau vice-recteur souhaitent également rétablir des relations constructives et développer des projets de partenariat. Ainsi, la reconnaissance nationale et la mise en place effective de trois REP+ sont en cours de finalisation pour la rentrée 2015. Le groupe Blanchet a été mis en place depuis décembre 2014. Un groupe de travail tripartite ministère, vice-rectorat et section SNPDEN est d'ores et déjà programmé pour le mois de juin afin de mettre en place un protocole commun d'évaluation respectueux du statut des personnels de direction.

Pour relancer l'économie du pays, le nouveau gouvernement mobilise des investisseurs en particulier chinois autour de grands projets structurants. Mais l'avenir de la Polynésie reste incertain et le spectre de l'instabilité politique continue à menacer l'avenir de la jeunesse polynésienne prise en otage depuis 2004.

Nous formulons le vœu pour qu'une stabilité puisse perdurer afin que nous puissions offrir à tous les enfants de la Polynésie française de meilleures conditions d'accueil et de travail propices à leur réussite.

Je vous remercie pour votre attention et *mauruuru maitai*.

Patryck Humbert,
Reims



Chers collègues,

C'est avec beaucoup d'émotion que je me présente, pour la première fois, à cette tribune du congrès. Peut-être la dernière fois en tant que secrétaire académique de l'académie de Reims, si l'on

en juge les conclusions du rapport de l'IGAEN d'avril dernier qui préconise la réduction des académies à 20 d'ici 2018. Car, ça y est, les bans ont été publiés et le mariage aura bien lieu entre la Champagne-Ardenne et ses deux grands voisins. Déjà aujourd'hui, 2 h 30 de route me sont nécessaires pour rejoindre le rectorat et 400 km séparent le sud du nord de l'académie. Souhaitons que la réflexion menée actuellement par le groupe de travail ministériel ne débouche pas sur un isolement rendu plus grand encore pour certains établissements avec la disparition potentielle de services académiques déconcentrés. À ce titre, notre organisation n'avait pas attendu et avait, dès la parution des textes sur la nouvelle gouvernance, engagé une réflexion constructive sur nos instances. C'est pourquoi l'académie de Reims se prononcera unanimement en faveur des nouveaux statuts et RI présentés à ce congrès. C'est pourquoi le maillage départemental qui s'appuie sur les SD doit demeurer un élément fondamental dans la proximité du syndicat avec tous les collègues. C'est aussi pourquoi, dès aujourd'hui, une nouvelle réflexion doit s'engager en tenant compte de ce nouveau paysage.

Dans ce contexte d'un éloignement géographique de l'autorité académique conjugué au renforcement des compétences des conseils départementaux pour les collèges, le travail mené, notamment au sein de notre académie autour des contrats tripartites, doit être approfondi et mutualisé et j'en remercie les collègues qui se sont investis dans ce travail, travail valorisé dans notre publication nationale d'ailleurs.

Parmi les dossiers prioritairement portés par l'académie de Reims, figure également la question des conditions de travail des personnels de direction. La brutale disparition de notre collègue Éric Troquet, proviseur d'une cité scolaire dans les Ardennes, nous a une fois de plus mis en demeure d'exiger de notre institution la mise en place de dispositifs permettant l'accompagnement et le soutien des collègues en difficulté et, en amont, la formation initiale et continue

la plus adaptée possible à l'exercice de missions que je n'hésiterais pas parfois à considérer comme « à risque », à l'heure où l'on se gargarise de risques psychosociaux et de harcèlement. Les personnels de direction de l'académie de Reims appellent à ce que le réseau d'aide et d'écoute amorcé les années précédentes monte en puissance et s'organise de manière plus forte et visible et je peux témoigner personnellement de l'aide et du soutien déjà apportés par les collègues de la cellule juridique que je salue ici. Cette solidarité et cette proximité sont les premières attentes des collègues.

Quant aux conditions de travail, je voudrais rappeler ici toute l'importance que nous avons à investir les CHSCT, seules instances réglementaires aujourd'hui en place dans le domaine. Au-delà de notre réticence, justement fondée, quant à l'absence de réalité juridique dans l'Éducation nationale des notions d'« employeur » ou de « chef de service », et qui conduit à exiger de nous ce qui n'en relève pas toujours, notre responsabilité reste, en cas de difficulté, patente, et nous devons la partager.

Enfin, si le recteur est notre employeur, alors les conditions de travail et de sécurité des personnels de direction doivent aussi s'y exprimer et donner lieu à des solutions concrètes; les sujets ne manquent pas (compte épargne-temps). C'est pourquoi, à l'issue des élections où le SNPDEN-UNSA a, dans l'académie, recueilli 89 % des voix, un personnel de direction est présent dans chaque CHST académique et départemental au titre de l'UNSA.

Ces conditions de travail, c'est d'abord le cadre dans lequel nous exerçons notre première mission, celle de la réussite des élèves. À ce titre, les personnels de direction de l'académie de Reims souhaitent travailler afin que la réforme du collège, que nous avons collectivement appelée de nos vœux, se mette en place dans un contexte apaisé et constructif. *La lettre de Direction* réaffirmant le soutien du SNPDEN-UNSA aux collègues répond à l'appel que lancent ces derniers pour que notre institution nous



accompagne au plus près dans ce qui constitue le cœur de cette réforme : une véritable autonomie des établissements pour réaliser, sur le terrain, une politique adaptée au contexte local, les textes sur le nouveau statut des enseignants et les IMP garantissant une mise en œuvre transparente et responsable.

Les conditions de travail, c'est aussi la possibilité d'être reconnu dans son parcours professionnel, notamment en garantissant une évolution de carrière qui prenne en compte les compétences professionnelles acquises. C'est dans cet esprit et à l'aube des négociations sur le classement des établissements, que les personnels de direction SNPDEN-UNSA de l'académie de Reims souhaitent la réouverture du dossier sur la cotation des emplois.

Pour finir, je voudrais rendre hommage, une fois de plus, à la vision éclairée et pertinente de notre secrétaire général, suite aux événements du mois de janvier. Que reste-t-il après les gesticulations, les rassemblements et les consultations *infra* et *supra*, si ce n'est la difficulté au quotidien de donner un sens à ces valeurs dont nous percevons bien qu'elles recouvrent des réalités bien différentes pour tous les personnels et les usagers. Les personnels de direction de l'académie de Reims ne peuvent que souhaiter la poursuite des travaux engagés autour des valeurs de la République qui nous rassemblent tous aussi aujourd'hui.

Bon congrès !

Pascale Le Flem,
Rennes



La section de Rennes est particulièrement satisfaite de participer à ce congrès

d'Avignon, à la fois pour contribuer à la continuité des débats qui nous occupent syndicalement et dont il sera, ici, l'occasion de faire un bilan des avancées depuis Lille et de mesurer la marge de progrès toujours mobilisatrice, mais aussi pour partager une convivialité qui anime nos engagements et permet à nos adhérents de se sentir souvent moins seuls.

L'académie de Rennes a obtenu aux élections un score toujours en deçà de la moyenne nationale, mais elle a gagné trois points, approchant des 61 % malgré un contexte, au moment des élections, qui aurait pu déstabiliser ses scores.

En effet, l'académie de Rennes a connu une dégradation de son climat qui s'est jouée en deux temps et nous a obligés à entrer dans une relation tendue avec le rectorat afin de maintenir notre position et faire valoir nos convictions, nos valeurs, mais aussi le poids objectif de notre représentativité. Après avoir supporté une ambiance délétère les derniers mois de présence du précédent recteur en responsabilité, qui s'est achevée sur des guerres intestines particulièrement désorganisatrices, nous avons fait face à un manque de reconnaissance de l'actuel recteur qui nous a obligés à adopter une stratégie plus frontale, regrettable mais nécessaire.

Nous avons dû multiplier les rencontres, les interventions afin de montrer aux collègues que nous ne nous laisserions pas réduire à une bande de chefs d'établissement, porteurs d'une parole isolée comme cela nous était renvoyé plus ou moins explicitement. Notre rentrée 2014 fut l'occasion d'affirmer fortement le critère le plus décisif d'un fonctionnement démocratique, sur lequel on s'attarde peu depuis quelques années car il dérange : le poids de la représentation. Cela aura eu le mérite, en la voyant niée, de nous appuyer sur la légitimité que nous apportait la confiance des collègues adhérents, de faire valoir les valeurs républicaines et de la laïcité, sans qu'on ait eu besoin de nous le rappeler à l'occasion de circonstances tragiques.

92 % des collègues de l'académie de Rennes ont voté aux élections professionnelles, les autres syndicats ayant fait, pour le SGEN et la CGT qui jouit d'un noyau dur localisé, des scores à peu près similaires alors qu'ID réalise un score faible mais en progression. Nous conservons nos 4 sièges en CAPA. Nous n'avons pas pour vocation, naturellement, d'écraser les autres candidats à la représentation de notre profession mais nous pouvons dire aujourd'hui que nous avons quand même remis chacun à sa juste place.

Les sujets qui nous ont lourdement occupés ou même préoccupés furent nombreux comme pour vous tous. Des situations individuelles ou plus collectives ont démontré le caractère incontournable du contre-poids syndical quand il est constructif : problèmes des machines dangereuses, accompagnement des collègues en difficulté, mise en place des réformes, créations de postes de personnels, et je ne me lance pas dans une liste exhaustive car je m'arrête sur le sujet pourtant majeur qui est au point mort dans notre académie, celui des contrats tripartites.

Alors que les contrats d'objectifs nous arrivent et que nous devons les achever pour la fin de l'année civile, le recteur de l'académie de Rennes, malgré nos multiples tentatives, nos explications et démonstrations pourtant de haute volée, n'entend pas reconnaître la nécessité de contracter avec l'ensemble des partenaires de l'EPL afin de formaliser un outil de pilotage qui permet une unité et une cohérence de fonctionnement sans lequel, de notre point de vue, chaque contribution restera partielle et vulnérable. L'un des syndicats qui aura eu le mérite de nous arracher au soupçon collectif de cogestion, en occupant cette place qui lui semble flatteuse, mais ne lui rapporte finalement pas autant de lauriers que cela, la CGT donc, pour le nommer, n'aide pas la majorité des personnels de direction de l'académie sur ce dossier, en se montrant hostile, ce qui nous fait apparaître divisés lors des Blanchet sur cette question cruciale.



Pour terminer je voudrais remercier Philippe Debray auquel j'ai succédé à cette place de secrétaire académique pour son engagement et son dévouement. C'est grâce à lui que j'ai envisagé de me présenter pour occuper cette place de SA en ayant la conviction que, sans nous, bien des décisions et orientations souffriraient d'une carence préjudiciable, celle de prendre des décisions sans toujours savoir de quoi on parle exactement.

Je vous remercie.

Corinne Laurent,
Rouen



Aujourd'hui est une journée de grève contre la réforme du collège. Cette réforme attendue depuis si longtemps est positive, même si elle n'est pas à la hauteur de nos attentes. Elle est dans la continuité des réformes du primaire et du lycée. Elle prévoit une nécessaire marge d'autonomie pour les établissements, une généralisation de l'accompagnement personnalisé à tous les niveaux et une interdisciplinarité. Nous ne pouvons continuer à constater, évaluation PISA après évaluation PISA, que notre système éducatif est l'un des plus inégalitaire d'Europe. Nous ne pouvons pas accepter que 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. Il est important de clairement réaffirmer l'objectif du collège : l'acquisition, par tous les élèves, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La réforme du collège et les nouveaux programmes vont dans ce sens. Il est plus que temps, comme tu l'as dit Philippe, de passer dans l'Éducation nationale, de la cueillette à l'agriculture.

Autre sujet d'actualité, la réforme territoriale : en Normandie, la réunification de la Haute et la Basse Normandie est prévue au 1^{er} janvier 2016. Un peu d'histoire : intégrée au domaine royal en 1204, la Normandie avait été séparée en deux régions en 1956. Le recteur de l'académie de Caen a été nommé recteur coordonnateur, le préfet de Haute-Normandie, préfet préfigurateur pour préparer cette réunification. Un site Web commun aux académies de Rouen et de Caen d'ailleurs a été mis en ligne hier. Visiblement, très bientôt, nos adresses mail *seront@ac-normandie.fr*

Quelles conséquences pour nos EPLE, quelles conséquences pour notre syndicat ?

Nous allons profiter du congrès pour débiter un rapprochement syndical avec nos collègues de Basse-Normandie, les terrasses des restaurants d'Avignon s'y prêtent bien. Une collègue a cité le *Canard enchaîné* avec une académie à poil, en Normandie aussi, nous allons enlever le haut et le bas !

Le bureau académique de Rouen a connu un important renouvellement de ses cadres. Je profite de ce congrès pour remercier Guy François, notre ancien SA et son équipe, en particulier Raouf Abidi parmi nous aujourd'hui en tant que retraité, pour leur travail et leur investissement.

La nouvelle équipe est à majorité féminine, nous n'avons pas de problème de parité à Rouen, et elle exerce majoritairement en collège.

Lors des dernières élections professionnelles, en dépit d'un investissement important, nos résultats ont été en recul dans notre académie. Nous sommes majoritaires mais nous avons perdu un siège au profit du syndicat concurrent dont l'académie de Rouen est le berceau et qui y est très implanté. Notre objectif est donc tout tracé. Pour l'atteindre, nous travaillons actuellement prioritairement sur trois axes :

- la communication avec la création d'un blog opérationnel depuis le mois dernier (snpdn-rouen.net) et la diffusion de flashs académiques (17 depuis le mois de septembre) ;
- la formation syndicale de nos cadres locaux : merci à Patrick Falconnier pour sa prochaine intervention le 4 juin à Rouen ;
- l'accompagnement des collègues avec en particulier un renforcement du maillage de proximité de référents locaux.

Point déjà positif, notre taux de syndicalisation résiste bien dans un contexte difficile.

Je remercie les membres de l'équipe qui m'accompagnent, pour leur disponibilité, leur bonne humeur et leur efficacité.

De nombreux collègues ont été déçus par le mouvement 2015, pour la première fois les mutations de l'académie de Rouen tiennent sur une page A4, ce qui m'a valu un surcroît de travail pour répondre aux collègues qui m'ont demandé la ou les pages suivantes... L'académie de Rouen s'est illustrée en enregistrant le plus faible taux de satisfaction concernant les demandes de mutations des femmes : un peu plus de 12,5 %, le taux le plus bas enregistré dans toutes les académies de France, moins de la moitié du taux national... Ce mouvement très contraint a créé des frustrations importantes qu'il va falloir gérer.

Notre métier a beaucoup évolué, la charge de travail, le calendrier intenable, les relations parfois compliquées avec nos multiples partenaires génèrent du stress et fragilisent des collègues. Nous avons le sentiment dans l'académie de Rouen que les collègues en difficulté, pour des raisons de santé ou autres, sont de plus en plus nombreux. Nous constatons d'ailleurs un vaste jeu de chaises musicales en cours d'année scolaire pour assurer les remplacements de collègues. Nous avons demandé au recteur une analyse statistique et la mise en place d'un groupe de travail sur cette problématique.



Nous sommes très mobilisés dans l'accompagnement des collègues avec la DRH du rectorat.

Merci au bureau national sortant pour le travail accompli et bon courage à l'exécutif syndical national entrant. Je ne sais pas si Aix-Marseille, qui jusqu'à présent, a effectué un sans-faute, a prévu une fumée blanche pour votre élection. Le nouvel exécutif, l'ESN, aura à faire preuve d'imagination et d'audace pour relever les défis à venir.

Bravo à Aix-Marseille et excellent congrès à tous.

Jacky Schlienger
Strasbourg



Je me permets de traduire, en alsacien, l'introduction du discours de notre secrétaire général, « ohiié ohiié » se transformant en « ohiiééé ohiiééé »...

Au congrès de Lille nous appelions de nos vœux que s'ouvre une période dynamique et volontaire pour l'éducation nationale.

On ne peut honnêtement prétendre que rien n'a été entrepris ces trois dernières années, la création de 60 000 postes d'enseignants, dans le contexte actuel, est là pour le prouver. Mais à part cela, rien, sinon de l'esbroufe et des reculades, sauf peut-être aujourd'hui, mardi 19 mai, si la ministre tient bon sur la réforme du collège. Réforme du collège fortement liée à celle du lycée menée entre autres par Richard Descoings, rapidement dévoyée parce que l'objectif recherché, celui d'une véritable démocratisation de l'enseignement, n'a jamais abouti par manque de réelle volonté politique.

Rien ne bouge sauf les inégalités qui se creusent !

Dans l'académie de Strasbourg, la mise en musique de la réforme du collège ne devrait pas poser de gros problèmes, 64 % des élèves de 6^e sont en classe bi-langue, avec l'apprentissage de la langue allemande débuté dès le primaire. Ce ne sont pas des classes permettant de contourner la carte scolaire.

Toutefois la réaction du recteur de Nancy-Metz, niant ce fait et contredisant celui de Strasbourg au sujet de l'application de la réforme pose la question du dialogue social, en liaison avec la réforme territoriale. Il faut que très rapidement le SNPDEN s'organise afin de répondre à ces attermoissements. Je crois que dans sa grande sagesse il a prévu ce scénario dans la réforme de ses statuts.

Autre réforme, celle du développement de la voie de l'apprentissage. Dans ce domaine, l'académie de Strasbourg peut être force de proposition en présentant son organisation originale au regard du fonctionnement dans le reste du pays. Parmi les 36 CFA que compte la région, 17 sont implantés dans des lycées professionnels publics.

Dans ce cadre, l'apprentissage n'entre pas en concurrence avec les LP mais, au contraire, arrive en complémentarité : passerelles, possibilités accrues de mixage des publics, complémentarité possible avec la formation continue. Ainsi, il participe de manière efficace, à la mission de service public d'éducation.

Enfin, comment ne pas aborder la question de la laïcité dans ce lieu chargé d'histoire, dans ces circonstances d'après *Charlie*, où rien n'est réglé en profondeur.

Les cassures dans la société française sont réelles, les tentatives de radicalisation nombreuses et nos établissements scolaires ne sont pas à l'abri.

Notre délégation propose un texte qui présente une forme de laïcité différente

de celle du reste du pays, avec la possibilité d'aborder la question religieuse au sein de l'École avec, dans un souci d'égalité, d'y intégrer la religion musulmane. Nous sommes conscients de l'originalité de cette position ; il ne s'agit pas de présenter une des sept versions de la laïcité telle que la décrit le sociologue Jean Baubérot, en aucun cas d'essayer de convaincre l'ensemble de l'assemblée d'une vérité nouvelle.

Enfin, dans ce contexte agité, il nous faudra, lors de nos travaux, aborder la question de la santé au travail, celle des personnels de nos établissements mais également la nôtre. Si nous nous devons d'être sensibles au risque de *burn-out* des enseignants, infirmières, agents... liste non exhaustive, le rôle de notre syndicat est également de prendre en charge le risque non négligeable du *burn-out* des personnels de direction que nous sommes.

Nos convictions sont intactes, ainsi que notre combativité et même si nous nous sentons un peu seuls quelques fois, continuons à défendre nos valeurs, celles de la République, celles de la recherche d'une plus grande égalité à l'école. Ce combat peut se révéler gagnant, grâce, entre autres, au SNPDEN.

Yves Gouyen,
Toulouse



Nouveau SA au sein d'une vaste région, j'ai pu constater les contrastes amplifiés par une organisation académique qui a fusionné les services du rectorat avec ceux de la Haute-Garonne, département le plus dense, au point de rendre parfois illisibles et incompréhensibles certains messages.



Notre territoire entre 2012 et 2015 aura connu des épisodes difficiles, parfois douloureux comme la presse nationale a pu en faire l'écho. C'est dans ce contexte que notre vie syndicale académique a pu tourner autour de problématiques particulières.

Maintenance informatique: le travail de fond commencé début 2013 avec les services de la région, se termine. Le SNPDEN aura largement contribué à ce projet en faisant changer les approches technocrates jusque dans les personnes. L'inquiétude aujourd'hui, vient des départements où tout reste à faire dans l'urgence, d'ici le 31 août. Mais la rentrée 2015 sera meilleure nous dit-on !

Travail des mineurs: la mise en œuvre des dérogations aux travaux réglementés pour les jeunes de 15 à 18 ans aura mobilisé une énergie d'autant plus agacée que nous n'avons jamais été entendus par notre rectrice qui s'est contentée de nous rétorquer que ce problème n'était que tarnais pour ne pas dire albigeois et que rien, sur le territoire national, ne montrait qu'il y avait des difficultés. Inutile de vous dire que depuis la parution des derniers textes, le silence rectoral est devenu assourdissant.

Collège: dès la rentrée 2012, nous avons posé au recteur d'alors, les questions sur la liaison « école-collège », la montée en puissance de l'accueil des élèves relevant du handicap, les moyens de rentrée. Nous l'avons interpellé à plusieurs reprises, sur l'orientation post 3^e, et sa forte pression sur la 2nde GT, qui nous interrogeait en termes de politique éducative et d'indicateur « majeur » à l'évaluation des équipes de direction. *Quid* alors de l'excellence de la voie professionnelle et du généreux discours sur les trois voies d'égale dignité quand nous attendons toujours la réponse sur la disparition des lycées professionnels du radar du conseil national pour la réussite éducative ?

Décentralisation: les lycées sont dans le brouillard absolu depuis que les services de la région nous ont répondu que

la TA n'est qu'un luxe supplémentaire puisque la dotation de la collectivité est suffisante ! Pas de réponses à ce jour, les préoccupations sont désormais tournées vers le 1^{er} janvier 2016 et sa grande région occitano-languedocienne... Mais, là aussi, la rentrée 2015 sera meilleure, nous dit-on.

Enfin, nous avons une rectrice « expérimentatrice » qui a su anticiper la réforme du collège en arguant que, finalement, celle-ci redonnera de l'air aux enseignants de langues vivantes avec une heure de plus à la rentrée 2016 ! Nous avons demandé s'il y aurait une évaluation de cette première année ; je crains que nous l'attendions longtemps. Mais elle sait être aussi, « démonstratrice » car, en ce qui concerne le calendrier scolaire, après avoir écrit le contraire en septembre, elle a décidé, en janvier qu'il n'y aurait pas de pont de l'Ascension dans l'académie de Toulouse. Les chiffres de l'absentéisme des élèves recueillis dans un bon nombre de collèges et lycées, montrent qu'en effet, il faudra faire ce pont : C.Q.F.D. ! Elle est maintenant « préfiguratrice » et travaille au rapprochement des deux académies de Toulouse et Montpellier sur la base d'une « coopération renforcée » et peut-être d'une gestion expérimentale dont nous attendons désormais les conclusions.

Comme partout et toujours, dans un métier qui reste exaltant et passionnant, nous continuons à être les fers de lance d'une administration qui nous demande toujours plus, sans sourciller quand les changements de cap nous mettent en difficulté au regard des usagers. Deux exemples criants, l'accompagnement éducatif balayé d'un trait de plume après nous avoir laissés batailler bien seuls pour convaincre de le mettre en œuvre et le quotidien en lycée qui s'emballe ; nous l'avons tous remarqué : plus un mot sur la reconquête du mois de juin avec les nouvelles contraintes des examens les faisant démarrer de plus en plus tôt.

En revanche, il va s'agir pour nous de reconquérir juillet, voire août, car la no-

mination des stagiaires après le 17 juillet et toutes les incertitudes constatées ces deux dernières années, va retarder d'autant tous les alignements possibles entre établissements et le travail des emplois du temps qui aura bien du mal à commencer alors que tous les blocs de moyens provisoires (BMP) ne sont pas finalisés.

Je vous souhaite de bons travaux qui devront s'inscrire dans un contexte où, économie, citoyenneté, politiques régionales et nationales s'entrechoquent dans la perspective d'une alternance éventuelle à laquelle il nous faudra être prêts. *Post-scriptum:* une pensée amicale et émue envers trois Aveyronnais du bassin de Decazeville qui ont traversé ma vie professionnelle et syndicale. Deux sont dans la salle, Jean-Pierre Seguin et Michel Garcia ; le 3^e, François Sax, a rejoint sa terre natale. Enfin, je ne peux pas oublier mon adjointe, Florence qui est en train de s'initier au placage de rugby sur nos élèves agités de notre lycée ECLAIR, pendant que son collègue est en congrès en Avignon.

Marie-Alix Leherpeur,
Versailles



Très chers collègues,

Un discours de secrétaire académique dure normalement 5 minutes. En tant que secrétaire des 4 académies de Versailles, j'aurais pu légitimement en réclamer 20. En effet, les difficultés d'application sur Versailles du décret sur la gouvernance académique de janvier 2012 sont telles qu'il y existe de fait quatre pilotages départementaux plutôt qu'un pilotage académique.

C'est d'abord un effet de taille.



Les départements de la première académie de France ont en effet la taille de certaines académies dans leur configuration actuelle et la tentation d'un pilotage DASEN est donc grande. Notre section SNPDEN-UNSA a besoin de développer les comparaisons inter départementales pour pouvoir, notamment lors de nos rencontres avec le recteur, tout à la fois, pointer du doigt les écarts de pilotage mettant à mal toute cohérence académique mais aussi valoriser les bonnes pratiques départementales afin que celles-ci puissent être généralisées au niveau académique.

Les thématiques concernées par ces disparités sont multiples :

- modalités d'allocation des DGH ;
- gestion des ressources humaines ;
- conception du dialogue social avec les cadres.

Les écarts sont importants même si le terme de « convergence académique » est apparu récemment en groupe Blanchet.

À ceci s'ajoute une mobilité de notre hiérarchie qui donne le tournis. Ni le recteur, ni aucun des quatre DASEN ou de leurs adjoints n'étaient les mêmes il y a trois ans lorsque nous étions à Lille et dénoncions déjà ces difficultés.

Dans une logique similaire, mes chers collègues qui verrez peut-être des académies fusionner, préparez-vous à ces complications ! Car, par-delà les difficultés de cet échelon, la non-superposition de la carte territoriale avec celle de l'administration de l'Éducation nationale impliquera un nouveau maillage syndical. En Île-de-France, l'existence d'un groupe SNPDEN-UNSA régional inter académique (Créteil, Paris, Versailles), coordonné par François Torres, est une nécessité pour affirmer nos revendications face à une région importante. Cet échelon syndical figure dans le nouveau statut. Il sera pertinent de développer dans le RI ses modalités de désignation et de fonctionnement comme indiqué à l'article S50.

La taille de l'académie de Versailles permet également d'avoir un vivier d'adhé-

rents désireux de s'investir. Depuis notre dernier congrès, le travail des commissions académiques a permis plusieurs productions dont une charte de passation entre personnels de direction dans le cadre de la mobilité, une enquête sur la laïcité ou la refonte du règlement syndical académique.

Celui-ci a été entièrement réécrit par notre commission vie syndicale. Les tableaux sur la représentativité des délégations que nous proposait la CNC lors du dernier CSN montraient les difficultés de notre section à avoir des instances représentatives de ses adhérents, notamment pour les femmes et les adjoints. Le choix a donc été fait d'une parité stricte, plus simple à mettre en place que la proportionnalité : nous avons ainsi désormais un CSA dont la composition a nettement évolué. Le nombre d'adjoints a lui aussi progressé. Il nous reste à espérer que ce volontarisme syndical soit partagé par notre administration. On constate, en effet, une sous-promotion des femmes en termes de postes de grosses catégories et de promotions à la hors classe. Est-ce toujours ce fameux plafond de verre ou une absence de politique de ressources humaines de la part de l'administration, académique, mais aussi nationale ?

Il est à espérer que la création par notre ministère d'une mission pour la GRH de l'encadrement supérieur inspirera les DRH académiques. Yannick Tenne, IGEN qui dirige cette cellule, est venu la présenter aux représentants des personnels de direction de Versailles il y a quelques mois. Il a en particulier insisté sur la nécessité, au sein de l'Éducation nationale, de promouvoir des femmes aux postes supérieurs, la parité reculant actuellement, et ce, contrairement à d'autres ministères comme celui de l'Intérieur, par exemple. Cet objectif pour d'autres corps pourrait aider à générer une déclinaison à l'échelon des personnels de direction. Une gestion plus ambitieuse de notre corps, en termes d'accompagnement, de formation, de gestion de parcours professionnel, bénéficierait à tous.

Les élections professionnelles ont conforté notre ancrage, ce congrès

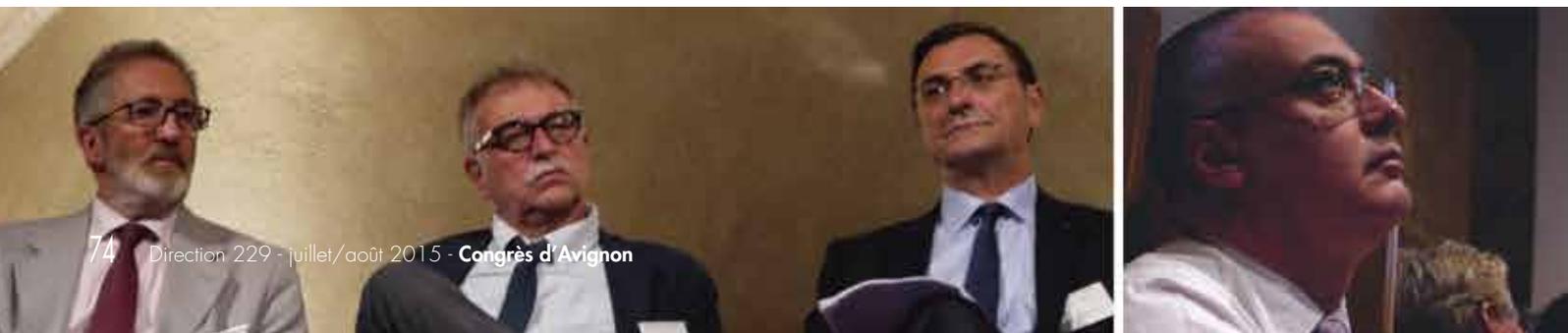
donnera au nouvel exécutif des mandats que nous souhaitons ambitieux : les conditions sont réunies pour une action syndicale déterminée. Mais le rose du lendemain des présidentielles semble lointain, le ciel devient bleu marine et pesant. Plus que jamais nous ne pouvons accepter d'éparpiller nos forces dans les mille et une demandes de semaines et journées labellisées, dont le nombre ôte tout sens aux contenus. Exigeons des conditions d'exercice qui nous permettent de réfléchir et de nous concentrer sur nos missions de service public d'Éducation en refusant les agitations. Elles ne seraient que la bonne conscience de l'action publique qui met le voile sur des réalités plus complexes.

Gilles Auteroche,
Aix-Marseille



D'abord quelques nouvelles de la santé de notre section académique d'Aix-Marseille : elle se porte bien puisque nous dépassons chaque année la barre symbolique des 400 adhérents pour atteindre celle des 430. Ce qui signifie que du côté des actifs, nous approchons les 70 % des personnels de direction de l'académie syndiqués au SNPDEN avec une forte présence chez les lauréats concours.

Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, la force de notre organisation repose d'abord sur son poids, c'est-à-dire sur le nombre de cartes. C'est là le travail de toute l'équipe du secrétariat académique, des secrétaires départementaux et des commissaires paritaires. Cet effort doit être salué. Et cela se traduit par notre succès aux élections professionnelles en remportant à la CAPA 5 sièges sur 6.



Quel est donc le quotidien de la section académique à Aix-Marseille ?

C'est une présence constante sur le terrain et dans les différents groupes de concertation : le SNPDEN est actif aussi bien dans les groupes de travail initiés par le rectorat ou les directions académiques qu'auprès des collectivités territoriales ou des différentes associations comme celles de parents d'élèves. C'est une présence constante auprès des collègues de manière individuelle, lorsqu'ils ont besoin de soutien et d'accompagnement dans des situations professionnelles difficiles. Et nous en avons connu un certain nombre pour cette année scolaire qui s'achève.

Nous maintenons également une attention particulière pour nos collègues adjoints. À l'exemple d'autres académies, le mois dernier, certains collègues adjoints avec une ancienneté importante dans ces fonctions ont été reçus au rectorat après une première CAPN décevante pour eux puisqu'ils n'ont pas pu accéder aux fonctions de chef d'établissement. Certes, nous n'avons pas pu infléchir les décisions de l'administration centrale de l'Éducation nationale (et nous n'avons pas cette prétention) mais nous avons sensibilisé les responsables rectoraux à cette problématique et nous avons attiré l'attention de la DRH sur leur cas. Cette démarche a été particulièrement appréciée, nous semble-t-il, de nos collègues adjoints syndiqués.

La section académique s'attache aussi très fortement à veiller sur les conditions de travail des personnels de direction affectés dans les établissements de l'éducation prioritaire et vous me permettrez de vous renvoyer là sur mon intervention d'hier qui situait le contexte difficile dans lequel nous exerçons.

Enfin, comme nous rencontrons les difficultés inhérentes à une organisation syndicale majoritaire en nous faisant taxer d'un certain nombre de qualificatifs pas toujours agréables ni flatteurs, nous sommes en permanence à la recherche du meilleur positionnement possible. À

ce sujet, nous sommes preneurs d'une réflexion collective car les résultats aux élections professionnelles témoignent de ce genre de problèmes liés à notre succès et à notre caractère majoritaire.

Pour ce congrès, la section d'Aix-Marseille n'a pas approuvé la modification des statuts estimant, d'une part, que les règles en matière de parité n'étaient pas suffisantes et désapprouvant, d'autre part, la diminution des membres de l'ex-bureau national. Nous regrettons par ailleurs la communication tardive sur les modalités de ce vote, tellement tardive qu'elle est arrivée bien après les opérations.

Pour la nouvelle mandature qui s'ouvrira après ce congrès, la section académique d'Aix-Marseille souhaite une action ferme et responsable pour défendre et promouvoir nos conditions de travail dans un contexte politique que nous savons difficile. Elle y participera activement.

C'est pourquoi, nous ferons confiance sans la moindre hésitation et avec enthousiasme à Philippe Tournier et à la liste qu'il a présentée et qu'il s'apprête à conduire.

Enfin je ne pourrai pas terminer ce propos sans saluer l'un d'entre nous présent dans cette salle du conclave et qui s'apprête à déposer ses vêtements sacerdotaux, si j'ose m'exprimer ainsi : Jean-Claude Seguin.

Jean-Claude, reçois toute notre reconnaissance pour toutes ces années de militantisme au service des collègues et du SNPDEN.

Je vous remercie.

Gilles Bayard,
Amiens



Chers collègues, chers camarades,

Merci tout d'abord à tous nos collègues de l'académie d'Aix-Marseille pour leur travail et leur accueil très chaleureux. Après Lille 2012, on avait de grands espoirs de refondation, mais on observe réforme après réforme, comment le conservatisme ambiant les freine ou les conspuent. Finalement à la lecture des souvenirs du congrès d'Avignon de 1990 de Patrick Falconnier, dans le dernier *Direction*, on découvre une certaine constance des choses. Nous voilà donc à nouveau réunis dans cette cité magnifique, dans une période où foisonnent les polémiques à tout va, singulières ou partisans, parfois irréelles voire même nauséabondes ou provoquantes, sur une réforme du collège certainement nécessaire, mais qui, à notre avis, ne peut s'inscrire que dans un temps long, dans un ordre chronologique et par la formation, ce qui semble incompatible avec le temps court de la politique et des médias. Mais c'est avec un même esprit progressiste et favorable au changement que les personnels de direction du SNPDEN Amiens vous saluent et vous expriment toute leur solidarité !

Amiens, je le rappelle quand même, est la capitale de la Picardie, région de plaines et de plateaux propices à l'agriculture où tous les siècles ont laissé leur empreinte. Perpétuel champ de batailles et d'invasions, le paroxysme a été atteint lors des deux dernières guerres mondiales. Toutes ces épreuves traversées ont développé chez le Picard, des traits de caractère marqués. Ainsi, la méfiance et le repli sur soi existent toujours. Notons à ce sujet, et c'est un



comble de l'histoire, que près de 25 % des Picards ont voté Front National aux dernières élections départementales. La bête immonde sommeille toujours en nous ! La Picardie, théâtre d'hécatombes, est devenue malgré elle, le tombeau de l'Europe et aujourd'hui encore, on ne peut pas dire qu'elle attire grand monde. C'est pareil dans notre maison Éducation nationale, où de nombreux personnels de vos académies arrivent chez nous chaque année avec plus ou moins d'envie et ne restent que si on les marie ! Mais cette région, riche de son histoire, va désormais elle aussi se marier dans un avenir proche « avé que Ch'Nord » ! Et, ça, il va falloir qu'on en parle et que l'on prépare ensemble, à notre niveau, ces justes noces.

Amiens, c'est aussi une petite académie très jeune, qui vient de fêter son cinquantenaire et qui progresse à petits pas, tant sur le plan de ses résultats, que sur celui du nombre de syndiqués au SNPDEN. Les deux courbes progressent de quelques pour cents par an. Au cours de ces dernières années, dans l'expression de nos sujets de mécontentement ou de nos revendications que vous connaissez, animés de sentiments nourris par une vision d'avenir de notre école républicaine et laïque, nous avons pu être parfois partagés entre colère et lassitude, entre révolte et écœurement, mais nous avons toujours gardé notre volonté d'obtenir davantage d'efficacité, de justice et d'espérance. Mais ce travail n'est jamais achevé, surtout lorsque nous assistons à une accélération et une multiplication de l'information qui s'accompagne à notre niveau, de mises en œuvre souvent impossibles par l'empilement, de délais intenablement, d'injonctions parfois insupportables, et de contraintes qui nous éloignent bien souvent de notre mission première de direction. Améliorer notre fonctionnement et nos conditions de travail doit rester, comme toujours, l'un de nos chantiers majeurs.

L'académie d'Amiens avait accueilli juste avant le congrès de Lille, le recteur Bernard Beignier, désormais ici, dans cette académie d'Aix-Marseille depuis

début janvier, avec qui nous avons pu, et ça faisait longtemps, travailler dans la durée et dans un climat de bonne coopération. Nous avons donc accueilli notre 22^e recteur en 50 ans, Valérie Cabuil, ex-directrice de l'ENS de chimie de Paris depuis 2010. Arrivée à la veille des attentats de janvier, sa prise de fonctions a été immédiatement agitée au cœur de diverses émotions, d'une torpeur et d'une recherche de responsables. Depuis l'éclipse, la vie a repris son cours, traditionnellement dirais-je, et ce qui nous interroge à l'heure actuelle, c'est sa dernière annonce, contredisant ses propos d'arrivée, que la fusion des académies d'Amiens et de Lille, était finalement envisagée comme un possible. Ça aussi, je crois qu'il va falloir en parler, y compris sur le plan de notre organisation syndicale car au-delà d'une recherche de cohérence, et d'une organisation nouvelle, c'est sur la question de la gestion des personnels que s'interrogent les personnels de direction picards, tant au niveau des promotions, que des mutations. C'est donc une affaire à suivre.

Enfin, au-delà de l'actualité qui nous mobilise inlassablement, depuis 2012, les chantiers ont été aussi nombreux sur le plan syndical : une campagne et des élections professionnelles remportées avec 73 % des suffrages, là encore une très légère augmentation, mais toujours 5 sièges sur 6 en CAPA et 1 siège en CTA au sein de l'UNSA et seul personnel de direction de ce comité ! Puis syndicalement, des nouveaux élus et une réorganisation du bureau académique qui permettent que l'activité syndicale amiénoise soit celle d'une équipe élargie et paritaire, qui respecte le non-cumul de fonctions et la représentativité de notre corps et de notre région. Cette année, nous avons à nouveau, modestement, apporté notre pierre aux travaux de ce congrès et j'en profite pour remercier l'ensemble des collègues qui m'accompagnent ici, dont une adjointe que vous allez connaître mieux en fin de semaine, donc les SA adjoints, les trois SD, le chargé de la communication et de notre trésorière, ex-SA et retraitée... mais aussi tous les membres du CSA qui nous

épaulent. C'est la vraie convivialité de nos réunions et le soutien de nombreux adhérents qui nous permettent d'assurer nos fonctions toujours de plus en plus prenantes avec la même conviction.

Notre travail est intense et nous devons toujours réfléchir à préparer l'après. Notre solidarité reste notre force et, si maigres sont parfois nos satisfactions, je souhaite à l'avenir grâce à son dynamisme davantage de prospérité à notre syndicat, le SNPDEN, que je sais très attaché à la laïcité et aux valeurs humanistes qui fondent notre école « républicaine », un mot revenu à la mode ! Bon congrès d'Avignon à tous !

Je vous remercie de votre attention.

*Joël Marchandot,
Besançon*



C'est avec honneur et plaisir que j'interviens à cette tribune pour vous dire que nous sommes là et rapporter « the voice » de la Franche Comté.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser le salut fraternel et amical de nos quatre départements qui continuent à se syndiquer et à voter très largement en faveur du SNPDEN-UNSA aux élections professionnelles, ce dont je me réjouis.

Oui, nous sommes là (l à) mais oui également nous sommes las (l a s).

Las face aux modalités de travail, las du pilotage académique descendant au rythme de la communication ministérielle, las des commandes qui s'entrecroisent, las de l'urgence sans cesse affichée, las de ces systèmes d'information inadaptés aux exigences des EPLE, las de ne pouvoir travailler dans de



bonnes conditions, de ne pouvoir disposer du temps nécessaire à une réflexion constructive au sein de nos EPLE.

Mais nous sommes également de cette paralysie de l'action gouvernementale dans la refondation, pour le peu qu'il lui en reste.

Alors quelles sont nos raisons d'espérer ?

Il y a trois ans, à cette tribune du congrès, je rapportais la tension présente dans la gouvernance académique et dans le climat au sein notamment de la commission Blanchet. Le changement de recteur en a modifié les données, accordant à l'humanité la place qu'elle doit avoir. Nous entrons progressivement dans le fond des dossiers avec l'espoir d'être écoutés et entendus.

Mais surtout, nos espérances se situent dans notre force syndicale, notre capacité à proposer juste, vrai et pragmatique localement et nationalement.

Alors, l'académie de Besançon vous propose volontiers ce slogan : « osons et avançons ». Dotons-nous de « mandats clairs qui serviront de boussole », comme le propose Philippe dans son dernier édito.

Je vous souhaite un excellent congrès et des travaux fructueux.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Jacques Laisné,
Bordeaux



Chers collègues, chers camarades,

Tout d'abord un grand merci à Gilles Auteroche et à son équipe pour l'organi-

sation de ce congrès. Nouveau *pontifex maximus*, Gilles nous offre un lieu exceptionnel, avec cette salle magnifique. Mais parlons du SNPDEN Bordeaux.

Le SNPDEN Bordeaux va bien, il a connu un fort renouvellement de ses bureaux départementaux, avec 4 nouveaux SD sur 5, et de son CSA. Ce renouvellement est important pour l'avenir de notre syndicat, car il permet de préparer une solide relève.

Avec 73 % aux élections professionnelles nous gardons nos 5 sièges en CAPA.

Dans ce contexte, la concertation se déroule positivement avec le rectorat au sein d'observatoires – ce sont nos groupes Blanchet – avec au moins 5 réunions par an. Le débat y est positif et direct avec accords et désaccords : accord avec, par exemple la gestion de l'IF2R, qui a été fort bien traitée au bénéfice de tous, même si l'on peut considérer qu'il est nécessaire d'en revoir le montant. Mais désaccord, en revanche, sur la gouvernance du Greta Sud Aquitaine, où la solidarité syndicale dans les Landes et les Pyrénées atlantiques, a permis d'assurer la désignation d'une présidence conforme à nos attentes.

La concertation avec la région est institutionnalisée, mais on constate cette année un certain ralentissement avec seulement deux observatoires, expliqué sans doute par la réorganisation régionale. Dès à présent nous sommes en relation avec nos collègues des académies de Limoges et de Poitiers afin de mieux connaître nos fonctionnements respectifs.

Notons que l'académie de Bordeaux, qui était en pointe sur la réflexion à propos des conventions tripartites, voit ce processus se mettre en sommeil.

Le SNPDEN Bordeaux a connu aussi une période difficile en avril 2014, avec un fort mécontentement suite aux mutations. Ce fut le cas tout particulièrement chez les adjoints qui ont exprimé leur

désarroi avec le sentiment d'absence de perspectives sur leur avenir, sentiment de subir une sorte de plafond de verre.

Nous avons répondu en organisant un groupe de travail, qui s'est conclu par un séminaire et je tiens à remercier Philippe Vincent qui a répondu aussitôt en acceptant de le présider.

Les propositions qui en sont sorties ont été validées par notre AGA et sont remontées pour le congrès. Au-delà du problème de mutations, nos débats ont montré que plus largement le malaise pouvait toucher le métier : ce serait une erreur d'analyser cette problématique nouvelle uniquement au travers du prisme de la carrière.

Pour conclure, il y a trois ans nous étions dans l'espoir d'une grande refondation de notre école : la déception est réelle. Nous avons connu une réforme des rythmes quelque peu chaotique, celle du statut de l'enseignant relativement modeste, aujourd'hui une réforme timide du collège. On peut s'interroger quand on voit au quotidien nos élèves : en effet le bouleversement numérique entraîne une profonde modification des démarches d'apprentissage des savoirs, de la démarche cognitive, la simple fermeture des portables n'en sera pas la réponse. Nous sommes face à un grand défi, souhaitons ne pas être en retard d'une réforme.

Bon congrès à tous. □



Rapport de la CNC, 18 mai 2015



Ce rapport est établi au nom de tous les membres de la commission nationale de contrôle (CNC).

Trois points essentiels à retenir :

- entre 2012 et 2015, la CNC a travaillé en équipe, elle s'est réunie avant chaque CSN et à trois reprises avant le congrès, à chaque fois au siège, avec l'appui logistique des permanents et des secrétaires, surtout Joëlle : nous les remercions. Tous les membres de la CNC ont eu à s'exprimer devant les CSN, comme tous le feront lors de ce congrès ;
- la CNC a joué son rôle de contrôle de la bonne application du statut et du règlement intérieur (S38), et de la conformité des règlements intérieurs des académies. Elle a adressé aux secrétaires académiques (SA) des éléments d'analyse pour la composition des délégations, et a parfois

répondu à des questions liées à l'interprétation de nos textes syndicaux. Enfin, elle a veillé à la régularité des scrutins (par exemple pour l'étranger). Elle n'a eu à connaître aucun conflit de nature syndicale, et donc son mandat a été d'une grande sérénité !

- cette période 2012-2015 représentait une transition vers de nouveaux statut et règlement intérieur. La CNC a donc accompagné la commission vie syndicale élargie au groupe de travail et témoigne de l'excellent état d'esprit qui a présidé à ces travaux.

Avant le congrès d'Avignon, la CNC a validé la seule liste qui s'est présentée, conduite par Philippe Tournier, comme parfaitement conforme à la lettre du statut pour la représentativité femmes/hommes, et à son esprit quant à la représentation des fonctions.



Patrick FALCONNIER

À la veille du congrès la CNC a collationné les votes pour les rapports d'activité et rapport financier, avec un taux de participation de 23,93 % (soit 2 000 votants sur 8 357 inscrits) :

- **rapport financier** : blancs 3,93 %, contre 1,03 %, pour 95,04 % ;
- **rapport d'activité** : blancs 3,56 %, contre 0,88 %, pour 95,56 %.

Enfin la CNC veillera au bon déroulement des scrutins de cette semaine, et à ce propos, invite les secrétaires académiques à communiquer ou à confirmer auprès de Joëlle demain matin mardi les votes concernant le nouveau statut (et donc la répartition des mandats de leur académie). □





Commission Éducation & Pédagogie



THÈME DE TRAVAIL

L'organisation de la scolarité de l'école maternelle à l'enseignement supérieur :

- une réforme du collège qui permette à tous les élèves d'acquérir une culture commune, de réduire les inégalités et de développer le bien-être à l'école grâce au nouveau socle et à l'évaluation par compétences ;
- les évolutions attendues au lycée et dans le supérieur pour construire la continuité du Bac-3/ Bac+3.

La commission du congrès a réuni, le 20 mai 2015, 89 participants représentant 27 académies qui ont fait 74 interventions. Elle était présidée par Jean-Jacques Laisné, secrétaire académique de Bordeaux, animée par Catherine Petitot, secrétaire générale adjointe, et Lysiane Gervais, Serge Guinot et Sylvie Pénicaud, membres de la commission Éducation & Pédagogie du bureau national.

Nous tenons à saluer le travail réalisé, la qualité d'analyse et de la production fournie par Isabelle Bourhis à la tête de cette commission au cours des deux mandats précédents ainsi que la précieuse co-animation par Éric Krop, ces trois dernières années.

Les propositions présentées par le SNPDEN-UNSA caractérisent l'archi-



tection de la scolarité de l'école du socle à l'enseignement supérieur. Cinq motions concernent l'école du socle, et plus particulièrement le collège, dont 2 motions d'actualité.

Sur le Bac-3/Bac+3, ce sont trois motions qui ont été présentées et adoptées sur le post-bac et la voie professionnelle. La première mandate la conférence nationale pour permettre aux académies, dans les mois à venir, de réfléchir et formuler des propositions pour une meilleure articulation des voies de formation entre le lycée et l'enseignement supérieur et de la nécessaire évolution du baccalauréat, qui seront débattues lors du CSN de mai.

Motions concernant l'école du socle

Face au constat d'une école française qui reproduit fortement les déterminismes sociaux et ne parvient pas à diplômer 20 % de ses élèves, le collège fait l'objet de réflexions et de travaux importants visant à le faire évoluer.

Aussi, en lien avec la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le ministère s'est doté d'instances de réflexion et de concertation, notamment le conseil supérieur des programmes (CSP) et le conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO).

Après la refonte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret du 31 mars 2015), le CSE du 10 avril 2015 a adopté, à une large majorité, la réforme du collège.

MOTION 1

Le SNPDEN-UNSA apporte son soutien à la réforme du collège parce qu'elle reconnaît l'intelligence et la responsabilité des acteurs locaux dans la gestion des marges d'autono-

mie qui leur sont données, ainsi que la notion de fongibilité des horaires au sein d'un cycle.

Il demande que soient explicitement traitées la maîtrise de la langue française comme une priorité, la place du travail personnel des élèves dans l'établissement et l'organisation de la classe de 6^e au sein du cycle 3. Il rappelle que cette réforme est indissociable de la question des mixités scolaires et sociales. Sur ce sujet, le SNPDEN-UNSA a fait la proposition du PALME (plan d'action local des mixités à l'école).

Le travail collaboratif avec les corps d'inspection doit être effectif afin d'accompagner cette réforme.

Les projets de programmes présentés par le CSP doivent faire l'objet d'une large concertation pour permettre leur évolution vers une meilleure lisibilité et la recherche d'un plus grand consensus.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 5 abstentions

UNE ÉVALUATION QUI FAVORISE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET UNE VÉRITABLE CONTINUITÉ ENTRE LES CYCLES

Selon le rapport du conseil national d'évaluation du système scolaire, publié en décembre 2014, de nombreux pays de l'OCDE se sont engagés depuis plusieurs décennies, dans des politiques de plus en plus prescriptives en matière d'évaluation des élèves. La France a rejoint ce mouvement plus tardivement, depuis une dizaine d'années. Plusieurs pays ont particulièrement développé leur réflexion autour de l'évaluation formative et ont davantage encadré les pratiques des enseignants (Québec et Angleterre notamment). L'enquête Talis de 2013 montre de fortes disparités dans les pratiques des enseignants de l'OCDE : 38 % des enseignants de ces pays mettent en place

l'autoévaluation (69 % en Angleterre, 16,5 % en France...). L'élaboration de contrôles écrits est nettement plus forte en France (86 %, contre 68 % en moyenne). De forts écarts de pratiques sont constatés lors de l'harmonisation des notes (9 % en moyenne, 20 % en France).

Pour le SNPDEN-UNSA, la formation continue de tous les personnels sur l'objet même de l'évaluation (aider l'élève en continu dans ses apprentissages ou fournir un repère pour les décisions de l'institution en matière d'orientation), et les formes variées qu'elle peut prendre, est indispensable.

L'évaluation formative sous toutes ses formes, permet la mise en confiance de l'élève par une prise de conscience de la progressivité de ses acquis.

L'évaluation sommative, moins fréquente, marque des points d'étape dans le parcours scolaire et est effectuée selon un calendrier préalable connu de tous.

Dans le cadre des programmes renouvelés, le CSP prévoit que : « les compétences construites au fil des ans sont soumises à une validation dans les cinq grands domaines du socle commun sans compensation d'un domaine par un autre ». Pour le SNPDEN-UNSA, la validation du socle doit se substituer à celle du DNB. Elle peut s'effectuer dès la fin de la 4^e afin de la dissocier du temps de l'orientation. Les élèves qui n'auraient pas validé le socle en fin de 4^e devraient être accompagnés en vue d'une certification en fin de 3^e et au-delà si nécessaire.

La continuité collège/lycée doit s'appuyer sur le principe fondamental de dialogue avec la famille, l'élève et son établissement pour favoriser l'adéquation entre les aspirations des élèves et leurs aptitudes, tout en favorisant de réelles passerelles entre les voies de formation. Pour donner aux élèves le temps de la réflexion et rendre possible une élaboration progressive de leur projet, ces deux années scolaires de 3^e et seconde doivent être découpées autour de quatre semestres.



MOTION 2

L'hétérogénéité des méthodes d'évaluation génère de l'iniquité et augmente les incompréhensions entre l'école, l'élève et sa famille notamment pour les élèves les plus fragiles. L'amélioration de l'efficacité et de l'équité de notre système éducatif nécessite une profonde rénovation des pratiques pédagogiques et d'évaluation. Comme préconisé par la conférence nationale sur l'évaluation et le conseil supérieur des programmes (CSP), des directives claires et plus prescriptives doivent être données au niveau national et déclinées dans chaque EPLE tant au niveau de l'établissement que de la classe.

Pour le SNPDEN-UNSA, la définition d'une politique d'évaluation, intégrée au projet d'établissement, doit permettre, à partir d'outils nationaux, d'harmoniser les pratiques, de construire des progressions communes au sein d'un cycle et entre les cycles, de renforcer le lien entre les disciplines et de faciliter les échanges avec les familles, notamment lors des procédures d'orientation. Ceci suppose une vraie formation en didactologie des personnels qui leur permette de participer activement à la réflexion commune au sein de leur établissement.

Il appartient donc au conseil pédagogique, lieu privilégié de cette réflexion collective, d'instruire cette question, pour que la politique d'évaluation de l'établissement soit présentée et explicitée en conseil d'administration en termes de modalités d'évaluation et de calendrier.

Le SNPDEN-UNSA accueille favorablement le redécoupage des cycles qui place la classe de 6^e dans le cycle 3. Il demande une réflexion sur la progressivité de l'organisation scolaire, sur les modalités d'apprentissage et d'encadrement des élèves (nombre d'enseignants face à la

classe) ainsi que sur la place des SEGPA. Une cohérence dans les modalités d'évaluation des élèves doit être recherchée dans le cadre des conseils école-collège. Actuellement, une très large majorité des écoles primaires ne recourt plus à la notation chiffrée au profit d'autres types de codage reflétant la situation de l'élève dans le cadre d'une évaluation formative de ses compétences. Ainsi, par souci de continuité au sein du cycle 3, la notation chiffrée doit être abandonnée au profit d'une évaluation formative par compétences au service de la réussite des élèves. Un outil numérique national, simple dans sa conception et son utilisation doit accompagner cette continuité entre les cycles.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 17 abstentions

UNE FORMATION AMBITIEUSE

MOTION 3

Une formation accrue des équipes éducatives est nécessaire pour accompagner les évolutions de notre système scolaire concernant notamment :

- le rapport entre l'école et les familles, dans le sens d'une éducation partagée ;
- la conduite de la réforme du collège, dans l'évolution des apprentissages et des modes d'évaluation ;
- la relation pédagogique et éducative, enseignant/enseigné ;
- la transmission et le partage des valeurs de la République.

Parce que les établissements sont les lieux où se réalisent les politiques éducatives, les échanges et les mutualisations doivent être développés et communiqués. L'EPLE est l'espace privilégié de formation des enseignants dans

une alternance intégrative à articuler avec les ESPE et les corps d'inspection en matière de formation initiale comme de formation continue. De nouvelles professionnalités se développent autour des enseignants tuteurs, pour lesquels une mise en réseau pourra accroître leur réflexion et leur impact, au-delà des professeurs stagiaires.

Il en est de même concernant le développement des compétences liées aux évolutions des outils et des ressources numériques pour permettre de diversifier les approches pédagogiques et de renforcer le travail collaboratif des équipes.

Le SNPDEN-UNSA apportera sa contribution à l'évolution des pratiques pédagogiques vers plus de collaboration et d'autonomie progressive des élèves dans leurs apprentissages et leurs démarches de travail.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 10 abstentions

MOTIONS D'ACTUALITÉ

La suppression de l'accompagnement éducatif dans les établissements hors REP+ se heurte à l'incompréhension de tous et laisse les personnels de direction sans aucune marge de manœuvre. Son maintien permettrait la pérennité de dispositifs efficaces en direction des élèves et la mobilisation des équipes autour de la réussite des élèves.

MOTION 4

Dans l'attente de la mise en place effective de la réforme du collège, le SNPDEN-UNSA demande le maintien de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité



MOTION 5

Dans le cadre des procédures d'orientation, le ministère a expérimenté « le dernier mot aux familles ». Le SNPDEN-UNSA demande à ce qu'une évaluation du dispositif soit publiée.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

Motions Bac-3/Bac+3

Inscrire le *continuum* Bac-3/Bac+3 comme un objectif de notre système d'enseignement impose de travailler à la cohérence entre les formations du lycée et celles de l'enseignement supérieur, en termes de contenus, de démarches de formation, d'accompagnement et de procédures d'évaluation, par les établissements pré et post-baccalauréat. La réforme à l'œuvre dans l'université, notamment le resserrement des mentions de licences et la spécialisation progressive des contenus de formation, impacte notre réflexion sur les formations du second degré.

MOTION 6

Le congrès mandate la conférence nationale pour organiser la réflexion sur le *continuum* Bac-3/Bac+3 à la recherche d'une plus grande cohérence entre les cursus du lycée et ceux de l'université et pour être force de proposition sur la nécessaire évolution du baccalauréat dans la perspective du CSN de mars 2016.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 4 abstentions

RECONNAÎTRE LA SPÉCIFICITÉ DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Comme l'a si bien souligné Catherine Petitot, lors du congrès, « il faut que nous soyons particulièrement militants car, hélas, dans le monde enseignant, nous continuons trop souvent à entendre

que le bac pro est un « sous-bac ». Il est nécessaire de défendre le bac pro pour sa spécificité. Certes nous ne préparons pas toujours nos élèves à aller à l'université mais ils ont un métier entre les mains. On pourrait tout aussi bien dire que le bac général est un « sous-bac » parce qu'il ne donne pas de métier ! »

MOTION 7

La voie professionnelle a une véritable spécificité, la seule à conduire les élèves à un diplôme d'insertion professionnelle tout en proposant une poursuite d'études supérieures pour les élèves dont le niveau le leur permet.

Conformément aux principes retenus sur la structuration des études lors de la rénovation de la voie professionnelle, le SNPDEN-UNSA demande l'application en seconde, d'une offre de formation par grands champs professionnels. Cela permet aux élèves d'affirmer des choix de spécialité vers le cycle première-terminale et de réduire ainsi la frustration parfois engendrée par les procédures d'affectation des élèves.

Bien qu'une politique de quotas appliqués en STS, en collaboration étroite entre les services académiques et les personnels de direction, ait pour objectif l'augmentation des flux de bacheliers professionnels dans ces cursus, les premiers résultats semblent contrastés. La démocratisation de notre système d'enseignement impose une réflexion d'ordre pédagogique, d'accompagnement des élèves, tant en terminale qu'en STS, et une cohérence à construire entre les référentiels pré et post-baccalauréat. De nouvelles sections devraient pouvoir être créées le cas échéant.

La demande sociale des bacheliers professionnels vers l'université appelle une réflexion en termes de parcours adaptés. Toutes les composantes de l'enseignement supérieur doivent s'emparer de cette

réflexion au regard des besoins en emploi, notamment dans les domaines industriels.

Pour l'ensemble des étudiants, des passerelles devraient être organisées au cours de la première année de l'enseignement supérieur, afin de les accompagner le cas échéant vers un nouveau projet d'études. Des initiatives académiques sont actuellement expérimentées et devraient être encouragées. L'observation d'initiatives locales doit permettre de nourrir la réflexion nationale.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 7 abstentions

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le congrès du SNPDEN-UNSA, réuni à Avignon, a pris acte des nouvelles dispositions inscrites dans le Code de l'éducation par la loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de prévoir l'association aux COMmunités d'universités et établissements (COMUE) des lycées avec des formations post-baccalauréat, réglementairement inscrites dans le cursus de licence, pour donner sens à ce segment de parcours et aux conventions à passer obligatoirement entre ces lycées et une université. L'amélioration du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, pour laquelle les trois années de licence sont particulièrement déterminantes, au même titre que l'accueil en début de cycle des bacheliers des trois voies de formation, imposent en effet une réflexion commune et des réponses attestant d'une plus grande fluidité entre les parcours : la loi imposant de « prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants »,



mais ne prévoyant pas de procédure de règlement en cas d'absence de convention, soit du fait de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), soit du fait de l'EPL. Le congrès du SNPDEN-UNSA souligne que seule une ambition partagée d'association aux COMUE, susceptible de rallier l'ensemble des formations supérieures autour des EPSCP, est de nature à permettre de surmonter les obstacles.

MOTION 8

Le congrès du SNPDEN-UNSA considère comme injustifiable l'asymétrie instaurée avec les classes préparatoires aux grandes écoles des établissements privés sous contrat dont les élèves sont « dispensés » de l'obligation d'inscription à l'université pourtant justifiée comme une nécessité pédagogique dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, de juillet 2013, donc logiquement valable pour tous.

Le congrès du SNPDEN-UNSA souligne que l'inscription des étudiants de CPGE à l'université ne peut et ne doit pas être prise en charge par les EPLE hors d'un accord conventionnel dûment accepté par les conseils d'administration. Une telle procédure ne peut en effet avoir lieu que dans un cadre contractuel, et prévoir le défraiement de frais de gestion et de suivi ainsi que la participation éventuelle de personnels de l'EPSCP. D'autres services rendus par les établissements peuvent être pris en compte dans la convention. L'absence de convention ne doit en aucun cas pénaliser les étudiants.

Le congrès du SNPDEN-UNSA mandate la conférence nationale pour organiser les rencontres utiles, formuler les revendications et favoriser les actions allant dans le sens de ces orientations.

D'autre part, dans l'objectif d'une démocratisation de notre système d'en-



seignement supérieur, le congrès du SNPDEN-UNSA mandate la conférence nationale pour rencontrer les représentants des organisations syndicales étudiantes sur l'ensemble de ces questions et sur l'accompagnement social des étudiants, quels que soient leur cursus et leur établissement de formation. Le SNPDEN-UNSA se déclare notamment favorable au principe d'une allocation d'autonomie en faveur des étudiants, l'octroi de cette allocation devant s'inscrire dans une situation à définir de pleine autonomie financière des étudiants.

Le SNPDEN-UNSA souligne que toutes les filières sélectives de l'enseignement supérieur, internes aux universités, présentes dans les lycées publics, mais aussi dans l'ensemble

des formations prises en charge entièrement ou partiellement sur fonds publics, doivent concourir à l'objectif de démocratisation, et non les seules classes préparatoires aux grandes écoles des lycées publics, trop souvent seules citées. Il appelle à un effort commun des établissements accueillant des formations supérieures publiques, et à une prise en compte, par l'État, des responsabilités qui lui sont assignées par la loi, pour coordonner les moyens de l'enseignement supérieur au bénéfice de sa démocratisation, et combattre les dérives croissantes en ce domaine du marché concurrentiel des initiatives privées.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 2 abstentions





Commission Métier



La commission métier du congrès d'Avignon a réuni 82 participants qui représentaient toutes les académies, sous la présidence d'Olivier Pallez, secrétaire académique de Nancy-Metz.

Le secrétariat était assuré par Dominique Faure, Jean Faller et Joël Lamoise, membres du bureau national.

De vifs remerciements ont été adressés aux participants de la commission métier du congrès et à son président, Olivier Pallez, pour la qualité et la sérénité des débats, comme la richesse des contributions et propositions qui ont marqué les travaux.

Ceux-ci étaient organisés autour du thème général du congrès : « **De l'école du socle à l'enseignement supérieur, inventons notre métier de demain** », ensuite décliné pour la commission métier de la manière suivante : « **Dans une organisation territoriale en mutation, quels enjeux pour un EPLE qui incarne stabilité et proximité pour l'usager, quel métier pour les personnels de direction qui les dirigent ?** »

Cette réflexion que la commission métier du bureau national avait souhaité proposer pour le congrès s'inscrivait évidemment dans l'état des lieux de notre métier tel que l'a fait apparaître le *Livre blanc* publié en 2014. Il avait été annoncé que celui-ci serait la trame du congrès en commission métier.

Pascal Bolloré, secrétaire national, rapporteur de la commission, en a présen-

1. Le métier aujourd'hui : le *Livre blanc*
2. Les chantiers du *Livre blanc*
 - 2.1. La gestion des ressources humaines
 - 2.1.1. Gérer les personnels
 - 2.1.2. Hygiène, santé, conditions de travail
 - 2.2. Le numérique
 - 2.3. L'EPLÉ et le territoire
 - 2.4. L'exercice du métier
3. L'actualité : les conditions de la préparation de la rentrée



té les travaux devant le congrès. Il a été rappelé qu'un document élaboré par la commission métier du bureau national, avait été communiqué à chacun des participants avant le congrès, que complétait celui remis à l'ouverture des travaux.

Le premier comportait l'état de la doctrine du SNPDEN, fondée sur les motions antérieures concernant le thème, et les contributions des académies élaborées pour le congrès. Dans le deuxième, diffusé à l'ouverture de la commission, figuraient une présentation de la problématique et un projet de motion.

Les travaux de celle-ci ont été organisés de la manière suivante.

Un bilan de l'activité en commission métier tout particulièrement entre Lille et Avignon.

Introduction : l'activité de la commission Métier

Sur les questions d'exercice du métier, depuis le congrès de Nantes, de CSN en congrès, au travers de motions ou de textes d'orientation, le SNPDEN s'est prononcé :

- 18 fois sur les questions de GRH ;
- 17 fois sur les questions de décentralisation ;
- 16 fois sur celles d'autonomie et de respect de la charte ;
- 10 fois sur celles d'équipe de direction, collaborateurs et temps de travail ;
- 9 fois sur l'informatique ;
- 8 fois sur les « multisites » et « violence et sûreté » ;
- 5 fois sur les logements ;
- 4 fois sur les « conditions d'exercice du métier » et « l'hygiène et la sécurité » ;
- 3 fois sur le sport scolaire ;
- 2 fois sur la présidence du CA et l'« évaluation de l'EPLÉ », 2 fois sur la « régulation et la gouvernance de l'EPLÉ » ;
- 1 fois sur les examens et le *Livre blanc* et les travaux réglementés.

Le volume recensant les textes de la commission métier entre 2002 et 2014 représente plus de 300 pages.

DE LILLE À AVIGNON

Depuis le congrès de Lille, nous avons abordé les thèmes suivants, dont certains ne sont pas encore aboutis, tandis que d'autres ont quitté l'actualité.

GRH - RECRUTEMENT... VIVIERS... CONTENTIEUX - DÉCENTRALISATION - CONTRACTUALISATION - TRIPARTITE - LIVRE BLANC - CHOC DE SIMPLIFICATION - INFORMATIQUE... NUMÉRIQUE... APPLICATIONS - INFLATION RÉGLEMENTAIRE - TRAVAUX RÉGLEMENTÉS - LOGEMENTS DE FONCTION - ASSOCIATIONS SPORTIVES/UNSS - LES EXAMENS : LE COÛT DU BAC

La première partie de la journée de travail en commission métier a été consacrée au *Livre blanc*.

1. Le métier aujourd'hui : le *Livre blanc*

Après une présentation synthétique par Joël Lamoise à partir d'un diaporama, un temps d'échange a eu lieu sur la mise en œuvre de la motion de CSN d'avril 2014 concernant la communication du *livre blanc* dans les académies et les départements.

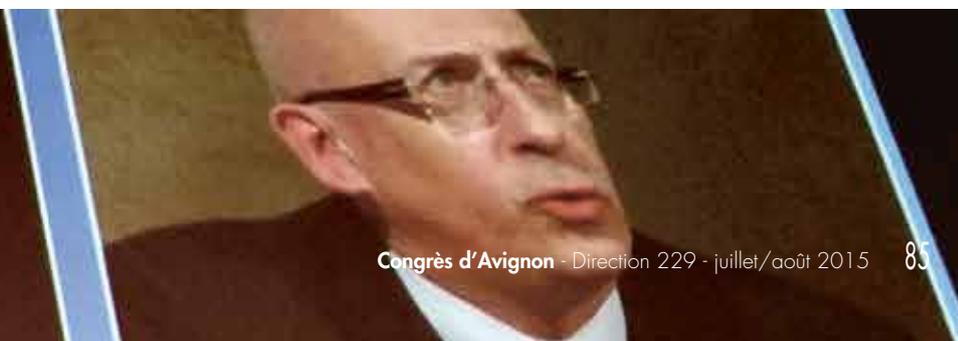
Le débat s'est ouvert à partir des 16 interventions représentant 14 académies. Il a conduit à une réflexion prospective et à l'idée d'un « observatoire » de la mise en œuvre du *livre blanc* et des conditions d'exercice du métier, visant tout particulièrement à mutualiser les bonnes pratiques dans les départements ou les académies.

Les prochaines instances du SNPDEN seront amenées à en définir les modalités.

SIMPLIFICATION

NS

AIRE



2. Les chantiers du Livre blanc

2.1. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2.1.1. GÉRER LES PERSONNELS

Nous avons produit beaucoup de motions lors de nos dernières instances et couvert le champ de cette problématique, désormais au cœur du métier de personnel de direction.

Recruter, accueillir des personnels de divers statuts, conduire des entretiens professionnels, gérer les remplacements ou les non-remplacements des enseignants, former des stagiaires, est devenu le quotidien des équipes de direction.

Si les contrats de droit privé ont occupé la commission métier lors des derniers congrès et CSN, les revendications que nous avons portées, pour que soit élaboré un protocole national de sécurisation juridique des situations contentieuses, ont connu une évolution positive... même si tout n'est pas uniforme dans l'ensemble des académies.

La gestion des ressources humaines (GRH) est aujourd'hui l'une des tâches principales des personnels de direction et les difficultés les plus importantes restent le manque de personnel et l'inadéquation entre statuts ou missions et qualifications des personnels.

Le Livre blanc montre les difficultés de fonctionnement des EPLE dues aux problèmes récurrents et grandissants de remplacement des personnels et notamment des enseignants. Les TZR, prévus pour remplacer les absences de courte ou moyenne durée, sont bien souvent installés sur des postes vacants dès la rentrée scolaire.

Ceci pose le problème des viviers de recrutement tant pour les personnels ti-

tulaires que pour les personnels contractuels. Pour ces derniers les difficultés sont encore aggravées par la question d'un accompagnement à la prise de fonction.

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 5 académies et de 13 interventions représentant 12 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION 1

Depuis quelques années, notamment, suite aux conséquences de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, de plus en plus de postes ne sont pas pourvus à la rentrée scolaire.

S'agissant des personnels enseignants, le SNPDEN-UNSA exige que le ministère de l'Éducation nationale prenne enfin la mesure de cette situation et se dote d'une véritable gestion prévisionnelle des ressources humaines notamment en adaptant les modalités de recrutement afin de pourvoir l'ensemble des postes vacants, avant la rentrée scolaire.

Et, dans le cas du recours à des personnels contractuels, que ceux-ci bénéficient de la formation nécessaire, antérieurement à la prise de fonction, et fassent l'objet d'un accompagnement par un tuteur.

Le SNPDEN-UNSA rappelle fermement qu'il appartient à chacun des niveaux concernés (national pour les titulaires et académiques pour les contractuels) de se donner les moyens de constituer les viviers nécessaires et donc de procéder aux recrutements.

**Vote du congrès : texte adopté
à l'unanimité**

2.1.2. HYGIÈNE, SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNPDEN dénonce depuis plus de dix ans les conséquences extrêmement né-

gatives d'une profusion de mesures ou de projets relatifs à la santé, la sécurité et l'hygiène au travail, quant à l'aggravation de la responsabilité des personnels de direction.

Si l'objet des textes qui les instaurent ou les envisagent ne peut qu'être évidemment approuvé et soutenu, c'est bien le transfert de responsabilités induit, par le « défaussement » d'autres niveaux et sans que les moyens de leur mise en œuvre ne soient assurés, qui est inacceptable.

Comme nous l'avons vu ces deux dernières années dans le domaine de l'accès des élèves mineurs aux travaux réglementés, ces nouveaux textes sont trop souvent pris dans l'urgence – parfois après avoir tergiversé pendant plusieurs décennies – notamment sous la pression d'échéances de normes européennes.

Transposition de directives européennes, créations de nouvelles mesures au niveau national, alimentent un Code du travail qui dépasse aujourd'hui les 3 000 pages et dont la mise en application dans la fonction publique de certaines dispositions – par la loi ou le décret – ont maintenu, accentué ou créé des situations inextricables qui conduisent – comme dans le cas précité – à réécrire ensuite très rapidement de nouveaux textes !

Ces productions juridiques finissent par apparaître, en ce domaine comme dans d'autres, comme un bricolage, tant l'architecture juridique qui les sous-tend est fragile.

L'évaluation des risques professionnels : DUERP

S'agissant de l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) nous avons, cette année scolaire à l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), fait nuancer certaines affirmations péremptives sur l'obligation de ce dernier pour les EPLE depuis 2001 ! Le flou des textes, même quand ils ont été récemment réé-



crits, leur contradiction parfois, la confusion entretenue sur certains aspects du statut propre aux EPLE, à leur direction le justifient pleinement. Non, le chef d'établissement n'est pas :

- l'employeur des personnels de l'État ni des collectivités territoriales ;
- juridiquement un chef de service, l'Éducation nationale n'ayant défini comme tel que le recteur d'académie !

Heureusement, parfois la sagesse du juge a rappelé que l'établissement n'était pas une entreprise, pas davantage, évidemment, que le chef d'établissement scolaire n'est chef d'entreprise. Et que se servir du vocabulaire du Code du travail pour un établissement était une hasardeuse interprétation. L'usage tend d'ailleurs à se modifier.

Mener à bien l'évaluation des risques professionnels, rend impératif qu'il y ait enfin une harmonisation entre les différents employeurs des personnels et que ceux-ci s'accordent sur la démarche à mettre en œuvre. Pour les personnels de l'État, l'exemple de certaines académies (Lyon tout particulièrement) doit être développé et généralisé, comme nous le demandons régulièrement: ce sont bien les services experts des rectorats qui doivent élaborer le DUERP pour assurer une égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire académique. Ce sera la seule manière aussi d'éviter la contestation quant à la qualité des prestations proposées par les entreprises privées et le gage d'un développement de l'évaluation des risques professionnels au-delà des seuls 868 EPLE dotés d'un DUERP (résultats de l'enquête de l'ONS, rapport 2014). Cela sera d'autant plus important que le ministère de la Fonction publique rappelle la nécessaire évaluation complémentaire des risques psychosociaux, auxquels sont confrontés les personnels...

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT): des dérives inacceptables

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont été créés par la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.

Ils ont pour mission de « participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du Code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique ».

Si leur fonction première est de définir des actions de prévention pour améliorer les conditions de travail des personnels, ils participent aussi « à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle ».

Au sein de l'Éducation nationale, le DASEN, au niveau départemental (CHSCTD), et le recteur, pour le niveau académique (CHSCTA), président ces instances et sont responsables de l'ordre du jour des instances, arrêté après consultation du secrétaire du comité, qui est un représentant syndical.

La compétence attribuée aux CHSCT dans la prévention des risques psychosociaux (RPS) a pour conséquence de multiplier les situations de mise en cause des équipes de direction des EPLE. Ceci d'autant plus que les présidences des comités n'exercent que peu leurs attributions dans la gestion de l'ordre du jour des réunions, ni dans l'engagement de la moindre démarche contradictoire. Dès lors l'instance, où les personnels de direction ne sont que rarement représentés, devient de manière parfaitement inacceptable, une tribune uniquement à charge à leur encontre.

Enfin, il est parfaitement regrettable, qu'il s'agisse d'évaluation des risques professionnels ou de CHSCT, que les personnels de direction ne soient pas eux-mêmes pris en compte !

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 2 académies et de 11 interventions représentant 11 académies.

Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION 2

Soucieux de la meilleure prise en compte de la santé, de l'hygiène et des conditions de travail de l'ensemble des personnels des EPLE, le SNPDEN-UNSA – dans le prolongement de ses mandats antérieurs – demande :

1. que pour l'évaluation des risques professionnels, le recteur de l'académie et le président de la collectivité, chacun en ce qui le concerne, donnent aux EPLE les moyens d'analyse et d'expertise pour la rédaction et l'actualisation du DUERP. S'agissant en particulier des personnels de l'État, que l'évaluation soit assurée par les services experts des rectorats de manière à assurer une égalité de traitement entre les EPLE.

Enfin qu'une harmonisation des pratiques et des fonctionnements soit opérée entre la collectivité et les services déconcentrés de l'État, pouvant conduire à la désignation d'un seul responsable de prévention, conseiller du chef d'établissement, par EPLE ;

2. que dans le cadre du fonctionnement des CHSCT, l'autorité académique compétente :

- assure le pilotage effectif de cette instance, d'abord dans la maîtrise des ordres du jour ;
- informe le chef d'établissement dans des délais suffisants et sur des motifs précis de toute question à l'ordre du jour du CHSCT concernant l'établissement qu'il dirige ;
- désigne au titre de la « personne de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et particulièrement concernée par les questions examinées en CHSCT », un personnel de direction, en plus de la présence à titre syndical dans les délégations de l'UNSA.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 2 abstentions



2.2. LE NUMÉRIQUE

Depuis le congrès de Biarritz, nous nous sommes attachés à rappeler que « toute application informatique, qu'elle soit nationale ou académique, doit être développée dans le respect de la charte des pratiques de pilotage et n'a de sens que si elle est au service de l'établissement et permet d'en améliorer le fonctionnement » (début de la motion de congrès).

Sans revenir sur le « cahier des charges » tel que repris dans la motion précitée, et ses incontournables, nous pouvons constater que plusieurs points ont fait l'objet d'avancées notables :

- SCONET-SDO et sa logique centralisatrice d'ordre statistique ont vécu. Désormais l'orientation fait l'objet d'une application spécifique débarrassée de ses innombrables onglets et de ses modules annexes, comme « le dialogue avec les familles » ou « le suivi des décrocheurs » ;
- suite à nos différentes interventions auprès de la DEPP et un mot d'ordre particulièrement suivi par nos adhérents, les conditions de l'enquête SIVIS ont évolué, conformément à nos demandes :
 - des établissements privés font partie de l'échantillon ;
 - le panel (qui concernait 80 % des établissements !) a été ramené à 30 % (public et privé), avec l'impossibilité d'obtenir une image départementale des faits de violence ;
 - le remplissage de l'application a été simplifié ;
- les enquêtes initiées par la DGESCO font désormais l'objet d'un traitement particulier avec le portail Orchestra. La gestion rationalisée des enquêtes nationales a permis, d'une part, de les maîtriser et, d'autre part, de réduire de moitié leur nombre.

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 4 académies et de 18 interventions représentant 17 académies.

Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION 3

Dans le cadre de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République », les collectivités ont la pleine responsabilité de l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.

Le SNPDEN-UNSA demande que les autorités territoriales assurent l'installation de tous les matériels informatiques de l'EPLE sans distinction d'utilisation. De plus, un personnel territorial détaché dans un EPLE ou dans un groupe d'EPLE est nécessaire pour répondre au défi numérique souhaité par le président de la République

La sécurisation des matériels et équipements, la protection des données doivent être assurées par les collectivités et les services déconcentrés de l'État, chacun dans son domaine de compétences.

Considérant les pratiques différentes suivant les collectivités, une harmonisation est indispensable, particulièrement entre celles amenées à se regrouper.

Dans la perspective de réalisation du « choc de simplification » voulu par le chef de l'État, de nouvelles applications nationales doivent être élaborées et mises en œuvre, notamment tous les télé-services ou services en ligne (livret scolaire des lycéens, télépaiement, télé-inscription...).

Dans la priorité affirmée par le président de la République de placer le numérique comme facteur de réussite scolaire, l'accès aux outils numériques au service de la réussite de tous les élèves doit se faire également

et équitablement sur l'ensemble des territoires, notamment concernant l'accès aux serveurs et un débit Internet suffisant.

Dans le prolongement de ses motions antérieures de congrès et de CSN, le congrès d'Avignon du SNPDEN-UNSA demande, d'une part, que les collectivités territoriales assument pleinement les missions qui leur sont confiées, que, d'autre part, l'État soit le garant d'une équité territoriale dans l'école du numérique et enfin que le cahier des charges pour l'utilisation du numérique et la dotation de matériel à l'école soient élaborés de manière concertée entre l'État, la collectivité et l'EPLE.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 12 abstentions

2.3. L'EPLE ET LE TERRITOIRE

Lors de la commission métier du congrès, Jean Fallier a rappelé que traiter le thème de « l'EPLE et du territoire » c'est retracer 35 ans de l'histoire de l'établissement scolaire et montrer comment on passe d'une gestion centralisée et universaliste du système éducatif, qui avait pour ambition d'assurer l'égalité de tous les élèves quels que soient leur niveau, leur origine sociale, géographique ou ethnique, à une organisation – encore en devenir – caractérisée par la différenciation, l'autonomie théorique des divers échelons, et l'émergence des pouvoirs locaux. Le tout dans un contexte de crise économique et morale de notre société.

Notre syndicat, principalement depuis la création de l'EPLE, congrès après congrès, a imaginé ce que doit être une gestion autonome de cette structure de proximité qu'est l'établissement, ce que doit être sa direction, ce que doivent être ses rapports avec les divers interlocuteurs et les processus qui doivent organiser la gestion tripartite d'aujourd'hui.



L'EPL est chargé à la fois de mettre en œuvre la politique nationale de l'Éducation et de s'adapter aux spécificités locales dans le cadre d'une stricte neutralité politique et de la laïcité. La direction de l'établissement est garante du respect de ces principes.

L'évolution continue de la décentralisation a désormais imposé un tripartisme de fait dans la gestion de l'acte éducatif, sans pour autant que, de droit, cette gouvernance tripartite soit encore organisée. C'est pourquoi, le SNPDEN, en l'absence d'une structure organisée entre l'État, la collectivité et l'EPL, a mis au point la notion de « *contrat tripartite d'objectifs et de moyens* » afin de permettre aux établissements de mener une politique éducative à moyen terme sécurisée.

C'est ainsi, après la charte de pilotage, la notion d'EPL du socle commun, celle d'établissement multisite, le rappel de l'unité de l'équipe de direction, que le contrat d'objectifs tripartite devient le nouvel enjeu de la gouvernance territoriale de l'éducation.

Cependant, aujourd'hui, il semble pertinent pour éviter la « sédimentation textuelle » et compte tenu de l'organisation désormais tripartite de l'action éducatrice, de réfléchir à une simplification des processus et des documents de dialogue.

Après la présentation d'un diaporama par Jean Faller sur des perspectives de simplification et de mise en cohérence des documents de dialogue, c'est là aussi notre rôle de laboratoire d'idées, Nathalie Chapier, secrétaire départementale de la Marne, a présenté l'expérimentation d'une véritable contractualisation tripartite dans son département.

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 14 académies et de 3 interventions représentant 3 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :



MOTION 4

La nouvelle organisation territoriale encore aujourd'hui en construction est l'occasion d'énoncer les fondamentaux du SNPDEN quant à la conception de l'EPL et de son rôle, à la fois dans l'acte éducatif et dans le cadre de son environnement.

Ainsi, faut-il rappeler que l'EPL, personne morale, est une structure de proximité, dirigée par une direction dont le chef d'établissement préside le conseil d'administration.

Dans le prolongement de ses motions de congrès et de CSN, le SNPDEN-UNSA considère que le principe et l'élaboration d'un contrat d'objectifs tripartite :

- ne peuvent qu'améliorer la communication et l'échange entre l'État, la collectivité territoriale et l'EPL ;
- doivent permettre de reconnaître la collectivité comme un partenaire dans le cadre de ses compétences ;

- doivent conduire à la transparence et à l'équité entre les EPL ;
- pourront permettre de donner de la lisibilité et du sens sur le travail conduit au sein de chaque établissement pour la réussite de tous les élèves ;
- doivent garantir et être adapté à la spécificité de chaque EPL ;
- doivent opérer une synthèse avec la convention passée entre l'EPL et la collectivité territoriale de rattachement.

Pour ce faire, le contrat d'objectifs tripartite :

- doit être mis en place, dans toutes les collectivités territoriales, pour tous les EPL, et doit se substituer à l'actuel contrat d'objectifs ;
- doit être élaboré à partir d'un document de cadrage national ; ce document sera décliné par l'autorité académique, la collectivité territoriale concernée et une représentation des personnels de direction des EPL, et ce afin de



garantir l'équité sur l'ensemble du territoire ;

- doit être élaboré à partir d'un diagnostic partagé, établi à partir d'une trame prédéfinie permettant de faire un état des lieux de la situation de chaque EPLE ;
- doit se construire par la mise en cohérence du projet d'établissement, du projet académique, être articulé au contrat de réseau pour les EPLE relevant de l'éducation prioritaire, mais aussi du projet éducatif de la collectivité connue de tous, dans une démarche conjointe, simultanée et dans le respect des compétences de l'État, de la collectivité et des prérogatives de l'EPLE.

Les objectifs du contrat tripartite doivent être arrêtés conjointement par les trois parties sur proposition de l'EPLE.

Dans la perspective d'un travail à moyen terme (durée du contrat d'objectifs), le contrat d'objectifs tripartite :

- doit fixer des objectifs et des moyens matériels, financiers et horaires, l'EPLE élaborant les stratégies et les modalités d'actions envisagées ;
- doit être établi sur le principe d'un contrat de confiance *a priori* ;
- doit être évalué *a posteriori*, conjointement par les trois parties à partir des objectifs et des indicateurs retenus.

Dans le cadre de la simplification voulue par l'État, le SNPDEN-UNSA demande que le contrat tripartite n'ajoute pas une strate supplémentaire à l'empilement des documents administratifs qui pèsent sur la direction. Aussi, intégrant la nouvelle gestion tripartite de l'acte éducatif, une synthèse cohérente de tous les documents de dialogue existants à ce jour doit être recherchée.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

2.4. L'EXERCICE DU MÉTIER

Dominique Faure, rapporteur de la question, avait introduit le débat en commission en rappelant que, lorsqu'ils sont interrogés sur l'évolution de leur métier, les personnels de direction sont favorables et voire même revendiquent le pilotage pédagogique des établissements et des équipes.

L'une des réponses d'un collègue interrogé dans le cadre de l'élaboration du *Livre blanc* 2014 synthétisait le sentiment général : « un métier très passionnant vu la multitude des responsabilités mais un métier très chronophage ! »

Pour autant, ils dénoncent régulièrement dans les instances syndicales et au travers des 8 motions proposées pour la préparation de ce congrès, les difficultés liées à la GRH, aux injonctions contradictoires des tutelles, à l'envahissement des messageries électroniques, à l'inadéquation des outils numériques, au manque d'accompagnement dans la mise en œuvre des réformes.

L'année 2014/2015 a vu encore la charge de travail des personnels de direction s'alourdir. La pression institutionnelle forte, les réformes engagées (statut des enseignants, nouveau socle de connaissances et de compétences...), la multiplication des demandes dans l'urgence (consultation sur le numérique, sur les programmes, assises sur les valeurs de l'école de la République, réforme du collège...), l'absence de lisibilité de la rentrée suivante et l'incertitude des moyens, dégradent les conditions de travail.

La charte de pilotage adoptée en 2007 avait permis de discerner ce qui relevait des missions premières des EPLE et ce qui relevait des missions complémentaires donc conventionnées.

Au cours des dix dernières années, le SNPDEN-UNSA a obtenu des textes importants sur le temps de travail, sur l'autonomie des EPLE, sur l'équipe de direction avec notamment la nomination des

adjoints gestionnaires et des chefs d'établissement adjoints. Par ailleurs dans plusieurs académies, des fusions d'établissements ou des mises en réseaux ont permis de faire évoluer l'organisation de certains EPLE.

Les récents textes concernant les conventions tripartites devront permettre de définir un cadre clair et protecteur des EPLE à partir d'objectifs définis et partagés par l'EPLE, l'État et la collectivité territoriale.

Le débat s'est ouvert à partir des contributions de 8 académies et de 7 interventions représentant 7 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION 5

Lors de ses instances nationales, congrès et CSN, le SNPDEN-UNSA a adopté des mandats par lesquels il demandait :

- l'obtention d'équipes de direction complètes dans tous les EPLE conformément aux dispositions du relevé de conclusions et de la charte des pratiques de pilotage de 2007 ;
- la reconnaissance du chef d'établissement adjoint et de l'adjoint gestionnaire ;
- l'implantation dans tous les EPLE, d'équipes administratives qualifiées ;
- le remplacement sans délai des personnels dans tous les services ;
- la mise en place dans chaque rectorat de protocole de sécurisation garantissant le soutien et l'assistance dans le cas des contrats de droits privés ;
- la signature de contrats tripartites intégrant la question des moyens et respectant l'autonomie des établissements ;
- la mise en œuvre du texte sur le temps de travail des personnels de direction ;
- le droit à la formation initiale et continue des personnels de direction.





Le SNPDEN-UNSA exige que ces demandes soient mises en œuvre d'une égale manière, dans toutes les académies.

De plus la complexité grandissante du pilotage des établissements scolaires est encore aggravée par une multiplicité de sollicitations et un empilement de nouvelles tâches. Les changements induits par la phase 3 de décentralisation risquent encore de l'accentuer, dégradant davantage l'environnement de travail des EPLE.

C'est pourquoi il est indispensable que les équipes de direction, chefs d'établissement, chefs d'établissement adjoints, et adjoints gestionnaires soient mieux informées, accompagnées et soutenues dans la mise en œuvre des réformes à conduire au sein des EPLE.

Dans cet environnement professionnel complexe et en mouvement, notamment du fait de l'enjeu de la Refondation de l'école, le SNPDEN-UNSA demande à ce que les personnels de direction, cadres supérieurs de l'État, soient enfin reconnus par le ministère et ses services déconcentrés comme les pilotes des EPLE.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité

3. L'actualité

CONDITIONS DE PRÉPARATION DE RENTRÉE : LE STATUT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, LES IMP

Le débat s'est ouvert à partir des 4 interventions représentant 4 académies. Il a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION 6

Le SNPDEN-UNSA dénonce une fois de plus les conditions inadmissibles de préparation de la rentrée et de gestion des personnels dans ce cadre. Il n'est ainsi pas acceptable :

1. que le MEN soit le seul employeur qui n'informe pas individuellement ses personnels, enseignants, des évolutions de leur statut et de leur rémunération ;
2. qu'il faille attendre d'être à moins de deux mois de la fin de l'année scolaire pour découvrir les mesures statutaires et les modifications du régime indemnitaire des enseignants qui impactent la prochaine rentrée ;

3. qu'une simple circulaire édicte des prescriptions s'agissant des délais de saisine des conseils d'administration pour avis sur les IMP, et ce avant la fin juin, alors que certaines de celles-ci ne pourront être définies qu'après la rentrée scolaire.

Outre une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail, les personnels de direction du SNPDEN-UNSA condamnent fermement ces modalités de pilotage qui ne peuvent que susciter des tensions dans les établissements.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 17 abstentions

La présentation du rapport de la commission métier au congrès s'est achevée par les remerciements adressés par Pascal Bolloré, secrétaire national, aux membres de la commission du bureau national – Dominique Faure, Jean Faller et Joël Lamoise – pour l'aide et le soutien qu'ils lui ont apportés durant son mandat. □





Commission Vie syndicale

THÈMES DE TRAVAIL RETENUS PAR LA COMMISSION

1. Mise en œuvre des nouveaux textes ;
2. Laïcité, école républicaine et enjeux de société ;
3. Un syndicat au service de ses adhérents entre accompagnement et réflexion collective.

La commission vie syndicale s'est réunie sous la présidence de Jacques Bacquet, secrétaire académique de Nice.

Elle a reçu les contributions de 21 académies.



1. Mise en œuvre des nouveaux textes

Les statuts, soumis aujourd'hui au vote du congrès, et le règlement intérieur (RI) au vote du CSN, ont fait l'objet d'une réécriture importante, avec un travail de construction et d'articulation entre eux. Il est nécessaire de les penser globalement et donc de procéder à un vote général pour garantir la cohérence de

l'ensemble de ces textes. Le choix a donc été fait de mettre en place un vote global pour chacun d'entre eux. Chaque académie a donné mandat au secrétaire académique pour les statuts, et à ses délégués au CSN pour le RI, mandats basés sur les résultats des votes organisés dans chaque académie.

La version des statuts proposée au vote du congrès, en conformité avec les actuels statuts, est celle qui a été communiquée à tous les adhérents le 18 février 2015, pour vote ensuite dans les aca-



Le secrétaire national a souhaité s'exprimer sur l'adoption des textes RI et statuts par le congrès. Il a, par ailleurs, remercié chaleureusement l'ensemble des participants au groupe RI et statuts et souligné les contributions particulièrement utiles et pertinentes de Philippe Guittet et Jean-Jacques Romero, secrétaires généraux honoraires.

« Les textes statuts et RI ont été adoptés à une large majorité par nous tous.

C'est un acte majeur de ce congrès d'Avignon que la commission vie syndicale est fière d'avoir porté sur les fonts baptismaux.

Ces textes riches sont porteurs, au-delà des modalités de fonctionnement, de l'affirmation de nos valeurs inscrites dans les statuts et de la concrétisation des objectifs que nous avons voulu nous fixer.

C'est une matrice essentielle de notre syndicat qu'il nous faut désormais nous approprier dans chaque académie pour décliner au mieux les orientations nationales et afficher, au plus près des adhérents, et *a fortiori* en direction des nouveaux collègues, ce que nous sommes, ce à quoi nous croyons, et ce à quoi nous sommes attachés parce que ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise.

Et ceci voit sa traduction tangible, à l'occasion de chaque congrès, dans la richesse des débats qui nous animent et la rédaction des motions que nous portons.

Il nous faudra donc repartir dans nos académies, avec l'objectif d'adapter nos règlements académiques et départementaux aux nouvelles orientations fixées par le national.

L'articulation nouvelle entre les différents niveaux territoriaux, par le fait que les SA sont associés plus encore qu'avant à l'exécutif national, avec la création de la conférence nationale, est à prendre en compte pour l'écriture à venir des règlements académiques.

La proportionnalité désormais contrainte, est aussi une donnée à intégrer dans les modalités d'élection de nos instances. Le national a montré la voie, et nous sommes confiants dans l'avenir. Je me réjouis que des inflexions soient déjà, à ce jour, visibles et je compte sur l'imagination des sections académiques et départementales pour faire vivre ces valeurs.

L'ESN, et plus particulièrement la commission vie syndicale et la CNC, seront à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche. »

2. Laïcité, école républicaine et enjeux de société

C'est le thème qui a donné lieu au plus grand nombre de contributions, révélateur des préoccupations partagées par de nombreuses académies (Besançon, Créteil, Guadeloupe, Lille, Nantes, Nice, Orléans Tours, Paris, Rennes, Strasbourg, Versailles).

Les élections départementales, et probablement les élections régionales de décembre 2015, vont définir de nouveaux contextes et contours politiques dans nos établissements. Des collectivités territoriales pourraient détourner la laïcité et l'instrumentaliser en contradiction avec les valeurs qu'elle porte. Le SNPDEN-UNSA doit lutter contre l'utilisation politique et réaffirmer l'article 1 de la Constitution de 1958 « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

LA COMMISSION A DONC PROPOSÉ UN TEXTE D'ORIENTATION POLITIQUE

Les attentats de janvier 2015 ont suscité une onde de choc se traduisant par une



démies. Ce vote est un vote par mandat au choix des académies, proportionnel ou majoritaire. Le BN soumet donc au vote du congrès ces nouveaux statuts et soumet au vote du CSN son nouveau règlement intérieur.

**Vote du congrès sur les statuts :
6725 pour, 971 contre
et 237 abstentions**

**Vote du CSN sur le règlement
intérieur : unanimité
moins 5 abstentions**



apparente unanimité du peuple français autour des valeurs de la République. La laïcité a parfois été présentée comme une solution magique. Nous savons combien la définition de la laïcité peut être interprétée.

De plus, pendant la minute de silence qui a suivi, les personnels de l'Éducation nationale se sont sentis mis en cause, voire agressés, alors qu'ils sont les premiers à travailler le vivre-ensemble dans leurs établissements. L'école, si elle est en 1^{re} ligne, n'est pas la seule responsable de la situation. Le SNPDEN-UNSA appelle à promouvoir la laïcité comme valeur de rassemblement.

PROPOSITION DE MOTION GÉNÉRALE D'ORIENTATION POLITIQUE

Dans un contexte où certains s'approprient la laïcité en la galvaudant, les uns, pour en faire un levier de ségrégation et d'exclusion, les autres, pour remettre en cause la loi du 15 mars 2004, le SNPDEN-UNSA réaffirme que la laïcité est structurée autour de trois axes :

- la liberté de conscience ;
- l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de genre, de conviction ou d'origine ;
- la fraternité et l'appartenance à une société dans un avenir commun, respectueux des différences dans les valeurs de la République.

Elle a vocation à rassembler la nation et permet d'être le meilleur garant de l'indivisibilité de la République.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

Alors que les positions de fond, élaborées aux congrès de Biarritz et de Lille sur la laïcité, restent d'actualité, nous devons prendre en compte les éléments nouveaux apparus depuis mai 2012. **Le vade-mecum, élaboré à l'issue du congrès d'Avignon, rappelle l'ensemble**

des positions et actions liées à la laïcité ces quinze dernières années par le SNPDEN-UNSA. Il s'agit d'anticiper concrètement comment les personnels de direction pourront faire vivre les principes de la laïcité. À partir des 7 thématiques ci-dessous qui ont pour objectif d'être des instruments de pilotage, nous continuerons à nous engager afin que la laïcité dans nos académies et établissements soit facteur de rassemblement et de vivre-ensemble.

LES CONTRIBUTIONS ONT PORTÉ SUR :

1. Nos orientations face au dualisme scolaire et son intégration au sujet de la question de la mixité sociale (Nantes, Rennes, Besançon) ;
2. La question des accompagnateurs voilés et apprentis stagiaires (Paris, Goval) ;
3. Les positions du SNPDEN-UNSA liées à la restauration scolaire et les menus complémentaires (Goval) ;
4. Les nouvelles tenues vestimentaires (Créteil, Paris) ;
5. L'enseignement laïque du fait religieux et son lien avec l'éveil culturel et ou l'éducation religieuse (Guadeloupe, Paris, Créteil, Lille, Nice, Orléans-Tours, Strasbourg, Montpellier) ;
6. La mise en place d'observatoires de la laïcité dans le cadre de nos instances syndicales académiques et au sein de notre rectorat (Besançon, Guadeloupe, Paris) ;
7. Notre engagement pour la laïcité (Paris, Goval).

1. NOS ORIENTATIONS FACE AU DUALISME SCOLAIRE ET SON INTÉGRATION AU SUJET DE LA QUESTION DE LA MIXITÉ SOCIALE

Suite aux événements de janvier 2015 et des 11 mesures, dont celles relevant du thème posé par la ministre « Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'apparte-

nance à la République », le SNPDEN-UNSA rappelle le particularisme de fonctionnement de l'Éducation nationale et du caractère propre des établissements privés sous contrat (EPSC). Aussi ce dualisme scolaire pourrait anéantir tout projet ministériel si les EPSC ne participent pas à cette réflexion. *La Lettre de Direction* de mars 2015 a clairement relayé cette problématique de fond en titrant « Carte scolaire : l'enseignement privé sous contrat ne peut invoquer la liberté de l'enseignement pour éluder ses responsabilités dans la question des mixités à l'école ».

En effet, ce n'est pas pour son caractère propre que l'enseignement privé sous contrat fonctionne principalement avec l'argent de tous les contribuables, mais du fait de sa contribution au système commun d'enseignement. Cela soumet ce qui est financé par l'État à l'intérêt général, lequel aujourd'hui, dicte que l'enseignement privé sous contrat participe aux efforts nécessaires en matière de mixités sociale, scolaire, territoriale et ethnique, sans quoi tout ce qui serait entrepris serait annihilé au fur et à mesure par ce qui ne deviendrait qu'un contournement de l'action publique financée avec l'argent public. La liberté de l'enseignement n'a pas pour objet d'éluder les responsabilités de l'enseignement privé sous contrat dans la question des mixités à l'école.

Le SNPDEN-UNSA souhaite cependant que ces questions de mixité ne soient pas abordées sur un registre polémique, moralisateur et justicier, car l'implication de toutes les forces sociales est nécessaire pour faire face à ce grave défi. Le SNPDEN-UNSA rappelle qu'il a proposé la mise en place d'un plan d'accompagnement local des mixités à l'École (PALME) visant, non à tout régler, mais à progresser (et, dans l'immédiat, à cesser de reculer) en matière de mixités. Il préconise d'associer toutes les parties prenantes, dont l'enseignement privé sous contrat, et de prendre en compte la diversité des problématiques de mixité sur le territoire ce qui rend vaine l'illusion d'une réponse uniforme.



MOTION 2.1 DUALISME SCOLAIRE ET MIXITÉ SOCIALE

L'enseignement privé sous contrat perçoit des fonds publics pour exercer des missions de service public. Il doit à ce titre, participer aux efforts nécessaires en matière de mixités sociale, scolaire, territoriale et ethnoculturelle. Le SNPDEN-UNSA exige donc qu'une fois un PALME (Plan d'Accompagnement Local des Mixités à l'École) élaboré, les directeurs et directrices d'établissements privés respectent sa mise en œuvre.

Le SNPDEN-UNSA exige que les IA-DASEN et recteurs l'imposent aux directeurs d'établissements privés. Les EPSC (établissement privé sous contrat) devront réduire les écarts sociaux en élargissant l'accueil des élèves boursiers et PCS défavorisées dans leurs établissements. L'application de la circulaire devra lutter contre la politique « d'écramage » des EPSC.

Le SNPDEN-UNSA exige la transparence des autorités académiques et des collectivités territoriales sur les dotations dévolues aux EPSC.

Il exige une comptabilisation du nombre d'élèves que le privé renvoie dans le public et que ces effectifs soient pris en compte dans le dialogue de gestion.

L'observatoire de la laïcité, à l'initiative du SNPDEN-UNSA, exercera une vigilance particulière sur ces points.

Nous demandons que tout comme d'autres pays européens, des mécanismes de pénalités financières soient mis en place et permettent un contrôle des inscriptions des élèves les moins favorisés dans les EPSC.

**Vote du congrès : texte adopté
moins 3 contre et 9 abstentions**

2. LA QUESTION DES ACCOMPAGNATEURS VOILÉS ET APPRENTIS STAGIAIRES (PARIS, GOVAL)

En octobre 2014, devant l'observatoire de la laïcité, Najat Vallaud-Belkacem ministre de l'Éducation nationale, déclarait : « Le principe c'est que dès lors que les mères (les parents) ne sont pas soumises à la neutralité religieuse, comme l'indique le Conseil d'État, l'acceptation de leur présence aux sorties scolaires doit être la règle et le refus, l'exception. L'orientation, c'est celle de l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant et la vie de l'école. Au moment où je veux absolument renouer le lien de confiance, qui s'est distendu, entre les parents et l'école, au moment où nous voulons multiplier les initiatives de terrain en ce sens, tout doit être mis en œuvre pour éviter les tensions ».

À ce jour, seule la circulaire de mars 2012 de Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, indique qu'« Il est recommandé de rappeler dans le règlement intérieur que les principes de laïcité de l'enseignement et de neutralité du service public sont pleinement applicables au sein des établissements scolaires publics. Ces principes permettent notamment d'empêcher que les parents d'élèves ou tout autre intervenant manifestent, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques lorsqu'ils accompagnent les élèves lors des sorties et voyages scolaires » (circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012).

Le SNPDEN-UNSA rappelle qu'au congrès de Lille ainsi que lors du CSN d'avril 2013 des motions ont déjà été écrites.

« Le SNPDEN-UNSA constate que la mise en œuvre de la loi du 15 mars 2004 relative à l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse a démontré, qu'elle est, dans les faits, comme nous l'avons défendu, utile et nécessaire pour la liberté des personnes comme pour la préservation des liens sociaux.

Toutefois, l'exclusion du champ d'application de cette loi d'un certain nombre

d'usagers ou d'intervenants dans les EPLE provoque des tensions liées à la disparité des obligations ainsi créées.

Le SNPDEN-UNSA considère que tout intervenant extérieur dans le temps scolaire, à titre bénévole ou rémunéré, doit en raison de sa qualité d'agent public occasionnel agissant auprès de l'ensemble des élèves, respecter les obligations inscrites dans la loi du 15 mars 2004.

Les apprentis et stagiaires de formation continue des EPLE qui sont accueillis dans les mêmes conditions d'enseignement doivent également être concernés par l'application de cette loi.

Le SNPDEN-UNSA demande donc au gouvernement de proposer au parlement une extension du champ d'application de la loi de mars 2004. »

Le SNPDEN-UNSA considère que les parents d'élèves agissent en tant qu'intervenants bénévoles et agents publics occasionnels : ils doivent respecter les obligations inscrites dans la loi du 15 mars 2004.

MOTION 2.2 SNPDEN-UNSA ET ACCOMPAGNATEURS DE SORTIES SCOLAIRES

Le SNPDEN-UNSA demande l'application de la circulaire Chatel, seul texte existant. Il réaffirme sa position au sujet des accompagnateurs porteurs de signes religieux, votée lors du congrès de Lille : Le SNPDEN-UNSA considère que tout intervenant extérieur dans le temps scolaire, à titre bénévole ou rémunéré, doit, en raison de sa qualité de collaborateur occasionnel du service public agissant auprès de l'ensemble des élèves, respecter les obligations de neutralité du service public.

Alors que la commission s'était largement prononcée pour (58 pour, 3 contre et 2 abstentions), le congrès a atténué ce vote.

**Vote du congrès : texte adopté
moins 22 contre et 23 abstentions**



MOTION 2.2 BIS

Le SNPDEN-UNSA demande que le champ d'application de la loi du 15 mars 2004 inclue les apprentis et soit étendu aux stagiaires de formation continue des EPLE qui sont accueillis dans les mêmes conditions d'enseignement que ceux sous statut scolaire.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 1 abstention

MOTION 2.2 TER

Comme le prévoit la circulaire du 18 mai 2004, la loi du 15 mars 2004, s'applique à l'intérieur des établissements scolaires et plus généralement à toutes les activités placées sous leur responsabilité y compris celles qui se déroulent en dehors de l'établissement. Le SNPDEN-UNSA exige son observation stricte durant les stages et PFMP (périodes de formation en milieu professionnel).

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 5 abstentions

3. LES POSITIONS DU SNPDEN-UNSA LIÉES À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES MENUS COMPLÉMENTAIRES

Après discussion, la commission a fait le choix de poursuivre la réflexion sur la base des motions de Rennes et de Grenoble. Le Goval sera saisi aussi de cette réflexion.

4. LES NOUVELLES TENUES VESTIMENTAIRES

Suite aux événements de janvier 2015, certains EPLE ont interpellé le rectorat et leur syndicat sur le fait que de plus en plus d'élèves pouvaient manifester ostensiblement leur appartenance religieuse en portant certains vêtements. Les enquêtes auprès de collègues montrent que les personnels de direction interro-

geant leur hiérarchie à ce sujet n'ont pas toujours été soutenus dans leur volonté de faire respecter la loi de mars 2004. Les personnels de direction doivent être attentifs à ne pas répondre aux provocations et à une escalade sans fin au sujet des tenues vestimentaires. Mais lorsque ces tenues sont ostensiblement portées dans un but prosélyte, le SNPDEN pose et appelle au strict respect de la loi.

La motion initialement votée par 44 voix pour, 8 contre et 4 abstentions en commission vie syndicale a fait l'objet de nombreuses interventions en congrès. Le secrétaire général a souhaité renvoyer la réflexion aux adhérents dans les académies, jusqu'au prochain CSN.

5. L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE DU FAIT RELIGIEUX ET SON LIEN AVEC L'ÉVEIL CULTUREL ET OU L'ÉDUCATION RELIGIEUSE

Ce nouvel enseignement (enseignement moral et civique, EMC) est en discussion depuis 2013, l'actualité récente lui a donné un éclairage particulier.

Dès novembre 2013, la commission mixte pédagogie et vie syndicale a travaillé sur le sujet. Après consultation, le conseil supérieur des programmes a présenté son projet le 18 décembre 2014. Le CSE du 10 avril 2015 a rejeté une grande partie du texte. Un nouveau CSE est prévu le 28 mai 2015.

Le SNPDEN-UNSA a élaboré un corpus de textes dans le *Direction 175* et au CSN de novembre 2013.

MOTION 2.5 L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE EMC

Jour après jour, l'actualité montre que la laïcité et la morale civique ne sont pas toujours comprises et acceptées par certains élèves. Parfois les équipes éducatives sont confrontées à des jeunes en rupture avec les valeurs de la République. Si ce sujet est inhérent aux problématiques sociétales d'au-

jourd'hui, l'école a néanmoins une responsabilité dans la construction et la transmission de ces valeurs.

C'est pourquoi le SNPDEN-UNSA estime que l'EMC doit prendre toute sa place dans un *continuum* pédagogique et éducatif du primaire au lycée. Il doit être développé à partir de programmes et de compétences clairement identifiées et définies.

Cet enseignement doit être structuré dans le cadre d'une politique éducative pensée et construite collectivement, au sein des établissements scolaires ayant pour objectif le vivre-ensemble. Il s'appuiera de façon privilégiée sur la démarche de projet, en favorisant la mise en activité et la responsabilisation des élèves.

Le SNPDEN-UNSA s'inscrit dans les principes généraux de l'enseignement moral et civique présenté par le conseil supérieur des programmes.

Il demande au ministère de donner, dans toutes les séries, les moyens de mettre en œuvre ce nouvel enseignement.

Le SNPDEN-UNSA accueille favorablement la création, dans les académies d'un réseau de formateurs composé d'équipes pluri-catégorielles (personnels de direction, d'inspection, d'enseignement et d'éducation). En effet, la formation initiale et continue des personnels est un levier indispensable à la maîtrise de compétences croisées dans les domaines juridique, historique, littéraire et philosophique et à la réflexion quant aux politiques éducatives à mener dans les établissements. Elle doit se mettre en place dès à présent.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité



6. OBSERVATOIRES DE LA LAÏCITÉ

Le SNPDEN-UNSA s'inscrit dans la démarche de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République lancée par le ministère en février 2015, qui met la laïcité au cœur de ses actions. Cependant la notion de laïcité manque de transparence pour beaucoup. Sur des questions aussi délicates, l'improvisation est périlleuse tant pour l'école que pour la société. Nous devons exercer toute notre vigilance pour que la mise en œuvre de la laïcité au sein de nos établissements, ne soit pas la seule affaire des personnels de direction. Pour ce faire, le SNPDEN-UNSA propose la motion suivante :

MOTION 2.6

LA MISE EN PLACE D'OBSERVATOIRES DE LA LAÏCITÉ, DE LA MIXITÉ SCOLAIRE ET SOCIALE, DANS LES RECTORATS ET D'INSTANCES ACADÉMIQUES AU SEIN DE L'UNSA ÉDUCATION

Le SNPDEN-UNSA propose la création dans chaque académie d'une cellule de vigilance et ou d'un observatoire de la laïcité de la mixité scolaire et sociale, qui aura pour objet de traiter des éléments suivants avec les référents académiques :

- prise en compte et suivi de la loi du 15 mars 2004 au sujet des signes ostensibles ;
- recensement et aide à la mise en place dans l'académie et donc dans les EPLE des projets et initiatives citoyennes ;
- définition des plans de formation initiale et continue en lien avec les rectorats et les ESPE ;
- respect de l'égalité de traitement des élèves quel que soit le réseau de scolarisation.

Cet observatoire doit être composé de représentants des rectorats, des collectivités territoriales, des parents d'élèves, des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 10 abstentions

7. NOTRE ENGAGEMENT POUR LA LAÏCITÉ (COMMUNIQUÉ)

Les dernières élections présidentielles mais, plus proches de nous, les élections municipales et départementales nous ont prouvé combien la laïcité pouvait être détournée de son corpus premier et unique défini par le SNPDEN-UNSA. La laïcité a actuellement un statut parfois paradoxal dans l'opinion publique. Chacune des forces politiques définit une laïcité, sa laïcité, alors qu'elle ne peut pas être interprétative.

D'une part, toutes les composantes de l'échiquier politique se réclament d'elle et en font un thème central dans le corpus des valeurs qu'elles défendent. Mais, d'autre part, certains partis politiques l'ont instrumentalisée pour en faire un levier de stigmatisation de l'immigration, en contradiction totale avec ce qu'elle porte comme valeurs.

Il faut donc réaffirmer avec la plus grande vigueur que la laïcité n'a aucunement vocation à constituer un facteur de clivage et de division mais qu'elle est, au contraire, un garant de l'indivisibilité de la République dans son projet fédérateur d'une vision collective de l'avenir de notre société. C'est pourquoi le SNPDEN réaffirme son engagement et propose le communiqué suivant :

2.7 PROPOSITION DE COMMUNIQUÉ

Le SNPDEN-UNSA s'engage !

Le SNPDEN-UNSA fait vivre la laïcité dans les établissements ainsi que dans le système éducatif.

Parce que la laïcité est la clef de voûte de la République et de ses valeurs universelles.

Parce que la laïcité est indissolublement liée à notre histoire.

Parce qu'elle structure notre société.

La laïcité, principe unificateur, c'est :

- la liberté de conscience ;
- l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de convictions, de genre ou d'origine ;
- la fraternité et le sentiment d'appartenance à une société et un

avenir commun par l'accueil des différences dans le respect des valeurs de la République.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

3. Un syndicat au service de ses adhérents entre accompagnements et réflexions collectives

La formation est l'une des principales thématiques qui se dégage des remontées des académies. C'est une priorité de l'action syndicale du SNPDEN-UNSA. Levier primordial de communication et de meilleures connaissances de nos missions, la formation s'adresse à tous les adhérents. Elle est de la responsabilité de chacun d'entre nous. L'évolution des conditions de l'exercice professionnel a conforté le SNPDEN-UNSA dans sa démarche d'accompagnement des personnels dans leurs missions tout au long de leur carrière. Le pôle « prospective et formation » a défini les axes prioritaires de cet accompagnement en s'attachant à respecter les attentes des personnels de direction.

Du congrès de Lille à celui d'Avignon, 21 regroupements ont été organisés à Marseille, Talence, Lyon, Niort, Lille, Rennes et Paris ; 430 adhérents issus de 21 académies y ont participé ; 35 % d'entre eux étaient personnels de direction adjoints, 65 % chefs. La formation des commissaires paritaires, sous la responsabilité de Laurence Colin, a été organisée en métropole et dans les territoires ultramarins.

L'éloignement géographique de certains territoires tient à l'écart des formations organisées en métropole un certain nombre de collègues. Il est donc nécessaire de ré-



fléchir à une organisation spécifique des formations qui leur seraient réservées.

Après analyse des remarques et propositions des stagiaires, le pôle « prospective et formation » propose d'articuler plus fortement la théorie et la pratique et d'augmenter encore le nombre de participants dans les prochaines formations. De nouveaux modules sont à l'étude pour répondre aux demandes exprimées :

- fonctions et missions du responsable syndical avec animation de réunion ;
- principes de management au sein d'une équipe enseignante et administrative et leurs aspects juridiques ;
- aspects budgétaires de la gestion d'un EPLE ;
- mise en œuvre de la loi de 2005 sur le handicap.

2 thématiques ont donné lieu à 2 propositions de motions.

1. LE DÉFICIT DE LA FORMATION INSTITUTIONNELLE DES PERSONNELS DE DIRECTION

Constatant le déficit de formation institutionnelle, la commission vie syndicale, a proposé la motion suivante :

MOTION 3.1 FORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION (POLYNÉSIE, REIMS, LYON, CRÉTEIL, AMIENS)

Le SNPDEN-UNSA, constatant le déficit de formation institutionnelle, demande que la formation nationale et académique des personnels de direction soit renforcée et équivalente à celle des autres catégories de personnels d'encadrement au sein de la fonction publique, ou d'autres ministères. Il demande également qu'une formation continue variée et de proximité soit ouverte aux personnels de direction tout au long de leur carrière et dans tous les territoires.

Il exige qu'un budget significatif soit alloué à cette priorité de formation de cadres de haut niveau et que les person-

nels de direction soient régulièrement informés de leurs droits en la matière.

**Vote du congrès : texte adopté
à l'unanimité moins 3 abstentions**

2. LA CULTURE SYNDICALE

Il faut constater que dans des cas de plus en plus nombreux, l'adhésion au SNPDEN-UNSA est aussi une première adhésion à un syndicat. Les entrants dans le métier hésitent parfois à adhérer, et les raisons d'adhérer ou non ne sont pas forcément très explicites. Le moment de la première adhésion est déterminant pour la constitution d'une vraie culture syndicale.

MOTION 3.2 DÉVELOPPER LA CULTURE SYNDICALE (BESANÇON, LILLE, CRÉTEIL, MARTINIQUE, VERSAILLES, AMIENS)

Le SNPDEN-UNSA propose de se donner les moyens de développer plus systématiquement dans les sections académiques l'appropriation des bases du fonctionnement syndical et des valeurs fondamentales de notre syndicat, de la déontologie de notre fonction, par le développement d'un esprit de réseau.

Pour cela, la commission demande que le plan de formation syndical académique intègre une initiation systématique à la culture syndicale des nouveaux adhérents, sur les valeurs, l'histoire et l'organisation du SNPDEN-UNSA dans le courant de la première année. Des propositions d'accompagnement notamment en direction des adjoints seront faites, par exemple le parrainage par un adhérent plus chevronné proposé à chaque entrant, ou le développement dans les académies de réseaux de collègues ressources qui au quotidien apportent aide et conseils aux nouveaux adhérents et ou entrants dans la fonction.

**Vote du congrès : texte adopté
à l'unanimité**

La commission vie syndicale a listé les questions nécessitant un approfondissement de la réflexion :

- positionnement du SNPDEN au sein de l'UNSA (Rennes) : « que la commission syndicale se saisisse du positionnement syndical du syndicat au sein de sa fédération et de sa confédération » (voir S7 & R16) ;
- développement de la mise en réseau et le partage d'expériences (Polynésie) : compte tenu de l'éloignement géographique et de l'isolement des territoires ultramarins du Pacifique Sud (la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna) et donc des coûts importants de déplacement, il nous semble nécessaire de réaliser une étude de faisabilité sur les propositions de la Polynésie.

Et les questions techniques ne nécessitant pas de motions :

- mensualisation de la cotisation syndicale (Créteil)
La possibilité de mise en place d'un prélèvement automatique plus étalé dans l'année est en cours. Cela entraîne des frais bancaires qui devront être répercutés sur les cotisations des adhérents qui choisiront cette formule ;
- Concernant la caisse de secours « décès », l'académie de Reims fait remarquer qu'un retraité ayant cotisé à la caisse de secours « décès », s'il quitte le syndicat, perd tout. C'est exact, mais il ne semble pas devoir modifier cela, ce service étant directement lié à l'adhésion.

Enfin le texte de Strasbourg sur la laïcité et le concordat, bien qu'envoyé préalablement aux membres de la commission avec toutes les autres contributions académiques, mais qui ne faisait pas l'objet d'une motion, n'a pas été débattu en commission. Toutefois à la demande de l'académie de Strasbourg il sera proposé en Goval pour être traité ultérieurement. □

1 Source DEPP. Documents RERS 2013 et 2014.
2 Du Parquet Loïc, Brodaty Thomas & Petit Pascale (2013). *La discrimination à l'entrée des établissements privés : les résultats d'une expérience contrôlée*. TEPP- Travail, emploi et politiques publiques.





Commission Carrière

Au début de son compte rendu des travaux de la commission carrière, devant l'assemblée plénière du congrès, Philippe Girardy se félicite du nombre de participants aux travaux de la commission (104 participants représentant 33 sections académiques) et du nombre exceptionnellement important d'interventions sur la question des retraites qui témoigne de l'inquiétude grandissante des syndiqués sur cette question. La commission carrière du congrès a été présidée par Myriam Honorat, secrétaire académique de Paris.



En préambule, Philippe Girardy rappelle que trois « réformes » des retraites (2010 : départ à 62 ans; 2012 : accélération du report; 2014 : allongement de la durée de cotisation) sont intervenues durant les deux mandats du BN, de Biarritz à Avignon en passant par Lille, auxquelles il faut ajouter le décret de juillet 2012 sur les « carrières longues ».

Il insiste sur le fait que les retraités seront bientôt plus de 15 millions et souligne l'importance du rôle qu'ils jouent, dans tous les aspects de la société: écono-

mie, consommation, vie associative, aide aux parents et aux enfants, etc.

C'est pourquoi il s'élève vigoureusement contre les multiples attaques dont les retraités sont victimes lorsqu'ils sont présentés comme des « nantis » et dont les pensions sont considérées comme des « charges », voire de l'« assistantat », par certains milieux libéraux.

Pour faire reconnaître la place des retraités dans la société, la commission a voté la motion suivante :



MOTION 1 LES RETRAITÉS : DES CITOYENS À PART ENTIÈRE

Engagés dans la vie sociale, associative, politique et syndicale, acteurs économiques et contribuables, les retraités sont des citoyens à part entière qui participent à la vie et au développement du pays, au même titre que les actifs.

Pour la première fois, sans doute, quatre générations coexistent et les retraités jouent un rôle « pivot » entre leurs parents (parfois dépendants), leurs enfants et petits-enfants à qui ils apportent souvent une aide matérielle et financière.

Le SNPDEN-UNSA, réuni en congrès à Avignon en mai 2015, demande que cette place éminente soit reconnue officiellement par l'État (fiscalité, rôle des aidants) et les collectivités territoriales (simplification et unification des règles de la protection sociale).

Il s'élève vigoureusement contre les attaques répétées des partis et officines « libérales » qui veulent présenter la retraite comme un « assistantat » trop coûteux, et prônent un « chacun pour soi » délétère car il tend à opposer les générations entre elles.

Il tient à rappeler que la retraite n'est, ni un privilège, ni une prestation sociale, mais un droit acquis par les salariés après de longues luttes sociales et grâce au travail qu'ils ont fourni durant leur vie active, participant ainsi au développement économique du pays.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité

Rappelant que les pensions sont bloquées depuis le 1^{er} avril 2013 et que leur revalorisation est reportée au 1^{er} octobre 2015 (voire 2016), le rapporteur souligne l'écart entre l'indice INSEE « officiel » (- 0,4 % en 2014) et la réalité des dépenses « contraintes » auxquelles doivent faire face les consommateurs en général, et les retraités en particulier.

Il s'inquiète de la manière dont pourront être revalorisées les pensions dans une période d'inflation faible voire nulle, si l'on s'en tient aux textes actuels et propose donc un nouveau mode d'indexation, dans l'attente d'un indice INSEE plus proche des dépenses réelles des retraités.

MOTION 2 POUR LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT

Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle de « citoyen à part entière », les retraités doivent pouvoir bénéficier d'une autonomie financière, leur assurant un niveau de vie décent.

Pour cela, il faut que leur pouvoir d'achat soit, au minimum, maintenu. Or il n'a cessé de se dégrader ces dernières années pour de nombreuses raisons dont :

- la création de nouvelles taxes (Casa, complémentaires santé), et l'augmentation d'autres prélèvements (IRPP, CSG, par exemple) ;
- le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2015, après 18 mois de blocage ;
- l'augmentation des dépenses « contraintes » bien supérieure à l'inflation « officielle » (- 0,4 % entre janvier 2015 et janvier 2014) : électricité + 2,5 %, SNCF + 2,6 %, produits frais + 1,2 %, loyers, mutuelles par exemple.

C'est pourquoi le SNPDEN-UNSA, réuni en congrès à Avignon en mai 2015, revendique à nouveau la modification du calcul actuel de l'indice INSEE qui sert de base à la revalorisation des pensions.

Il demande son remplacement par un calcul de l'inflation qui reflète l'augmentation réelle du coût de la vie, en ne prenant en compte que les dépenses quotidiennes et « contraintes ».

Dans l'attente, il demande que la revalorisation des pensions soit alignée

sur l'augmentation moyenne des salaires des actifs et exige la fin du blocage en vigueur depuis 2013.

Il mandate l'UNSA et l'UNSA-Retraité pour qu'elles engagent toutes les actions nécessaires, avec l'ensemble des organisations concernées.

Vote du congrès : texte adopté par 331 pour et 1 abstention

Comme à chaque fois, l'approche d'échéances électorales importantes pousse les partis et les groupes de pression de droite à s'en prendre violemment au mode de calcul de la pension des fonctionnaires.

Philippe Girardy rappelle, une fois encore, que le rapprochement des régimes du privé et de la fonction publique serait très pénalisant pour les fonctionnaires qui ne bénéficient pas d'une retraite « complémentaire », contrairement aux salariés du privé pour qui elle représente souvent plus de 60 % de leur pension.

Il en va de même pour les critères d'attribution de la pension de réversion (sans conditions d'âge ni de ressources) dont la remise en cause pénaliserait gravement le niveau de vie du conjoint survivant d'un fonctionnaire décédé.

La loi de janvier 2014 prévoyant que le comité de suivi des retraites remette un rapport sur ces deux questions, en juillet prochain, il est essentiel que, avec l'UNSA Fonction publique, le SNPDEN-UNSA rappelle ses positions constantes dans ces deux domaines.

MOTION 3 PAS DE REcul SUR LA RETRAITE

Une fois encore, la perspective d'échéances électorales importantes incite certains partis politiques et certaines officines libérales à surenchérir dans leur volonté de remettre en cause notre système de retraites en s'en prenant particulièrement au régime de la fonction publique.



Rappelant que, pour les fonctionnaires, la pension de retraite est un « salaire continué » lié à la notion de « carrière statutaire », et en « rémunération des services publics qu'ils ont accomplis » (Art. L1 du Code des pensions civiles et militaires de l'État), le SNPDEN-UNSA, réuni en congrès à Avignon en mai 2015, rappelle ses positions constantes, déjà réaffirmées au congrès de Lille.

Il s'oppose vigoureusement à toute remise en cause du système actuel de calcul de la retraite des fonctionnaires et exige le maintien :

- d'un système par répartition, assurant une solidarité générationnelle et inter-générationnelle, garante de la solidité de notre tissu national ;
- de la garantie des pensions des fonctionnaires, par leur inscription au budget de l'État ;
- du calcul des pensions sur le traitement indiciaire détenu durant les 6 derniers mois d'activité ;
- d'un niveau de pension identique et connu à l'avance, pour des carrières, des durées d'assurance et des indices de traitement identiques ;
- il revendique la suppression du système de décote.

Et il demande la possibilité de partir avant l'âge légal, dès lors que le maximum de durée de cotisation a été atteint.

Il attend de l'UNSA, de l'UNSA-FP et de l'ensemble des organisations de fonctionnaires actifs comme retraités, qu'elles défendent ces positions avec la plus grande fermeté.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité

MOTION 4 PAS DE RECULS SUR LA PENSION DE RÉVERSION

Au mois de juillet prochain, le comité de suivi des retraités doit remettre un

rapport sur l'évolution des pensions et des règles d'attribution des pensions de réversion.

Certaines déclarations laissent entendre qu'on pourrait « harmoniser » les règles concernant l'âge du conjoint survivant, son niveau de vie, et le taux de la réversion.

Dans la mesure où il n'existe pas de réelle retraite complémentaire pour les fonctionnaires, toute « harmonisation entre les régimes » entraînerait une baisse insupportable du niveau de vie des conjoints survivants.

C'est pourquoi le SNPDEN-UNSA, réuni en congrès à Avignon en mai 2015, rappelle sa position constante dans ce domaine, confirmée par le vote unanime du CSN d'avril 2014 et réaffirme son opposition formelle à toute modification des conditions actuelles d'attribution de la pension de réversion dans la fonction publique.

Il demande à l'UNSA-FP et à toutes les organisations de retraités de la fonction publique, de tout mettre en œuvre pour s'opposer à tout changement des règles en vigueur.

**Vote du congrès : 331 pour
et 1 abstention**

Pour terminer ce rapport de la commission, Philippe Girardy insiste sur le fait que, pour être des « citoyens à part entière », les retraités doivent pouvoir bénéficier d'un système de santé accessible comme tous les autres assurés.

Or, l'augmentation du coût des soins (déremboursements, dépassements d'honoraires) et les difficultés à se faire soigner (éloignement, déserts médicaux, etc.) auraient poussé 7 Français sur 10, donc beaucoup de retraités, à renoncer à se faire soigner (selon un sondage récent).

La récente loi sur la santé, si elle comporte des avancées (don d'organes, fin

de vie, IVG, etc.) est loin de régler tous les problèmes, en particulier à cause de l'opposition corporatiste des syndicats de médecins qui refusent la généralisation du tiers-payant qui est pourtant une avancée sociale importante déjà en vigueur dans 24 pays européens.

Il déplore le report au 1^{er} janvier 2016, de l'application de la loi sur « l'adaptation de la société au vieillissement », pourtant bien timide, ainsi que l'insuffisance de son financement limité aux recettes de la Casa (645 millions) versée par les retraités. C'est l'objet du texte qui suit.

MOTION 5 LA SANTÉ : UN DROIT POUR TOUS

Pour jouer pleinement leur rôle de « citoyen à part entière », les retraités doivent pouvoir compter sur un système de santé performant et accessible à tous.

En cas de perte d'autonomie, toutes les conditions doivent être mises en œuvre pour qu'ils puissent réellement choisir entre leur maintien à domicile et leur hébergement dans un établissement spécialisé.

Or ces conditions sont loin d'être réunies en raison des nombreux obstacles qui s'y opposent :

- augmentation du nombre de « déserts médicaux » dans certains quartiers et certains territoires, accroissant les inégalités des citoyens devant la maladie ;
- dépassements d'honoraires pas réellement remis en cause, empêchant beaucoup de nos concitoyens d'avoir accès à certains soins ;
- taxes sur les mutuelles rendant leur coût parfois prohibitif ;
- déremboursement, par la sécurité sociale, de médicaments de plus en plus nombreux, augmentant le coût de certains traitements ;
- retard inacceptable à la mise en œuvre de la loi sur « l'adaptation de la société au vieillissement »,



reportée au 1^{er} janvier 2016 et insuffisance dramatique de son financement au regard des ambitions affichées ;

- opposition conservatrice et corporatiste de certaines organisations de médecins à la généralisation du « tiers-payant » qui représente pourtant une avancée sociale incontestable.

C'est pourquoi le SNPDEN-UNSA, réuni en congrès à Avignon en mai 2015, rappelle que le « droit à la santé » fait partie des droits fondamentaux de tous les citoyens.

Il demande que tous les moyens soient recherchés pour assurer la pérennité de notre système de protection sociale et exige que le financement de la perte d'autonomie soit réellement à la hauteur des besoins.

En outre, il demande que le montant de la CASA versé en 2015 par les retraités pour financer la dépendance ne soit plus détourné de son objet comme il l'a été en 2014.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité

Pour clore cette intervention, Philippe Vincent, secrétaire national en charge de la commission carrière, souligne une fois de plus le remarquable travail de préparation, de synthèse, de participation aux instances fédérales diverses et surtout d'accompagnement des collègues actifs et retraités sur ces questions accompli par Philippe Girardy et demande au congrès de lui témoigner de sa reconnaissance pour cet engagement constant et dynamique.

Sur la base des contributions des sections de Bordeaux, Guadeloupe, Strasbourg et Versailles, un texte a été proposé pour la première fois à l'adoption du congrès sur le thème de la santé des personnels de direction. Cette émergence n'est pas sans rapport avec la complexité toujours plus forte des missions exercées par les

personnels de direction et le cadre souvent difficile dans lequel ils sont amenés à les assurer au mieux. Les questions de prévention, d'accompagnement spécifique de nos collègues et de prises en charge sont ainsi reprises dans cette motion de synthèse.

MOTION 6 SANTÉ DES PERSONNELS DE DIRECTION

Afin de faire vivre nos valeurs de fraternité et de solidarité et pour anticiper sur les problèmes de santé pouvant être rencontrés par les personnels de direction dans le cadre de leur exercice professionnel, le SNPDEN-UNSA revendique :

1. La mise en place d'une politique nationale de prévention et d'information pour assurer de manière effective un suivi médical régulier des personnels y compris sur la question des risques psychosociaux ;
2. La mise en place systématique dans les rectorats d'une cellule spécifique compétente dotée de personnels référents pour accompagner, suivre et conseiller les personnels de direction en difficulté. Cette cellule pourrait aussi jouer le rôle d'un observatoire académique.

Pour les personnels de direction malades, nous demandons une accélération et une amélioration des prises en charge matérielles (y compris sur le plan des rémunérations) et psychologiques de nos collègues.

Vote du congrès : texte adopté par 330 pour et 2 abstentions

Compte tenu d'un contexte dans lequel le gel du point d'indice et les difficultés accrues pour nos collègues d'accéder à une mutation jouent des rôles non négligeables en matière de rémunérations, les sections académiques avaient fait parvenir à la commission des propositions sur ces questions élaborées à partir de deux grandes orientations :

- une amélioration rapide de divers éléments constitutifs de nos rémunérations ;
- une avancée significative des conditions statutaires de carrière.

C'est sur ces bases et à partir des propositions de la commission carrière du bureau national qu'ont été élaborées les propositions qui sont faites en plénière au congrès sur ces points. Si certaines idées sont reprises sur les fondamentaux adoptés au congrès de Lille en 2012, d'autres éléments apportés au débat constituent des premières et viennent s'ajouter à notre corpus syndical. Après débat et enrichissement, les deux motions suivantes recueillent au total, à une abstention près, un accord complet des congressistes.

MOTION 7 REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS

Le SNPDEN-UNSA continue à dénoncer le gel durable du point d'indice, et revendique à court terme une amélioration significative des rémunérations des personnels de direction sous les formes suivantes :

1. La revalorisation de la part F de l'IF2R dès l'année 2015 et répartition de cette part fixe en 4 catégories, au lieu des 6 actuelles, dans un premier temps.

Concernant la part variable, le SNPDEN-UNSA demande une application généralisée à tous les ayants droit, adjoints comme chefs, inscrits dans une cohorte annuelle correspondant à la période triennale couverte par le processus d'évaluation (qui est de la responsabilité de l'autorité académique), une mise en place du coefficient 1 au moins pour tous, et la communication en CAPA et en CAPN, académie par académie, d'un bilan annuel détaillé ;

2. La création d'une IMPD versée mensuellement à tous les personnels de direction sur la base du coefficient 3 des IMP prévues pour les autres personnels de l'EN ;



3. La mise en place immédiate d'une indemnité de tutorat pour les chefs d'établissement d'accueil d'un personnel de direction stagiaire ou d'un faisant fonction qui devra être au moins égale à celle versée aux autres personnels exerçant des missions de tutorat ;
4. L'institution d'une indemnité spécifique additionnelle de mobilité ou de départ en retraite sur une base forfaitaire à 3 niveaux (mouvement intra-départemental, intra-académique ou inter-académique). Pour les départs en retraite, le 1^{er} niveau serait appliqué de manière générale.

Vote du congrès : texte adopté par 331 pour et 1 abstention

MOTION 8 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE CARRIÈRE

Le SNPDEN-UNSA se donne pour mandat les objectifs d'avancées statutaires ci-dessous.

1. Dans l'attente de la satisfaction du point 2, l'obtention de ratios de promotion fixés à 35 % pour la 1^{re} classe et à 25 % pour la HC.
2. Un corps des personnels de direction organisé en 2 classes, une classe d'accueil basée sur 10 échelons culminant à l'INM 963 (3^e chevron hors échelle A) et une hors classe à 2 échelons culminant à l'INM 1058 (3^e chevron hors échelle B) avec, dans ce cadre, un ratio de promotion fixé à 35 %.
3. Une amélioration des BI liées au classement des EPLE en portant une attention particulière aux petits établissements et aux chefs d'établissement adjoints.
4. Une suppression de la 1^{re} catégorie pour le classement des collèges et des LP et une augmentation du

pourcentage d'EPLE classés en 3^e catégorie.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité

À cette occasion, Laurence Colin, coordinatrice des commissaires paritaires nationaux, fait un point sur les conditions dans lesquelles la DGRH va préparer, en lien avec les rectorats, le classement 2016 des EPLE. Ce nouveau classement, qui sera impacté par les effets liés à la nouvelle carte des établissements classés en REP et REP+, pourrait entraîner des évolutions sensibles en particulier dans les académies touchées par des baisses significatives et continues de la démographie scolaire. Dans le respect des normes statutaires, il reviendra à nos représentants, tout autant dans les groupes de travail académiques, que lors des GT nationaux, de faire en sorte d'éviter une accumulation locale de mesures de déclassement. Laurence Colin précise également le calendrier à venir des phases 2 et 3 de la mobilité 2015.

Alors que le congrès de Lille avait été marqué par une forte adhésion au principe de recherche d'une avancée vers la constitution d'un corps unique d'encadrement supérieur dans notre ministère, il est apparu en commission, à la lecture des contributions, que cette thématique n'avait pas forcément donné lieu à des positionnements en nombre de nos instances. De manière à permettre au SNPDEN de poursuivre le travail engagé sur cette question, il est donc proposé de réinterroger à brève échéance nos sections en vue des échanges à venir dans une future commission carrière de la nouvelle conférence nationale.

MOTION 9 VERS UN GRAND CORPS D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR ?

Dans la suite du mandat de réflexion du congrès de Lille, sur un projet de constitution d'un grand corps d'encadrement supérieur de l'Éducation nationale, et compte tenu des premiers contacts établis avec les autres syn-

dicats de l'encadrement de l'UNSA-Éducation, le congrès mandate les sections académiques pour présenter à la prochaine conférence nationale leur position sur cette question.

Vote du congrès : texte adopté par 222 pour, 58 abstentions et 52 contre

Considérant à nouveau les limites fortes de l'actuel système de classement des EPLE, le caractère trop impactant sur nos rémunérations d'éléments de contexte extérieurs à notre action de direction et le peu d'empressement de notre centrale à amorcer un travail réflexif de fond sur ce sujet, le SNPDEN réaffirme sa volonté de voir la DGRH ouvrir avec nous un travail prospectif sur un système alternatif. Eu égard au calendrier existant entre deux exercices triennaux de classement, il y a urgence à débiter au plus vite ce chantier.

MOTION 10 VERS UN SYSTÈME ALTERNATIF AU CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Sur la base de ses mandats de congrès précédents, le SNPDEN-UNSA demande au MEN d'ouvrir dans le cadre du dialogue social un travail exploratoire, à mener dès 2016, sur des propositions d'évolution vers un « système alternatif » en substitution au classement des EPLE actuellement en vigueur.

Vote du congrès : texte adopté à l'unanimité

Les questions relatives à notre évaluation avaient une fois de plus fait l'objet de nombreuses remontées de la part des académies. Le principe d'une lettre de mission commune à la direction s'impose progressivement dans nos rangs de même que l'idée que les évaluations liées, d'une part, à l'entretien professionnel et, d'autre part, aux opérations de mobilité soient disjointes dans leur forme, l'actuel document unique apparaissant de plus en plus comme inadapté





pour ce qui concerne la préparation du dossier mutation. Le rôle des autorités académiques, valable pour l'évaluation de tous les personnels de direction, fait lui aussi très largement consensus chez les syndiqués.

MOTION 11 VERS UNE ÉVALUATION RÉNOVÉE DES PERSONNELS DE DIRECTION

Compte tenu de l'existence d'un corps unique de personnels de direction, le SNPDEN-UNSA demande :

1. Qu'une lettre de mission commune à la direction (qui puisse être déclinée et amendée) soit mise en place pour l'ensemble des chefs d'établissement et chefs d'établissement adjoints exerçant sur un même établissement ou dans des établissements formant une cité scolaire ;
2. Que des procédures renouvelées distinguent clairement, y compris dans la forme des documents utilisés, les deux types d'évaluation statutaires (lettre de mission et mobilité) ;
3. Que ces évaluations soient menées pour tous par les autorités académiques.

Vote du congrès : texte adopté par 330 pour et 2 abstentions

De manière logique avec ce qui précède, notre réflexion avance sur la question d'une évaluation plus conjointe de l'équipe de direction d'un même EPLE et mandat est donné de la poursuivre plus avant pour déterminer ce que nous pourrions être amenés à proposer en ce sens.

MOTION 12 VERS UNE ÉVALUATION RÉNOVÉE DES PERSONNELS DE DIRECTION (BIS)

Compte tenu de l'existence d'un corps unique de personnels de direction, le SNPDEN-UNSA demande qu'une réflexion soit engagée vers une évaluation conjointe de l'équipe de direction sur la base d'une lettre de mission commune.

Vote du congrès : texte adopté par 304 pour, 25 abstentions et 3 contre

Constatant qu'une des clauses de l'accord de 2007 reste encore à faire aboutir dans les faits, le congrès réaffirme sa volonté de voir les EPLE dotés d'équipes complètes de direction et souligne à nouveau la nécessité, dans ce cadre, de faire en sorte qu'en priorité les établissements classés en 3^e catégorie soient tous pourvus d'un poste de chef d'établissement adjoint.

MOTION 13 CRÉATION DE POSTES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Le SNPDEN-UNSA revendique une nouvelle fois la création de postes de chefs d'établissement adjoints et, en particulier, dans tous les EPLE classés au moins en 3^e catégorie conformément aux engagements ministériels consécutifs aux accords de 2007.

Vote du congrès : texte adopté par 329 pour et 3 abstentions

De nombreuses sections académiques avaient à nouveau saisi nos instances pour demander que la situation des personnels faisant fonction de direction soit revue. Force est de constater que cette notion s'impose peu à peu comme partie intégrante de nos positions syndicales et que la proposition d'améliorer de manière spécifique les conditions d'accès au corps pour les faisant fonction recueillie, de congrès en congrès, une majorité de plus en plus large.

MOTION 14 RECONNAISSANCE DES FAISANT FONCTION

De manière à reconnaître l'exercice des faisant fonction de personnels de direction, le SNPDEN-UNSA demande l'attribution d'une indemnité financière compensatrice spécifique homogène sur l'ensemble du territoire et pour tout type d'établissement, et la mise en place pour ces personnels d'un mode d'accès spécifique au corps des personnels de direction, sous des formes adaptées à définir (concours réservé, RAEP, pourcentage de places au concours, par exemple) pour ceux totalisant au moins 24 mois d'activité dans ce cadre.

Vote du congrès : texte adopté par 265 pour, 42 abstentions et 25 contre



De la même façon, les questions relatives à notre formation initiale et continue ont donné lieu à des remontées en nombre. La question de l'harmonisation des pratiques sur une base nationale commune, les besoins en sessions plus inter-catégorielles et le respect de nos droits en la matière sont les points plus souvent soulevés qui figurent donc logiquement en synthèse dans la motion soumise au congrès.

MOTION 15 FORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION

Sur la base du cahier des charges national validé par la DGRH, le SNPDEN-UNSA revendique pour les personnels de direction :

1. Un plan de formation initiale et continue, académique et national, concerté, structuré, cohérent entre ses différents niveaux et articulé autour des grands enjeux de l'exercice du métier, y compris pour les faisant fonction ;
2. Des formations plus ouvertes à l'inter-catégoriel, sur la base d'un recueil des besoins individualisés des personnels, de manière à favoriser l'émergence d'une culture commune d'encadrement, qui soient communiquées plus largement aux personnels de direction ;
3. Un bilan académique et national de l'emploi des congés de formation et une mise en place effective du nouveau compte personnel de formation.

**Vote du congrès : texte adopté
à l'unanimité**

En ultime point d'analyse, la commission s'est penchée sur le thème des baisses « automatiques » de rémunérations et a élaboré une contribution visant à promouvoir l'idée d'une sorte de « clause de sauvegarde universelle » et ce dans l'attente de l'élaboration d'un système visant à se substituer à l'actuel classe-



ment des EPLE. C'est le projet de décret en cours sur la mise en place d'une indemnité différentielle pour les collègues impactés au plan salarial par la sortie de leurs établissements des réseaux REP et REP+ qui a servi de base de travail à cette proposition novatrice.

MOTION 16 INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE LA PERTE DE SALAIRE

Sur le modèle du projet de décret instituant une indemnité différentielle qui entraîne le maintien de la rémunération précédente pendant 5 ans pour les personnels de direction qui mutent à leur demande vers les établissements participant aux programmes REP ou REP+, le SNPDEN-UNSA réuni en congrès à Avignon exige que pour tout personnel de direction obtenant une mutation sur un poste dont les éléments de rémunération seraient inférieurs à ceux de l'emploi quitté soit créée une clause de sauvegarde permettant de conserver durant 5 ans le cumul des BI, NBI et part fixe de l'IF2R précédentes.

**Vote du congrès : texte adopté
par 314 pour, 14 abstentions
et 4 contre**

En conclusion de cette restitution, et avant de passer le relais à Christel Boury comme nouvelle secrétaire nationale de la commission carrière du futur ESN, Philippe Vincent a souhaité remercier ses camarades (Christel Boury, Laurence Colin, Fabien Decq, Philippe Girardy et Jean-Marc Philippe) pour leur engagement, leur disponibilité, leur professionnalisme, leur patience, leur ouverture d'esprit et leur solidarité sans faille à ses côtés. Il a tenu à ce que le congrès salue une telle équipe, soudée et efficace, et s'est dit heureux et fier d'avoir pu compter dans la durée sur de tels militants qui font l'honneur de notre organisation. □



Mon premier congrès

Floréal Vaz, Toulouse



Syndiqué au SNPDEN depuis mon entrée dans la fonction en 2008, je suis actuellement proviseur-adjoint du lycée Clément Marot à Cahors (46) après avoir travaillé 17 ans en DOM, pour l'AEFE et la MLF.

Un premier congrès riche de réflexions, de rencontres et de questionnements. Rassurant quant aux problématiques et aux engagements partagés avec les collègues, motivant et dynamisant pour mes missions de SD du 46.

Un premier congrès qui ne sera donc, je l'espère, pas le dernier. □

Christine Vimard, La Réunion



Personnel de direction depuis 2006 et principale adjointe au collège Leconte de Lisle à Saint-Louis, actuellement en intérim de principale au collège de Montgaillard à Saint-Denis. Adhérente au SNPDEN depuis 2007 et trésorière du bureau académique.

Mon premier congrès en trois points :

- la qualité de l'organisation et de l'accueil est surprenante. Un travail titanesque et performant ;
- la salle des conclave est un lieu exceptionnel, nous étions transportés dans le temps ;
- enfin, l'engagement et l'optimisme des collègues m'ont montré à quel point le SNPDEN reste dynamique dans toutes les académies. □

Jacques Courty, Limoges



Personnel de direction depuis bientôt 10 ans. Proviseur adjoint d'un LPO de Limoges qui accueille 430 élèves de la 3^e prépa-pro au BTS en passant aussi par le CAP. Pour mon engagement syndical, j'y suis tombé dedans tout petit car déjà lycéen puis universitaire, puis surveillant d'internat, puis professeur d'EPS avec un passage comme secrétaire académique... et j'ai continué de me syndiquer à mon entrée en fonction au SNPDEN, pour devenir depuis 2013 secrétaire départemental de la Haute-Vienne.

Syndiqué lorsque j'étais enseignant, j'avais déjà participé à un congrès, donc sur le principe, je n'étais pas dépaycé à Avignon. En revanche, la majesté des lieux, l'accueil, la gentillesse des collègues du cru « organisateurs » sont à louer. La qualité des intervenants, la richesse des débats, l'écoute dans les échanges me laissent un souvenir inoubliable. Tout syndiqué devrait un jour dans son engagement connaître un congrès.

Je quitte mes fonctions de secrétaire départemental du 87 pour une mutation à Mayotte, et si c'était possible là-bas, je vote les yeux fermés pour participer à celui de Strasbourg... □

Jean-François Véran, Aix-Marseille



Personnel de direction depuis 2005, dans l'Éducation nationale depuis 1981, et syndiqué depuis l'âge de 15 ans... soit 41 ans. Principal. SD des Bouches-du-Rhône.

Bien qu'ayant connu d'autres congrès dans d'autres organisations syndicales, celui du SNPDEN se distingue par une prise de parole facilitée par l'organisation. Celui qui souhaite parler peut, sans intermédiaire, le faire... avec tous les avantages et les difficultés de cet exercice pour tout le monde.

Et puis une organisation d'Aix Marseille au cordeau ! □

Dominique Ève, Paris



Personnel de direction depuis 8 ans et engagée syndicalement depuis toujours y compris dans mes anciennes fonctions d'enseignante. Principale au collège Moulin des prés à Paris.

J'ai été impressionnée lors de ce premier congrès par la qualité des interventions et des échanges en commission, j'ai mieux compris encore l'importance du syndicat et eu des éclairages sur certains aspects de notre profession.

**Ghislaine Gérard,
Nancy-Metz**



Ah la belle aventure syndicale et humaine!!!

Élue commissaire paritaire académique et responsable de la commission éducation et pédagogie depuis les dernières élections, me voici membre de droit, me dit-on du prochain congrès d'Avignon. La proposition est « plutôt sympathique » et je suis donc partante pour participer aux débats et à l'écriture des motions au sein d'un lieu peu commun et chargé d'histoire, la salle du conclave du palais des papes à Avignon.

Motions, mandats, congrès... Nouveau vocabulaire! Eh bien figurez-vous, qu'il y a un « avant » et un « après » congrès!

C'est pendant le congrès que j'ai pris conscience de la portée de notre action syndicale, de cette force qui émane du collectif, de la nécessité de cet engagement solidaire entre les femmes et les hommes, personnels de direction, portés par

des convictions, à la recherche d'un consensus.

Le congrès, c'est aussi des moments d'échanges avec nos collègues des autres académies. J'ai été touchée par certains témoignages, notamment par ceux de Mayotte ou par celui de notre collègue de Martinique qui porte haut et fort les couleurs du SNPDEN-UNSA mais encore par nos collègues corses, qui ne manqueront pas, la prochaine fois, de nous chanter les belles couleurs de leur île!!!

Mais c'est également, au sein d'une équipe académique, un grand moment de cohésion et de partage, de complicité, renforçant nos liens et notre efficacité.

Me voici désormais riche de multiples enseignements qui vont à jamais s'inscrire en moi et qui vont me permettre de mieux remplir les missions de représentation qui sont les miennes.

Alors oui, j'ai beaucoup de chance d'appartenir à cette communauté qui « veille sur notre école », comme le dit si bien Catherine Petitot, mais qui œuvre également pour la pleine reconnaissance de notre métier, avec le souci de nos aînés! □

Pascale Michel-Chanlot, Guadeloupe



Personnel de direction depuis 2003. Principale du collège Joseph Pitat (académie de Guadeloupe). Adhérente du SNPDEN depuis mon entrée dans la fonction. Secrétaire académique adjointe depuis 2014. Responsable de la commission vie syndicale. Commissaire paritaire depuis les dernières élections.

Mai 2015, mandatée par le SNPDEN-UNSA Guadeloupe, me voici au palais des papes à Avignon pour participer à mon 1^{er} congrès du SNPDEN.

Impressionnée, je le suis, car l'occasion m'est donnée de participer à des instances de réflexion nationale.

Ravie, je le suis, car prendre part aux travaux de la commission vie syndicale me donne le sentiment d'être au cœur de l'action syndicale, et de concourir à la construction d'une idée collective.

Fière, je le suis, car l'académie de Guadeloupe permet par ses contributions d'alimenter la réflexion nationale.

Heureuse, je le suis, car les interventions et les débats me permettent d'enrichir ma réflexion et de continuer à me construire syndicalement.

Reconnaissante, je le suis, aux adhérents du SNPDEN-UNSA Guadeloupe qui m'ont permis de vivre ce moment fort.

Riche de cette expérience collective, je retourne donc dans mon académie, déterminée à poursuivre l'action engagée pour une amélioration du service public d'éducation et des conditions de travail des personnels de direction. □

Élisabeth Bordy, La Réunion



Je suis retraitée depuis septembre 2011, en poste à la Réunion de 2005 à 2011, comme proviseur du lycée Antoine Rousin de Saint-Louis. J'ai adhéré au SNPDEN depuis mon entrée dans la fonction à la rentrée 1994, et suis élue au CSA de l'académie de la Réunion depuis la rentrée 2014.

C'était ma première participation à un congrès de SNPDEN.

Tout d'abord, un grand merci aux organisateurs, tout était parfait et le lieu choisi, le palais des papes, propice à un congrès réussi. J'ai apprécié les débats efficaces et bien préparés, les passages de témoins chaleureux, les moments conviviaux.

Cependant, tout en trouvant intéressant les communications diverses (invités et académies), j'ai regretté que le temps imparti aux débats soit trop court.

Un congrès est un moment fort du syndicat et je suis fière d'y avoir participé. » □

L'exécutif syndical national (ESN)



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Philippe TOURNIER

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Pascal BOLLORÉ
Isabelle BOURHIS
Michel RICHARD
Philippe VINCENT

TRÉSORIER NATIONAL

Patrick CAMBIER

TRÉSORIER NATIONAL ADJOINT

Fabien DECQ

Les commissions

Carrière

Christel BOURY
(secrétaire nationale)
Laurence COLIN,
(Coordinatrice CAPN)
Françoise
ALARD-DOLQUES
Philippe GIRARDY
Jean-Marc PHILIPPE
Véronique ROSAY

Métier

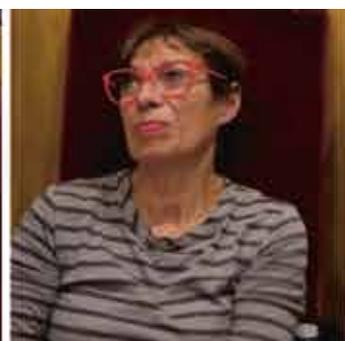
Joël LAMOISE
(secrétaire national)
Cédric CARRARO
Nathalie CHAPIER
Jean FALLER
Valérie QUÉRIC
François SÉGUREL

Éducation & Pédagogie

Lysiane GERVAIS
(secrétaire nationale)
Gwénaél SUREL
(secrétaire national)
Serge GUINOT
Julien MARAVAL
Élisabeth PAYEN
Sylvie PÉNICAUT

Vie syndicale

Pascal CHARPENTIER
(secrétaire national)
Florence
DELANNOY,
(SN Communication)
Lydia ADVENIER
Patrick CAMBIER
Fabien DECQ





Un grand merci à Sylvain Levier et Hervé Kourgousoff de la société Innovaphot, pour les photographies du groupe des congrès

sites (couverture de *Direction 229*) et de l'exécutif syndical national (p. 108) et les clichés individuels que vous trouverez prochainement dans nos pages.

www.innovaphot.com/Photographies.html

Résultats des scrutins

EXÉCUTIF SYNDICAL NATIONAL

Inscrits	347
Présents	332
Votants	332
Bulletins nuls	10
Bulletins blancs	5

La liste de Philippe TOURNIER a obtenu 317 voix, soit 95,48%, et est déclarée élue.

CVC

Inscrits	354
Présents	346
Votants	341
Bulletins nuls	9

Sont élus membres de la commission de vérification des comptes 2015-2018 :

Isabelle KASTELLIK, Joël OLIVE,
Marie-Paule LUCIANI, Alain GUICHON,
Véronique SEYRAL, Jacques SIROT

CNC

Inscrits	354
Présents	346
Votants	341
Bulletins nuls	14

Sont élus membres de la commission nationale de contrôle 2015-2018 :

Catherine PETITOT, Patrick FALCONNIER
Véronique HENRY, Guy SAVELON
Véronique BRACONNIER, Pierre CARBAJO

Passage de témoin

Le passage de témoin entre Avignon et Strasbourg : Gilles Auteroche, SA d'Aix-Marseille, passe le relais à Jacky Schlienger, SA de Strasbourg, pour l'organisation du prochain congrès en 2018.



Mandats d'action du congrès national et la conférence nationale

Le congrès réuni à Avignon mandate l'exécutif syndical national et la conférence nationale pour conduire, nationalement comme académiquement, la réalisation des différents mandats qu'il a adoptés, que ce soit en mettant à profit les circonstances ou en créant les conditions favorables. Cependant, au-delà de ces mandats et de ceux que le CSN pourra adopter, voici le cadre général de l'action syndicale que le congrès fixe à l'exécutif syndical national et à la conférence nationale en quatre mandats dont le bilan d'étape sera dressé à l'occasion des CSN.

PREMIER MANDAT D'ACTION

Le SNPDEN-UNSA rappelle son attachement aux valeurs de l'école de la République. Sans se départir de sa neutralité politique, il sera vigilant à cet aspect lors des échéances électorales. En ce qui concerne l'école, ces valeurs s'incarnent :

- à travers l'application active, claire, stable et respectueuse de toutes les consciences, de la laïcité dans nos établissements, qui est assurée par la loi de 2004 qui permet de faire face aux nouvelles formes de mises en cause ;
- à travers l'urgence à progresser vers plus de mixité sociale et scolaire dans et entre les EPLE en prenant en compte, dans le respect de la tra-

dition républicaine, ses dimensions ethnoculturelles et en neutralisant les déséquilibres induits par le dualisme scolaire.

DEUXIÈME MANDAT D'ACTION

La réforme du collège a révélé la gravité des clivages idéologiques autour de l'école alors qu'il serait du devoir des forces politiques de rechercher le consensus sur cette question qui engage l'avenir commun :

- le SNPDEN-UNSA apporte son soutien à ce qui s'inscrit dans la perspective d'une école plus juste ce pour quoi les équipes pédagogiques, elles-mêmes composées de cadres, doivent pouvoir adapter la prise en charge des élèves dans le cadre

d'un travail collectif, notamment au sein du conseil pédagogique ;

- le SNPDEN-UNSA appelle à une mise en œuvre adaptée et apaisée des réformes qui respecte le professionnalisme de tous les personnels, y compris de direction, et n'alimente pas de clivages au sein des équipes.



TROISIÈME MANDAT D'ACTION

Le SNPDEN-UNSA rappelle son engagement pour que les établissements disposent des moyens d'exercer leurs res-

s à l'exécutif syndical ionale pour 2015-2018

responsabilités qui fondent notre métier tel que nous avons voulu le construire :

- cela rend nécessaire de faire respecter les responsabilités de l'EPL, dirigé par une équipe de direction de fonctionnaires de l'État qu'elle représente, administré par un CA présidé par le chef d'établissement et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée du système

et un engagement dans une véritable conduite du changement qui se donne le temps de convaincre.

QUATRIÈME MANDAT D'ACTION

Tout en tenant compte des contraintes de la période mais qui ne justifient pas

du métier qu'entraînent l'évolution des technologies – et leurs incidences organisationnelles – :

- qui nécessite d'engager des démarches, au besoin unilatérales, afin d'imposer des conditions d'exercice professionnel qui permettent aux personnels de direction d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions de vie et de développement personnel ;
- qui doit conduire le syndicat à susciter une réflexion professionnelle collective sur des fonctionnements de l'équipe de direction qui donnent toute sa place de responsable au chef d'établissement adjoint.

Le congrès, en confiant ces mandats à l'exécutif syndical national et à la conférence nationale, permet que, quelles que soient les circonstances, notamment politiques, nationales ou locales, le SNPDEN dispose de références communes tant dans les réponses à apporter aux initiatives auxquelles il pourrait être confronté que dans les actions syndicales qu'il aura à conduire. □

Vote: unanimité moins 1 abstention

éducatif basée sur les conventions tripartites ;

- cela rend nécessaire que les établissements disposent des ressources prévisibles, suffisantes au regard des responsabilités qui leur sont confiées,

le renoncement, le SNPDEN-UNSA veut voir ouvrir de façon active les dossiers de la carrière, des rémunérations – en particulier en début de carrière –, de l'égalité entre les sexes en matière de parcours, de la prise en compte des nouvelles conditions de l'exercice



Un syndicat à votre service

1. DÉTERMINEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Les entrants dans la fonction et les faisant fonction (FF) bénéficient d'un tarif unique de 100 €, soit un coût réel de 34 €. Ensuite, la cotisation est fonction de votre indice. Pour les retraités, c'est la ligne « revenu principal » de votre bulletin de pension qui est prise en compte. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous. **N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale :** conservez précieusement l'attestation jointe à votre carte d'adhérent.

2. PENSEZ À LA COTISATION « SECOURS DÉCÈS »

Pour une cotisation de 12,96 € par an, la CNP remet sans formalité et sans délai une somme de 1068 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé. Cette aide d'urgence facultative est prévue dans nos statuts (voir encadré ci-dessous).

COTISATIONS ACTIFS : PART SNPDEN COTISATION UNSA ACTIFS	PART SNPDEN	PART UNSA	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2015 - 2016	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION FISCALE	TOTAL PLUS SECOURS DÉCÈS
inférieur à 551	123,91	42,53	166,44	56,59	179,40
entre 551 et 650	151,68	42,53	194,21	66,03	207,17
entre 651 et 719	182,23	42,53	224,76	76,42	237,72
entre 720 et 800	201,68	42,53	244,21	83,03	257,17
entre 801 et 880	216,68	42,53	259,21	88,13	272,17
entre 881 et 940	236,13	42,53	278,66	94,74	291,62
entre 941 et 1020	255,57	42,53	298,10	101,35	311,06
supérieur à 1020	280,58	42,53	323,11	109,86	336,07

COTISATIONS RETRAITÉS : PART SNPDEN + COTISATION UNSA RETRAITÉS + COTISATION FGR	PART SNPDEN	PART UNSA	FGR	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2015-2016	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION FISCALE	TOTAL PLUS SECOURS DÉCÈS
Montant de la pension brute inférieur à 1913 €	52,04	35,9	11,2	99,14	33,71	112,10
Montant de la pension brute entre 1914 € et 2257 €	74,32	35,9	11,2	121,4	41,28	134,38
Montant de la pension brute entre 2258 € et 2497 €	92,94	35,9	11,2	140	47,61	153,00
Montant de la pension brute entre 2498 € et 2778 €	106,89	35,9	11,2	154	52,36	166,95
montant de la pension brute entre 2779 € et 3056 €	121,34	35,9	11,2	168,4	57,27	181,40
Montant de la pension brute entre 3057€ et 3264 €	134,59	35,9	11,2	181,7	61,77	194,65
Montant de la pension brute entre 3265 € et 3541 €	148,23	35,9	11,2	195,3	66,41	208,29
Montant de la pension brute supérieure à 3541 €	155,72	35,9	11,2	202,8	68,96	215,78

Mode de paiement : par CB en ligne en une seule fois (+ 2,00 € de frais bancaires) OU par chèque en une ou plusieurs fois OU par prélèvements automatiques : en six fois (+ 4,00 € de frais bancaires)



NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. Les adhérents - Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts); la Caisse de secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. Garantie du secours - Le congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1068,00 €. La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa

cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

3. Cotisation annuelle - Le bureau national fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit, à ce jour, 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

4. Gestion - La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes : un extrait d'acte de décès de l'adhérent et un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

Un **accompagnement** tout au long de votre carrière : première affectation, titularisation, promotions.

Des **conseils** en académie et au niveau national : réseau de collègues, référents-conseils académiques, permanents du siège, permanences juridiques, formations syndicales au « métier ».

Une **protection** : partenariat avec l'Autonome de Solidarité et son réseau d'avocats, aide en cas de difficultés liées au métier ou aux relations avec la hiérarchie.

3. CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

- **En ligne par CB** (frais : 2,00 €);
- **Paiement en 1 ou 3 fois par chèque;**
- **Prélèvement automatique** (du 1^{er} juin au 31 mars) : **Paiement en 6 fois** (frais : 4,00 €; merci de compléter le mandat de prélèvement ci-après). Le premier prélèvement est effectué le 5 du mois suivant l'adhésion;
- **Prélèvement automatique avec reconduction annuelle.**

Fiche d'adhésion 2015/16

Adhérez
en ligne !

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

Adhérez en ligne sur www.snpden.net (paiement uniquement par carte bleue)

ACTIF <input type="checkbox"/>	N° ADHÉRENT <input type="text"/>	ACADÉMIE <input type="text"/>
	NOUVEL ADHÉRENT <input type="checkbox"/>	DÉTACHEMENT <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	FAISANT FONCTION <input type="checkbox"/>	LAURÉAT DU CONCOURS <input type="checkbox"/>
RETRAITÉ <input type="checkbox"/>	LISTE D'APTITUDE <input type="checkbox"/>	ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION <input type="text"/>
	Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (loi de la CNIL) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

HOMME <input type="checkbox"/>	FEMME <input type="checkbox"/>	DATE DE NAISSANCE <input type="text"/>
NOM <input type="text"/>	PRÉNOM <input type="text"/>	

ÉTABLISSEMENT au 1^{er} septembre 2015 ou dernière fonction active

CLASSE	HC <input type="checkbox"/>	1 ^{re} <input type="checkbox"/>	2 ^e <input type="checkbox"/>	ÉCHELON <input type="text"/>	TOTAL figurant sur la FICHE DE PAIE :	
ÉTABLISSEMENT	1 ^{er} <input type="checkbox"/>	2 ^e <input type="checkbox"/>	3 ^e <input type="checkbox"/>	4 ^e <input type="checkbox"/>	4 ^e ex. <input type="checkbox"/>	INDICE <input type="text"/>
	ADJOINT <input type="checkbox"/>	CHEF <input type="checkbox"/>				NBI <input type="text"/>
POUR LES RETRAITÉS, REVENU PRINCIPAL BRUT	<input type="text"/>				INDICE TOTAL <input type="text"/>	
ÉTABLISSEMENT :	LYCÉE <input type="checkbox"/>	LYCÉE PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/>	EREA <input type="checkbox"/>	ERPD <input type="checkbox"/>	SEGPA <input type="checkbox"/>	
	COLLÈGE <input type="checkbox"/>	AUTRE (précisez) <input type="text"/>				

ÉTABLISSEMENT : N° D'IMMATRICULATION (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (OU ADRESSE PERSONNELLE POUR LES RETRAITÉS) au 1^{er} septembre 2015 :

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TÉL. ÉTABLISSEMENT FAX ÉTABLISSEMENT TÉL. DIRECT PORTABLE

MÈL @

CHÈQUE <input type="checkbox"/>	PRÉLÈVEMENT (en 6 fois ; frais : 4,00 €) <input type="checkbox"/>	MONTANT DE LA COTISATION SNPDEN <input type="text"/>
À <input type="text"/>	LE <input type="text"/>	SECOURS DÉCÈS (12,96 €) <input type="text"/>
SIGNATURE <input type="text"/>		MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT <input type="text"/>
CHOISISSEZ LA RECONDUCTION AUTOMATIQUE À LA DATE ANNIVERSAIRE		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

SI SECOURS DÉCÈS, RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE :

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

Pourquoi adhérer au SNPDEN-UNSA ?

Nous sommes trop peu nombreux, trop disséminés dans les académies, pour ne pas ressentir le besoin d'être ensemble, dans un syndicat indépendant, responsable, actif et unitaire.

**N'attendez pas!
Prenez contact
avec votre collègue
responsable
départemental
ou académique**

- + de 1 personnel de direction sur 2 syndiqué au SNPDEN
- 8 élus sur 11 à la CAPN des personnels de direction
- 5 élus sur 5 à la CCPC-D de l'AEFE
- 4 sièges sur 4 à la CCPN des directeurs d'ÉREA
- 2 sièges sur 2 à la CCPN des directeurs d'ERPD

UN SYNDICAT UNITAIRE ET OUVERT

Nous venons d'horizons divers, du SNES, du SE, du SNEP, du SNETAA, du SNEEPS, de la CFDT, du SNALC ou de la CGT et accueillons aussi des collègues qui n'ont jamais été syndiqués.

En fait, ce qui caractérise le SNPDEN, c'est le refus des clivages, des oppositions de tendances, des blocages idéologiques. Une seule incompatibilité : c'est avec ceux qui prônent le racisme et la xénophobie.

Le SNPDEN travaille en confiance avec toutes les organisations syndicales, sans sectarisme ni exclusive, sans alignement non plus, avec le seul souci de faire avancer les vraies solutions pour le service public d'éducation.

UNE VISION D'ENSEMBLE

Le SNPDEN est un syndicat où toutes les catégories sont représentées mais où tout ce qui est catégoriel est intégré dans une vision d'ensemble. Son expertise est reconnue.

UNE REPRÉSENTATIVITÉ UNIQUE

Le SNPDEN-UNSA est présent ès qualités :

- au Comité technique ministériel (1 titulaire) ;
- au Conseil supérieur de l'Éducation (2 titulaires) ;
- au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- au conseil d'administration de l'ONISEP (1 siège) ;
- au Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public ;
- au Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI ;
- à l'Observatoire de la sécurité ;
- au Comité technique paritaire ministériel ;
- à la commission spécialisée des lycées ;
- à la commission spécialisée des collègues.

Affilié à l'UNSA-Éducation, le SNPDEN siège aussi dans les instances fédérales, aux côtés des principaux syndicats de l'encadrement, IEN et IA-IPR.

Le SNPDEN représente les deux tiers de la profession aux élections professionnelles : c'est LE syndicat des personnels de direction, au service des adhérents et au sein de sa fédération, l'UNSA-Éducation.

Ouvrages parus

VIOLENCE VERBALE ET ÉCOLE

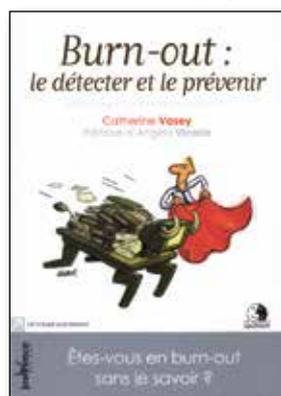
L'Harmattan, *Enfance & langage*, Nathalie Auger et Christina Romain, février 2015, 268 pages.



La violence à l'École s'exerce certainement avant tout dans et par le langage : insultes, silence, ironie, moquerie, harcèlement verbal. Comprendre les ressorts de cette violence et la désamorcer constituent des enjeux importants pour les enseignants, les élèves et les parents parfois engagés dans une spirale infernale. Écrit par Nathalie Auger, professeur en sciences du langage, spécialiste en didactique des langues maternelles, secondes et étrangères et Christina Romain, sociolinguiste et spécialiste de l'analyse du discours, ce livre regroupe des approches pluridisciplinaires (en linguistique, psychologie, sociologie et pédagogie) du phénomène de la violence verbale à l'École. Éviter la violence verbale permet d'améliorer le climat scolaire et de développer une sécurité linguistique propice aux apprentissages.

BURN-OUT : LE DÉTECTER ET LE PRÉVENIR

Éditions Jouvence, collection *le travail autrement*, Catherine Vasey, octobre 2012, 158 pages.



S'appuyant sur son expérience de psychologue spécialiste du *burn-out*, Catherine Vasey précise dans son petit ouvrage, toutes les informations utiles pour détecter ce syndrome complexe et pour aider ses victimes et leur entourage : quelles sont les manifestations physiques, psychologiques et émotionnelles du *burn-out*? Pourquoi ce syndrome est-il de plus en plus répandu? Y a-t-il un terrain favorable à son développement? L'auteur propose une série de bilans individuels et de tests de prévention à mettre en pratique. Ce livre concis permet une réflexion sur ce mal du siècle et d'entamer un processus de changement comportemental! À lire par tous ceux qui travaillent bien mais trop, au détriment de leur santé et de leur qualité de vie!

APPRENDRE À APPRENDRE

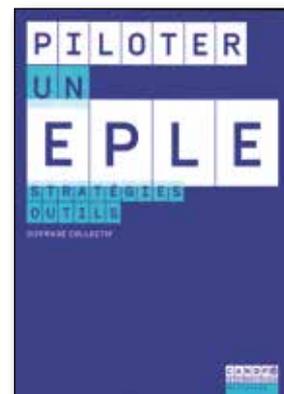
Éditions Canopé Rouen, Jean-Michel Zakhartchouk, janvier 2015, 136 pages.



Apprendre à apprendre est une des clés de la réussite scolaire. L'auteur s'appuie sur son expérience de terrain et sur celle des nombreux pédagogues du réseau des Cahiers pédagogiques, avec notamment des éclairages apportés par la recherche pour proposer de multiples pistes, depuis l'école primaire jusqu'au lycée. Objectif : que les élèves puissent s'approprier ces compétences méthodologiques, à travers les disciplines, dans chaque matière, en classe ou aux marges de la classe.

PILOTER UN EPLE, STRATÉGIES ET OUTILS

Éditions Canopé Orléans, collectif, février 2015, 126 pages.

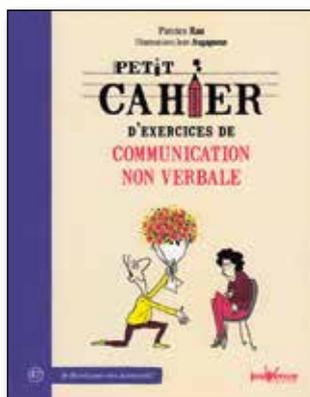


Devenu lourd et complexe, avec une diversification de ses missions et un accroissement de ses responsabilités, le métier de chef d'établissement a vu un recentrage de la direction scolaire sur le pilotage pédagogique et éducatif de l'établissement. Ce dernier requiert une expertise forte des modalités pédagogiques visant la réussite du plus grand nombre d'élèves et provoque une modification des relations équipe de direction/enseignants comme un nouveau partage des responsabilités pédagogiques et éducatives.

Gestion des ressources humaines, organisation du temps scolaire, responsabilité juridique, climat scolaire, politique d'orientation, politique documentaire... le métier se révèle à dimensions nécessairement innovante et prospective.

PETIT CAHIER D'EXERCICES DE COMMUNICATION NON VERBALE

Éditions Jouvence, Patrice Ras, novembre 2014, 64 pages.



« Je parle avec mon corps, et ceci sans le savoir. Je dis donc toujours plus que je n'en sais », Jacques Lacan. L'essentiel de la communication est en effet non verbale : « les mots ne sont que l'écume des messages, la partie visible de l'iceberg ». Le langage non verbal est constitué de gestes, mimiques, variations imperceptibles dans l'intonation, attitudes, tout un ensemble de paramètres bien souvent non maîtrisés par nous, mais qui renseignent bien plus sûrement que les mots prononcés. Avez-vous une idée de tous les types d'échanges non verbaux que nous émettons ou recevons ? Avez-vous conscience de ceux que vous produisez ? Voici donc un petit cahier très concret pour décoder ces messages et les utiliser à bon escient. Une mine d'or pour décoder tout ce que l'on ne vous dit pas !

LE DROIT DU TRAVAIL EN PRATIQUE 2015/2016

Éditions Eyrolles, 27^e édition, Michel Miné et Daniel Marchand, mars 2015, 716 pages.



Un livre complet pour comprendre le droit du travail applicable et les débats en cours (parcours professionnels sécurisés, risques psychosociaux, temps de travail, représentativité syndicale et dialogue social). En s'appuyant sur les différentes sources du droit du travail (directives européennes, lois et décrets, jurisprudence, conventions et accords collectifs) et sur ses institutions (inspection du travail, justice), l'ouvrage souligne les nouveautés récentes et traite : **de l'emploi** (règles applicables aux plans de sauvegarde de l'emploi et aux procédures de licenciement économique, aux actions en justice, rupture conventionnelle du contrat de travail, mobilité géographique et professionnelle, CDD, discrimination, harcèlement et violence au travail...); **du travail** (obligation de sécurité de résultat de l'employeur, évaluation et organisation du travail, temps partiel, forfaits en jours, égalité de traitement dans la rémunération, articulation entre l'accord collectif et le contrat de travail, congés payés, « qualité de vie au travail »...); **des relations professionnelles** (représentativité syndicale réformée, droits des comités d'entreprise et des CHSCT modifiés, négociations obligatoires – « contrats de génération », égalité entre femmes et hommes, pénibilité, GPEC...).

LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS AUJOURD'HUI. UN ÉTAT DES LIEUX.

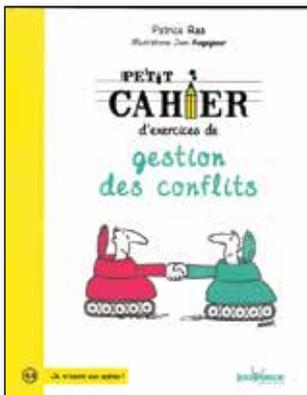
Hachette éducation, Jean-Louis Auduc, 2015, 412 pages.



Jean-Louis Auduc dans cette « nouvelle édition mise à jour » « véritable radiographie du système éducatif français » « s'appuie sur les textes de référence les plus récents » (refondation, éducation morale et civique) et « rassemble les informations disponibles les plus pertinentes » pour les présenter avec des entrées originales et qui ont du sens. Dommage que cette édition, datée de 2015, qui précise d'ailleurs les dates des élections professionnelles de décembre 2014, n'ait pu faire l'analyse de leurs résultats et propose le détail des représentations professionnelles issues du scrutin 2011. De même d'autres informations non mises à jour laissent un doute sur le propos. Ainsi, un lecteur averti aura rectifié de lui-même : le service départemental de l'éducation nationale a remplacé l'*inspection académique* depuis le 1^{er} février 2012 ; la loi de refondation du 8 juillet 2013 a prévu un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP) remplaçant le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Etc.

PETIT CAHIER D'EXERCICES DE GESTION DES CONFLITS

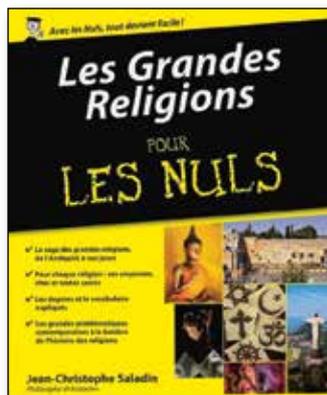
Éditions Jouvence, Patrice Ras, février 2015, 64 pages.



Conflit: affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives qui manifestent, les unes à l'égard des autres, une intention hostile et une volonté d'agression, à cause d'un droit à retrouver ou à maintenir. Les champs de bataille des conflits interpersonnels peuvent être très variés: conflits familiaux, de voisinage, avec des relations professionnelles, son assureur ou un livreur. Une constante: le conflit est le plus souvent vécu sur le mode de la souffrance et du blocage. Comprendre les processus et les mécanismes vous aidera à prendre la hauteur nécessaire pour pacifier les relations durablement. L'auteur propose méthodes et réflexes qui ont fait leur preuve et que l'on peut mobiliser. Ce petit cahier d'exercices vous dévoilera, avec tout le sérieux et l'humour qui font le succès de la collection, toutes les pistes pour sortir de l'ornière! Au menu: des tests pour vous évaluer, des citations pour réfléchir, des schémas pour incorporer, des tableaux pour comparer, des jeux pour vous détendre, des théories pour prendre de la hauteur.

LES GRANDES RELIGIONS POUR LES NULS

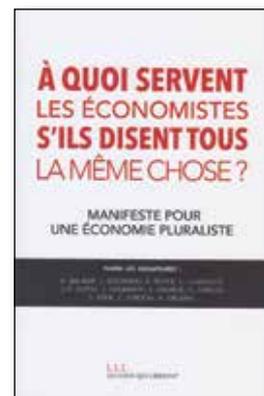
Éditions First, Jean-Christophe Saladin, mars 2015, 422 pages.



Un ouvrage qui se veut exhaustif sur les grandes familles de religions, anciennes et modernes, disparues ou contemporaines qui vient compléter la collection « pour les nuls », dont l'auteur est docteur en histoire et philosophe, spécialiste de l'histoire de l'humanisme. Histoire des religions d'hier et d'aujourd'hui; grands personnages et textes sacrés; valeurs, rites et pratiques de chaque grande religion; repères clés et grandes ruptures de l'Histoire, mais aussi problématiques à l'œuvre dans le monde contemporain, tels sont les contenus abordés par ce livre documenté. Pour répondre aux besoins de la collection, sont tour à tour passés en revue le monde antique et ses nombreux cultes; le judaïsme et ses trois mille ans d'histoire; les deux autres religions révélées: le christianisme avec ses schismes et ses Églises, l'islam avec ses différents courants; la spiritualité orientale (bouddhisme, hindouisme en Inde, taoïsme en Chine et shintoïsme au Japon); mais aussi l'univers des esprits et des chamanes. Une somme pour « comprendre d'où vient la croyance de l'autre et selon quelles valeurs se structure son univers ».

À QUOI SERVENT LES ÉCONOMISTES S'ILS DISENT TOUS LA MÊME CHOSE

Éditions des liens qui libèrent, collectif, avril 2015, 112 pages.



Ce livre est avant tout un cri d'alarme qui s'appuie sur l'observation, depuis plusieurs années, de « l'uniformisation dramatique de la pensée économique ». Ce n'est pas anecdotique parce cela affecte la vie quotidienne de tous les citoyens. Ce manifeste raconte comment « une orthodoxie a fini par étouffer la diversité des conceptions ». Il dénonce la démarche de l'économiste Jean Tirole, récent prix Nobel, pour bloquer une réforme visant à restaurer le pluralisme des doctrines économiques à l'université. Geneviève Fioraso, à l'époque secrétaire d'état à l'enseignement supérieur, retire alors son décret. Les auteurs tissent la chronique de cette « affaire » et alimentent dans une 2^e partie le débat sur le mode: « ils disent.../nous répondons ».

Nos peines

LE CHOC PISA

AFAE, coordo. Alain Michel et Xavier Pons, mars 2015, 164 pages.



Incontournable moyen trisannuel d'évaluation des élèves de 15 ans le programme international de suivi des acquis des élèves est décrypté dans cette revue qui lui est totalement consacrée. Après les précisions d'usage (pour qui, pourquoi, comment) sur cette enquête récurrente, et son impact dans plusieurs pays (Allemagne, Espagne et Pologne), sont analysés les résultats du PISA en France du point de vue des acteurs de terrain, les politiques (le Parlement), les syndicats d'enseignants, la presse... Enfin, est étudié l'impact du PISA sur les politiques éducatives qui, de façon plus générale, pose la question du « panoptisme global » (doctrine d'organisation sociale pour surveiller les individus) des tests internationaux et des infrastructures de données en éducation.

LA CHINE FACE À LA MODERNITÉ

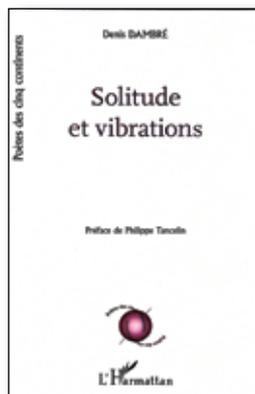
Éditions Persée, Antony Tao, 128 pages.



Inhabituel dans notre rubrique présentant plus souvent des ouvrages ouverts sur notre métier, voici un petit livre écrit par un proviseur honoraire, bientôt centenaire, inspiré par une réflexion sur les pensées chinoises et occidentales. Si la modernité avait permis autrefois à l'Occident de vaincre l'empire chinois, c'est aujourd'hui grâce à la modernité que la Chine veut retrouver sa puissance d'antan. Antony Tao analyse ici les cheminements culturels passés qui ont profondément marqué et souvent opposé les deux creusets culturels.

SOLITUDE ET VIBRATIONS

Éditions L'Harmattan, collection Poètes des cinq continents, Denis Dambré, 2015, 124 pages.



Ce recueil de poèmes écrits entre 1987 et 2014 fait référence à la démarche d'écriture de Goethe dans ses « Conversations avec Eckermann ». Il entrouvre une fenêtre sur les retrouvailles de l'auteur avec lui-même lorsqu'il bascule « du bruit du monde au silence de l'isolement ». Le va-et-vient entre l'Afrique et l'Europe constitue le fil conducteur de la composition dramaturgique de l'œuvre. Franco-burkinabé, germaniste de formation et titulaire d'un doctorat de linguistique, Denis Dambré, principal d'un collège de l'académie de Reims, signe ici son premier livre.

Marianne Viel
Permanente
marianne.viel@snpden.net

Nous avons appris,
avec peine, le décès de :

André LANCELEUR,
proviseur honoraire
du LP de SAINT-PIERRE
(La Réunion)

Colette MORAND,
principale honoraire
du collège Jean Monnet,
CHÂTEAUROUX
(Orléans-Tours)

Nous nous associons au
deuil des familles.